

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL

REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XV - N° 120 - I - MARS 2015

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE (†) M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAENS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Christian LASSAU Père Michel LE BLOND M. Jean-François LION M. Patrick PERRIN M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ISSN 1144-4967

Les Amis du Mont-Saint-Michel

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
(Décret du 16 avril 1918)

Siège social : **50170 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)**

BOITE POSTALE : N° 9

www.lesamis dumontsaintmichel.com

email : contact@lesamis dumontsaintmichel.com



LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Le Mont-Saint-Michel, 3 septembre 2014.

Cliché : Henry Decaens

REVUE TRIMESTRIELLE

Tome XV - N° 120 - I - Mars 2015

**«AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL»
MEMBRES D'HONNEUR**

- M. Henry DECAENS (2005), Président des « Amis du Mont Saint-Michel »
M. Jean-Pierre MORELON (2005)
M. François SAINT-JAMES (2005)
M. Jacques LEREBOURS-PIGEONNIÈRE (2005) (†)
M. Jean-Marie ARNOULT (2006), Inspecteur Général des Bibliothèques
M. Jean-Luc LESERVOISIER (2006)
Mme Evelyne MORAZIN (2006)
Mme Mijou KOWACS (2006)
M. Claude JAMET (2006)
M. André NEMO (2012), Ancien Secrétaire Général des « Amis du Mont Saint-Michel » (†)
Mme Geneviève NEMO (2012)
M. Pierre BOUET (2012), Directeur honoraire de l'Office Universitaire d'Etudes Normandes (OUEN) de l'Université de Caen et Président du Conseil Scientifique de l'Association
M. Vincent JUHEL (2012), Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie et membre du Conseil Scientifique de l'Association
Mlle Marie-Pierre BOUET (2012), pharmacien, membre du Conseil d'Administration, déléguée de la Société Française d'Archéologie pour la région Champagne Ardennes
Mme Yvonne POULLE (2012), archiviste paléographe
M. David NICOLAS-MÉRY (2012), Maire d'Avranches
Mme SARAH JUBAN (2012), ancienne secrétaire salariée de l'Association
Mlle YVONNE LELÉGARD (2012), Présidente de la « Fondation Abbaye de la Lucerne d'Outremer »
M. Jean-Paul FROUIN (2012), Préfet de Région Honoraire, Trésorier de la Fondation « Abbaye de la Lucerne d'Outremer »
M. Victor CONVERT (2012), Préfet, Directeur Général de la Fondation de la Résistance
M. François-Régis HUTIN (2012), Président-Directeur Général de Ouest-France
Père Bruno de SENNEVILLE (2012)
Père André FOURNIER (2014), Recteur du Sanctuaire du Mont-Saint-Michel

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

- Henri VOISIN,
Secrétaire général de 1911 à 1945, nommé Président fondateur en 1937
Paul DESCHANEL : 1911-1912
de l'Académie française, Président de la Chambre des députés (1898-1902),
Président de la République (1920)
Léon BÉRARD : 1913-1921
de l'Académie française, Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts (1912-1913),
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-
1924), Ministre de la Justice (1931-1932 ; 1935-1936)
Joseph LEVATOIS : 1921-1937
Avocat à la Cour de Paris
Paul LABBÉ : 1937-1940
Secrétaire général, puis vice-président de l'Alliance française
Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955
Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine
Francis AMBRIÈRE : 1955-1969
Écrivain et journaliste
Joseph LE CLERC : 1969-1989
Directeur d'un syndicat patronal
M. Gérard COLMAIRE : 1989-1995, Président d'honneur
Conseiller en entreprise
M. Jacques LUCAS : 1995-2010, Président d'honneur
Avocat

CONSEIL SCIENTIFIQUE

BOUET Pierre	Directeur honoraire de l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen, Président
AUZEL Jean-Baptiste	Directeur des Archives départementales de la Manche
AVENEL LUCAS Marie-Agnès	Maître de conférence en latin médiéval à l'université de Caen
BECK Bernard	Docteur en histoire médiévale, retraité
CONVERT Victor	Préfet, Président de la Fondation de la Résistance
DECAENS Henry	Président des « Amis du Mont-Saint-Michel »
DELALANDE Jean-Pierre	Secrétaire des « Amis du Mont-Saint-Michel »
GAZEAU Véronique	Professeur d'histoire médiévale à l'université de Caen
JACQUEMARD Catherine	Professeur de latin à l'université de Caen
JUHEL Vincent	Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie
LEFEUVRE Jean-Claude	Professeur en éco-biologie à l'université de Rennes II
LESERVOISIER Jean-Luc	Conservateur honoraire du fonds ancien de la bibliothèque d'Avranches
NEVEUX François	Professeur émérite de l'université de Caen
VERGER Fernand	Professeur émérite à l'Ecole Normale Supérieure de Paris

LE MOT DU PRÉSIDENT

2014 aura été une année de grands changements pour le Mont-Saint-Michel. Le pont-passerelle, très belle réalisation de l'architecte autrichien Dietmar Feichtinger, a été ouvert aux piétons le 22 juillet. Depuis la fin du mois de novembre, il est accessible aux navettes et aux véhicules autorisés à aller jusqu'au Mont pour des raisons de service ou pour les livraisons. On avait pu craindre un moment que l'ouvrage ne soit trop étroit pour permettre aux navettes de se croiser ; il n'en est heureusement rien et tout se passe bien pour le moment. Le parcours sera sans doute très beau lorsque les travaux seront achevés et que l'ancienne digue aura disparu. Mais il faut encore patienter quelques mois.

Du côté du Mont, on arrive sur un gué et un terre-plein en béton qui sont pour le moins assez malheureux du point de vue esthétique. Nous avons en vain tenté d'obtenir que ces ouvrages soient plus modestes et donc moins visibles. Nous devons hélas nous y habituer. Quant au passage creusé dans le rocher entre le terre-plein et la cour de l'Avancée, nous regrettons toujours qu'il ait été réalisé mais nous devons reconnaître qu'il est finalement assez discret.

A l'abbaye, de grands travaux ont été entrepris. Les couvreurs sont en train d'achever la réfection de l'ensemble des toitures des logis abbatiaux ; les derniers échafaudages devraient disparaître prochainement. Dans l'église abbatiale, des échafaudages ont été montés dans les bras du transept et dans la nef afin de restaurer les vitraux réalisés au début du XX^e siècle par le maître verrier Félix Gaudin ; ils n'étaient plus étanches et il était donc urgent d'intervenir. Au rez-de-chaussée de la Merveille, les enduits à la chaux du cellier ont été entièrement refaits ; la grande librairie de l'abbaye y est installée depuis quelques jours ; l'aménagement est très réussi car il respecte l'architecture de cette belle salle. Les restaurateurs interviennent maintenant dans l'aumônerie voisine, actuellement encombrée d'échafaudages ; les murs et les voûtes de cette salle vont ainsi pouvoir recevoir prochainement de nouveaux enduits. L'aumônerie abrite le service du droit d'entrée de l'abbaye ; le personnel est provisoirement installé à l'extérieur du monument, au pied de l'escalier du Gouffre.

Jean-Marc Bouré, qui était administrateur de l'abbaye depuis plus de quatre ans, est parti rejoindre le château de Vincennes à la fin du mois de mars. Nous lui devons notamment d'avoir organisé des concerts prestigieux ; notre association a soutenu cette action qui permet à l'abbaye de retrouver une vie culturelle. Celle-ci ne devrait pas être remise en question car Jean-Marc Bouré reste chargé de la programmation des concerts pour l'ensemble des monuments gérés par le Centre des monuments nationaux.

Son successeur, Xavier Bailly, est arrivé le 1er juin. Il était auparavant directeur du patrimoine d'Amiens métropole et il a assuré pendant plusieurs années la présidence de l'association nationale des animateurs de l'architecture et du patrimoine. Il est un véritable professionnel de l'animation du patrimoine et nous sommes certains qu'il saura faire profiter l'abbaye de son expérience passée pour y développer un programme d'action culturelle digne de ce monument exceptionnel.

L'année 2015 sera déterminante pour notre association car le Mont-Saint-Michel aura enfin retrouvé l'insularité qu'il avait perdue en 1879. Nous avons agi pendant plus d'un siècle pour obtenir ce résultat ! Mais notre mission ne s'arrêtera pas là pour autant. Nous devons poursuivre notre action pour la défense du Mont en intervenant quand cela est nécessaire et en contribuant à le faire mieux connaître. Nous nous attellerons désormais à cette tâche avec la passion qui nous a toujours animé.

Henry DECAËNS



Le Mont-Saint-Michel, bois tronqué dans sa partie inférieure (XVII^e siècle ?)

Découverte et projet de restitution d'un échiffe du XV^e siècle sur les remparts du Mont-Saint-Michel

François CALIGNY DELAHAYE

Chargé d'études et d'opérations, Institut national de Recherches archéologiques préventives
Chercheur associé ARTeHIS (UMR 6298 CNRS – Université de Bourgogne)

François JEANNEAU

Architecte en chef et inspecteur général des Monuments historiques

Lors de l'importante opération de consolidation et de restauration des remparts du Mont-Saint-Michel qui s'est déroulée en plusieurs tranches d'exécution de juin 2004 à janvier 2014, des échafaudages ont été mis en place sur l'ensemble des ouvrages. Ce fut une occasion unique d'approcher de très près ces fortifications, ce qui ne se produit finalement que rarement au gré des campagnes de travaux, la dernière remontant ici au premier quart du XX^e siècle¹, de porter un regard très attentif sur le moindre indice relatif à leur édification en les confrontant aux sources historiques et d'y prélever, le cas échéant, du mobilier. C'est donc lors des travaux de restauration concernant la courtine nord qui relie la Tour du Nord à l'échauguette du Nord que les vestiges d'un échiffe², petite structure provisoire en bois aménagée sur le haut des murs, ont été repérés : après dévégétalisation des élévations et déboisement, des trous grossièrement carrés rappelant les trous de hourds ont été mis en évidence en corrélation avec quatre corbeaux situés un peu plus bas. La présence à cet endroit d'un ouvrage de fortification en bois devenait assez évidente, d'autant que le parapet, côté intérieur, présentait les traces d'une ancienne ouverture dont il est possible, dorénavant, de comprendre l'utilité.

Qu'est-ce qu'un échiffe ?

Élisabeth Chalmin-Sirot et Jean-Michel Poisson proposent une description de l'échiffe à partir de l'étude de documents d'archives des XIV^e et XV^e siècles³ : *Les termes chaffauts et échiffes reviennent fréquemment dans la désignation d'éléments de défense en bois, et il est parfois difficile de les définir précisément. De même que des hourds, ce sont des structures en bois généralement quadrangulaires qui renforcent la fortification en hauteur. La distinction entre les deux termes est sans doute assez floue car ils apparaissent souvent comme synonyme [...]. En règle générale, on distinguera les échiffes, petites structures en encorbellement, et les chaffauts qui apparaissent plutôt comme des tours ou tourelles [...]. Echiffe semble plutôt un terme réservé à*

1 - Après que les fortifications ont été classées au titre des Monuments historiques sur la liste de 1875, le premier architecte en chef en charge de l'édifice, Édouard Cornoyer, rédige un rapport en 1876 dans lequel il explique le mauvais état des tours et des courtines. Peu après, entre 1877 et 1889, il se voit confier une première campagne de restauration de l'enceinte du village. Une seconde campagne est conduite par l'architecte Paul Gout, de 1920 à 1922 pour achever la restauration complète des fortifications.

2 - Echiffe (substantif masculin) : Guérite en bois pour les sentinelles sur les remparts d'une ville. Source : Centre national de Ressources textuelles et lexicales (www.cnrtl.fr)

3 - Extrait de : CHALMIN-SIROT É., POISSON J.-M. - « Le bois dans les châteaux et maisons nobles de la Savoie et de la Bresse d'après les comptes de châtellenies », dans : *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, acte du colloque de Lons-le-Saunier (23-25 octobre 1997), Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 171-189.

une structure posée sur le mur, en flanquement au-dessus d'une porte [...] et peut être placée aux angles de la construction. Elle peut aussi, plus rarement, comporter plusieurs étages. Ces constructions de bois sont souvent provisoires, soit qu'elles aient été édifiées au début ou pendant la fortification et destinées à être remplacées par la suite par des ouvrages maçonnés, soit qu'elles fassent partie d'un renforcement rapide de la mise en état de défense d'une fortification.

À la différence des hourds, l'échiffe apparaît donc être un ouvrage de dimensions limitées pour renforcer la défense d'un point précis. Dans le cas du Mont-Saint-Michel, l'échiffe créé sur le rempart nord permettait d'assurer un flanquement latéral de la courtine rendu difficile par la présence d'un coude entre la Tour du Nord et l'Échauguette du Nord, mais également, offrait une défense verticale grâce à l'aménagement d'orifices dans le plancher.

Les données archéologiques et éléments de chronologie

Les vestiges de l'échiffe sont localisés entre les deux degrés de la courtine nord (fig. 1).

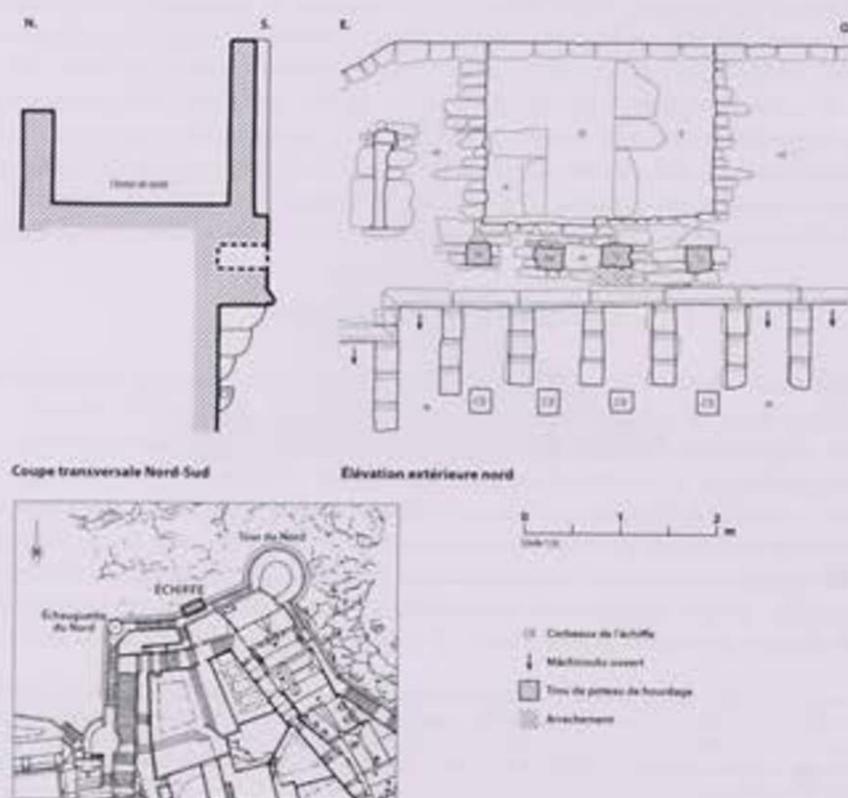


Fig. 1 Relevé en élévation et en coupe des vestiges de l'échiffe.
Dessin : François Caligny Delahaye, Inrap.

Il s'agit, d'une part, d'une ancienne ouverture large de 2,40 m aménagée dans l'épaisseur du parapet, correspondant vraisemblablement à la largeur de l'échiffe (fig. 2).

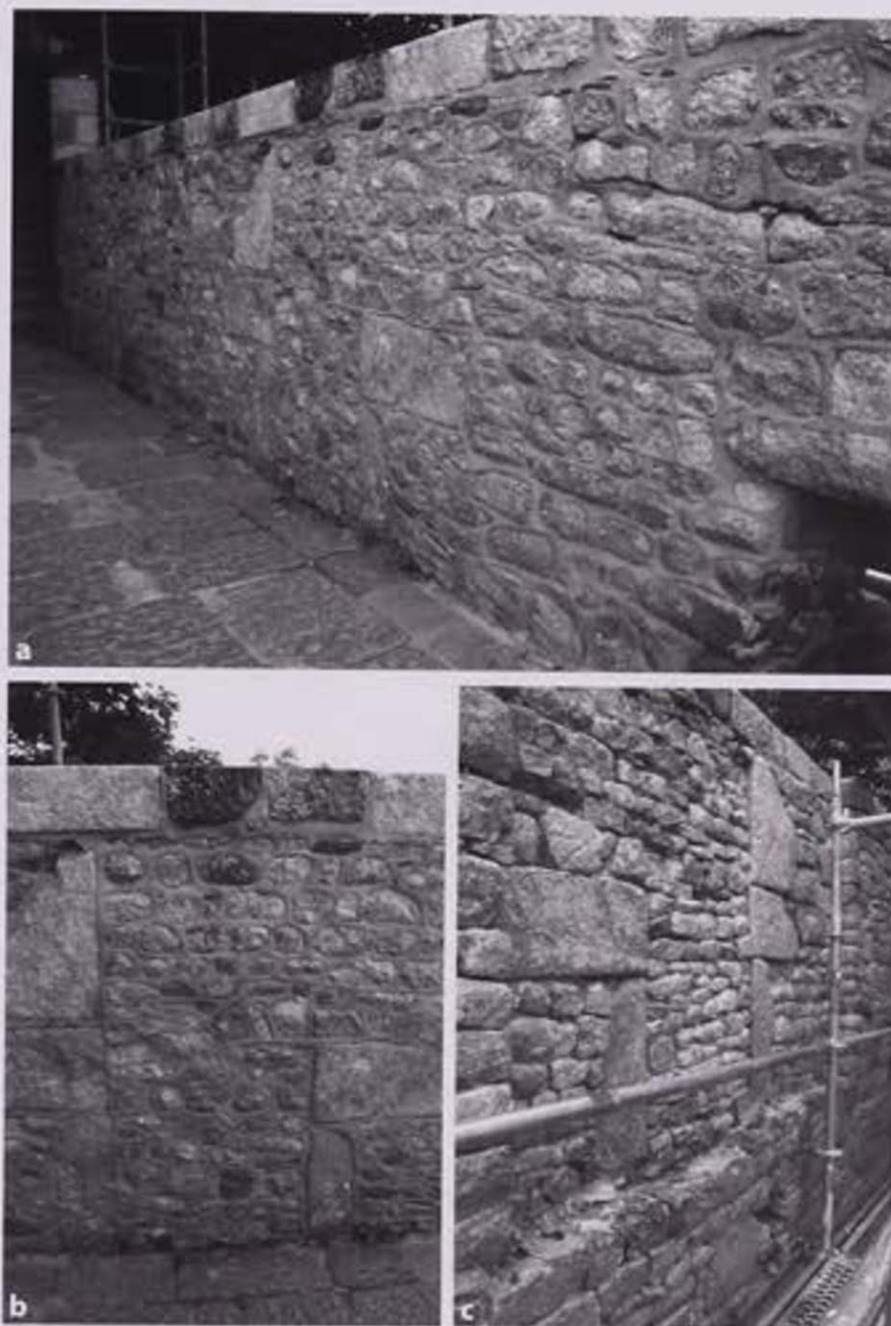


Fig. 2 Ancienne ouverture bouchée et ancienne porte d'accès de l'échiffe conservée sur le chemin de ronde.
Cliché : François Caligny Delahaye, Inrap.

Cette ouverture a été, dans un second temps, bouchée par une maçonnerie de moindre épaisseur que le parapet (respectivement 0,28 à 0,33 m contre 0,42 m), l'accès à l'échiffe étant alors assuré par une porte large de 0,60 m dotée de piédroits en blocs de granit équarris. D'autre part, sous les consoles des mâchicoulis, sont conservés quatre corbeaux, disposés régulièrement sur une même ligne horizontale et tous situés sous l'ancienne ouverture (fig. 3).



Fig. 3 Corbeaux mis en œuvre sous les consoles des mâchicoulis servant d'appui aux contre-fiches de l'échiffe.
Cliché : François Caligny Delahaye, Inrap.

Ces consoles servaient à recevoir les contre-fiches soutenant les poutres de hourdage insérées dans la maçonnerie et dont les trous ont été mis en évidence au-dessus des tablettes des mâchicoulis (fig. 4). Ces quatre trous présentent une ouverture carrée d'environ 0,25 m de côté. Leur profondeur est d'environ 0,50 m, sauf pour l'un d'entre eux dont la profondeur est d'au moins 2 mètres⁴. Ils sont chacun placés à l'aplomb d'un corbeau avec, cependant, un léger décalage d'environ 0,10 m entre le trou et le corbeau à l'ouest.

4. Les ouvertures des trous de hourds étaient bouchées par des moellons ébauchés. Les quatre trous étaient comblés de terre légère et de fragments de granite.

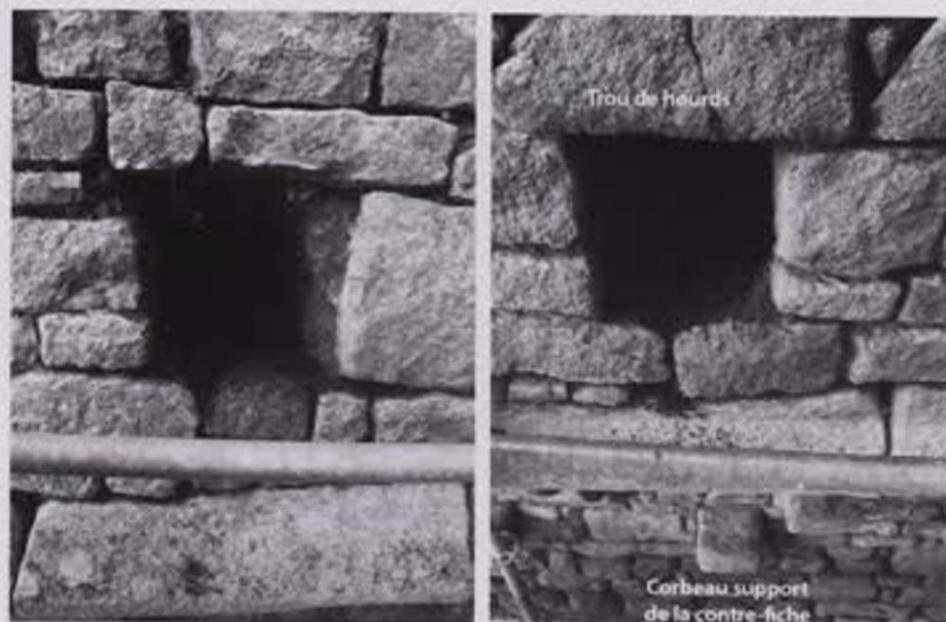


Fig. 4 Trous de hourds conservés à la base du parapet. Cliché : François Caligny Delahaye, Inrap.

Éléments de chronologie

La mise en œuvre de l'échiffe est, selon toute vraisemblance, contemporaine de l'aménagement du chemin de ronde doté de ses mâchicoulis dont l'emploi devient systématique au cours du XV^e siècle sur les fortifications du Mont-Saint-Michel. Ces perfectionnements apportés au système de fortification sont à mettre en lien avec les travaux engagés pendant la guerre de Cent ans et, plus particulièrement, l'occupation de l'îlot de Tombelaine par les troupes anglaises après 1420. Dans ce contexte, la création d'un échiffe sur le rempart nord permettait, outre l'amélioration du flanquement précédemment évoquée, d'offrir un point de guet supplémentaire vers Tombelaine. La contemporanéité de l'échiffe avec le rempart peut être assurée grâce à l'absence d'ouverture pour les quatre mâchicoulis situés au-dessus des corbeaux de l'échiffe (fig. 5). La présence de ces corbeaux aurait, en tout état de cause et ce même après la dépose de l'échiffe, empêché l'utilisation de ces quatre mâchicoulis.

Quant aux modifications apportées à l'accès à l'échiffe, puis à sa suppression définitive, aucune date ne peut être avancée faute d'élément déterminant. Le plan en relief réalisé vers les années 1690 nous assure toutefois que l'échiffe n'existait déjà plus à la fin du XVII^e siècle (fig. 6). Celui-ci n'est, en effet, pas figuré ni, d'ailleurs, la porte bouchée et les quatre corbeaux conservés sur la courtine.



Fig. 5 Ouverture bouchée de mâchicoulis située au-dessus d'un des corbeaux de l'échiffe.
Cliché : François Caligny Delahaye, Inrap



Fig. 6 Le rempart nord sur le plan en relief réalisé vers 1690.
Cliché : François Caligny Delahaye, Inrap

À la fin du XIX^e siècle, les fortifications du Mont-Saint-Michel sont dans un état déplorable. Le parapet du rempart nord est en partie en ruine, mais les traces de l'ancienne ouverture de l'échiffe et de la porte bouchée demeurent encore visibles (fig. 7). Les travaux de restauration et de consolidation des remparts réalisés par Édouard Corroyer dès 1877 n'ont pas conduit à la suppression des vestiges qui, bien au contraire, ont été maintenus contrariant, d'une certaine façon, l'unité architecturale et esthétique. Ainsi, l'épaisseur moindre du bouchage de l'ouverture a été maintenue bien qu'aucune restitution du piédroit de la porte n'ait été réalisée.



Fig. 7 Le chemin de ronde et le parapet du rempart nord avant restauration (vers 1872),
Conseil général de la Manche, arch. dép., fonds Edouard Corroyer, 68Num-121.

Le projet de restitution

La restitution de l'échiffe peut apparaître délicate : il ne reste plus, aujourd'hui, que les éléments de support et les dispositifs d'accès conservés dans les maçonneries, les structures en bois représentant la partie la plus importante de l'ouvrage ayant totalement disparu. Cependant, l'échiffe peut être rapproché des hourds, ouvrages défensifs en bois disposés en encorbellement au niveau du chemin de ronde, et dont la conception est bien connue, notamment grâce aux restitutions proposées par Eugène Viollet-le-Duc⁵. Ces ouvrages sont constitués d'une structure couverte, large de 1 à 2 m et dont les parois sont dotées d'orifices de guet et de défense. Une de ces restitutions consiste en une structure en encorbellement reposant sur des poutres insérées dans la maçonnerie du parapet et dont le plancher est consolidé par la mise en œuvre de jambage

5 - VIOLLET-le-DUC E. - *Dictionnaire raisonné de l'Architecture*, volume 6, 1868, p. 122-141.

(fig. 8). Les archives peuvent être, également, d'une aide précieuse. Ainsi, l'*Armorial d'Auvergne* composé par Guillaume de Revel pour le roi Charles VII offre plusieurs représentations d'enceintes urbaines et castrales pourvues d'un ou plusieurs échiffes⁶. La représentation de l'enceinte de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier) au XV^e siècle est particulièrement évocatrice (fig. 9) : les courtines sont dotées de deux échiffes placés en encorbellement au niveau du chemin de ronde et prenant appui sur des corbeaux insérés dans le parement. Les parois en bois renforcées par des guettes en croix-de-Saint-André sont pourvues de grandes ouvertures afin de compléter la défense de l'enceinte.

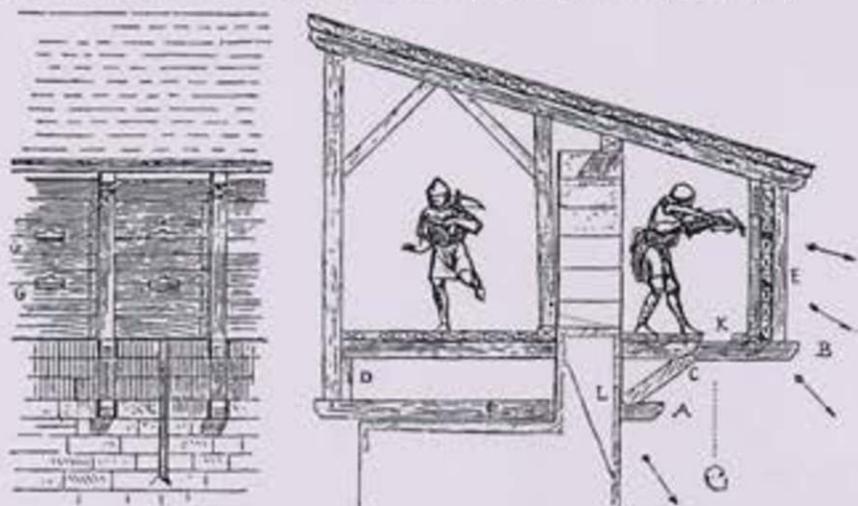


Fig. 8 Restitution de la structure d'un hord selon Viollet-le-Duc.

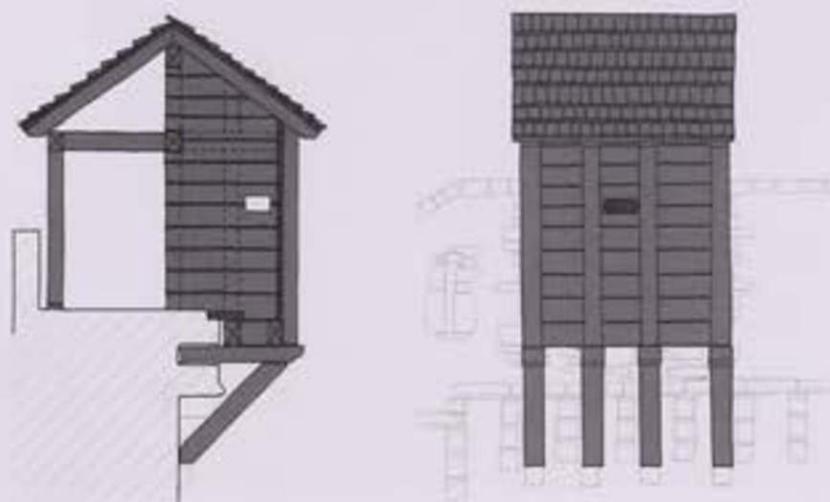
Source : VIOLLET-le-DUC E.- *Dictionnaire raisonné de l'Architecture*, vol. 6, 1868, fig. 1, p. 124.



Fig. 9 Détail de l'enceinte urbaine de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier) tiré du « *Registre d'armes* » ou *armorial d'Auvergne*, dédié par le héraut Guillaume Revel au roi Charles VII, 1401-1500, BnF ms. fr. 22297, f° 27.

6. « *Registre d'armes* » ou *Armorial d'Auvergne*, dédié par le héraut Guillaume Revel au roi Charles VII (1401-1500), Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits français, ms. fr. 22297. Voir, entre autres, les exemples de Néronde (f° 446), de Chambéon (f° 452), Saint-Galmier (f° 454) et Pont-Saint-Rambier (f° 462).

Fort du relevé archéologique, il a été possible de proposer une restitution de cet échiffe (fig. 10). Le projet en est resté, pour le moment, au stade du dessin devant la grande réticence des services de l'État et du maître d'ouvrage à s'engager dans une telle reconstruction. Pourtant, ce projet de restitution ne manquerait pas d'intérêt et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il n'est pas rare au Mont-Saint-Michel que de tels projets soient menés. Ce fut le cas pour de nombreux ouvrages réalisés par Édouard Corroyer au XIX^e siècle, de la Merveille à l'église abbatiale, ou par ses successeurs dans les Logis abbaciaux ou sur d'autres parties de l'ensemble monastique. Et, aujourd'hui, on est loin de le regretter. Ces opérations ont redonné à l'édifice une lecture médiévale qu'il avait quelque peu perdue par les modifications drastiques des époques mauriste ou pénitentiaire, même si on peut admettre que ces dernières faisaient également partie de l'histoire du Mont. Encore assez récemment, des opérations similaires ont été menées par Pierre-André Lablaude comme, par exemple, sur le Bastillon de la Tour Boucle qui a retrouvé sa couverture disparue depuis au moins le XVI^e siècle, l'architecte se basant sur les dispositions subsistantes et celles apportées par le plan en relief de 1690. Le projet de restitution de l'échiffe s'inscrirait donc dans une démarche similaire, basée sur de solides témoins archéologiques.



Coupe transversale N.-S.

Élévation extérieure nord

Fig. 10 Proposition de restitution de l'échiffe. Dessin : François Jeanneau, ACMH.

Une deuxième raison qui justifie cette restitution est la portée historique et archéologique qu'elle revêt. En effet, les échiffes encore existants sont rarissimes (par exemple, celui de l'enceinte urbaine de Vitry ayant fait l'objet d'une restauration malheureuse récemment, fig. 11). Nous n'en connaissons pas l'existence au Mont-Saint-Michel. Cette découverte renforce donc l'idée de la reconstruire afin de compléter la présentation du système de fortification du Mont, déjà très représentatif de

son évolution du XIII^e au XVIII^e siècle. Enfin, retenant l'idée qu'un parcours de visite spécifique des remparts pourrait trouver auprès du public un intérêt certain, celui-ci, complété par l'existence d'un échiffe, élément important de la défense d'une courtine, prendrait une dimension supplémentaire non négligeable. La présence des hourds en bois du château de Carcassonne n'a-t-elle pas contribué à renforcer l'imaginaire des visiteurs et apporter auprès d'eux un regard différent sur l'art de la fortification ? La vertu pédagogique d'un tel projet n'est certainement pas à exclure d'emblée. Nous nous situons dans cette perspective.



Fig. 11 Échiffe conservé sur le chemin de ronde de l'enceinte urbaine de Vitré (Ille-et-Vilaine).
Cliché : François Jeanneau, ACMH.

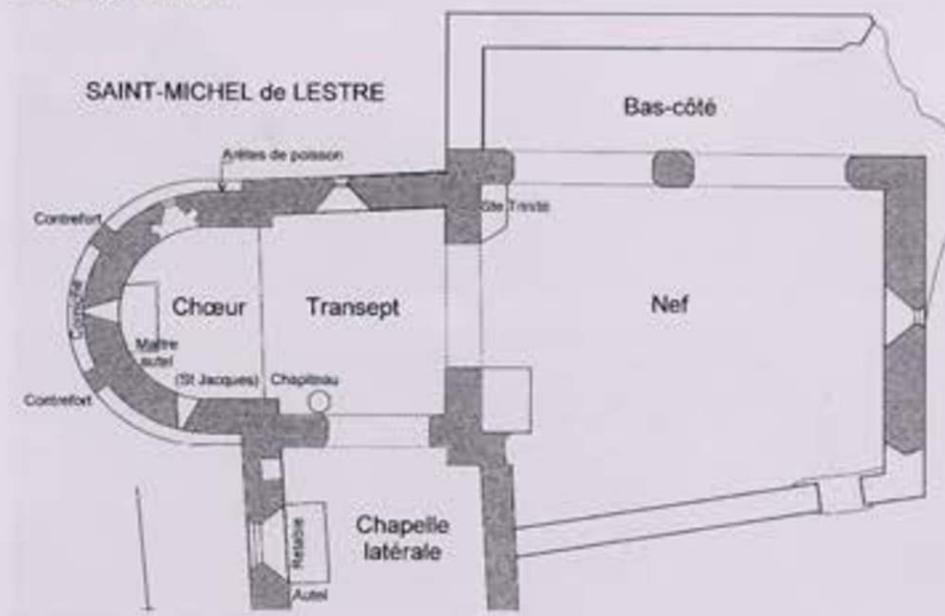
Saint-Michel de Lestre

par Michel DRAUSSIN,
membre de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel »

SITE



Les ruines de la chapelle St-Michel de Lestre se trouvent en périphérie du bourg de Lestre, près de Quinéville, sur la côte orientale du Cotentin. Dedicacée à saint Michel et située dans le cadre bucolique d'un promontoire surplombant la vallée de la Sinope, la chapelle remplace probablement un ancien sanctuaire païen. La butte offrant une vue étendue sur la mer, une tradition populaire dit aussi qu'elle occupe l'emplacement d'une vigie antique.



HISTOIRE

L'origine de Lestre remonte peut-être au domaine rural de Laxtra cité au VIII^e siècle et à une vaste paroisse qui fut démembrée en deux anciennes paroisses : Saint-Michel et Saint-Martin.

La chapelle elle-même date du 1^{er} tiers du XII^e siècle et est mentionnée sous le nom de chapelle Saint-Michel vers 1160. Elle dépendait de l'abbaye de Blanchelande tenue par des prémontrés, était desservie par des chanoines et a pu servir de chapelle castrale : les vestiges d'un château étaient encore visibles à proximité en 1900. Elle était aussi sur l'un des chemins des pèlerins d'outre Manche se rendant au Mont-Saint-Michel ou à Saint-Jacques de Compostelle.

La commune actuelle de Lestre provient de la fusion des paroisses d'Englesqueville (ancien domaine rural exploité par des Anglais ?) et de Lestre (bourg et église) en 1714 puis du rattachement à cet ensemble des agglomérations de Tourville et de Hautmoitiers (ancien monastère ?) en 1812.

Après la Révolution, la chapelle est vendue et pillée en 1817 avant de servir de carrière de pierres. C'est Prosper Mérimée, premier inspecteur des Monuments Historiques nommé en 1834, qui la fait classer en 1862 et la sauve d'une ruine totale. Une association pour en assurer la sauvegarde est créée en 1971, des travaux de réfection sont entrepris en 1976 et dans les années 1980 et cette action de sauvegarde reçoit un prix de la Fondation du Patrimoine en 2003.

ARCHITECTURE



Chœur et Trancsept

La chapelle romane du 1^{er} tiers du XII^e siècle comportait l'abside du chœur, un transept non saillant et une nef unique. L'abside semi-circulaire, voûtée en cul de four et aux murs en grès percés de fenêtres étroites et ébrasées, est épaulée par deux contreforts plats en calcaire. Elle est coiffée d'une corniche ornée de modillons à visages grimaçants et de symboles géométriques comme dans beaucoup de petites églises du Cotentin. Elle abrite le maître-autel et des fragments d'une statue décapitée de saint Jacques pèlerin datant du XV^e siècle. Un chapiteau du XII^e siècle repose sur le sol du transept séparé de la nef par un arc roman en plein cintre.



Nef

Un appareil en arêtes de poisson apparaît dans la maçonnerie sud de la chapelle. Et au XIV^e siècle, un bas-côté est accolé au sud de la nef, séparé de celle-ci par deux arcs brisés. Une sainte Trinité mutilée est posée sur un socle dans l'angle sud-est de la nef qui a perdu son mur nord.



Chapelle latérale

Une baie en arc brisé donne sur une chapelle latérale gothique construite au nord du transept au XIV^e siècle. Cette chapelle latérale renferme à l'est un autel surmonté d'un retable du XV^e siècle représentant les saints médecins Côme et Damien, et au nord un enfeu encadré de deux pilastres surmontés de pinacles et de deux statues en pied très dégradées et contenant un gisant également très dégradé et posé sur deux cylindres. Malgré leur état, les fragments de la statue de saint Jacques équipé de la sacoche et du saint Côme et saint Damien ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1976-1977.



Chapelle latérale

ANIMATION

Tous les ans, les religieux étaient tenus de dire la messe, chaque mercredi et chaque vendredi, du 29 septembre au 16 octobre, en célébrant plus particulièrement les fêtes de l'archange. Chaque équinoxe de printemps et d'automne, les 21 mars et 23 septembre, les premiers rayons du soleil irradiant l'intérieur du sanctuaire au lever du jour.

En 1999, le comité des fêtes, l'association Saint-Michel et la paroisse ont organisé une manifestation autour de la chapelle dans l'espoir d'en faire une tradition.



Saint Jacques, Fragments



Sainte Trinité



Enfeu



Retable

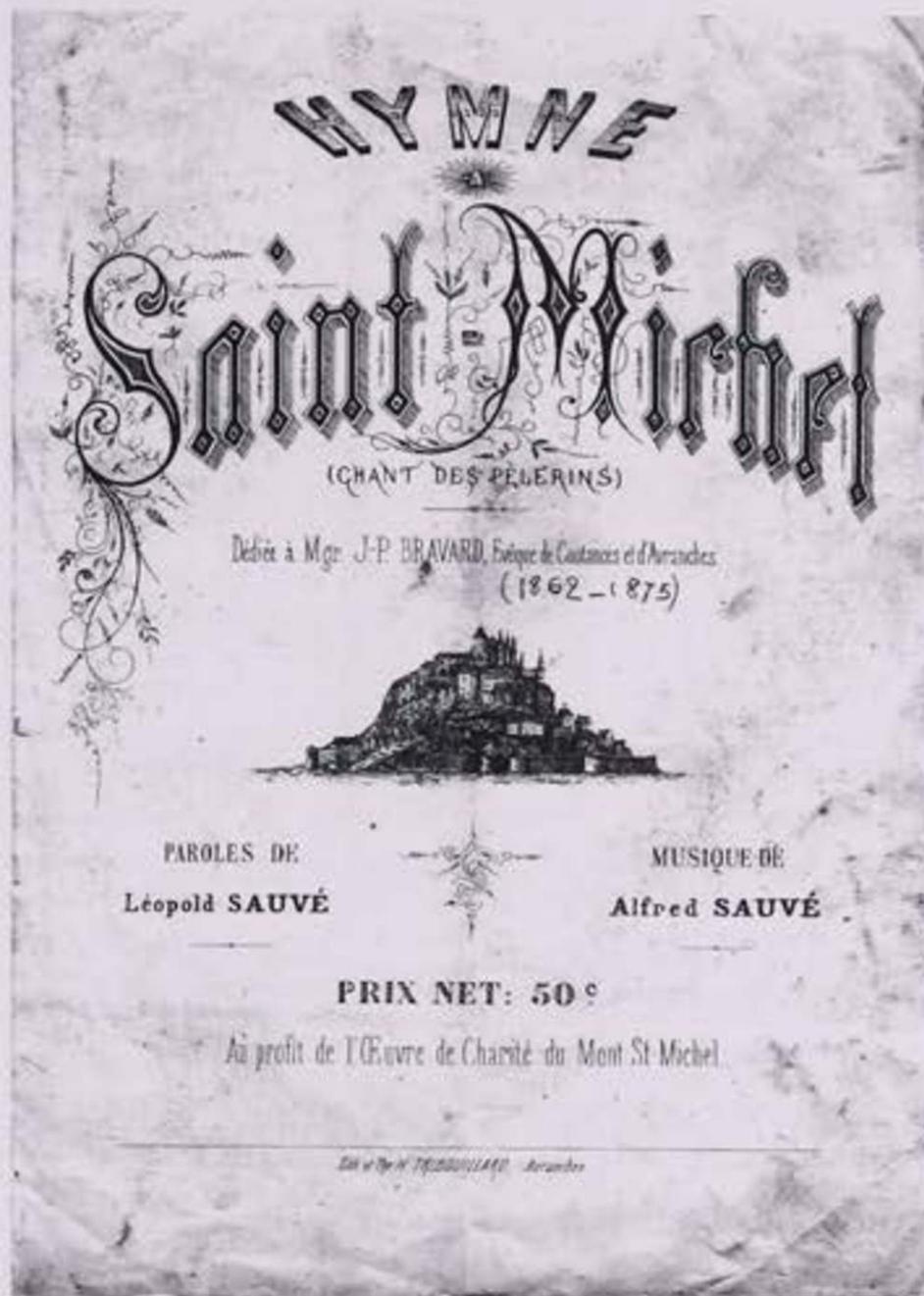


Retable saint Côme et saint Damien

Clichés Michel Draussin

Hymne à Saint-Michel

Ce document a été aimablement mis à notre disposition par M. et Mme Philippe Robilliard, membres de l'association «Les Amis du Mont-Saint-Michel».



HYMNE A S^T-MICHEL

(CHANT DES PELERINS)

Dédiée à Monseigneur BRAVARD, Evêque de Coutances et d'Avranches.

PAROLES de
Léopold SAUVÉ.MUSIQUE de
Alfred SAUVÉ

Solo de 1^{er} Tenor

Adagio (58 -)

O Saint Mi-chel, puissant Ar-change, Nous im-plo-
rons à deux ge-noux, Vainqueur de la som-bre pha-lange, Du haut du
ciel veil-le sur nous. Il nous guette le noir Re-bel-le, Il tend des
pié-ges sous nos pas; Sur nos fronts nous é-tends ton ai-le, Pour que nous
ne pé-ris-sions pas.

Animato

Allegro P

FF

2^{er} TENOR.

BARYTON.

BASSE.

CHŒUR.

Au Ten-ta-teur j'ai dit: Ar-

rie-re! Et j'ai pris le bour-don en main. Pré-te l'o-

rie-re! Et j'ai pris le bour-don en main. Pré-te l'o-

rie-re! Et j'ai pris le bour-don en main. Pré-te l'o-

rie-re! Et j'ai pris le bour-don en main. Pré-te l'o-

rie-re! Et j'ai pris le bour-don en main. Pré-te l'o-

reil-le à la pri-ère Du Pé-le-rin, du Pé-le-rin.

La mer qui ceint la basilique
Est terrible dans ses fureurs ;
Du haut de ton rocher antique
J'ai vu ses sublimes horreurs.
Plus terrible au fond de nos âmes
La tempête gronde souvent, —
Pitié ! nous roulons dans les flammes
Soutiens-nous, enchaîne le vent.

Au Tentateur, etc...

Si dans l'ombre l'un de nos frères
S'égare, prends-le par la main ;
Vois son deuil, ses larmes amères.
Montre au voyageur son chemin.
Garde-nous au jour des alarmes
La force, mets-la dans nos cœurs ;
Protège-nous, bénis nos armes.
Dans nos combats fais-nous vainqueurs !

Au Tentateur, etc...

il les auoyēt portez. Et quant grant gosier fut assez
 auant il mist le sien sur la rine de la mer le quel ro-
 chier a present est appelle le mont saint Michel. Et
 mist ledit grant gosier la poincte contre mont: et le
 puis prouuer par plusieurs michelietz. Et est ledit ro-
 chier tresbien garde de present au noble roy de fra-
 ce comme vrayes reliques precieuses. Galemelle
 vouloit mettre le sien cōtre mais grant Gosier dist
 que lie nen feroit riens & que il le failloit porter plus
 auant, pēsant a luy mesmes que tel pourroit pren-
 dre luy qui ne prendroit pas l'autre. Galemelle fist
 le commandement & le porta plus loing. Et est les-
 dit rochier de present appelle robelaine. Apres sen-
 font retournez les deux psonnaiges ou il ont trou-
 ue Gargantua qui se gardoit q̄ les Bretōs ne beson-
 gnissent a sa perte cōme aultressops auoyēt faict.

Comment le pere et la mere de Gar-
 gantua moururēt d'une fiebvre et com-
 ment Gargantua emporta les cloches
 de nostre dame de paris.

Apres que grāt gosier & Galemelle furent
 venuz de porter les deux rochiers: il leur
 print vne fiebre cōtinue laquelle si tres-
 fort les tourmēta que en brief ilz mouru-
 rent p faulte d'une purgation. Parquoy gargātua
 se cuyda desesperer car il se arracha les cheueux & se
 gratoit la teste. Il frapport du pie ptre terre il se de-
 torboit les bras: cestoit merueille du dueil q̄ demes-
 noit. Puis sō dneil passa luy sonnint q̄ auoit ouy
 dire que Paris estoit la plus grant ville du monde.

B u

Fac-similé de l'édition originale

des «Grandes et inestimables cronicques du grant et enorme geant Gargantua», 1532

"il les avoyent portez. Et quant Grand Gosier fut assez avant il mist le sien sur la rive de la mer lequel rochier a present est appelle le Mont Saint Michel. Et mist ledit Grant Gosier la poincte contre mont; et le puis prouuer par plusieurs michelietz. Et est ledit rochier tres bien garde de present au noble roy de France comme vrayes reliques precieuses..."

Le Mont-Saint-Michel étudié aux cours de paléographie des Archives Départementales de la Manche

Depuis 1998, grâce à la volonté, l'autorisation et la bienveillance des directeurs successifs, le regretté Yves Nédélec et messieurs Gilles Désiré-Dit-Gosset et Jean-Baptiste Auzel¹ des cours de paléographie sont régulièrement dispensés aux Archives Départementales de la Manche.

Ils sont assurés, bénévolement et gratuitement depuis l'origine, par messieurs Jean-Michel Bouvris, Janjac Leroy et Rodolphe de Mons, tous trois anciens collaborateurs des Archives Départementales, aujourd'hui jeunes retraités, avec un immense dévouement, une grande compétence, une sympathique bonhomie et... une grande indulgence !

C'est, donc, un régal que d'y participer pour la soixantaine d'assidus qui, répartis en deux groupes de trente personnes environ, apprennent toujours beaucoup à chaque séance et se perfectionnent, dans la plus franche bonne humeur, dans cette science auxiliaire de l'histoire qu'est la paléographie.² C'est que ces cours ne se contentent pas d'étudier la technique paléographique qu'il est évidemment indispensable de maîtriser (du mieux que l'on peut...) pour transcrire les textes soumis à examen. Ils abordent aussi tout l'environnement des textes concernant les personnes et les lieux cités, les fonctions et les métiers évoqués chaque participant pouvant contribuer par ses connaissances propres à enrichir celles de tous les présents. Tous les textes proposés sont en français - ou en « francois » pour les plus anciens ! - mais jamais en latin et datent le plus généralement des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, plus rarement des XV^e, XIX^e et XX^e siècles.

Le Mont-Saint-Michel et les paroisses alentours y sont souvent évoqués. Il arrive même qu'un texte spécifique concernant le Mont soit tout particulièrement étudié. C'est le cas du texte que nous reproduisons (page 29) avec sa transcription (pages 30 et 31) grâce à l'aimable autorisation de messieurs Jean-Michel Bouvris, Janjac Leroy et Rodolphe de Mons mais aussi des participants aux cours qui ont été consultés et que la rédaction de la revue « Les Amis du Mont-Saint-Michel » tient à remercier tous chaleureusement. Il s'agit en l'espèce de l'acte d'inhumation de Louis Brodeau, marquis de la Chastière, gouverneur du Mont-Saint-Michel, en date du 19 juin 1667 (Arch. Dep. Manche, registre e1, vue 288/398).

¹ Messieurs Gilles Désiré-Dit-Gosset, lorsqu'il était en fonction jusqu'en 2013, et Jean-Baptiste Auzel, depuis lors, ont accepté d'être membres du Conseil Scientifique de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » et de l'honorer de leurs avis et conseils.

² Les cours sont dispensés de début octobre à fin juin, en principe un vendredi matin tous les quinze jours, hors vacances scolaires, à 9 heures pour le premier groupe et à 10h45 pour le second, soient environ 18 séances par an. L'après midi de la dernière séance est consacrée à des visites de sites remarquables du département commentées par les meilleurs spécialistes et se termine toujours le soir par un dîner pris en commun.

³ Pour s'inscrire à ces cours, ce que la rédaction de la revue ne saurait trop conseiller à tous les membres de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » et à tous les férus d'histoire et de généalogie, notamment, qu'ils soient membres ou non de l'association, il suffit de venir un vendredi matin pour y assister en prenant soin, évidemment, de vérifier auprès des Archives Départementales que c'est un vendredi où il y a cours !

Archives départementales de la Manche

Année 2010-2011

PALEOGRAPHIE

Texte N°2

Acte d'inhumation de Louis Brodeau, marquis de la Chastière, gouverneur du Mont Saint-Michel, 19 juin 1667 (Arch. dép. Manche, registre e1, vue 288 / 398)¹.(En marge : 148 Louis Brodeau, le 19^e juin 1667). Juin.

Le samedi dix huitiesme jour de juin, feste de saint /2 Aubert, fondateur de ce lieu et evesque d'Avranches, /3 est mort, a dix heures trois quarts du soir. Louis /4 Brodeau, marquis de la Chasseliere, natif de la /5 paroisse de Candé² (un mot en interligne : vitus³), evesché de Tours, gouverneur de ce /6 lieu⁴, le plus meschant de tous les hommes, et lequel /7 à (sic) presque ruiné tous les bourgeois et habitans /8 des proches paroisses, ayant creu dame (harré : Cecille) /9 Cecille Le Gay la Berge, sa femme, plutost une (page 45) megere et fuyre d'enfer⁵ qu'une femme, et ladite /2 femme ayant creu beaucoup de faulx rapports /3 a elle faictz par des paroissiens et paroissiennes /4 (en interligne : de ce lieu), tous traistres, et mesme par ses maudits /5 domestiques, et tres medisans, ce qui à (sic) esté la /6 cause que messieurs les religieux, bourgeois et /7 paroissiens circonvoisins ont rendu⁶ plainte contre /8 luy à Sa Majesté tres chrestienne⁷, qui à (sic) donné ordre /9 à monsieur Chamillart, intendant en basse Normandie⁸, d'en /10 informer⁹. Ce qu'ayant esté faict, ledict sieur est venu a /11 mourir au grand contentement de tous les bourgeois /12 et de tous ceux du pais, il receut les saints /13 sacrements par les mains de messire Pierre Marie, /14 prebste, curé de ce lieu, en sa maison au chasteau, l'en /15 ayant requis et prié que ce fut luy, disant ne /16 cognoistre aultre curé, et fut le lendemain /17 enterré en la nef de l'eglise dudict chasteau, proche /18 le benistier en entrant en ladite nef, par discrepte /19 et venerable personne dom Mahieul Hazon¹⁰, prieur /20 et archidiacre de ceste abbee¹¹, est (sic) accompagné de tous /21 ses religieux et du sieur curé et clergé de ce lieu /22 et du (dit : harré) sieur Paschal, estant pour lors en garnison en /23 ceste ville, qui estoit capitaine du regiment de Picardie, /24 avec ses officiers, soldatz et tous

¹ Ce document a fait l'objet d'une transcription dans la plaquette de l'abbé Paul Paris-Jallobert, *Le Mont-Saint-Michel d'après ses anciens registres paroissiaux de 1600 à 1800*, Balazé près Vitré, 1895. Notre transcription en diffère quelque peu.

² Probablement Candés-Saint-Martin, Indre-et-Loire, cant. de Chinon.

³ Les dictionnaires anciens (de Moerri, ou de Thomas Corneille) donnent, pour forme ancienne, « Candoesum & Candatensis vicus ». C'est semble-t-il ce « vicus », au sens de quartier ou de bourg, qui a été rajouté sous la forme « vitus ».

⁴ Voici ce qu'en disent Henri et Odette de Frondeville, dans *Les Conseillers du Parlement de Normandie de 1641 à 1715*, t. II, Rouen, 1970, p. 175-176 : « Louis, marquis de La Chasseliere, ... colonel d'un régiment d'infanterie, gouverneur du Mont-Saint-Michel, mort dans son Gouvernement, des blessures qu'il avait reçues... ».

⁵ Juste au-dessus du mot « enfer » figure une croix (haut de page, au milieu de la ligne). Vérification faite sur l'année, toutes les pages commencent par une croix. Ce n'est donc pas un moyen d'exorciser le démon !!!

⁶ Nous dirions maintenant « porté ».

⁷ Titre traditionnellement donné au roi de France.

⁸ Intendant de la généralité de Caen.

⁹ C'est-à-dire d'ouvrir une enquête.

¹⁰ Bonaventure Mayeul Hazon, bénédictin mauriste, originaire du diocèse d'Orléans, profès à 21 ans à Jumieges le 16 mai 1626, mort le 5 juillet 1671, à Redon (*Matricula monachorum professorum Congregationis S. Mauri in Gallia Ordinis Sancti Patris Benedicti*... Texte établi et traduit par dom Y. Chauvy, Paris, 1959).

¹¹ Cotteindre « abbaye ».

les bourgeois de /25 ce lieu, qui tous estoient soubz les armes à son /26 enterrement, aussy bien que la garnison du chasteau, qui /27 pour lors estoit le capitaine du Fay, du regiment /28 de la Fere, avec ses officiers et soldatz, tous lesquels /29 officiers, soldatz et bourgeois firent à la fin dudict /30 enterrement, chascun deux descharges de leurs armes, /31 Il mourut toutefois en de tres bons sentimens, /32 Dieu luy face (sic) pardon, et ave pitié de sa pauvre ame.

(signé :) P. Marie, c.d.m. [curé du Mont] (avec paraphe).

(En marge :) Nota. Il battoit, pilloit et faisoit prendre par force à ses domestiques les biens des bourgeois et des paroissiens circonvoisins, ce qui les aigrir de telle sorte (harré : quels) qu'ils furent contrainct (sic) enfin de se plaindre à Sa Majesté tres chrestienne¹².

¹² Les termes très forts figurant dans cet acte sont le reflet de l'animosité entre le gouverneur et ses gens d'un côté et les religieux et habitants du lieu de l'autre. Sur le gouvernement au Mont-Saint-Michel de Louis Brodeau, marquis de La Chastière, notre principale source d'information est due aux deux continuateurs de l'*Histoire du Mont-Saint-Michel au pied de la mer*, de dom Jean Huynes. Si le premier, dom Louis de Camps, ne rapporte que l'entrée au Mont, le 20 juin 1662, du nouveau gouverneur, le second, dom Etienne Jobart, narre avec forces détails la façon d'agir du sieur de La Chastière, ainsi que le départ de son épouse, après la mort de son mari. La teneur des relations de ces chroniqueurs est reproduite par E. de Robillard de Beaurépaire, à la suite de son édition de l'œuvre de dom Huynes, Rouen, Soc. de l'hist. de Normandie, 1872-1873, 2 vol., t. II, p. 154-155 (dom de Camps) et p. 156-170 (dom Jobart). Sur une autre reprise du récit de ce dernier, moins circonstanciée, voir même édition, t. I, Introduction, p. LII-LIV. C'est d'après dom Jobart que Georges Bordonave, *Le roman du Mont-Saint-Michel. Douze siècles de foi, d'art et d'histoire*, Paris, R. Laffont, 1966, p. 202-207, relate ce même épisode.



Le Mont-Saint-Michel, vue prise des polders de l'Ouest
Cliché H. Decaëns

La vie au Mont de...
Audrey Hemon,
Chargée de mission Environnement
au Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel,
et
Mickaël Mary
Chargé de mission au Conservatoire du littoral,
délégation Normandie



La rédaction : Audrey Hemon, Mickaël Mary, vous consacrez tous les deux votre vie professionnelle à la protection éco-biologique de la baie du Mont-Saint-Michel. Quelles sont les circonstances qui vous y ont amenés ?

Audrey Hemon : Après des études en biologie appliquée au milieu littoral et, notamment, un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en « études et gestion des littoraux » à l'Université de Brest, j'ai été embauchée en 2004 à la Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer en tant que chargée d'études pour réaliser le suivi des phoques de la baie et évaluer l'impact de l'implantation des bouchots sur la population. C'était un contrat de deux ans cofinancé par l'IFREMER, l'Union Européenne et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine. A la suite de quoi, en 2007, j'ai intégré le Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel, maître d'ouvrage de l'opération de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont-Saint-Michel (RCM). Ma mission consiste principalement à mettre

en œuvre le programme de suivi des effets du RCM sur l'environnement (faune, flore, qualité du milieu), avec également un volet « mesures compensatoires ».



Marais salés de la baie - Cliché Larrey & Roger - Cdl

Mickaël Mary : Pour ma part, je suis originaire de Saint-Marcen entre Saint-Broladre et Roz-sur-Couesnon, tout près du Mont-Saint-Michel. C'est dire si la baie fait partie de mon environnement depuis mon tout jeune âge. J'ai fait des études scientifiques à l'Université de Rennes I où j'ai obtenu une maîtrise (aujourd'hui, on dirait un master I) puis un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en environnement à Calais consacré à l'écologie et à l'étude des pollutions. Ensuite j'ai travaillé dans plusieurs régions au sein de diverses structures scientifiques ou chargées de gestion d'espaces naturels (conservatoires d'espace naturel, réserves naturelles, centre de recherche). En 2005, je suis entré au Conservatoire du littoral à la délégation Normandie, basée à Caen pour élaborer le document d'objectif Natura 2000 (DocOb). Et, aujourd'hui, en tant que chargé de mission, j'ai deux missions principales, celle qui consiste à assurer le travail et le suivi de Natura 2000 dans la baie du Mont-Saint-Michel et celle qui a pour objet de mettre en œuvre la stratégie du Conservatoire du littoral dans cette même baie.

La rédaction : Allons ensemble, si vous le voulez bien du général au particulier. Et commençons, donc, par Natura 2000. En quoi ce programme consiste-t-il précisément ?

Mickaël Mary : Le programme Natura 2000 a deux Directives européennes pour origine, l'une de 1976 sur la protection des oiseaux migrateurs et l'autre de 1992 sur l'habitat naturel. Mais, bientôt, au-delà de ces directives s'est mise en place une démarche tout à fait originale au niveau européen essayant de concilier « vision globale », « liberté des Etats » et « concertation ».

La « vision globale » est partie du constat évident que la protection des oiseaux migrateurs, des poissons et toutes autres espèces faisant parfois plusieurs milliers de kilomètres par an pour se reproduire ne pouvait résulter que de règles communes à tous les Etats parties.

La « liberté des Etats » a toutefois été laissée entière en matière de choix des objectifs, des sites remarquables concernés et des espèces.

La « concertation », elle, doit se manifester dès le début du lancement du processus et se poursuivre continuellement ensuite dans la mise en œuvre de bonnes pratiques négociées avec tous les acteurs concernés et acceptées par eux au fur et à mesure des observations, des évolutions et des changements pouvant intervenir dans les équilibres des écosystèmes. C'est, donc, à la fois une démarche volontaire et contractuelle qui peut s'insérer évidemment, en France comme dans les autres pays, dans des cadres réglementaires existants.

Aujourd'hui, Natura 2000 en Europe c'est un réseau de 26 000 sites dans 27 pays - dont près de 1 500 en France - avec à chaque fois, des procédures spécifiques destinées à enrayer la perte de biodiversité, voire la restaurer.

Afin de maintenir le bon état écologique des habitats naturels, des espèces et de leur milieu de vie, chaque Etat a ainsi des responsabilités. Natura 2000 propose des actions qui concilient écologie et activités humaines tout en valorisant le territoire. Ce réseau européen d'espaces naturels remarquables réunit des sites dénommés « Site d'Importance Communautaire » (SIC) lorsqu'ils relèvent de la Directive européenne « Habitats - Faune - Flore » ou « Zone de Protection Spéciale » (ZPS) lorsqu'ils relèvent de la Directive « Oiseaux ». En France, Natura 2000 concernait en 2010, 1 367 SIC et 382 ZPS soit plus de 12% du territoire métropolitain.



Ilot de Tombelaine - Cliché Mickaël Mary

La rédaction : En ce qui concerne tout particulièrement la baie du Mont-Saint-Michel dont vous étiez et êtes toujours, notamment, personnellement chargé, comment les choses se sont-elles passées ?¹

Mickaël Mary : Cela a été une démarche en plusieurs étapes qui a commencé en 2006 s'agissant de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En amont, bien sûr, l'Etat avait défini une liste de sites dont, évidemment, la Baie du Mont-Saint-Michel. Le travail qui m'a été demandé consistait à élaborer un plan de gestion fixant les objectifs pour ce territoire bien particulier en concertation avec l'ensemble des acteurs de la baie (élus, professionnels, associations). La Baie était entendue au sens large incluant l'interface terre-mer, les marais salés et en arrière du trait de côte, les marais arrière littoraux (de la Claire Douve, de Dol, de la vallée du Couesnon) soit environ 500 kilomètres carrés dotés d'une grande richesse en matière d'habitats, de loisirs ou d'activités professionnelles.

Pour mener ce travail de concertation et de co-construction, nous nous sommes appuyés sur des rencontres bilatérales ou des instances thématiques (comité de pilotage, groupe de travail). L'objectif était de permettre à tous les acteurs de la baie concernés d'être partie prenante de l'élaboration du DocOb. Par ailleurs, le Conservatoire du littoral a particulièrement été accompagné dans la démarche par Monsieur Patrick Larivière, ancien maire - conseiller général de Pontorson et élu président du Comité de pilotage Natura 2000.

La première étape qui a duré de 2006-2008 a consisté, pour moi, à faire le bilan en matière de richesses patrimoniales, des usages qui en étaient faits et de leurs interactions, par exemple entre les agriculteurs, les pêcheurs à pied, les chasseurs et à noter les dysfonctionnements ou les risques par rapport aux équilibres existants. Pour établir ce bilan, nous nous sommes appuyés, bien sûr, sur des observations, des rencontres avec tous les acteurs concernés mais aussi sur tous les travaux, notamment ceux de l'Université de Rennes I ou encore du CRESCO (station biologique de l'Ifremer et du Muséum d'Histoire Naturelle à Dinard). Ensuite les grands enjeux du site ont pu être mis en évidence.

La seconde étape, à partir de 2008, a mobilisé tout le travail précédemment cité. Sur cette base des objectifs ont été définis. Il a fallu les hiérarchiser et les rendre audibles aux gens par une vulgarisation de sorte que les acteurs locaux puissent se les approprier.

Parmi les plus importants, on peut citer :

- le maintien et la restauration des grandes zones humides de la baie ; bien souvent, il s'agit de prolonger ou de soutenir le travail déjà accompli par certaines associations ou collectivités comme c'est le cas par exemple avec les marais de Sougéal, au sud est de Pleine Fougères. Plus globalement, cet objectif fort de préservation des zones humides de la baie s'insère dans ceux de la Convention de Ramsar, signée en 1971 à Ramsar en

¹ Voir le brochure « Natura 2000 en Baie du Mont-Saint-Michel, 500 km² de diversité à préserver » éditée par le Conservatoire du littoral qu'il est possible de lui demander à l'adresse suivante : Conservatoire du littoral, délégation Normandie, 5-7 rue Pélagie, B.P. 546 - 14037 CAEN Cedex. Il est possible aussi de consulter les sites : <http://littoral-normand.n2000.fr>, www.baie-mont-saint-michel.fr et www.natura2000.fr

Iran et dont la France est adhérente depuis 1986, convention qui a pour but d'enrayer la tendance à la disparition des zones humides et de permettre leur conservation ainsi que celle de leur flore et de leur faune tout en favorisant leur utilisation rationnelle ;²

- les herbues qui constituent un enjeu majeur ; ils ont cette particularité d'être tantôt recouverts par la mer et de permettre aux poissons de venir s'y alimenter (bars et mulets par exemple avec l'obione dans laquelle ils mangent de petits crustacés, les « *Orchesteas* ») et tantôt d'être à découvert, ce qui permet à une flore spécifique de s'y épanouir qu'apprécient bovins et ovins ; or, certains se dégradent ; c'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec les communes, les éleveurs, les chasseurs, les naturalistes, les scientifiques, les services de l'Etat, notamment les responsables du domaine public maritime afin de partager un constat et de remédier aux dysfonctionnements par la prise en charge, pour chacun, de ses responsabilités et de proposer un cadre pérenne pour les activités humaines tout en assurant leur équilibre avec l'environnement ; bien sûr, nous conduisons cette démarche participative et collaborative pour chacun des objectifs que nous avons définis et arrêtés.



L'obione, faux pourpier dans les herbues - Cliché Mickaël Mary

La troisième étape consiste à déterminer quelles actions doivent être mises en place pour atteindre ces objectifs. Cela peut relever de ce que nous appelons du « génie écologique », par exemple : recréer une mare, restaurer une roselière, ou encore adapter des usages professionnels comme adapter les périodes de fauche, ou organiser le pâturage sur un même herbu pour éviter des impacts préjudiciables à la flore, travailler

² L'inscription sur la « liste Ramsar » confère un label plus qu'une protection en elle-même. Actuellement, 16 sites bénéficient de ce label en France dont six en métropole parmi lesquels la Camargue, les marais du Cotentin et du Bessin c'est-à-dire de Carentan et de la Baie des Veys... et la Baie du Mont-Saint-Michel.

avec les pratiquants de loisirs, par exemple, pour éviter de déranger les phoques veaux marins pendant leur période de reproduction, lors de leurs mises bas et de leur allaitement. C'est ainsi que nous avons travaillé avec les aérodromes et certains pilotes, notamment d'ULM, pour élever sur certains secteurs sensibles le plancher de vol à 300 mètres et non plus à 150 mètres au moins du sol, comme c'est la norme, pour limiter les dérangements sur les phoques et les oiseaux.

C'est un travail long, souterrain, qui ne se voit pas au premier abord mais qui est indispensable.

La rédaction : Après tout ce travail, quel bilan peut-on en faire dans la Baie du Mont-Saint-Michel ?

Mickaël Mary : La Baie est classée en SIC sur 39 580 hectares et en ZPS sur 47 736 hectares sur les 500 000 qu'elle compte. Le document d'objectif (DocOb) est la base du contrat pour une gestion équilibrée du patrimoine naturel et l'obtention des financements. Depuis le lancement de « Natura 2000 » en 2006, grâce à cette démarche participative, ce ne sont pas moins de 200 acteurs de la Baie qui ont participé à 260 réunions de travail pour élaborer ce document d'objectifs.

Avec 26 habitats naturels d'intérêt européen, elle se situe parmi les sites les plus riches de France. Certains d'entre eux ont une valeur prioritaire : récifs d'Hermelles, prés salés, dunes grises, bancs coquilliers, boisement alluvial (bois d'Ardennes) ...

- Quatre-vingt-onze espèces d'intérêt européen ont été recensées :
- 6 chauves-souris,
- 1 amphibien, le Triton crêté,
- 7 poissons dont 5 migrateurs (lamproies, Saumon atlantique,...),
- 68 oiseaux migrateurs, hivernants ou nicheurs,
- 2 plantes : Oseille des rochers et Flûteau nageant,
- 2 invertébrés : Lucarne cerf-volant et Ecaille chinée,
- 5 mammifères marins et aquatiques (Grand Dauphin, Phoque veau-marin).

La rédaction : Audrey Hemon, comment votre action au sein du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel s'insère-t-elle dans l'ensemble de celles décrites par Mickaël Mary ?³

Audrey Hemon : Il faut d'abord rappeler qu'un vaste programme d'études environnementales, hydro-sédimentaires et paysagères a été mené en amont du projet, de 1997 à 2002, afin de définir l'état initial et de faire des choix d'aménagement respectueux du site. Ce sont ces éléments qui ont permis de bâtir l'étude d'impact de l'opération, soumise à enquête publique puis autorisée par arrêtés préfectoraux en 2003. Ces arrêtés définissaient notamment le programme de suivi qui doit accompagner les travaux puis l'exploitation des ouvrages sur le long terme. C'est pour mettre en place ces suivis qu'un poste a été créé et que j'ai intégré le Syndicat Mixte en 2007.

³ Voir « La Baie Travaux » N°35, janvier 2014, organe du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel (<http://www.projetmontsaintmichel.com/brochures.html>)



Le Comptage - Cliché : Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel

Ma première mission, qui se poursuit encore aujourd'hui, a donc été de définir le cahier des charges de chaque étude prévu par la réglementation, de recruter des prestataires spécialisés pour les réaliser et de m'assurer qu'elles répondent bien à nos objectifs de suivi. Pour cela, nous faisons appel à différentes structures : bureaux d'études, associations, laboratoires. Une dizaine d'études sont ainsi actuellement en cours qui portent notamment sur :

- les peuplements benthiques, c'est-à-dire des organismes vivant sur et dans le sable (vers, coquillages, crustacés) aux abords du Mont en lien avec la modification de la topographie des fonds marins ;
- les oiseaux, à la fois dans la baie et dans l'anse de Moidrey ;
- les poissons, et notamment les migrateurs (saumons, civelles : jeunes anguilles) dans l'estuaire du Couesnon et au niveau du barrage ;
- les amphibiens (crapauds, grenouilles, tritons) et notamment le péloïde ponctué, qui sont suivis depuis 2005 dans l'anse de Moidrey et dans les zones humides du nouveau parc de stationnement du Mont-Saint-Michel ;
- la colonie de phoques de la baie.

S'agissant des thématiques oiseaux, phoques et poissons migrateurs (saumon atlantique), elles s'intègrent dans le contexte Natura 2000 de la baie puisque ces espèces sont visées par les directives européennes.

Une autre de mes missions consiste à mettre en œuvre les mesures destinées à « compenser » certains effets négatifs engendrés par les travaux sur la flore et la faune. Ces mesures sont directement liées à la réglementation sur les espèces protégées, qui interdit toute atteinte aux espèces et/ou à leur habitat. Des dérogations sont cependant accordées dans certains cas, notamment lorsqu'il s'agit d'un projet d'intérêt

général comme le RCM, à condition que des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts suffisantes soient déployées et qu'un suivi à long terme vienne ensuite démontrer leur efficacité.



Pelodyte - Cliché : Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel

En ce qui concerne la flore, nous avons ainsi transféré deux espèces protégées en Basse-Normandie qui s'étaient développées sur la digue-route historique, avant la démolition de celle-ci. Il s'agit de :

- la soude vraie (*Suaeda vera*), espèce arbustive vivace dont il n'existait qu'un seul pied sur la digue et qui est absente de la baie ; nous avons réimplanté l'arbuste en 2012 à Saint-Vaast-la Hougue⁴ au sein d'une station existante ; depuis, le site est suivi et le pied s'est bien développé ;
- la crételle hérissée (*Cynosurus echinatus*), graminée annuelle pour la préservation de laquelle, en mars 2014, nous avons prélevé la terre végétale du versant Est de la digue-route (plus de 5 000 m³), où elle poussait et qui contenait les graines, pour la réimplanter sur la nouvelle digue avant le pont-passarelle ;

Dans ce cadre, quatre autres espèces non protégées mais très rares dans la région, ont également été transférées :

- le trèfle à folioles étroites (*Trifolium angustifolium*),
- la scabieuse maritime (*Scabiosa atropurpurea var. maritima*),
- le tordyle majeur (*Tordylium maximum*) et
- le buplèvre menu (*Bupleurum tenuissimum*) ;

⁴ Saint-Vaast-la-Hougue, commune de la Manche, arrondissement de Cherbourg.



La crételle hérissée - Cliché : Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel

Le suivi, qui doit durer 10 ans, a d'ores et déjà donné de très bons résultats en 2014 ;

En ce qui concerne la faune, un gros travail porte sur la recréation de roselières^{5 6} en faveur des oiseaux paludicoles ;

Pour bien comprendre l'intérêt de ce travail, il convient de faire un petit historique : sur le Couesnon, à l'amont de l'ancien barrage à flot et jusqu'à l'anse de Moidrey, les rives canalisées se sont progressivement ensasées ; ces bancs de vase ont permis l'installation d'une végétation de roselière sur environ 3 hectares ; ce type de milieu est favorable à certaines espèces, notamment des oiseaux qui viennent y nicher ; dans le cas présent, il s'agit surtout de la rousserolle effarvate, espèce protégée au niveau national, dont l'effectif nicheur était estimé à 3 couples ; or les travaux hydrauliques nécessitaient impérativement le curage du Couesnon et, donc, la suppression de ces roselières ; dès la conception du projet RCM et l'étude d'impact en 2002, cet habitat avait été pris en compte ; il avait alors été prévu de reconstituer 1,5 hectare de zone humide sur le nouveau parc de stationnement du Mont-Saint-Michel pour offrir un habitat de substitution aux oiseaux ; or les travaux de curage du fleuve n'ont commencé qu'en 2011 ; à ce moment là, la sédimentation ayant continué dans le Couesnon depuis 2002, la roselière avait atteint 11 hectares ; la population de rousserolles effarvates, recensée par le Groupe Ornithologique Normand, était alors estimée à 20-30 couples ;

⁵ Voir, outre le N° 35 de « La Baie Travaux » précité, « La Manche Libre » du 19 avril 2014, page 6.

⁶ Roselières : « là où poussent les roseaux ».

la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse Normandie nous a alertés sur cet enjeu nouveau et sur l'insuffisance de la mesure initialement prévue ;



Rousserole effarvate - Cliché : Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel

Nous avons donc demandé et obtenu une dérogation préfectorale pour la destruction d'un habitat d'espèces protégées à condition de mettre en œuvre des mesures d'évitement et de réduction des effets des travaux (phasage et calendrier des travaux, conservation de certaines surfaces de roselières) et de compensation (recréation et/ou gestion de roselières); pour proposer des mesures suffisantes, il a donc fallu rechercher des sites propices; l'habitat « roselière » est peu représenté dans la baie et fait justement l'objet d'une orientation dans le document d'objectifs Natura 2000 (« Maintenir, restaurer et envisager les possibilités d'extension de roselières »); notre recherche s'est donc faite à l'échelle du site Natura 2000 en mobilisant des structures partenaires : le Conservatoire du Littoral, le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), la DREAL, les associations, les fédérations de chasse... Ce travail a conduit à retenir sept sites différents sur lesquels la création ou la gestion de roselières était pertinente et réalisable : 3 d'entre eux sont sur le foncier du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel plus 4 sites partenaires, pour un total de 27 hectares reconstitués/gérés :

- pour ceux appartenant au Syndicat Mixte, il s'agit :
 - du nouveau parc de stationnement dont une grande partie est déjà réalisée,
 - d'une parcelle au sud de l'anse de Moidrey, le long du Couesnon, et
 - la zone actuelle de chantier à l'ouest du barrage qui sera réhabilitée en zone humide, une fois le chantier terminé,

- pour les sites partenaires :
 - une parcelle appartenant au Conservatoire du littoral dans le marais de la Claire Douve à Dragey,
 - une parcelle le long de la Sée, à Avranches, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Manche,
 - une parcelle dans le marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine,
 - la roselière de l'herbu de Genêts où il ne s'agit pas de création mais de gestion pour en améliorer la fonctionnalité pour les oiseaux.



Roselière du nouveau parc de stationnement - Cliché : Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel

Pour la réalisation de ces mesures, nous travaillons avec le bureau d'études « Ouest Am » qui est chargé de la maîtrise d'œuvre. L'avancement est variable selon les sites, mais l'intégralité des mesures doit être achevée en 2017. Un suivi de leur efficacité

pendant 10 ans est prévu, suivi qui est déjà mené depuis 2011 sur la roselière résiduelle du Couesnon et sur la roselière implantée sur le parc de stationnement. Ces deux sites ont accueilli en 2014 plus de 80 couples de rousserolles effarvates, et une vingtaine de couples d'autres espèces paludicoles (phragmite des joncs, bruant des roseaux, gorgebleue à miroir, bouscarle de Cetti, locustelle tachetée).

Cela est très encourageant compte tenu du faible recul que nous avons et que toutes les mesures ne sont pas réalisées. Les roselières se développent très vite et sont rapidement colonisées par les oiseaux.

Pour moi, c'est une mission passionnante que je peux suivre du début jusqu'à la fin, de la conception des mesures compensatoires jusqu'au comptage des oiseaux nicheurs dans les nouvelles roselières. Et puis, entendre les oiseaux chanter l'été au milieu du parc de stationnement, quelle belle récompense pour le travail accompli !

La rédaction : Mickaël Mary, vous disiez en début d'entretien qu'outre votre mission « Natura 2000 » vous interveniez, aussi, dans la Baie au titre du Conservatoire du littoral dont vous êtes Chargé de mission. En quoi cette seconde mission a-t-elle consisté et consiste-t-elle encore aujourd'hui ?

Mickaël Mary : Il s'agit d'assurer les missions de propriétaire du Conservatoire et une animation de territoire sur les sites identifiés par notre stratégie d'intervention. Dans la seule Baie du Mont-Saint-Michel, le Conservatoire du littoral a mis en place, en collaboration avec les communes concernées, 12 sites d'intervention :

- La Mare de Bouillon, pour laquelle le plan de gestion est en cours de définition,



La Mare de Bouillon - Cliché Larrey & Roget

- Les falaises de Carolles et de Champeaux,
- Les dunes de Dragey,
- La pointe du Grouin du Sud,
- Les prés de l'hôpital d'Avranches,
- Les marais de Boucey,
- La pointe de la Roche Thorin,
- Le polder Foucault, limitrophe du Couesnon, à l'ouest,
- Le polder littoral de la baie du Mont-Saint-Michel dont une acquisition récente d'une ferme de plus de 20 hectares sur Roz-sur-Couesnon,
- Les marais arrières littoraux de Dol - Chasteauneuf,
- L'île des Landes à Cancale, face à la Pointe du Grouin.

Sur chacun de ces sites, le Conservatoire élabore un plan de gestion (à l'instar du DocOb) pour un site Natura 2000. Mon rôle consiste à élaborer celui-ci ou à encadrer le travail lorsqu'il est confié à un cabinet spécialisé. Ensuite, j'assure notamment les relations entre le Conservatoire, les acteurs du site et le gestionnaire pour la bonne mise en œuvre des objectifs fixés. La baie du Mont-Saint-Michel étant à cheval sur deux régions, les sites du Conservatoire situés en baie bretonne sont pris en charge par mon homologue de la délégation Bretagne. Néanmoins, dans le cadre de mon travail d'animation au titre de Natura 2000, j'interviens jusqu'à Cancale.

Sur la baie normande, la gestion des sites du Conservatoire est assurée par le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL) dont le garde du littoral est basé à l'écomusée de Vains. Sur la baie bretonne, la gestion des sites est assurée par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

La rédaction : Comment ressentez-vous les effets des concertations que vous menez au quotidien tant pour le programme Natura 2000 que pour les actions menées par le Conservatoire du Littoral ?

Mickaël Mary : Dans l'ensemble, c'est très positif. Parfois un peu difficile au début. Il est souvent nécessaire de lever les incompréhensions liées la plupart du temps à un déficit d'information et de communication. On se doit d'apporter les éléments pour aider à une bonne compréhension des enjeux de préservation du littoral et a fortiori des sites sur lesquels on intervient. Cela ne peut aboutir que par un respect mutuel et la recherche de solutions concertées.

La rédaction : Avec l'expérience qui est maintenant la vôtre, quelles sont les grandes questions en jeu pour l'avenir de la Baie, les grands défis à relever pour en préserver le patrimoine naturel ?

Mickaël Mary : J'en vois au moins cinq.

- D'abord assurer une gestion cohérente et concertée à l'échelle de la Baie en favorisant une approche globale de la baie et en articulant « Natura 2000 » aux autres démarches et projets de territoire ;
- Ensuite, sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel ; cela passe par des expositions itinérantes, des sorties organisées par les « Maisons de la Baie » à destination du grand public, la mise en place de supports d'information et d'observation du patrimoine naturel sur site ; mais aussi par la réalisation de guides de bonnes pratiques ainsi que de la réglementation, par l'encouragement à la création d'une équipe de surveillance - des médiateurs nature - qui donne des informations environnementales sur la Baie ; et, bien sûr, par la mobilisation de la presse, des médias et de tous les supports de communication existants ;
- En troisième lieu, il faut améliorer les connaissances sur la Baie en poursuivant la recherche pour comprendre le fonctionnement et les interactions entre le milieu et les usages.
- Quatrièmement, il convient d'accompagner les modifications liées aux changements climatiques.
- Enfin, il faut concilier loisirs, économie et écologie en connaissant mieux l'impact des activités par exemple de la pêche, du sport, du tourisme pour pouvoir, en liaison avec les socioprofessionnels, prévoir leur encadrement et leur gestion ; en encadrant les pratiques et en accompagnant le développement des activités professionnelles ou de loisir comme la cueillette des salicornes au moyen d'une sensibilisation des usagers ; en canalisant la fréquentation dans les secteurs sensibles et sur le Domaine Public Maritime à travers des accès aménagés et l'application des réglementations sur les circulations aériennes et terrestres, par exemple ; et en développant une agriculture favorable à la biodiversité par l'entretien des haies, des fauches tardives, un pâturage extensif des prairies et des prés salés, le maintien des pratiques traditionnelles.

La rédaction : Pour conclure, quelles impressions plus personnelles, quelles émotions tirées de votre vécu dans la baie auriez-vous envie de faire partager ?

Mickaël Mary : J'ai eu la chance de pouvoir sillonner d'autres magnifiques contrées que celles de la baie du Mont-Saint-Michel, mais chaque fois que je m'immerge dans les vastes étendues de la baie, je ressens alors une énergie particulière. Dans cette immensité se cachent mille secrets pouvant émerveiller qui les recherche. Et, heureusement, cette baie, si difficile à appréhender, reste encore l'un de ces lieux magiques dont il est illusoire de penser que l'on puisse réellement l'apprivoiser.

Audrey Hemon : Je réside dans la baie depuis maintenant 10 ans, elle est pour moi un très beau terrain de jeu et pas seulement un espace de travail. Quand on aime la nature, c'est facile de se faire plaisir, la moindre petite balade est spectaculaire.

D'ailleurs les gens que l'on rencontre ici sont passionnés par leur région, leur terroir, les richesses locales et sont conscients de leur chance de pouvoir profiter d'un tel patrimoine. C'est aussi mon cas, que je ressens d'autant plus chaque fois que je fais découvrir le site à des amis ou à de la famille. Qui n'a pas ressenti une pointe d'envie dans l'auditoire en disant « je vis près du Mont-Saint-Michel » ?



Gabion dans les prés-salés - Cliché : Mickaël Mary



Saint Michel terrassant le démon. Statue en bois polychromé et doré, fin du XV^e siècle, église de Blainville-Crevon (Seine-Maritime). Cliché H. Decaëns



Michel Voisin, oncle de...

Gérard Colmaire

Gérard Colmaire 1944-2014

Gérard Colmaire était l'arrière-petit-fils d'Henri Voisin, qui a fondé les Amis du Mont-Saint-Michel en 1911, et le petit-fils de Jean Voisin, secrétaire général à partir de 1939, puis vice-président à partir de 1949. Il a donc été associé très jeune aux activités de notre association. Lors de l'assemblée générale du 30 septembre 1989, il nous avouait qu'il avait assisté pour la première fois à une réunion de l'association en 1949, à l'âge de cinq ans : « Pour notre part, nous confiait-il alors, il y a exactement quarante ans que nous sommes venus, pour la première fois, au Mont Saint-Michel. Chacun sait que nous n'étions pas bien vieux. Nous n'avions pas droit à la réunion officielle qui se tenait dans une salle du Vieux Logis où Mademoiselle Provost d'abord, puis Hélène et Georges Lebrec nous accordaient la plus gracieuse hospitalité. Mais, nous nous souvenons parfaitement du déjeuner organisé par nos amis, M. et Mme Piqueret, au restaurant des Terrasses Poulard. »¹

Ses parents, Maud et René, s'étaient rencontrés lors d'une réunion de l'association, en septembre 1937 ; ils se sont mariés quelque temps plus tard à l'église paroissiale du Mont.

Gérard est né le 16 mai 1944 dans une clinique parisienne. Il a fait des études de droit ; il s'est également intéressé à d'autres disciplines, en suivant notamment les cours de Fernand Braudel à l'École pratique des hautes études. Il a ensuite été directeur de formation commerciale dans une école parisienne. Il a poursuivi sa carrière à Tours puis, de 1983 à 2005, à Pau où il a été directeur de différents établissements de formation dépendant de la Chambre de commerce ; il a fini sa carrière à l'École supérieure de commerce de Pau.

¹ Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel n° 95, année 1990, p. 9.

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Il a milité dans de nombreuses associations. Il a tout d'abord été éclaireur de France de 7-8 à 30 ans ; il a d'ailleurs siégé durant quelques années au Conseil national du scoutisme.

Il a fait partie de la Jeune chambre économique dont il a été président. Il a adhéré aux Dirigeants commerciaux de France à Tours et à Pau ; il en a été le président régional pour le sud-ouest. Il était également membre du Lions Club ; il a été à deux reprises président de son club et, en 2006-2007, gouverneur du district du sud-ouest.

Mais il a surtout suivi ses aïeux en acceptant très tôt d'être membre du Conseil d'administration des Amis du Mont-Saint-Michel. En 1987, bien qu'il habitât à Pau, il n'a pas hésité à se faire élire au bureau comme secrétaire général. Et deux ans plus tard, le 10 mai 1989, il est devenu président ; il n'avait que quarante-cinq ans !

Nous le connaissions depuis 1977 ; venant au Mont pour participer à une réunion de l'association, il en avait profité pour suivre l'une de nos visites de l'abbaye. Il a ainsi été à plusieurs reprises un auditeur attentif et amical. En 1989, lorsqu'il est devenu président, nous avons accepté d'être secrétaire général ; nous avons appris à travailler avec lui, à mieux le connaître et à l'apprécier. Gérard a été un président actif et courageux, n'hésitant pas à poursuivre en justice un Montois qui avait construit une véranda sans permis de construire.

Mais c'était sans doute bien compliqué pour lui de présider notre association, tout en résidant à Pau où il avait sa vie familiale et une activité professionnelle intense. Le 22 septembre 1995, il préféra se retirer, laissant la présidence à Jacques Lucas. Il n'en continua pas moins à siéger au Conseil d'Administration, ne se contentant pas d'être un président d'honneur mais participant toujours aussi activement à nos travaux.

Après avoir pris sa retraite, Gérard s'est rapproché du Mont en s'installant avec sa famille près de Tours, à Fondettes. C'était désormais plus facile pour lui de venir à nos réunions.

Lorsque nous lui avons proposé de commémorer le centenaire de l'association en organisant au musée d'Avranches une exposition Henri Voisin, il nous a bien entendu encouragés. Et il nous a prêté avec joie tout ce qui lui venait de son arrière grand-père : eaux-fortes, dessins, peintures, livres, etc. Grâce à lui, nous avons pu montrer toutes les facettes du talent d'Henri Voisin ; l'exposition a ainsi été très réussie et elle a permis de fêter dignement le centenaire de notre association. Nous n'avons qu'un regret, ne pas avoir trouvé le moyen de réaliser un petit catalogue qui lui aurait fait un immense plaisir.

C'est pour cela que nous avons souhaité publier ensuite dans notre revue les textes, en grande partie inédits, d'un manuscrit rédigé par Henri Voisin vers 1935. Il nous en avait généreusement donné l'autorisation.

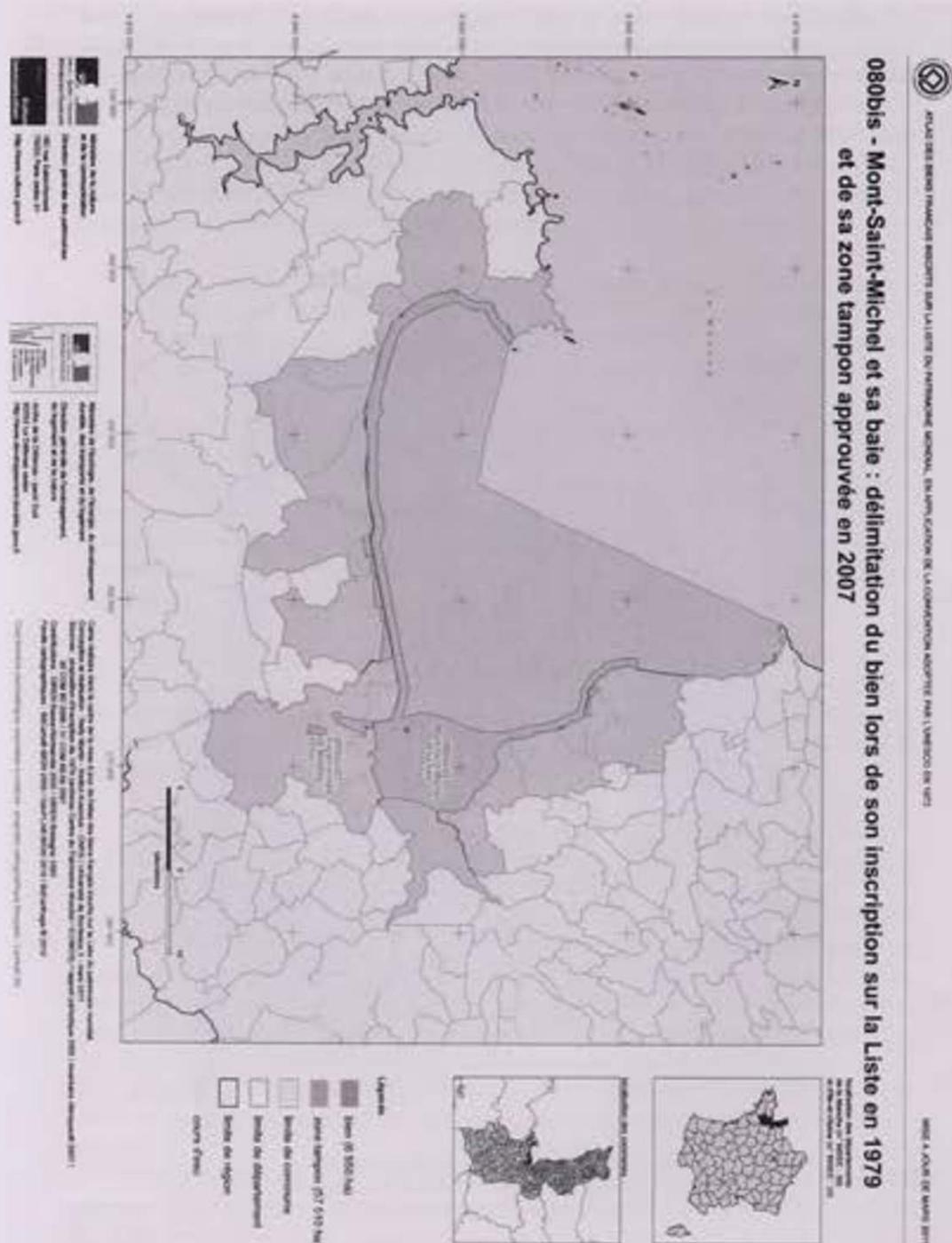
LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Malgré ses soucis de santé, Gérard avait gardé son sourire et sa bonhomie ; il était encore des nôtres lors de la réunion annuelle du 20 septembre 2014. Il est décédé le 28 novembre suivant à Fondettes, n'ayant jamais cessé d'être un grand serviteur du Mont. A Marie-José, son épouse, et à ses deux filles, nous adressons nos pensées émues et toute notre amitié.

Henry DECAËNS



L'église paroissiale Saint-Pierre du Mont-Saint-Michel
où les parents de Gérard Colmaire se sont mariés.
Eau-forte d'Henri Voisin (vers 1890)



Plan N°1

ACTUALITÉS

Protections du Mont-Saint-Michel

Notre association a été conviée par Madame la Préfète de la Manche, le mercredi 19 novembre 2014 avec nombre d'autres associations de défense de l'environnement à une réunion d'information sur l'« extension des protections du Mont-Saint-Michel et de sa baie ». Elle y était représentée par son vice-président, Monsieur Jacques Benoît Roux et son secrétaire.

En introduction, Madame la Préfète a rappelé que l'inscription, depuis 1979, sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO du Mont-Saint-Michel et de sa baie, constituait un engagement de la France à sauvegarder, grâce à ses outils nationaux, la valeur universelle du Bien, son intégrité et son authenticité. Puis elle a expliqué qu'afin de respecter cet engagement de préserver la qualité exceptionnelle des paysages de la baie, il était apparu nécessaire, en complément de l'opération de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, d'élargir, à l'échelle de la baie les protections existantes au titre du site classé et au titre des abords du monument historique qu'est le Mont-Saint-Michel. Elle a rappelé que, déjà, « La Caserne » avait été classée mais que là il s'agissait d'aller plus loin et qu'elle était chargée de coordonner, pour le compte de l'Etat, la définition puis la mise en œuvre :

- au titre du Ministère de la Culture du « Périmètre de Protection Modifié » et
- au titre du Ministère de l'Ecologie, de l'extension du périmètre du site classé.

Elle a précisé que, conçus comme des protections complémentaires à celles existantes, les projets de périmètres, élaborés par les services de l'Etat aidés de bureaux d'études spécialisés, avaient fait l'objet d'une demande d'avis auprès de la Commission Nationale des Monuments Historiques en janvier 2014 qui a rendu un avis favorable le 7 février 2014 avant que d'être soumis à l'information et à la concertation avec les élus nationaux, régionaux et locaux - les maires devant être rencontrés un à un -, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud Manche, le monde agricole et, maintenant les associations afin d'affiner les dits périmètres. Elle a conclu que s'ensuivrait une enquête publique en 2015, un nouvel avis de la Commission Nationale des Monuments Historiques et un avis du Conseil d'Etat, avant toute adoption définitive puis a passé la parole aux fonctionnaires compétents pour rentrer dans le détail de la conception et de la mise en œuvre envisagée des projets.

Monsieur Ludovic Genêts, responsable des espaces naturels à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie (DREAL) a d'abord rappelé le contexte dans lequel la réflexion a été menée :

- S'agissant du « Périmètre de Protection Modifié » l'élément fondateur a été constitué par l'inscription du Mont-Saint-Michel sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1979 et la définition alors d'une « petite baie », définition complétée en 2007 par une « zone tampon » (voir Plan 1) revue en 2011 pour éviter toute co-visibilité avec des éoliennes.

- S'agissant des sites classés, il a précisé qu'actuellement il n'existait que des sites ponctuels sans caractère homogène et que seul le périmètre classique des 500 mètres autour d'un monument classé faisait l'objet d'une protection.

Monsieur Genêts a conclu que c'était à partir de ces deux constats que le travail avait été conduit dans un souci de combinaison et de complémentarité des deux procédures.

En ce qui concerne le « Périmètre de Protection Modifié »,

Madame Sarah Giromna, chargée de mission au Ministère de la Culture, a d'abord indiqué que son élaboration avait été faite à partir d'une étude de 2007 réalisée par l'Agence Porchon, celle-ci ayant, à l'époque, déjà proposé une aire d'exclusion de grands équipements plus grande et, plus récemment en 2012, une aire de protection d'ensemble cohérente. Elle a ajouté que c'était cette dernière proposition qui avait été retenue par les Architectes des Bâtiments de France de la Manche et d'Ille-et-Vilaine pour établir le périmètre après qu'ils y ont apporté des recommandations. Et que c'est le projet ainsi établi qui était soumis à la délibération des 115 conseils municipaux concernés.

Toujours au titre du Ministère de la Culture, l'un de ses collègues a ensuite donné plus de précisions sur la façon dont le périmètre avait été conçu jusque dans le détail en tenant compte des reliefs - les « Montjoies » - dans la Manche et des sites remarquables en Ille-et-Vilaine puis de critères de lisibilité dans les paysages pour éviter toute co-visibilité par rapport à la « Pyramide de l'occident », qu'à partir de là des calculs informatiques avaient permis d'identifier des poches de co-visibilité sur des promontoires - calculs dont la pertinence a ensuite été vérifiée -.

Il a précisé que c'était ainsi que 17 secteurs de points de vue avaient été recensés par rapport aux panoramas de plaines, avec les coupes et les élévations du sol en fonction des logiques d'angle de vue et des effets de cadrage et cela depuis Mortain, le relief étant étudié en même temps que les perspectives, ajoutant que les conditions d'observation à partir des secteurs sensibles et remarquables avaient été étudiées avec les cheminements en distinguant les endroits co-visibles de certains points de vue mais pas d'autres, seuls les talwegs n'étant jamais co-visibles, et en expliquant que cela était important parce que les prescriptions des Architectes des Bâtiments de France en matière d'urbanisme ne s'appliqueraient qu'aux lieux co-visibles et, évidemment pas à ceux qui ne le sont pas.

Une autre intervenante, spécialiste de socio-économie a ensuite présenté l'étude menée par elle sur la perception de la baie du Mont-Saint-Michel par les habitants et les acteurs du monde socio-économique. Elle a ainsi distingué :

- le territoire perçu,
- le territoire vécu, et
- le territoire conçu par les administrations pour la gestion des protections.

S'agissant du territoire perçu, elle a fait ressortir tout particulièrement :

- le patrimoine religieux : les chemins de pèlerinage, les monuments religieux, les « Montjoies » dont les rochers de Mortain à plus de 40 kilomètres du Mont, les domaines fluviaux, les sites militaires, les grandes demeures, tout ce qui est vernaculaire, c'est-à-dire propre au pays, mais aussi
- l'omniprésence de la silhouette du Mont, son rôle comme repère social (« on habite la baie du Mont-Saint-Michel »), la diversité de ses ressources naturelles et
- le territoire entre terre et mer que constitue l'ensemble de la baie et qui est soumis à une pression foncière à partir du littoral et à une dynamique de développement péri urbain ;

S'agissant du territoire vécu, l'oratrice a souligné le caractère fédérateur du Mont-Saint-Michel auprès de toutes les populations urbaines comme rurales, actives comme retraitées :

S'agissant enfin de la traduction qui en a été faite par les administrations, elle a indiqué qu'elle avait visé à établir un bon équilibre patrimonial et à élaborer un « Périmètre de Protection Modifié » appliqué au cadastre le plus fin possible en fonction des reliefs, des courbes de niveau, des réseaux viaires (les voiries) et hydrographiques et que cela avait finalement abouti à une aire de 172 000 hectares, dont la moitié d'espace maritime, concernant 115 communes, 82 dans la Manche et 33 en Ille-et-Vilaine (voir Plan 2).

Enfin, Monsieur David Fourcambert, Architecte des Bâtiments de France de la Manche, a précisé le rôle qui serait le sien lorsque le « Périmètre de protection Modifié »¹ sera en application au regard de :

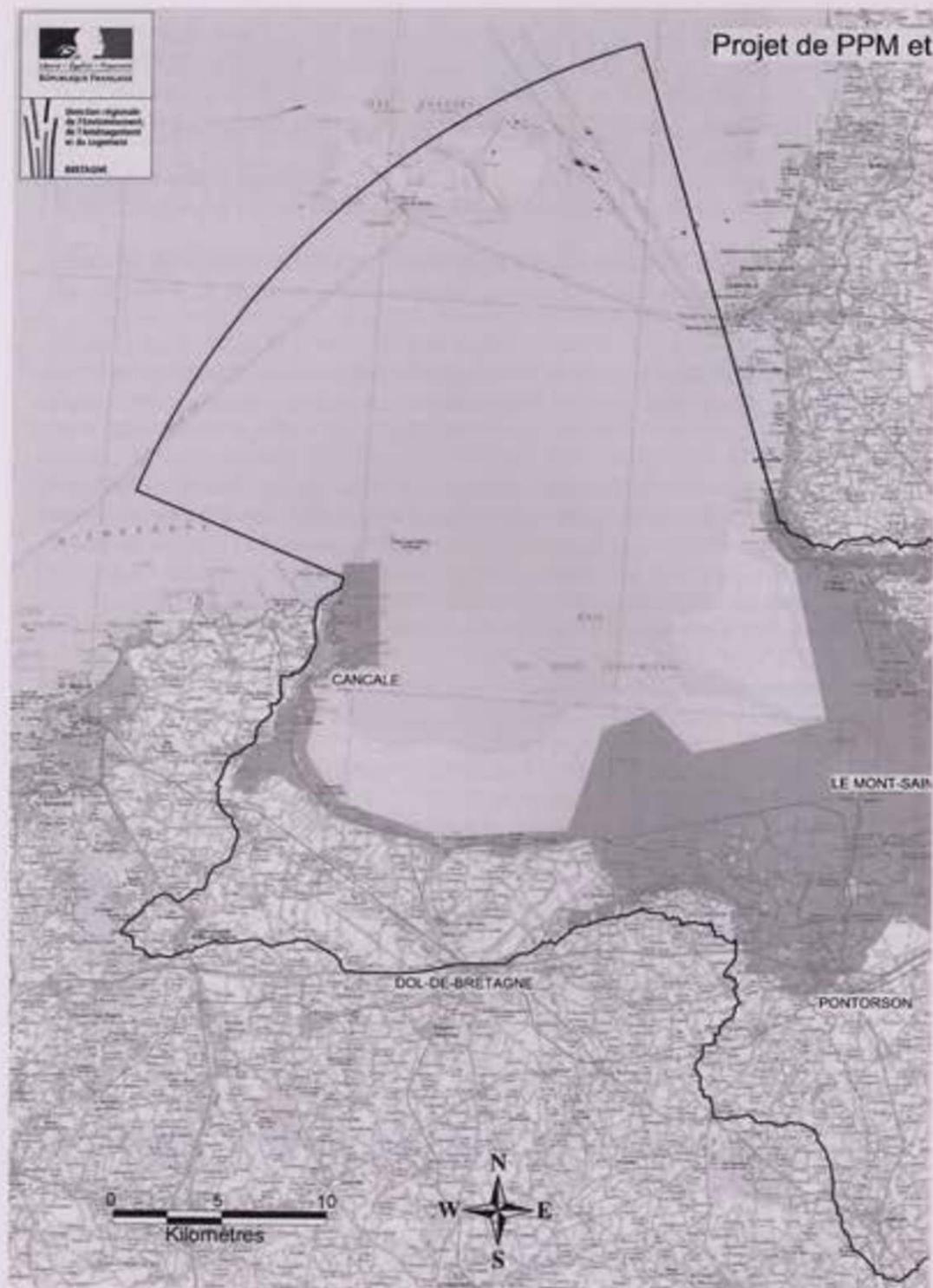
- la hauteur des ouvrages envisagés, de l'impact des émergences, des réseaux aériens à partir des points de vue,
- l'implantation de nouvelles constructions, particulièrement de lotissements, de leur volumétrie, de leur respect de l'architecture du bâti existant, notamment dans les vieux bourgs,
- la gestion des premiers plans et, notamment du traitement des façades à dominantes verticales, des teintes et des matériaux utilisés.

Il a annoncé qu'un « Cahier de recommandations architecturales » serait établi qui, sans être juridiquement opposable, serait un document dont il souhaitait qu'il soit partagé avec les élus locaux afin de devenir pour eux une référence à laquelle se reporter avant de délivrer des permis de construire.

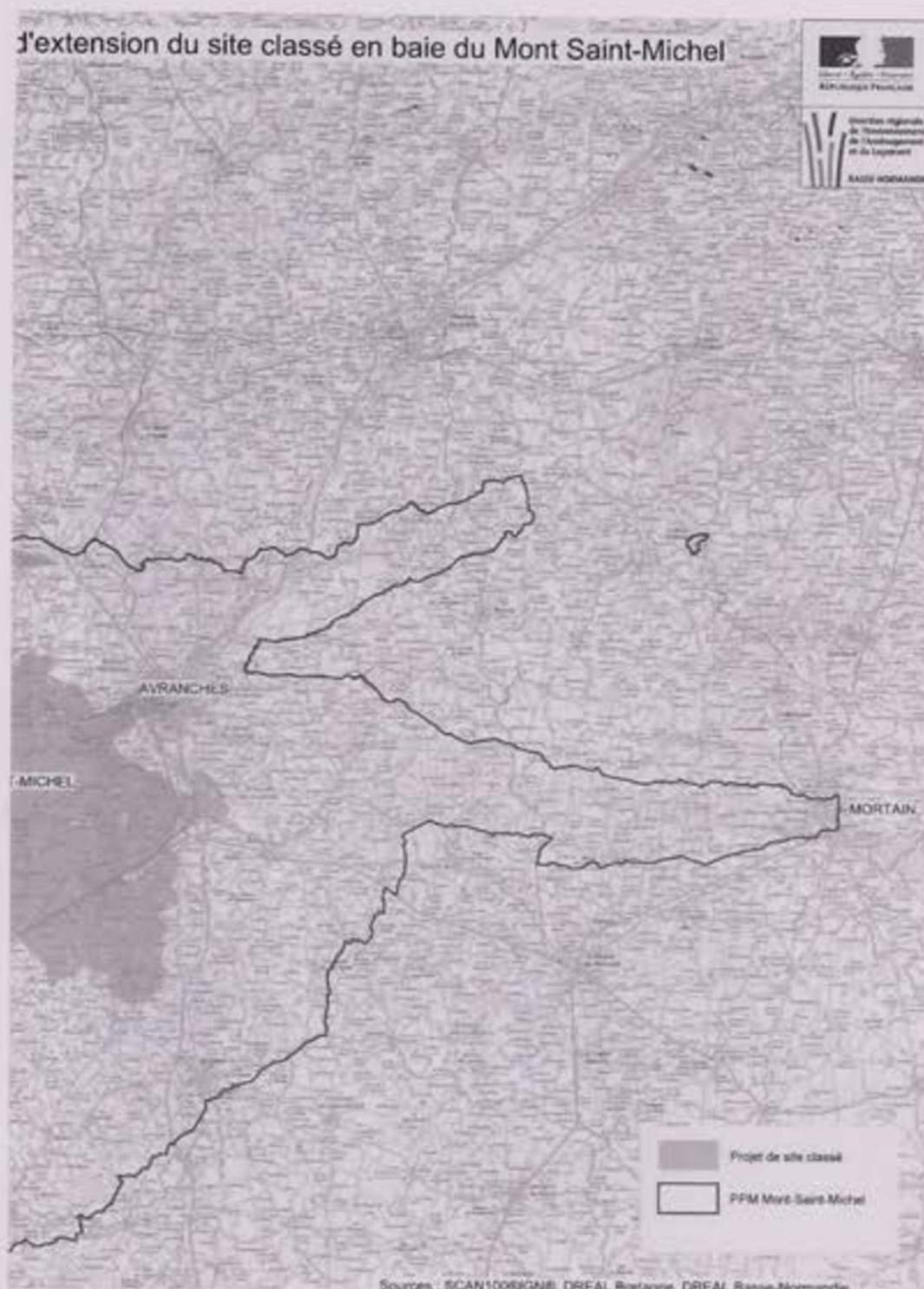
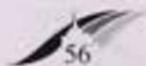
En ce qui concerne l'extension du périmètre du site classé

Monsieur Fourcambert a indiqué que cette extension qui avait été élaborée sur des critères artistiques et scientifiques en prenant en compte les paysages naturels et agricoles ainsi que l'habitat diffus dans un rayon de 15 kilomètres autour du Mont-

¹ Le dossier « Périmètre de Protection Modifié » est consultable sur le site internet de la Préfecture de la Manche.

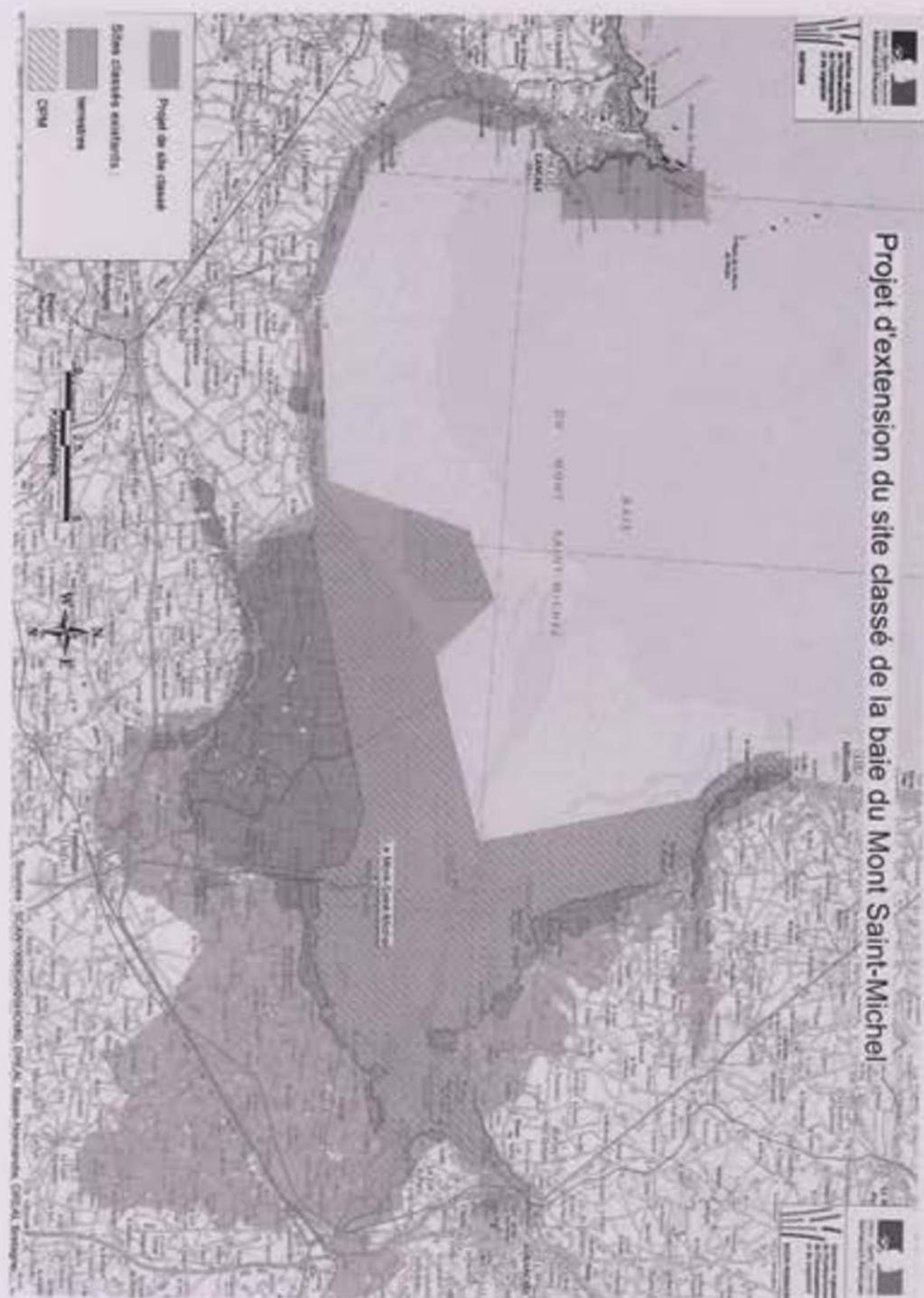


Plan N°2



Plan N°2





Plan N°3

Saint-Michel ferait passer le périmètre :

- de 12 320 hectares à 18 000 hectares pour la partie terrestre et
 - de 2 800 hectares à 13 930 hectares pour la partie maritime, (voir Plan 3),
- soit un total de 31 930 hectares contre 15 120 hectares actuellement.

Monsieur Fourcambert a, enfin, insisté sur le fait que le problème des délais de traitement des permis de construire était reconnu par l'Etat et qu'il se traduisait par la dissociation des dossiers ne demandant qu'un avis simple et ceux demandant un avis conforme.

Au cours de la discussion qui a suivi ces exposés, plusieurs associations se sont exprimées dont l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » par la voix de son secrétaire pour reconnaître la qualité du travail accompli, ce qui a été le sentiment général des avis exprimés - à une exception près - et tout particulièrement le fait qu'une réflexion globale ait été menée, complétée par une approche minutieuse puis participative dans l'approche de la définition des périmètres ayant des prolongements réglementaires.

A la question du secrétaire de notre association : « cette démarche globale qui a présidé à l'élaboration des deux périmètres visés sera-t-elle mise en œuvre au niveau de la gouvernance à l'échelle de la baie comme notre association le demande depuis de nombreuses années avec l'UNESCO ? », Madame la Préfète a répondu qu'il fallait bien considérer la démarche ainsi initiée à l'occasion de la modification des deux périmètres comme un élément s'insérant dans une approche de gouvernance globale de la gestion de la baie dont Monsieur le Préfet de Région Basse-Normandie avait la responsabilité de la mise en œuvre.

Il est à noter qu'en décalage notoire avec le sentiment généralement exprimé par les associations les élus nationaux et locaux se sont exprimés assez massivement pour :

- dénoncer l'amoncellement de normes et de textes qui, selon eux, constituent des handicaps pour le développement de l'économie locale et nationale ;
- considérer que les intentions présentent des exigences excessives, notamment en imposant « l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, c'est-à-dire son autorisation, pour les permis de construire délivrés dans un périmètre de protection élargi y compris pour de simples modifications de l'aspect extérieur des constructions »²;
- craindre « des lenteurs administratives pénalisantes pour la réalisation de projets familiaux ou économiques » ;
- regretter le manque de concertation considérant que celle-ci aurait dû être menée avec les élus avant la proposition par l'Etat des modifications de périmètres et non après ;
- s'étonner du zèle du Gouvernement vis-à-vis des demandes de l'UNESCO considérant que « notre administration s'est montrée moins sourcilleuse quand elle a défini le tracé de la ligne à très haute tension (THT) ou quand elle a rejeté l'exigence du comité du patrimoine d'abaisser la hauteur du gué et de l'enrochement en béton édifié à la sortie du Mont pour ne pas obstruer le magnifique paysage qui s'offre aux visiteurs en quittant le village ».

² Voir « La Manche Libre » du 15 novembre 2014, cahier « Avranches », page 24 et « Ouest-France » du mardi 25 novembre 2014, page 6.

Peut-être, ce décalage entre les positions des associations et des élus sur ce sujet précis de l'extension des périmètres de protection du Mont-Saint-Michel, peut-elle s'expliquer par le fait que l'accumulation de normes - que nombre d'associations dénoncent de même que la nôtre tant elles y sont confrontées elles-mêmes au quotidien - leur absence de cohérence, de coordination, de synthèse finissent à juste titre par tellement exaspérer les élus en fonction qu'apprenant toute nouvelle série de règles s'imposant à eux, ils sont fatigués, n'ont plus envie même de regarder les choses au fond pour, immédiatement, les dénoncer.

N'en a-t-il pas été de même lors de la réaction des élus locaux et de la population à l'annonce de l'écotaxe qui, alors même que c'était sans doute une bonne mesure approuvée sur tous les bancs de l'Assemblée Nationale, a été ressentie comme « la goutte qui fait déborder le vase » après tant et tant d'impôts et taxations nouvelles et a été massivement rejetée par les acteurs concernés puis par la population environnante de ces acteurs, exaspérés qu'ils étaient tous par cette accumulation de taxes qui venait s'ajouter à celle des normes et des contraintes auxquelles ils étaient déjà confrontés ?

En tout cas, et cela fera l'unanimité entre les élus, les associations, et tous nos concitoyens, il convient que les pouvoirs publics non seulement s'interrogent sur eux-mêmes et leur frénésie de rédaction - chaque administration pour ce qui la concerne, sans liaison avec les autres - de nouveaux textes destinés à encadrer de plus en plus d'activités dans un pays démocratique attaché à ses libertés, mais encore mettent en œuvre dans tous les domaines législatifs et réglementaires des révisions visant à simplifier les procédures et les formalités s'imposant à tous et à chacun et à les mettre en cohérence.

Le jeudi 4 décembre 2014, Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, est venue au Mont-Saint-Michel et a tenu, à Pontorson, une réunion sur ces questions de protection du Mont-Saint-Michel pour écouter les élus - très remontés - et les représentants des associations³, réunion à laquelle notre association était représentée par ses deux vice-présidents, Messieurs Paul-Noël Lebrech et Benoît Roux.

Madame Royal a, notamment, invité les élus à prendre les choses en main et à organiser rapidement une conférence pour décider avec l'Etat ce que seront ces protections, proposant, en outre, que la baie devienne un parc national.

Plus tard, à Isigny-le-Buat, elle s'est enfin étonnée, après avoir écouté les arguments des opposants, que l'on veuille raser deux barrages hydroélectriques, source d'énergie durable, considérant que 38 millions d'euros pour l'arasement et 15 millions pour la « renaturation » était bien cher. Sans promettre que les barrages ne seraient pas arasés, elle a annoncé de nouvelles expertises pour voir s'ils peuvent être remis en service, et de nouvelles études sur les passes des poissons, étant entendu qu'en tout état de cause il ne s'agissait pas que toute l'eau polluée retenue par ces barrages ne se déverse dans la baie.

A la suite de la visite de Madame Royal, les élus ont fait savoir qu'ils n'étaient pas favorables à l'instauration d'un parc naturel de la baie du Mont-Saint-Michel mais qu'ils feraient prochainement des propositions. A suivre...

³ Voir « Ouest-France » du vendredi 5 décembre 2014, page 6.

Quelle gouvernance pour la baie ?

Comme en écho à la réponse de Madame la Préfète à la question du secrétaire de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », lors de la réunion de concertation du 19 novembre 2014, le Ministère de l'Intérieur publiait le 22 décembre 2014 une de ses « bonnes feuilles de l'IGA »^{4,5} intitulée « Le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Quelle gouvernance pour l'après 2015 ? »⁶. En introduction, il y est rappelé qu'« Après un premier rapport portant principalement sur les aspects financiers de l'opération de rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont-Saint-Michel, le second rapport porte, conformément à la lettre de mission, sur la gouvernance du site après 2015, c'est-à-dire à l'issue de l'achèvement des travaux pilotés par le Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel, date à laquelle ce syndicat devrait être dissout.

Faisant le constat que la situation actuelle n'est pas satisfaisante en raison, notamment, de l'intervention d'acteurs trop nombreux, aux intérêts divergents, et d'un enchevêtrement de compétences et de procédures, la mission propose la création d'un établissement public national, associant notamment l'Etat et les collectivités locales concernées, adossé à une « opération d'intérêt national ». Cette nouvelle structure juridique, dont la mise en place suppose l'intervention du législateur, serait, aux yeux de la mission, seule à même de développer une véritable stratégie de mise en valeur du Mont-Saint-Michel, sur le plan patrimonial, environnemental et touristique qui, actuellement, fait défaut. »

Il n'est pas possible de reproduire, ici, même seulement la « synthèse du rapport » qui s'en suit, pourtant très riche et très intéressante, et à laquelle notre rédaction ne peut que conseiller les lecteurs de se reporter sur le site du Ministère de l'Intérieur. En voici, néanmoins, les recommandations-clés :

1. Définir le projet qui doit allier étroitement patrimoine et environnement, jouer un rôle moteur dans le développement économique des régions concernées, et intégrer le Mont, La Caserne et la baie, dans une vision globalisée.
2. Simplifier les procédures dans une approche interministérielle ; a minima créer un guichet unique pour l'instruction des dossiers ; déconcentrer les autorisations.
3. Définir la stratégie touristique ;
4. Créer par décret une opération d'intérêt national (OIN) sur l'ensemble du site.
5. Créer par la loi un établissement public adossé à l'OIN, chargé de définir un projet de territoire, de le piloter et de le gérer ;
6. Mettre en place une mission de préfiguration pour 12 à 18 mois ;
7. Expérimenter le rapprochement des politiques de gestion de l'espace et des procédures au titre des codes du patrimoine et de l'environnement dans un but de simplification (loi d'habilitation).

⁴ IGA - Inspection Générale de l'Administration.

⁵ Voir « Les bonnes feuilles de l'IGA », N° 2014-22, décembre 2014.

⁶ Rapport N° : 130-46-13025-02.

Le Prieuré du Mont-Saint-Michel (Ardevon)

Le samedi 10 janvier 2014 une grande réunion présidée par Monseigneur Laurent Le Boulc'h, évêque de Coutances et d'Avranches, s'est tenue au Prieuré du Mont-Saint-Michel à Ardevon. Près de cent personnes y ont participé, toutes engagées à un titre ou à un autre soit dans la restauration du Prieuré et son animation soit dans l'organisation du Festival « Entre Ciel et Mer ».

Monsieur François-Xavier de Beaulaincourt a tout d'abord rappelé les finalités du projet d'acquisition, de restauration et d'animation du Prieuré : en faire un centre d'accueil des pèlerins se rendant au Mont-Saint-Michel dans le cadre d'une « Pastorale de la Baie » que devait signer solennellement Monseigneur Le Boulc'h en fin de journée mais aussi un centre de recherche et d'études sur l'art médiéval doté d'une grande bibliothèque, d'un auditorium, d'un atelier d'enluminure, notamment, conformément au projet qui, soumis à l'Institut de France, a valu l'octroi du prix Louis D, d'un montant de 450 000€, à la Fondation du Mont-Saint-Michel abritée par la Fondation Notre Dame. Il a ensuite décrit l'organigramme qui, partant de ces fondations qui financent l'ensemble des actions de restauration et d'animation, regroupe trois associations :

- l'association Robert de Torigni qui, au Mont, organise chaque année, en juillet, depuis sept ans, le Festival « Entre Ciel et Mer » sur le parvis de Jérusalem,
- l'association Raoul des Isles qui a acquis le Prieuré et
- l'association du Prieuré du Mont-Saint-Michel qui en assure l'animation.

Madame Caroline Callies, responsable du mécénat de l'ensemble, a ensuite présenté l'état des besoins (3 500 000€) et l'état des recettes acquises et promises depuis le début du projet (près de 1 500 000€) avant de rappeler les actions de mécénat menées, notamment de mécénat populaire.

Puis chacune des trois associations sus mentionnées a présenté ses activités par les voix de Madame Florence de Beaulaincourt, coordinatrice du Festival « Entre Ciel et Mer », monsieur François-Xavier de Beaulaincourt, Président de l'association Raoul des Isles, et Monsieur Dominique Lefèvre, responsable salarié de l'animation du Prieuré.

Enfin Monsieur Arnaud Paquin, architecte du patrimoine, choisi pour assurer la restauration du Prieuré, a présenté l'état de sa réflexion jusque dans le détail avec beaucoup de culture, de compétence et de conviction⁷.

Un apéritif et un déjeuner ont ensuite été pris en commun.

Puis après une visite des chantiers en cours, le Père André, Recteur du Sanctuaire du Mont-Saint-Michel et curé de Pontorson, a fait un exposé consacré à l'archange Saint-Michel avant que Monseigneur Le Boulc'h ne clôture la journée par une messe solennelle.

⁷ La rédaction de notre revue aura l'occasion de revenir plus en détail sur tous ces points.
⁸ Pour en savoir plus, consultez le site www.pelerin-montsaint-michel.org

Inauguration de la « Maison du Patrimoine » Place Jean de Saint-Avit à Avranches



Le samedi 10 janvier 2014, à 16 heures, a été inauguré, Place Jean de Saint-Avit à Avranches, le local mis à la disposition de la « Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville » - dont il devient le siège -, de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » et de l'association « Les Amis du Musée d'Art et d'Histoire d'Avranches » par la ville d'Avranches. Devant une centaine de personnes dont Monsieur Xavier Bailly, Administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, Monsieur le Maire d'Avranches a dévoilé la plaque mentionnant les trois associations, à gauche de la porte d'entrée du local qu'il a proposé d'appeler, dans sa courte allocution, la « Maison du Patrimoine ». Il était entouré de son adjointe à la culture, l'éducation et la vie scolaire, Madame Annie Parent, et des Présidents Daniel Levalet et Henry Decaëns, Madame Elisabeth Lucas étant excusée. La traditionnelle galette des rois, arrosée d'un excellent poiré, a ensuite été offerte à tous les participants dans la grande salle du Musée tout proche pour clôturer de manière sympathique cette manifestation.

Nous rappelons que sont d'ores et déjà entreposés dans ce nouveau local, les fonds documentaires de la « Société d'archéologie » et de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel ». Une permanence y est assurée tous les jeudis de 14 heures à 18 heures depuis le mois de février, pour permettre à tous les étudiants, chercheurs et toute personne intéressée de venir consulter ces fonds documentaires.

A NOTER

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle se tiendra le 21 mars 2014, à l'hôtel Mercure à La Caserne à partir de 10 heures.

Le Conseil d'Administration rappelle aux adhérents qui n'auraient pas réglé leur cotisation avant le 31 mai 2015 qu'ils ne pourront pas se voir servir la revue N° 120-II de juin 2015.

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porrionals - BP 440

50304 Avranches Cedex

Tél. : 02 33 79 02 00

Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique
Membre de **Deloitte** www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m2 d'exposition

21 rue Jeanne Jugan



☎ 02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE

MONTANT DES COTISATIONS

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :	
Adhérents individuels de moins de 25 ans	: 18 € (25 € pour l'étranger)
Adhérents individuels de plus de 25 ans	: 35 € (42 € pour l'étranger)
Adhérents en couple	: 45 € (52 € pour l'étranger)
Adhérents bienfaiteurs	: à partir de 65 €

Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)	
Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)	
Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)	
Prix public au numéro de la revue : 12 € (plus port pour l'étranger)	

INFORMATIONS DIVERSES

Contributions

Les contributions des auteurs publiées dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et droits de copyright des reproductions, même partielles, et traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant, à la rédaction de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

Dons et legs

Les dons et legs faits à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », reconnue d'utilité publique, font l'objet d'une exonération des droits de mutation et, notamment, des droits de succession pour certains d'entre eux (voir le Code général des impôts).

Ventes de Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € plus port s'il y a lieu (14,50 € pour un ou deux Cartulaires).

En Stock

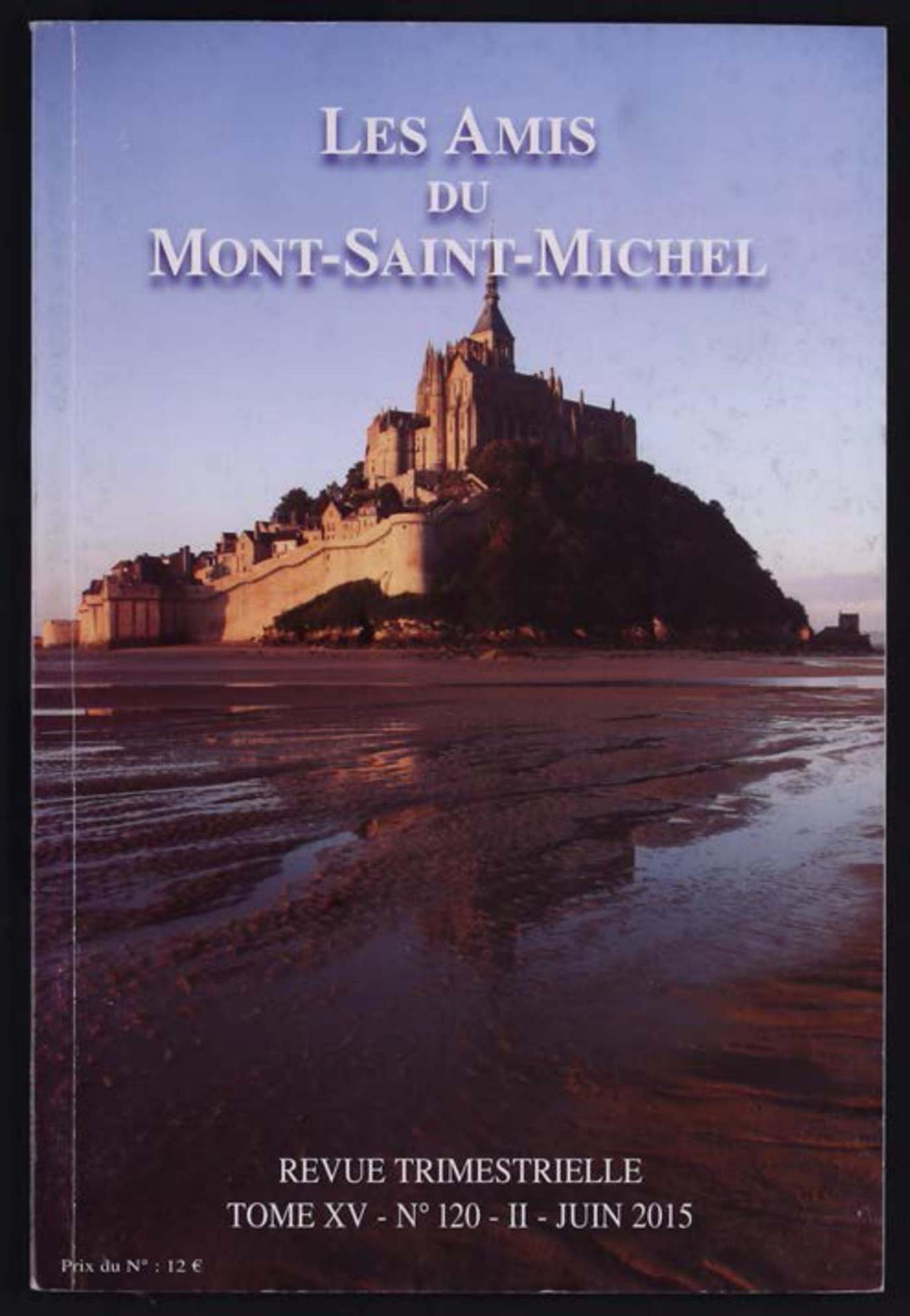
- Portfolios SAGOT : 30 €
- Gravures de Henri VOISIN : 30 €
 - Salle des gardes autrefois (1928)
 - Porte du roi (1930)
 - L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)
- Bulletins des Amis du Mont-Saint-Michel à quelques exceptions près (années 1950 à 1970)
- N° 1-2 (1912) à N° 51 (octobre 1937 - Juillet 1938), rares mais à l'état moyen (agrafes souvent rouillées) : 6 €
- N° 52 (octobre 1938) et suivants jusqu'au numéro daté de dix ans avant la parution du dernier numéro, le plus généralement en très bon état pour les N° disponibles, étant entendu qu'il manque beaucoup de numéros pour les années 1950 à 1970 : 6 €
- Numéros allant de la dixième à la sixième année avant la dernière parution, en excellent état : 8 €
- Numéros allant de la cinquième à la dernière année avant la dernière parution, en excellent état : 10 €, étant entendu que le prix public des nouvelles parutions a été arrêté à 12 € par l'Assemblée Générale du 29 février 2012.

SOMMAIRE

• Les Membres d'Honneur.....	p. 2
• Les Anciens Présidents de l'Association.....	p. 3
• Le Conseil Scientifique.....	p. 4
• Le Mot du Président.....	p. 5
• Découverte et projet de restitution d'un échiffe du XV ^e siècle sur les remparts du Mont-Saint-Michel, par François CALIGNY DELAHAYE et François JEANNEAU.....	p. 7
• Saint-Michel de Lestre, par Michel DRAUSSIN.....	p. 17
• Hymne à Saint-Michel.....	p. 23
• Le Mont-Saint-Michel étudié aux cours de paléographie des Archives Départementales de la Manche.....	p. 27
• La vie au Mont de... Audrey Hemon, Chargée de mission Environnement au Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel, et Mickaël Mary, Chargé de mission au Conservatoire du littoral, délégation Normandie.....	p. 33
• In Memoriam - Gérard Colmaire.....	p. 49
• Actualités.....	p. 52

Les Amis du Mont-Saint-Michel
Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918
Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel
Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel
www.lesamisdumontsaintmichel.com
e-mail : contact@lesamisdumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967
Comission paritaire AS n° 0216 G 92195
Le directeur de la publication : Henry Decaëns
Composition et relecture : Anne et Serge Potier, Henry Decaëns et Jean-Pierre Delalande
Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

The cover features a photograph of the Mont-Saint-Michel abbey on its island, viewed from a distance across a wide, shallow tidal flat. The sky is a pale, hazy blue, and the water reflects the light. The title is printed in a white, serif font with a slight drop shadow, centered at the top.

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL

REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XV - N° 120 - II - JUIN 2015

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE (†) M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Christian LASSAU Père Michel LE BLOND M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Patrick PERRIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

L'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'est tenue le samedi 21 mars 2015 à l'hôtel « Le Mercure » à La Caserne, sous la présidence de son Président, Monsieur Henry Decaëns.

Le Président ouvre la séance à 10 heures.

Après avoir procédé à la constitution du bureau de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 8 des statuts de l'Association, et que celui-ci ait vérifié la liste d'émargement (74 présents) et les pouvoirs (109) adressés par les membres absents, le Président remercie les nombreux membres présents ainsi que Monsieur Jacques Gromellon, Conseiller Général, Monsieur Xavier Bailly, Administrateur de l'abbaye, et le père Fournier, Recteur du sanctuaire du Mont-Saint-Michel et curé de Pontorson, toujours fidèles des réunions de l'association, et excuse les membres absents qui ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents, Monsieur Yan Galton, Maire du Mont-Saint-Michel, Frère François-Marie Taillefer, représentant la Fraternité Monastique de Jérusalem, Monsieur François-Régis Hutin, Président Directeur Général de Ouest-France, Membre d'Honneur, ainsi que le Professeur Lefeuvre, membre du Conseil Scientifique de l'association.

A la suite de quoi, le Président fait part à l'Assemblée de la triste nouvelle de la disparition de Gérard Colmaire, Président d'Honneur de l'association, et Membre élu de son Conseil d'Administration, décédé le 28 novembre 2014 à Fondettes (Indre-et-Loire). Le Président rappelle qu'arrière-petit-fils d'Henri Voisin, fondateur de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en 1911, et petit-fils de Jean Voisin qui en fut le secrétaire général à partir de 1939 puis le vice-président à partir de 1949, il a été lui-même secrétaire général de l'Association de 1987 à 1989 puis Président de 1989 à 1995. C'est dire, poursuit-il, combien, depuis son plus jeune âge, il a baigné dans la vie intime de l'Association pour ne jamais s'en écarter poussant sa grande implication jusqu'à participer à toutes ses réunions y compris notre dernière réunion annuelle, le 20 septembre 2014, alors même qu'il était handicapé. Le Président rappelle ses très nombreuses contributions à la vie de l'Association et, notamment, le fait que c'est grâce à son aide précieuse qu'a pu être organisée, au Musée d'Art et d'Histoire d'Avranches, une exposition consacrée à Henri Voisin à l'occasion du centenaire de l'Association, fournissant eaux-fortes, dessins, peintures, livres, documents lui venant de son arrière-grand-père. Il précise qu'un hommage tout particulier lui a été rendu dans la revue de mars 2015.

L'Assemblée Générale unanime s'associe avec émotion à l'hommage ainsi rendu à Gérard Colmaire puis observe un temps de silence et de recueillement.

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Le Mont-Saint-Michel, 3 septembre 2014.

Cliché : Henry Decaëns

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 avril 2014

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Présentation, par le Président, et adoption du rapport moral du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014

Le Président présente le rapport sur la situation morale de l'Association en 2014 ainsi qu'il suit :

« Au cours de l'année 2014, notre association a été cruellement touchée par le décès de trois de ses membres éminents : André Nemo, secrétaire général de 2003 à 2011, Jacques Lerebours Pigeonnière, vice-président de 1994 à 2003, et Gérard Colmaire, président de 1989 à 1995.

Elle n'en a pas moins continué à être active comme le montrent notamment les pages consacrées à l'actualité qui sont publiées dans notre revue trimestrielle ; elles sont de plus en plus développées.

Ainsi, nous participons aux réunions de la Commission Consultative des Services Publics (CCSPL), présidée par Monsieur Laurent Beauvais, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, car cela nous permet d'être informés, notamment, sur la gestion des parcs de stationnement et des navettes et sur les travaux engagés par le Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel. La Commission s'est réunie deux fois en 2014, le 14 février et le 10 octobre.

Notre association a également répondu à l'invitation de madame la préfète de la Manche pour assister, le 19 novembre 2014, à une réunion d'information sur les protections du Mont-Saint-Michel et de sa baie. Après avoir obtenu le rétablissement du caractère maritime du Mont que nous réclamions depuis 1911, la protection du site sera, en effet, à l'avenir l'une de nos principales préoccupations. Dans le même ordre d'idées, notre association était représentée par ses deux vice-présidents lors de la visite de Madame Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, le 4 décembre 2014 à Pontorson.

Poursuivant ce que nous faisons depuis quelques années, nous avons apporté notre soutien aux concerts organisés par le Centre des Monuments Nationaux dans l'abbaye. Il nous semble en effet nécessaire de favoriser tout ce qui contribue à la renaissance d'une vie culturelle dans l'abbaye.

Nous avons également décidé de participer à la Commission culturelle du prieuré du Mont-Saint-Michel, situé à Ardevon. Nous y apporterons notre connaissance du monument et de son histoire pour mettre sur pied une bibliothèque et une photothèque numérique.

Depuis le mois de décembre, grâce à l'obligeance de son maire, David Nicolas-Méry, nous avons, à Avranches, un local baptisé « Maison du Patrimoine » que nous partageons avec deux associations amies, la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville et une nouvelle association, que nous avons contribué à créer, « les Amis du Musée d'Art et d'Histoire d'Avranches ». Cette « Maison du Patrimoine » est très bien située près du musée d'Avranches, place Jean de Saint-Avit. Elle nous permet, dès maintenant, de mettre à la disposition du public notre documentation et de travailler avec ces deux associations amies dont les préoccupations rejoignent souvent les nôtres.

Comme les années passées, nous avons été contactés par les médias. Nous répondons toujours favorablement à leurs sollicitations car elles nous aident à faire connaître le point de vue de notre association sur l'actualité. Elles nous permettent parfois aussi de recruter quelques nouveaux membres. Afin de nous faire mieux connaître, nous avons également publié un dépliant qui présente les Amis du Mont-Saint-Michel.

En 2014, l'association comptait 415 membres sans lesquels nous ne pourrions poursuivre notre action ; les cotisations des adhérents constituent en effet notre principale source de revenus ; l'autre source de revenus est constituée par les ventes de cartulaires, de bulletins et par les encarts publicitaires publiés dans notre revue.

Le Bureau et le Conseil d'administration de l'association se sont réunis à plusieurs reprises. Le Conseil scientifique s'est réuni une fois et il a décerné le prix Louis d'Estouteville à Monsieur David Fiasson pour son travail sur le Mont durant la guerre de Cent Ans ; ce jeune chercheur nous a brillamment présenté ce travail avant que le prix ne lui soit remis, lors de notre réunion du 20 septembre 2014. Le Conseil scientifique a également publié un dépliant qui présente les deux prix accordés par notre association aux jeunes chercheurs, le prix Louis d'Estouteville et le prix Robert de Torigni.

Notre association poursuit donc son action pour la défense du Mont en continuant à militer pour la protection de son site, en contribuant à faire connaître son histoire et en soutenant les actions culturelles qui le mettent en valeur. »

L'Assemblée Générale approuve le rapport sur la situation morale de l'Association ainsi présenté par son Président à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Présentation, par le Trésorier, et adoption du rapport financier comprenant le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes pour l'exercice 2014.

Le Trésorier présente les comptes de l'exercice 2014 comprenant le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes, ainsi qu'il suit :

a) Compte d'Exploitation du 01/01/2014 au 31/12/2014

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL							
COMPTES DE RÉSULTAT DU 01/09/2012 AU 31/12/2013							
DÉPENSES	2012-2013	PRÉVISIONNEL	2013-2014	RECETTES	2012-2013	PRÉVISIONNEL	2013-2014
Impression cartes de membres	214,00	0,00	0,00	Cotisations 2014	13 510,00	14 000,00	12 873,00
Frais de déplacement	0	0,00	0,00	Vente Sagot, Voisin	60,00	0,00	30,00
Logiciel et site Internet	185	100,00	588,00	Vente cartes postales et portfolios	470,00	0,00	0,00
Frais de Poste (roulage revue compéti)	788	250,00	1 654,53	Vente CDROM	0,00	0,00	0,00
Impression revues (Siéc/Malécot)	5 155	7 200,00	5 298,77	Vente cartulaires	838,00	2 200,00	1 940,00
Façonnage des revues LPI	2 570	2 600,00	1 298,25	Vente bulletins et revues	516,00	800,00	641,000
Frais gestion courante	526	400,00	545,87	Recette repas ou pot AG	3 961,00	3 800,00	3 418,00
Conseil Scientifique (réceptions...)	0	0,00	0,00	Port payé	0,00	0,00	99,60
Frais d'Assemblée (déjeuners...)	3 783	3 800,00	3 508,00	Recette Concerts	0,00	0,00	0,00
Cotisations à autres associations	65	70,00	30,00	Produit financier	153,00	0,00	175,78
Prix d'Estouteville	0	800,00	800,00	Profits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Prix Torigni	0	0,00	0,00	Recettes publicitaires	520,00	600,00	600,00
Plaquette et dépliants	0	768,00	528,00				
Frais financiers (abonnement)	0	30,00	102,00				
Contrat réexpédition courrier et BP	42	0,00	165,74				
Cartulaires (stockage)	0	0,00	0,00				
Dépenses exceptionnelles	25	0,00	846,23				
Variation du stock	689	774,00	685,00				
Mécénat Concerts / CMN	2 000	2 000,00	2 000,00				
Communication	0	1 245,00	0,00				
Assurance RC	203	220,00	206,70				
RESULTAT EXERCICE	3 784	1 363,00	1 520,29		20 025,00	21 400,00	19 777,38
	20 028	21 400,00	19 777,38				

b) Bilan au 31 décembre 2014

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL					
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014					
	ACTIF 2014	RAPPEL 2012-2013	PASSIF 2014	RAPPEL 2012-2013	
STOCKS					
CHARGES GESTION 2014 PAYÉES D'AVANCE		27 311,00			
Enveloppes	0,00				45,00
Abonnement Poste, Timbres	174,80				47 716,00
	174,80				0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
NSMID Titres Monétaires	5 537,00				47 716,00
		374,00			0,00
	5 525,00				208,00
RÉALISABLE ET DISPONIBLE					
Chèque à encaisser	214,00				685,00
Cartulaire à encaisser	320,00				3 093,63
Cotisation à payer	0,00				0,00
Abonnement revue à payer	0,00				2 993,00
Compte NSMID	4 203,44				90,00
Caisse d'Épargne	15 467,00				
Caisse	489,01				
	18 188,00				1 520,29
		18 188,00			
		51 398,00			53 149,92
					51 443,00

c) Commentaire

* Concernant le compte d'exploitation de l'exercice 2014 :

Le bénéfice de l'exercice s'établit à 1520,29 € au 31 décembre 2014, étant précisé que :

- Côté dépenses :

- 1) quatre dépenses exceptionnelles ont été prises en compte sur cet exercice :
 - La facture de la société « Concept Image » concernant l'analyse du site internet, faite par Monsieur Nicolas Frappier : 588 € TTC ;
 - Les factures de dépliant (Association et Conseil Scientifique) : 528 € ;
 - Le paiement de la quote-part (10%) de l'investissement réalisé dans la « Maison du Patrimoine », Place Jean de Saint-Avit, Avranches : 516,23 € (pour une dépense totale de 5 162,30 €) ;
 - 330 € de fleurs pour les obsèques de Jacques Lerebours Pigeonnière et Gérard Colmaire, passés en dépenses exceptionnelles avec les frais d'investissement ci-dessus ;
- 2) il a été remis le prix Louis d'Estouteville à Monsieur David Fiasson : 800 € ;
- 3) une participation aux concerts organisés à l'abbaye du Mont-Saint-Michel a été versée au Centre des Monuments Nationaux (mécénat : 2 000 €) ;

- Côté recettes :

- 1) Les cotisations payées à l'association se sont élevées à 12 873 € en 2014 contre 13 910€ pour l'exercice précédent mais qui comptait 16 mois du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2013 ;
- 2) les ventes de produits se sont établies à 2 611 € (Cartulaires : 1 940 € + Portfolio Sagot : 30 € + Ventes de bulletins anciens et revues soit en librairie soit directement : 641€) ;
- 3) Les ventes d'encarts publicitaires dans la revue ont été de 600 €.

* Concernant le bilan au 31 décembre 2014, il fait apparaître :

- 1) des réserves pour un montant de 21 004 € : 15 467 € à la Caisse d'Epargne + 5 537 € de titres monétaires) sans compter le solde positif du compte de dépôt (4 203 €) et la caisse (489 €) soit 4 692 € dont il faut soustraire 2 614 € correspondant aux charges à payer (3 681 € dont 588 € de facture Concept Image) et les abonnements à la revue reçus d'avance (90 €) ;
- 2) un stock estimé à 26 744 €.

Conclusion :

La situation financière de l'association est parfaitement saine.

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de résultat et le bilan au 31 décembre 2014.

4) Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2014

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2014 à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Présentation par le Trésorier du projet de budget pour 2015

Le Trésorier présente le projet de budget 2015 ainsi qu'il suit :

Budget prévisionnel 2015

DÉPENSES		RECETTES	
Impression des cartes de membres	0	Cotisations 2015	12 000
Frais de déplacement	0	reprise sur provision revues	0
Logiciel et site Internet	700	Produit financier	150
Frais de Poste	1 460	Vente Sagot, Voisin	0
Impression revues	5 400	Vente cartes postales et portfolios	0
Façonnage revues	1 920	Vente CDROM	0
Frais gestion courante	430	Vente cartulaires	560
Réceptions et Conseil Scientifique	0	Vente bulletins	430
Frais d'Assemblée	3 600	Recette repas ou pot AG	3 500
Cotisations extérieures	90	Port payé	100
Prix d'Estouteville	0	Annulation dépréciation stock 2010-2011	0
Prix Torigni (09/2010)	0	Profits exceptionnels	0
Impress. plaquette et dépliant	0	Recettes publicitaires	600
Frais financiers	110		
Contrat réexpédition courrier BP	175		
Cartulaires (stockage)	0		
Dépenses exceptionnelles	50		
Variation stock	210		
Mécénat Concerts	2000		
Communication + ass st avit	250		
Assurance RC	230		
BENEFICE	945		
TOTAL	17 340	TOTAL	17 340

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de budget tel qu'il vient d'être présenté par le Trésorier.

6) Tarifs des cotisations, des ventes de publicités et de produits pour 2016

Le Président propose le maintien pour 2016 de la totalité des tarifs des cotisations, des ventes de publicités et de produits sauf pour les adhésions à l'association sans abonnement à la revue pour lesquels il propose les modifications suivantes :

Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 €

Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 €

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la totalité des propositions du Président.

7) Elections au Conseil d'Administration

Le Président expose que viennent à échéance, à la présente Assemblée Générale, les mandats d'Administrateur de Messieurs Jacques Lucas, Président d'Honneur, Jacques Benoît Roux, Vice-Président, Jean-Pierre Delalande, Secrétaire, du Père André Fournier, Recteur du sanctuaire du Mont-Saint-Michel, et de Messieurs Christian Lassau, Jean-François Lion, François-Xavier de Beaulaincourt et Jean-Michel Cardon. Il indique que tous les Administrateurs sortants, à l'exception de Monsieur Jean-François Lion qui ne souhaite pas se représenter, lui ont fait part de leur intention de solliciter le renouvellement de leur mandat. Il précise que deux postes d'Administrateur sont donc vacants, du fait du décès de Gérard Colmaire, ancien Président d'Honneur de l'association dont le mandat devait courir jusqu'en 2017, et de la non sollicitation du renouvellement de son mandat par Monsieur Jean-François Lion dont le mandat expire en 2015.

Le Président fait alors part des candidatures qu'il a reçues pour ces deux postes d'Administrateur à savoir Messieurs Jean-Luc Legros et Antoine Rousselle.

Après que chacun des deux nouveaux candidats se soient brièvement présentés, deux scrutateurs ont été désignés en la personne de Monsieur Paul-Noël Lebrec, Vice-Président et de Mademoiselle Marie-Pierre Bouet, Administratrice.

Puis, le scrutin s'étant déroulé dans les conditions prévues par l'article 5 des statuts, le Président proclame les résultats d'où il ressort que sont élus au Conseil d'Administration de l'association : Messieurs Jacques Lucas, Président d'Honneur, Jacques Benoît Roux, Jean-Pierre Delalande, Christian Lassau, François-Xavier de Beaulaincourt, Jean-Michel Cardon ainsi que le Père André Fournier, anciens administrateurs dont le mandat est renouvelé pour quatre ans, soit jusqu'en 2019, et Messieurs Jean-Luc Legros et Antoine Rousselle en tant que nouveaux administrateurs.

Le Président félicite tous les élus et précise aux deux nouveaux élus que l'année d'échéance de leur mandat respectif (2017 ou 2019) fera l'objet d'un tirage au sort lors du Conseil d'Administration qui suivra immédiatement la présente Assemblée Générale.



Vue de l'assistance à l'assemblée générale du 21 mars 2015
Cliché Henry Decaëns



Mme Audrey Hemon, chargée de mission environnement au Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel, pendant la communication qu'elle a donnée après l'assemblée générale du 21 mars 2015.
Cliché Henry Decaëns

8) Point sur les revues Tome XIV (2014) et Tome XV (2015)

Le Président sollicite l'avis des membres présents pour connaître l'appréciation qu'ils portent sur les quatre revues publiées en 2014 (Tome XIV).

L'Assemblée Générale félicite le Président pour la qualité des quatre revues publiées en 2014 (Tome XIV).

A la suite de quoi, le Président présente la revue N° 120-I, mars 2015 (Tome XV) qui vient d'être éditée et demande aux membres présents à l'Assemblée Générale de l'aider dans sa recherche de contributeurs de qualité.

9) Point sur les lettres électroniques

Monsieur Jacques Benoit Roux, Vice-Président, ayant indiqué qu'à ce jour il avait adressé 39 lettres électroniques, plusieurs membres de l'Assemblée Générale se sont exprimés pour dire la grande satisfaction qui est la leur de recevoir ces lettres électroniques, satisfaction partagée ont-ils précisé par leurs amis adhérents, le sentiment général étant qu'elles sont un heureux complément à la revue, que leur périodicité est bonne et leur contenu intéressant tant par les petites histoires que par les plus grandes qu'elles rapportent ainsi que par l'annonce des manifestations se tenant au Mont ou le concernant.

L'Assemblée Générale a ensuite tenu à renouveler ses remerciements et ses félicitations à Monsieur Jacques Benoit Roux et à l'inviter à poursuivre dans la même voie.

10) Avenir du site internet de l'Association

Le Président informe les membres présents à l'Assemblée Générale que les membres du Bureau, puis ceux du Conseil d'Administration, ont longuement débattu de ce sujet lors de leur dernière réunion respective des 20 décembre 2014 et 21 février 2015, d'où il est ressorti les conclusions suivantes :

- Constatant l'absence de membre de l'association à s'être manifesté en son sein pour s'occuper bénévolement de la mise à jour régulière d'un site internet rénové nécessitant des interventions importantes hebdomadaires voire quotidiennes, et ce malgré plusieurs appels à candidature,
- Considérant dès lors que le coût d'une rénovation du site internet serait disproportionné au regard des effets bénéfiques qui pourraient en être attendus,

Le Conseil d'Administration a décidé, suivant en cela son Bureau, de surseoir à la rénovation du site internet telle que proposée par Monsieur Nicolas Frappier au nom de la société « Concept Image » au moins tant que les conditions de sa mise à jour régulière ne pourront être réunies bénévolement en interne et a approuvé la proposition de Monsieur Jacques Benoit Roux de se contenter de demander à Monsieur Barthez, responsable de la société Medialithe qui a conçu le site existant, un devis concernant quelques aménagements et, notamment, la possibilité d'insérer sur le dit site, tel qu'il est, les sommaires des revues éditées trimestriellement par l'association, devis que le Bureau décidera ou non de valider.

Monsieur Jacky Prudor a alors pris la parole pour vivement critiquer et déplorer la décision du Conseil d'Administration considérant que celui-ci n'avait pas suffisamment réfléchi ni envisagé toutes les solutions possibles avant d'en avancer, lui-même un certain nombre, dont l'embauche d'un salarié.

En réponse à cette intervention, la seule en ce sens, plusieurs intervenants dont

le Professeur Pierre Bouet, Président du Conseil Scientifique, mademoiselle Marie-Pierre Bouet, Administratrice, Madame Pascale Chavériat et Monsieur Xavier Bailly, Administrateur de l'abbaye, se sont exprimés pour confirmer que les mises à jour d'un site internet tel que proposé par Monsieur Nicolas Frappier et voulue selon encore d'autres modalités par Monsieur Jacky Prudor, nécessitaient un gros travail et des mises à jour quasi quotidiennes nécessitant une grande disponibilité - un salarié y est partiellement affecté à l'abbaye - mesurant ce que cela impliquerait comme obligations pour les responsables de l'association et notamment le coût financier par la récurrence des mises à jour qui s'ensuivraient inéluctablement et, a fortiori, si un salarié devait être embauché.

L'Assemblée Générale a pris acte de la décision du Conseil d'Administration.

11) Occupation partagée de la « Maison du Patrimoine », Place Jean de Saint-Avit, à Avranches

Le Président rappelle qu'après que la ville d'Avranches a décidé par la volonté de son nouveau Maire, Monsieur David Nicolas, de mettre un local, Place Jean de Saint-Avit, à la disposition de la « Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville », l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » et l'Association « Les Amis du Musée d'Art et d'Histoire d'Avranches », toute nouvellement créée en juin 2014, une Convention a été signée entre ces trois associations pour organiser leurs relations quant à l'occupation de ce local, Convention à laquelle s'est associée la « Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer » pour ses seuls chapitres III, organisation de réunions et colloques, et IV, valorisation du patrimoine local.

Il précise que plusieurs réunions se sont tenues dans le courant du deuxième semestre 2014 entre les responsables des trois associations concernées par l'occupation du local de la Place Jean de Saint-Avit au terme desquelles il a été convenu :

- que la répartition des charges tant en investissement qu'en fonctionnement s'établirait selon la clé suivante : 80% à charge de la « Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville », 10% à charge de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » et 10% à charge de l'Association « Les Amis du Musée d'Art et d'Histoire d'Avranches »,
- qu'une assurance unique pour les trois associations serait souscrite auprès d'une compagnie d'assurance (en l'occurrence, la compagnie AXA, représentée par Monsieur Daniel Cornille, agent général, 62 rue de la Constitution à Avranches) pour garantir cette occupation et, notamment, le fait qu'il sera accueilli du public dans ce local, assurance dont la charge sera assurée selon la même clé qu'indiqué précédemment, soit 80%/10%/10%.

Ajoutant que le Bureau de l'association a donné son accord sur ces modalités, lors de sa réunion du 20 décembre 2014, et que le Conseil d'Administration les a entérinées lors de sa réunion du 21 février 2015, le Président a précisé que la quote-part des investissements exceptionnels, réalisés en 2014, s'était élevée à 516,23 € et celle, annuelle, de l'assurance à 17,92 € pour l'année 2015.

Le Président indique que lors de l'inauguration de ce local, le samedi 10 janvier 2015 à 16 heures, Monsieur le Maire d'Avranches a proposé d'appeler le dit local « Maison du Patrimoine », ce qui a recueilli l'assentiment général des responsables des associations assistant à cette manifestation mais aussi de la centaine de personnes présentes parce que ce choix de dénomination correspond bien à sa vocation puisqu'y sont d'ores et déjà déposés tout le fonds documentaire de la « Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville » et une collection (presque) complète des Bulletins et Revues de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » que peuvent consulter tous les chercheurs, étudiants et personnes intéressées depuis début février 2015, tous les jeudis du mois de 14 à 17 heures.

L'Assemblée Générale prend acte de l'information ainsi fournie par le Président.

12) Avenir du Secrétariat de l'Association

Le Président rappelle, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, que le Secrétaire de l'Association lui a fait part il y a deux ans de son souhait que lui soit trouvé un successeur à l'occasion du renouvellement du Bureau qui interviendrait lors du Conseil d'Administration suivant en 2015 les élections qui auront eu lieu à l'occasion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'exercice 2014. Il précise que, conscient de l'importance de la tâche, le Secrétaire lui a proposé de répartir les fonctions qu'il assume entre plusieurs personnes, le tout, sous l'autorité du Président, à savoir :

- le secrétariat proprement dit,
- le secrétariat de rédaction de la revue trimestrielle,
- et la fonction d'archiviste.

Le Président indique que, jusqu'à ce jour, toutes les personnes pressenties soit par lui, soit par le Secrétaire, ont décliné les propositions qui leur ont été faites à ce sujet et que le Conseil d'Administration qui suivra immédiatement la présente Assemblée Générale tentera de trouver une solution à cette question.

L'Assemblée Générale prend acte, une nouvelle fois, de la demande du Secrétaire présentée par le Président et fait confiance au Conseil d'Administration pour trouver une solution.

13) Questions diverses

Le Président fait part à l'Assemblée Générale des décisions suivantes du Conseil d'Administration :

- a) Adoption du règlement intérieur de la « Maison du Patrimoine »
- b) Reconduction en 2016 des contrats avec La Poste concernant la boîte postale N° 9 dont l'association dispose au Mont-Saint-Michel et reconduction du contrat de réacheminement du courrier de cette boîte postale chez le Secrétaire.

- c) Création d'une « bibliothèque virtuelle » dont a accepté de se charger Mademoiselle Michèle Chiron de La Casinière qui, déjà, s'est aimablement proposée de commencer à la constituer.

Après que Mademoiselle Michèle Chiron de La Casinière a présenté l'état de son travail, en réponse à une question de Monsieur Patrick Ozanne demandant quel usage pourra être fait de cette nouvelle opportunité de consultation des documents ainsi scannés et, notamment des Bulletins et Revues depuis leur origine par où il est commencé, le Secrétaire indique que le Conseil d'Administration n'en était encore qu'au tout début de la réflexion, mais qu'il pourrait être envisagé une consultation par les adhérents et/ou une formule d'abonnement avec un système de clé interdisant toute reproduction, notamment en ligne, pour ne pas attenter au fond de commerce, fut-il modeste, que constitue la vente des produits en stock.

Le Professeur Pierre Bouet, Président du Conseil Scientifique, appuyé en cela par le Président de l'association, ajoute qu'en tout état de cause il convient d'obtenir l'accord des auteurs, et s'ils sont décédés de leurs ayants droit, pour mettre en ligne les ouvrages ou publications dans lesquels ils ont écrit.

- d) Maintien de la procédure actuelle de recouvrement des cotisations et donc non adoption du paiement électronique et / ou du prélèvement automatique des cotisations.
- e) Fixation de la date de la prochaine réunion annuelle au samedi 26 septembre 2015, à l'hôtel « Le Mercure », à La Caserne, 50170 Le Mont-Saint-Michel.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11h10.

Henry DECAENS
Président

Jean-Pierre DELALANDE
Secrétaire



Abbaye du MONT SAINT-MICHEL.
55 — Crosse et Médaille de Robert de Thorigny ND Phot.

Crosse et disque funéraire de l'abbé Robert de Thorigny, mort en 1186, objets trouvés dans sa tombe, sur la terrasse de l'Ouest, au cours de l'été 1875.

Carte postale ancienne. Coll. Henry Decaëns

Mont-Saint-Michel
Rapport adressé à Monsieur le Ministre
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
sur les découvertes faites en 1875
pendant le cours des travaux de restauration¹

Paris, le 18 avril 1876

Monsieur le Ministre,

La restauration du Mont-Saint-Michel commencée en 1873 par la consolidation de l'angle sud-ouest des bâtiments a été continuée par la reprise de nombreuses lézardes et crevasses dans les voûtes des souterrains à l'ouest². La nouvelle allocation de vingt mille francs (1875) a été affectée aux travaux urgents dont votre Excellence a bien voulu autoriser l'exécution ; ils ont eu pour objet cette année la réparation de la grande plateforme à l'ouest, devant la façade actuelle de l'église.

Le sol de cette plateforme était formé d'une couche de mortier dont les pentes mal combinées laissaient séjourner les eaux pluviales qui finissaient par s'infiltrer dans les souterrains. Des sondages faits en différents points pour l'établissement de canaux nécessaires à l'écoulement des eaux ont fait découvrir un ancien dallage sur toute la surface de la plateforme ; le mortier qui le recouvrait ayant été enlevé, on put se rendre compte de son état. Les dalles en granit, bien conservées, étaient presque toutes descellées. Il était indispensable de déposer ce dallage afin de pouvoir assainir les voûtes sur lesquelles il repose ; de remplacer la terre remplissant les reins des voûtes par une maçonnerie en pierre sèche et de les recouvrir d'un béton solide ; de rectifier les pentes d'écoulement des eaux et enfin de les jointoyer en ciment de Portland pour le rendre complètement imperméable.

Ces divers travaux ont été commencés au mois d'août 1875 et ils se sont continués sans interruption jusqu'à la fin de l'année. Les fouilles nécessaires ont amené des découvertes intéressantes sur lesquelles j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous adresser un rapport détaillé, accompagné de photographies, de plans et de dessins ci-joints.

Ces découvertes sont :

Chapitre I^{er} — Eglise — fondations de la nef romane (3 travées à l'ouest supprimées à la fin du 18^e siècle (Voir à la fin l'appendice concernant les escaliers descendant de la nef romane au cimetière souterrain des religieux).

Chapitre II — Robert de Torigni ; ses deux tours avec le porche bâtis en avant du portail roman, ainsi que ses diverses constructions.

Chapitre III — Tombeaux de Robert de Torigni et de dom Martin de Furmendeio.

¹ Ce rapport d'Edouard Corroyer, architecte en chef des Monuments historiques, est conservé par la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine à Charenton-le-Pont. Nous en publions le chapitre III qui concerne la découverte en 1875 sur la plateforme de l'Ouest des tombeaux de Robert de Torigni et de son successeur Martin de Furmendeio ; nous y avons ajouté quelques notes pour en faciliter la compréhension.

² L'architecte évoque ici les salles situées au-dessous de la plateforme de l'Ouest.

[...]

Chapitre III

Tombeaux de Robert de Torigni et de dom Martin de Furmendeio

Pendant la restauration de la grande plateforme, à l'ouest de l'église, les fouilles nécessitées par les travaux ont fait découvrir les tombeaux de Robert de Torigni et de dom Martin de Furmendeio, son successeur immédiat (on a trouvé plusieurs tombeaux vides, sous les constructions de Robert de Torigni, et par conséquent antérieurs à 1180)³.

Robert de Torigni mourut en 1186 et observant même après sa mort la règle de son ordre qu'il avait si bien suivie pendant sa vie, il avait été, disaient les chroniqueurs, enterré, selon son vœu, *in porticu ecclesie*⁴. C'est là en effet que sa sépulture a été découverte le 30 août 1875, sur l'emplacement du porche et au pied des tours qu'il avait élevées. Son tombeau, long de 2m07, creusé dans un calcaire grossier, était engagé de 25 centimètres dans le mur de la façade romane et placé sous les marches à droite de la porte principale de l'église.

En présence de plusieurs religieux habitant l'abbaye⁵, de leur supérieur le R.P. Robert et de l'architecte chargé de la direction des travaux⁶, ce tombeau a été ouvert ; il contenait les restes d'un abbé revêtu de ses ornements sacerdotaux, noircis et comme brûlés par le temps. La tête était au couchant et les pieds (au levant) engagés sous la façade de l'église, les bras étaient croisés sur la poitrine et sous le bras droit se trouvait une crosse en bois sans aucun ornement, surmontée d'une volute en plomb⁷.

Au sommet de la tête et posé de champ contre la paroi interne du tombeau était placé un disque en plomb sur lequel était gravé, sur la face, au milieu une main bénissant sur une croix pattée à branches égales entre lesquelles en haut se voient l'alpha et l'oméga⁸ ; en exergue on lit : *Hic requiescit Robertus de Torignio, abbas hujus loci et sur le revers : qui preluit huic monasterio XXXII annis vixit vero LXXX annis*⁹.

Au côté gauche du tombeau de Robert, on découvrit ensuite dans un cercueil en bois réduit en poussière les ossements d'un autre abbé, avec la volute en plomb de la crosse abbatiale et un disque en même métal¹⁰. Le corps était orienté comme celui de Robert, et le disque en plomb était placé au sommet de la tête. Sur le disque en plomb et sur la face seulement se voit une main bénissant comme ci-dessus et en exergue on lit : *Hic requiescit dom Martin de Furmendeio, abbas huj. loci*¹¹. Les plaques, les crosses, quelques parties de l'étole et une chaussure de Robert ont été

3 Il s'agit sans doute de tombes d'abbés plus anciennes. Les moines étaient inhumés à l'emplacement où l'administration pénitentiaire a fait installer vers 1820 la grande rose.

4 Sous le portique de l'église.

5 Les Pères de Saint-Edme de Pontigny qui ont été locataires de l'abbaye de 1867 à 1886.

6 Louvel, architecte à Avranches.

7 Cette volute était présentée dans l'aumônerie de la Merveille, dans une vitrine mal protégée. Elle a bémol été volée dans les années 1960.

8 Ce disque funéraire en plomb a lui aussi été malheureusement volé dans les années 1980. Il était présenté dans les logis abbatiaux dans une vitrine non sécurisée.

9 Ici repose Robert de Torigni, abbé de ce lieu, qui gouverna ce monastère pendant trente-deux ans. Il vécut environ quatre-vingts ans.

10 Ces objets ont été volés en même temps que le disque funéraire de Robert de Torigni.

11 Ici repose dom Martin de Furmendi, abbé de ce lieu.

conservées comme documents historiques et déposés dans le chartrier¹² ; leurs corps sont restés où ils ont été inhumés. Les tombeaux ont été fermés après avoir déposé dans chacun d'eux une plaque en cuivre sur laquelle sont reproduites les épitaphes, le plan de la plateforme indiquant le point où sont les tombeaux, ainsi que le procès-verbal portant la date de la découverte. Toute la partie antérieure du portail roman a été enveloppée, sous le dallage, d'une voûte laissant intacts tous les détails d'architecture.

Les squelettes revêtus de leurs habits monastiques et entourés, la tête exceptée, de chaux vive, ainsi que les ossements épars sans indication d'identité ont été réunis dans un ossuaire disposé à cet effet sous le dallage restauré.

Divers objets ont été trouvés dans les fouilles : un anneau d'or (?) dont le chaton porte, gravées en creux, 2 colombes se désaltérant dans un calice, des monnaies, des débris de carreaux en terre cuite émaillée, des parcelles de vitraux peints.

A une époque antérieure, le 10 janvier 1863, le Mont-Saint-Michel dépendant du Ministère de l'Intérieur comme prison d'Etat, le directeur de la prison d'alors avait découvert dans la chapelle de la Vierge, du côté de l'Evangile le corps de Guillaume de Lamps et du côté de l'Épître le corps de Jean de Lamps¹³ ; il en avait dressé 2 procès-verbaux qui ont été joints aux morceaux d'étoffe¹⁴.

Tous ces précieux débris ont été recueillis soigneusement, catalogués et déposés dans la salle basse du chartrier, joignant la salle des Chevaliers. Puissent ces rudiments s'augmenter et former le Musée du Mont-Saint-Michel ou plutôt de l'ancienne province de Normandie.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les découvertes faites au Mont-Saint-Michel en 1875, pendant le cours des travaux de restauration et détaillées dans ce rapport dont votre Excellence voudra bien, je l'espère, excuser la longueur en raison de l'importance et de l'intérêt que présente le sujet que j'ai essayé de traiter.

Veuillez agréer l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très dévoué serviteur.

Edouard CORROYER
Architecte du gouvernement
Attaché à la Commission des
Monuments historiques

Appendice

Escaliers descendant de la nef romane au cimetière souterrain des religieux

Les fouilles entreprises sur la grande plateforme et à l'entrée de la nef actuelle ont fait découvrir les escaliers descendant au cimetière ou charnier des moines¹⁵ ; ils étaient les seules communications existant entre la nef et les souterrains jusqu'au XII^e siècle, où les galeries du nord, construites par Roger II, ont multiplié les passages latéraux

12 Les morceaux d'étoffe qui ont été trouvés dans ces tombes sont maintenant conservés dans un dépôt du Conseil général de la Manche. Ils ont été restaurés et présentés en 2008 aux Archives départementales dans une belle exposition intitulée *File le temps, reste le tissu*, dont le catalogue a été publié par Josiane Pagnon.

13 Jusqu'au concile de Vatican II, durant la messe, on avait l'habitude de lire l'Evangile à droite de l'autel (à gauche pour l'assistance) et l'Épître de l'autre côté.

14 Comme ceux de la tombe de Robert de Torigni, ces morceaux d'étoffe ont été restaurés et exposés dans l'exposition présentée aux Archives de la Manche en 2008 ; elles sont conservées dans un dépôt du Conseil général.

15 Ce sont les escaliers qui permettent de rejoindre les tribunes de Notre-Dame-sous-Terre ; cette église était alors considérée comme le charnier des moines.

augmentés encore au XIII^e siècle lors de la construction de la chapelle Saint-Etienne. Un escalier analogue dont on voit les amorces dans les souterrains devait exister sous le bas-côté sud, ce qui pourra être vérifié par la suite des travaux¹⁶.



Découverte au cours de l'été 1875, sur la terrasse de l'Ouest, de la tombe de l'abbé Martin de Furmendi, mort en 1191. Cliché François Bidet.

L'enlèvement des déblais de toutes natures qui bouchaient les escaliers a fait trouver plusieurs squelettes ; l'un n'était pas, comme les 3 autres placés dans le bas-côté nord, enfermé dans un cercueil en pierre ; ce sont probablement les restes d'un religieux enterré avec ses habits et comme les squelettes trouvés dans les fondations de la nef — entourés de chaux vive dont on a retrouvé les débris formant le moule des vêtements. Ces restes ne semblent pas devoir remonter au-delà de la fin du XVIII^e siècle parce qu'ils n'ont dû être enterrés qu'après la construction de la façade et de la plateforme actuelles ; cependant le squelette placé en e du plan doit être beaucoup plus ancien, car il se trouve sous la tour nord bâtie par Robert de Torigni¹⁷. Du reste il est difficile d'indiquer une date ou une origine quelconque car on n'a rien trouvé autre chose que des ossements placés comme l'indiquent les dessins et les photographies ci-jointes. Au point g du plan, on a recueilli des débris de verre peints qui ont tous les caractères de vitraux peints du XII^e siècle et qui proviennent peut-être des verrières que Bernard le Vénérable fit faire du côté nord de la nef, ou de celles que Robert de Torigni entretenait avec tant de soin.

¹⁶ Il doit s'agir de l'escalier dit de Ranslphr.

¹⁷ Nous n'avons malheureusement pu reproduire le plan qu'évoque Corroyer dans ce rapport

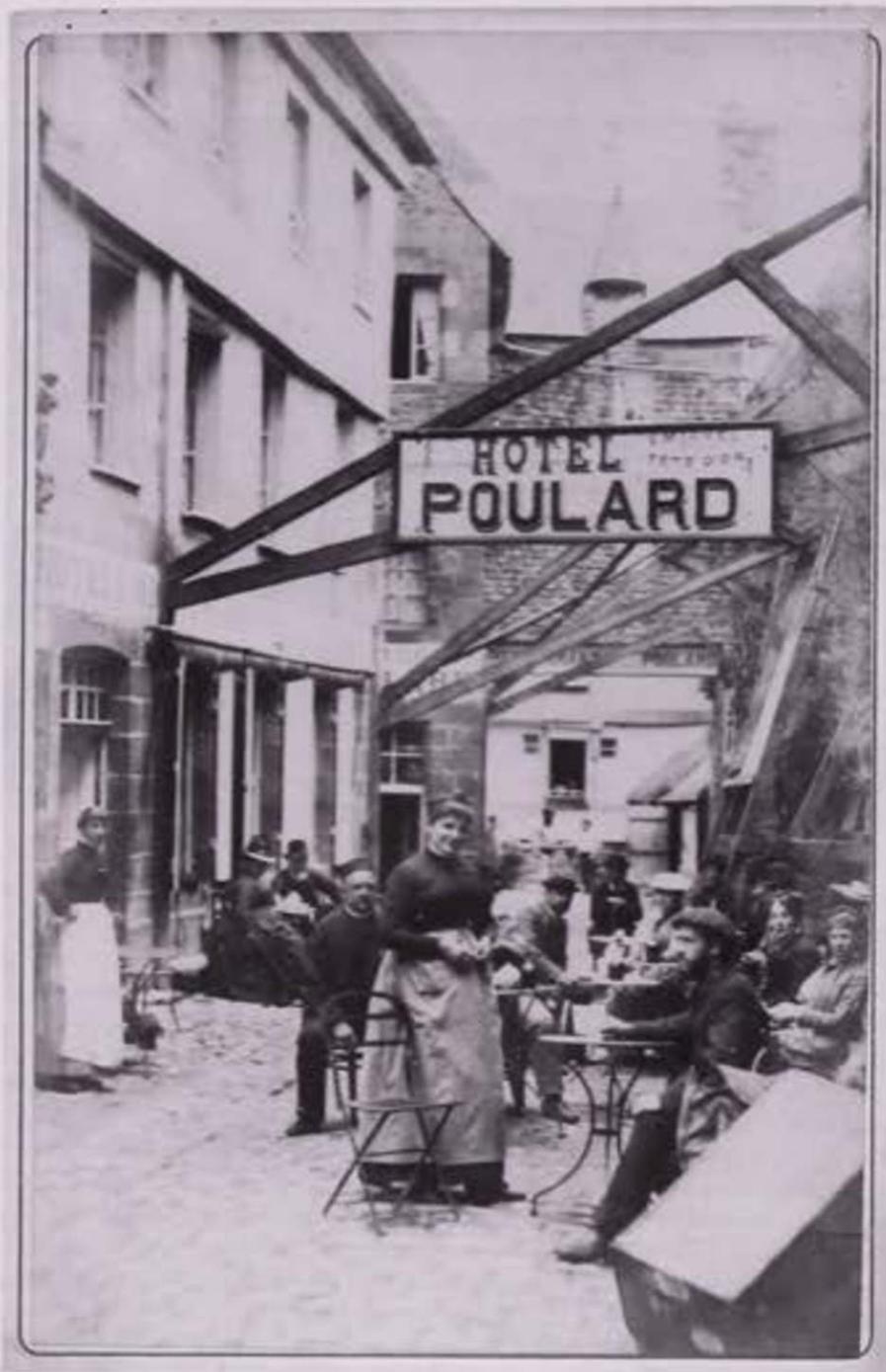
Ces fragments ont été déposés dans la salle basse du chartrier communiquant avec la salle des Chevaliers¹⁸.



182 — Abbaye du MONT-SAINT-MICHEL. Médailles de Robert de Torigni et de Martin de Furmendi.

Disques funéraires de Robert de Torigni et de son successeur, Martin de Furmendi, trouvés dans leurs tombes, sur la terrasse de l'Ouest, au cours de l'été 1875. Carte postale ancienne. Coll. Henry Decaëns.

¹⁸ Les morceaux de vitraux, eux aussi, ne sont plus à l'abbaye ; nous croyons savoir qu'ils sont maintenant aux Etats-Unis d'Amérique. Nous ne savons comment ils ont pu être vendus puisqu'ils étaient inaliénables !



L'hôtel Saint-Michel vers 1880. Corroyer avait fait étayer la courtine (à droite) car il pensait que la digue provoquait des remous, à marée haute, qui fragilisaient les remparts. Cliché anonyme. Coll. Henry Decaëns.

Lettre d'Edouard Corroyer au ministre de l'Instruction publique¹

Paris, le 25 juin 1884

A Monsieur le Ministre
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Monsieur le Ministre,

Suivant les instructions qui m'ont été données par M. Viollet-le-Duc², chef de Bureau, et M. Gautier, contrôleur des Monuments historiques, les travaux en cours d'exécution au Mont-Saint-Michel doivent être suspendus en raison de l'insuffisance des crédits alloués pour l'exécution autorisée desdits travaux³.

Par suite de cette mesure le chantier devant être fermé, je crois nécessaire d'attirer l'attention de votre administration sur l'état actuel de l'abbaye et des remparts.

Les grands travaux de restauration sont préservés pour éviter, autant que possible, toute détérioration ; la couverture provisoire du dortoir a été réparée⁴ ; les ouvertures ont été bouchées avec des planches ; les parties en reprise sont étayées et les échafauds sont amarrés ; enfin toutes les mesures de préservation ont été prises afin que les ouvrages commencés n'aient pas à souffrir de l'abandon dans lequel ils vont être laissés⁵.

Les réparations commencées aux couvertures des divers bâtiments de l'abbaye, après autorisation en date du 31 janvier 1884, ont dû être interrompues. Toutes les précautions nécessaires ont été prises pour parer à tous accidents qui sont malheureusement possibles en raison du très mauvais état des toitures.

Une revue minutieuse des étalements faits l'année dernière a permis de constater le bon état actuel des charpentes provisoires qu'il sera impossible de surveiller en l'absence des ouvriers ; toutefois le gardien des Beaux-Arts⁶, en permanence à l'abbaye, pourra être chargé momentanément d'une surveillance qu'il exercera selon ses moyens et il devra, s'il y a lieu, prévenir immédiatement l'architecte et l'inspecteur des travaux⁷.

Le pont, bâti dans les premières années du XVI^e siècle par Guillaume de Lamps⁸, pour relier les bâtiments abbatiaux à l'église, a été considérablement élargi par le

¹ Il nous a semblé intéressant de publier cette lettre car elle permet de comprendre pourquoi Corroyer a demandé à l'entrepreneur Théodore Fouché de réaliser une maquette d'une partie de l'abbaye. Cette lettre est conservée par la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine à Charenton-le-Pont.

² Il ne s'agit pas de l'architecte, Eugène Viollet-le-Duc, décédé en 1879, mais sans doute de son fils Eugène-Louis Viollet-le-Duc (1835-1910).

³ Les travaux du réfectoire qui avaient débuté en avril 1882 ont été interrompus en juin 1884 ; selon le contrôleur des travaux, il y a eu un dépassement de crédits de 99 000 francs entre 1877 et 1885.

⁴ Lorsque Corroyer évoque le dortoir, il parle en réalité du réfectoire de la Merveille qui avait été transformé en dortoir par les bénédictins mauristes au XVII^e siècle.

⁵ Les travaux ne reprirent qu'en 1887, après une interruption de trois ans.

⁶ Ce gardien était Louis Roslin qui est arrivé à l'abbaye le 15 juillet 1881.

⁷ Lourvel, architecte à Avranches.

⁸ Abbé de 1500 à 1511.

directeur de la prison ; ces constructions, très légèrement et très grossièrement faites, sont aujourd'hui dans un état alarmant qui devient dangereux pour les locataires⁹. Un dessin, ci-joint, indique le mauvais état du pont dont il s'agit¹⁰. Une des poutres est rompue du côté est et il est absolument nécessaire de réparer ces constructions qui ont été affectées à des cuisines, fort mal tenues ; les tuyaux et les caniveaux conduisant les eaux ménagères jusqu'au pied de la tour des Corbins, en longeant les murs du chœur et en traversant la salle des Gardes, sont de véritables foyers d'infection.

Dans ces conditions, et les réparations étant devenues indispensables, il m'a semblé qu'il serait bon de profiter des circonstances pour rétablir le pont dans son état primitif, les consoles existant encore sur la face sud du transept de l'église et sur la face nord des bâtiments abbatiaux déterminent la largeur du tablier. J'ai pensé devoir en étudier la reconstruction dont j'ai l'honneur de vous soumettre le projet ainsi que le devis s'élevant, pour la démolition des constructions actuelles et la réfection du pont, à la somme de 5 525 francs 39 centimes¹¹.

Les locataires pourront très facilement établir leurs cuisines dans un des nombreux locaux, vides actuellement, des bâtiments abbatiaux qui font partie de leur location ; d'ailleurs aux termes de l'article 7 de leur bail, ils doivent supporter l'exécution des travaux quelle que soit leur durée et ils ne peuvent réclamer aucune indemnité ou réduction de loyer « quelles que soient les modifications que lesdits travaux de restauration ou tous autres pourraient apporter dans les lieux loués. »

Il faut noter que le bail de six années, consenti par M. le directeur des Domaines de Saint-Lô, expire le 1^{er} septembre 1886¹².

L'état des remparts a été signalé à plusieurs reprises par mes rapports de 1878, 1881, 1882 et 1883 et, à la suite de celui du 12 juin 1878, les réparations qui ont été faites vers l'entrée de la ville et au bastion de la tour Boucle assurent leur conservation.

J'ai également signalé, en 1881, l'écroulement d'une partie du parement intérieur de la muraille et successivement les dégâts qui se sont produits après la construction de la digue¹³ et qui sont, l'un et les autres, les effets consécutifs de ce travail. Cet état de choses a été signalé également aux inspecteurs généraux des Monuments historiques pendant leurs visites au Mont-Saint-Michel et récemment à M. Bruyère, lors de son voyage, le 1^{er} décembre 1883.

Jusqu'en 1882, les remparts n'étaient pas en mauvais état, grâce aux mesures prises par le défunt maire, M. Leplat¹⁴, qui tenait les engagements pris envers l'Etat par la commune du Mont-Saint-Michel, en vertu d'une convention en date du 15 juin 1879¹⁵.

Mais depuis 1882, l'état desdits remparts s'est beaucoup aggravé par suite de la mauvaise volonté et de l'incurie du maire actuel, M. Lecourt¹⁶, dont je vous ai fait

9 Les Pères de Saint-Edme de Pontigny qui ont loué une partie de l'abbaye de 1867 à 1886.

10 Nous n'avons pu reproduire ni le dessin ni le plan qu'évoque Corroyer dans sa lettre.

11 C'est son successeur, Victor Petitgand, qui a réalisé cette restauration en 1891-1892.

12 Le bail n'a finalement pas été renouvelé en 1886. Mais, sur les conseils de Corroyer qui craignait qu'un déménagement des Pères de Saint-Edme en période d'affluence, à la fin du mois d'août, ne soit la cause d'incidents, le bail a été prolongé de deux mois. Les religieux ont donc quitté l'abbaye à la fin du mois d'octobre 1886.

13 Corroyer soutenait que la digue provoquait des remous qui déstabilisaient les remparts.

14 André-Antoine Leplat a été maire du Mont-Saint-Michel du 10 août 1876 au 10 décembre 1882.

15 Cette convention a en réalité été signée le 10 septembre 1879 par le sous-préfet d'Avranches et par le maire du Mont-Saint-Michel.

16 Jean-Baptiste Lecourt, ancien employé de la prison, a été maire du Mont-Saint-Michel du 10 décembre 1882 au 20 mai 1888.

connaître les agissements par mon rapport en date du 5 juin 1884 ; non seulement il ne tient pas les engagements pris par la commune, mais il défait ce qui a été fait par son prédécesseur. Les habitants, se sentant autorisés, ont transformé les murailles des remparts, touchant à leurs habitations, en latrines ; les eaux ménagères et toutes espèces de matières putrides s'écoulent au dehors au travers des maçonneries qu'elles pourrissent. Dans ces derniers temps, un des habitants s'est emparé des petits terrains (M et N du plan) joignant les remparts du nord et il y a établi deux cabinets qui n'ont pas de fosses¹⁷ ; c'est la muraille qui en tient lieu. Il faut craindre un écroulement sur certains points (en O et O' du plan) si des réparations ne sont pas faites d'urgence après avoir préalablement supprimé les causes de destruction.

J'ai cru devoir dresser un devis des travaux à faire sur divers points de l'enceinte, indiqués par le plan et les dessins ci-joints, n^{os} 1 et 2 ; le premier chapitre, relatif aux travaux très urgents, comprend les remparts du sud joignant la digue (en X du plan, partie des remparts la plus endommagée ; en bon état en 1879 et ruinée depuis la construction de la digue) ; la courtine (Y du plan) ; la courtine (Z du plan) ; la réfection de l'escalier (en R du plan) ; l'enlèvement des latrines (en O du plan) ; l'assainissement et les réparations des murailles après la suppression des latrines (en O' du plan). La dépense est évaluée à la somme de 120 603,54 francs.

Le 2^e chapitre relatif aux travaux urgents comprend les réparations de la tour de la Liberté (en G), celles de la tour Boucle (en E), de la courtine (en D'), du bastion de la tour Boucle (en D), de la tour du Nord (en C) et s'élève à la somme de 49 387 francs.

Au rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 30 juin 1882 était joint un procès-verbal, accompagné de plans, relatif à l'ancien corps de garde¹⁸ et qu'un habitant du Mont croyait être sa propriété¹⁹. Il s'appuyait sur le fait que ledit corps de garde était l'ancienne auberge du Cheval noir et que la propriété de ladite auberge était prouvée par des actes authentiques. Mais après examen contradictoire des lieux, le représentant de l'administration des Domaines a reconnu en signant ledit procès-verbal que l'auberge du Cheval noir était située en face dudit corps de garde et que par conséquent ce corps de garde faisant partie des remparts, le sieur Turgot ne pouvait pas en revendiquer la propriété. Malgré l'évidence de l'usurpation, les choses sont restées dans le même état depuis le mois de juin 1882 et le sieur Turgot continue à occuper le corps de garde. Il est, à mon avis, absolument urgent que cette question soit réglée le plus tôt possible parce que le déclassement des remparts du Mont, comme place de guerre, ayant été prononcé le 19 septembre 1855, il ne faut pas donner aux usurpateurs un semblant de droit en invoquant le bénéfice de la prescription trentenaire²⁰.

Il en serait de même pour les jardins indiqués en M et N du plan qui, si les renseignements qui me sont fournis sont exacts, auraient été usurpés par une dame Gautier, mandataire des religieux locataires de l'abbaye. Ces religieux ont acheté ou plutôt fait acheter une grande quantité de terrain (teinté en vert sur le plan) dans le

17 Il s'agit de Mme Gautier, mandataire des Pères de Saint-Edme de Pontigny qui louaient l'abbaye.

18 Corroyer parle en réalité de la maison de l'Arcade mais rien n'indique qu'elle a abrité une auberge du Cheval noir, nom qui n'existe pas dans le Terrier du Mont-Saint-Michel. Fauchon (Max) : Maisons, logis et terrains au Mont-Saint-Michel au XVIII^e siècle, *Revue de l'Avranchin*, septembre 1966, p. 103-111.

19 La maison de l'Arcade appartenait depuis 1849 à René-Louis Turgot ; en 1898, elle est devenue la propriété de son fils Alfred Turgot.

20 La question a été réglée le 11 septembre 1904, l'Etat achetant l'immeuble à Alfred Turgot.

but d'élever, dit-on, des constructions importantes dont une partie s'appuierait sur les murailles du nord.

Il est d'autant plus indispensable de faire intervenir l'administration des Domaines qu'un petit jardin (teinté en rose) et une arcade, c'est-à-dire une meurtrière du rempart, seront mis en vente le 7 juillet prochain, ainsi que l'indique la petite affiche ci-jointe. Il faut noter que ce jardin et cette arcade dépendent de la succession d'un M. Loyer, notaire récemment décédé à Pontorson, en laissant près de cinq cent mille francs de dettes et qui, paraît-il, aurait fait, au Mont surtout, des ventes ou des acquisitions irrégulières.

Je suis avec un profond respect, Monsieur le Ministre, votre très humble et très dévoué serviteur.

Edouard CORROYER



Toiture du réfectoire avant sa restauration par Corroyer, vers 1875.
Photo de Durandelle, collection Henry Decaëns.

La maquette de la Merveille à la Cité de l'architecture et du patrimoine

La maquette de la Merveille dont nous avons déjà parlé dans un précédent numéro a été restaurée et elle a réintégré les collections permanentes du Musée des monuments français au cours du mois de mars 2015¹.

Rappelons que cette maquette partielle de l'abbaye présente le côté oriental de la Merveille, le Châtelet et sa barbacane. Elle a été réalisée en 1884 à la demande d'Edouard Corroyer par l'entrepreneur de travaux publics, Théodore Fouché. C'est une œuvre monumentale en pierre de l'Oise qui pèse 1,6 tonnes ; elle mesure 2m60 de haut, 2m24 de long et 1m56 de large !

Elle a été présentée en 1884 à l'exposition de l'Union centrale des arts décoratifs, puis exposée à partir de 1885 au Musée de sculpture comparée, devenu le Musée des monuments français qui, depuis 2007, constitue l'un des trois départements de la Cité de l'architecture et du patrimoine qui est installée dans l'aile orientale du palais de Chaillot. En 2003, cette maquette avait été reléguée dans les réserves du musée. Elle vient d'en sortir après une restauration qui a nécessité 135 jours de travail.

Nous n'avons pas de source écrite permettant de savoir pourquoi Corroyer a fait réaliser cette maquette. Mais nous savons qu'en juin 1884, l'architecte a dû interrompre les travaux de restauration du réfectoire de la Merveille qui avaient été commencés en avril 1882. Selon le contrôleur des travaux, il y avait un dépassement de crédits ; selon l'architecte, les crédits étaient insuffisants.

Les travaux de restauration de Corroyer étaient suivis de près par Jean-Marie Sagot, ancien inspecteur correspondant de la Commission des Monuments historiques en Côte d'Or, qui s'était retiré au Mont-Saint-Michel. Celui-ci avait mis en cause le travail de l'architecte du gouvernement en adressant le 9 juin 1883 un rapport circonstancié au Ministre de l'instruction publique. Il y critiquait notamment le couronnement du mur nord du réfectoire par des créneaux qui n'avaient sans doute jamais existé et qui n'avaient aucune justification défensive. La même année, Sagot publia un opuscule anonyme dans lequel il reprit ses critiques des travaux de restauration de Corroyer². Et comme il n'avait pas été entendu, Sagot adressa en août 1885 un mémoire à la Commission des Monuments historiques ; il y insiste tout particulièrement sur la restauration du pignon oriental du réfectoire. Sept petites fenêtres y avaient été percées au XVII^e siècle lorsque les moines avaient aménagé deux niveaux de cellules dans cette salle. Corroyer a sans doute rétabli les dispositions d'origine en reconstituant la partie supérieure du contrefort central et, à gauche, le grand arc de décharge, symétrique de celui qui était encore en place à droite ; il a ensuite ouvert, au-dessous des arcs de décharge, deux fenêtres en forme de lancette qui correspondent à celles de la salle des

¹ *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, revue trimestrielle, tome XIV, n° 119-2, juin 2014, p. 89.

² *Les vandales au Mont-Saint-Michel : cri d'alarme poussé par un architecte*. Paris, août 1885, 16 p.



Maquette de la Merveille et du Châtelet, vue prise de l'est.
Cliché Christiane Decaëns

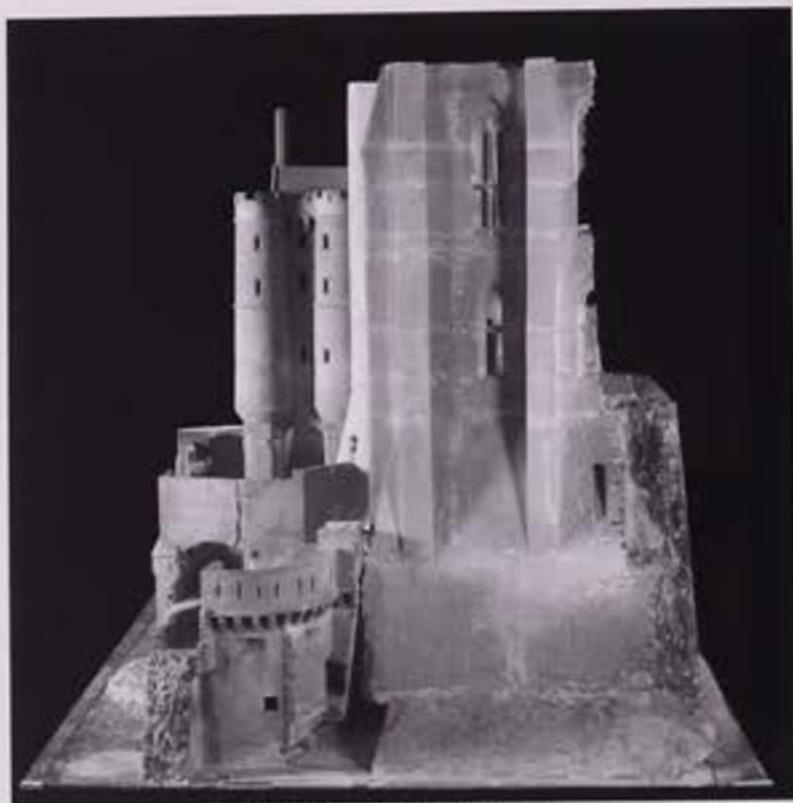
hôtes et à celles de l'aumônerie. Sagot soutenait, sans doute à tort, qu'il y avait une troisième fenêtre qui aurait ainsi percé, et donc affaibli, le contrefort central.

Corroyer avait donc besoin de justifier ses travaux. Il a sans doute fait réaliser cette maquette dans ce but. Cela explique la qualité exceptionnelle de cette maquette, exécutée non pas avec du plâtre mais avec un matériau noble, la pierre. Et pour assurer une bonne diffusion de cette maquette, il a demandé à Louis-Emile Durandelle de la photographier.

H.D.



Maquette de la Merveille et du Châtelet, vue prise de l'ouest.
Cliché Christiane Decaëns



© Cité de l'architecture et du patrimoine



© Cité de l'architecture et du patrimoine.

AIDER À RESTAURER UNE MAQUETTE de la « Merveille » du MONT-SAINT-MICHEL

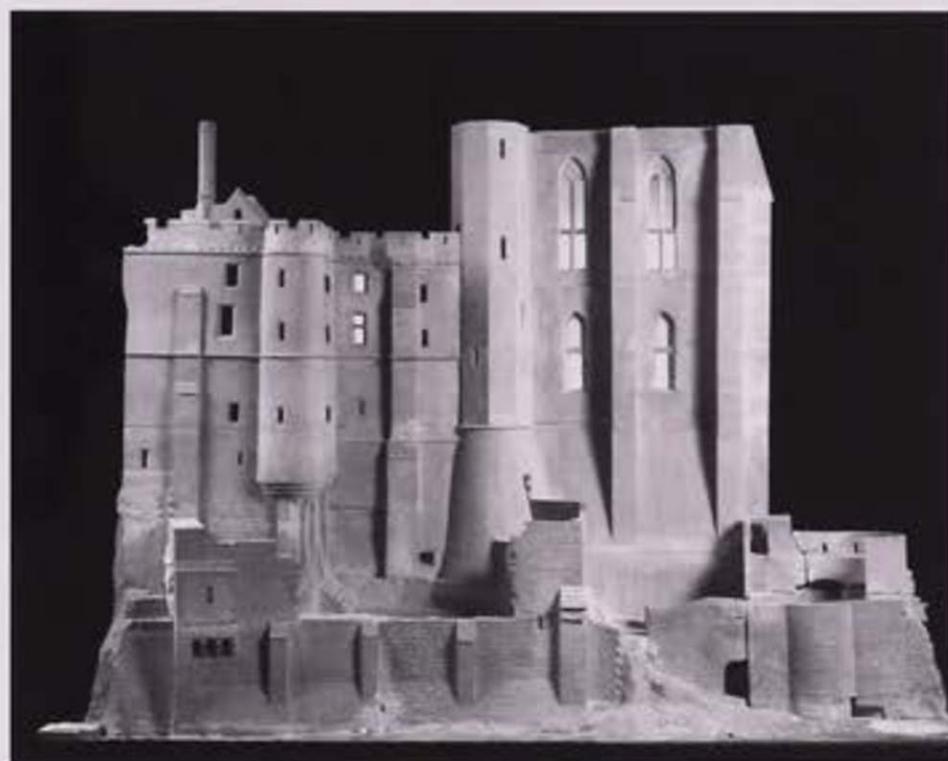
La Cité de l'architecture et du patrimoine, installée place du Trocadéro à Paris, conserve une maquette de la « Merveille » du Mont-Saint-Michel.

Il s'agit d'une maquette en calcaire de l'Oise de 2,60 mètres de hauteur qui représente la partie gothique de l'abbaye avec une finesse et une précision extraordinaires.

Cette maquette, réalisée en 1884 à la demande d'Edouard Corroyer, architecte en chef des Monuments historiques chargé du projet de restauration du Mont-Saint-Michel, était il y a quelques mois encore dans un état de conservation critique.

Elle bénéficie d'une importante campagne de restauration¹ menée par des professionnels chevronnés depuis le mois de septembre 2014, requérant des techniques de pointe afin de restituer à l'œuvre sa beauté et sa lisibilité originales.

Une exposition retraçant l'histoire de la maquette et de la restauration du Mont-Saint-Michel — les deux étant intimement liées — sera inaugurée à la Cité, le 19 septembre 2015², à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.



© Cité de l'architecture et du patrimoine.

Pour financer cet ambitieux projet de plusieurs mois, la Cité de l'architecture et du patrimoine fait appel à la générosité de tous les passionnés de notre patrimoine national et normand.

Il est possible de s'associer à ce projet et de rejoindre les mécènes qui contribuent à la restauration de cette maquette.

Pour cela, il suffit de compléter le bulletin ci-dessous. Les dons sont déductibles fiscalement à 66% de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable.

1. Pour toute précision sur ce projet, il est possible d'adresser un courriel aux équipes de la Cité de l'architecture et du patrimoine à l'adresse suivante : developpement@citechailot.fr ou joindre par téléphone Monsieur Guillaume de la Broise au 01 58 51 50 10
2. L'exposition sera présentée jusqu'au printemps 2016

Le don est à adresser à l'adresse suivante :

« Cité de l'architecture et du patrimoine, Opération « Restaurons la Merveille »,
Direction du développement et du mécénat - Palais de Chaillot - 1 place du Trocadéro,
75116 Paris.

Je joins mon don par chèque à l'ordre de « Cité de l'architecture »,

d'un montant de€

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

La question du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel

En cette année 2015 qui verra l'achèvement des travaux du Rétablissement du Caractère Maritime (RCM) du Mont-Saint-Michel et par voie de conséquence la dissolution du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel, il a paru intéressant au comité de rédaction de la revue de reproduire à titre exceptionnel l'article intitulé « La question du Mont-Saint-Michel » publié dans le Bulletin « Les Amis du Mont-Saint-Michel » N° 1-2. — Avril et Juillet 1912 (pages 14 à 29). En effet, cet article est symbolique à plus d'un titre :

- D'abord, Henri Voisin y exprime les raisons pour lesquelles il a fondé l'association et fait état de manière approfondie de la façon dont les questions se posaient au début du XX^e siècle et ce dans toute leur ampleur, y compris environnementale et écologique même si le mot n'est pas encore utilisé à l'époque ;
- Ensuite, à lire notre revue ces dernières années, il montre en comparaison combien l'esprit qui a présidé à l'origine a perduré intact et ce, en réalité, pendant plus d'un siècle, à travers les 126 bulletins et revues publiés depuis lors, attestant de la fidélité de l'association à ses engagements ;
- Enfin il révèle l'extraordinaire permanence des problèmes auxquels notre pays est confronté : administrations omnipotentes, difficulté à obtenir d'elles une vision globale des problèmes, intérêts divergents des acteurs handicapant toute mise en œuvre de solutions raisonnables et bien identifiées .

Bonne lecture ou relecture !

La rédaction



La digue insubmersible du Mont-Saint-Michel en 1912.

LA QUESTION DU MONT-SAINT-MICHEL

Peu de questions sont devenues aussi populaires que l'est actuellement celle du Mont-Saint-Michel. Mais, alors que tout le monde en parle, peu de personnes la connaissent exactement. Au fond, ce que veut le public, c'est que ce joyau du patrimoine artistique de la France conserve son caractère artistique et son cadre naturel, c'est-à-dire son insularité.

Toutefois, une fausse orientation dans la manière d'envisager le problème a donné naissance à une confusion qui n'est pas sans en compliquer la solution. De la question capitale du *colmatage* de la baie, dont dépend l'insularité du rocher montois, on a fait la *question de la digue* qui intéresse surtout l'aspect extérieur des remparts depuis la Tour du Roi jusqu'à la Tour de l'Arcade; et l'on a ainsi subordonné en quelque sorte à un détail la solution d'un problème où cet élément n'entre que comme un facteur d'importance secondaire.

Il convient de détruire une fois pour toutes cette confusion et de distinguer la question générale du colmatage, c'est-à-dire de l'ensablement de la baie par des apports amenés du large, d'avec celle de la digue insubmersible, remblai exécuté il y a environ

trente-trois ans et dont la présence entre le Mont et le rivage n'a qu'une influence relative sur les progrès de cet ensablement. Il est évident qu'en outre de sa fonction comme chemin d'accès au Mont, ce remblai répond à un but confortatif des endiguements de la rivière le Couesnon, auxquels il est sensiblement parallèle. Il détruit l'insularité du rocher et présente l'inconvénient grave de chausser les deux tours du Roi et de l'Arcade ainsi que le rempart les reliant entre elles, sur une hauteur préjudiciable à leurs proportions et à leur caractère. C'est pourquoi il importe de couper l'extrémité de ce remblai sur une certaine longueur afin de rétablir l'isolement du Mont et de rendre la majesté de leur aspect aux remparts de l'ancienne forteresse. Mais là n'est pas toute la question, et l'on a toujours trompé le public en lui laissant croire que les atterrissements déplorables, dont il constate chaque année les progrès effrayants, n'avaient pour cause que la présence de cette digue contre le Mont-Saint-Michel. Cette erreur a toujours été et est plus que jamais entretenue par ceux qui, fidèles à l'idée d'étendre le colmatage, ont trouvé dans cette méprise un moyen de créer un dérivatif aux protestations du public. Voyant les vœux de ce dernier s'élever sur l'objectif stérile d'une simple modification de ce trop fameux remblai, les faiseurs de polders n'eurent garde de relever l'erreur et se réservèrent d'en tirer parti le jour où il serait devenu impossible de refuser aux protestataires un semblant de satisfaction.

Ce moment paraissant être venu, l'Administration des Ponts et Chaussées a proposé un abaissement de la digue au moyen d'une pente douce à proximité de la porte de l'avancée, et l'établissement d'une passerelle en ciment armé permettant aux piétons d'accéder à cette porte, dans des conditions analogues à celles que procure la passerelle actuelle en bois. La seule amélioration résultant de cette modification réside dans le dégagement du pied du rempart et dans l'immersion, durant 700 heures par année, de la partie de digue abaissée. On exauce ainsi le vœu de ceux qui, mal informés, supposent que cette mesure solutionne à elle seule la question de l'ensablement, question qui se trouve ainsi habilement escamotée; car on se garde bien de rien faire d'autre part pour arrêter le colmatage. Bien plus, en prévision de toute éventualité, on commencerait, paraît-il, par employer 55.000 francs des crédits destinés par les Chambres à assurer l'insularité du Mont-Saint-Michel, à l'exécution de travaux confortatifs et de reconstruction de la digue submersible de Roche-Torin, vraie cause déterminante des progrès des atterrissements.

On sait, en effet, ce qui se produisait quand la nature, libre dans son action, se chargeait elle-même de remédier au dommage occasionné par les apports du flot dans l'estuaire normanno-breton. A cette époque où la baie n'était pas encore l'objet de convoitises financières, le Couesnon sillonnait de ses divagations toute l'étendue de grève entre le rivage breton et le Mont-Saint-Michel. En même

temps, quantité de petits ruisseaux, débouchant directement dans la baie, y formaient, au moment du reflux, autant de chasses d'eau réparties de distance en distance. En outre, et surtout, les deux grandes rivières confluentes, la Sée et la Sélune s'élançaient à marée descendante dans la direction ouest avec l'irrésistible impétuosité que leur procurait la formidable charge de l'eau que le flot montant avait refoulée par leur commune embouchure, et opéraient le nettoyage de tout le fond de l'estuaire. Que firent les entrepreneurs de polders ? Ils commencèrent par barrer le passage à ces deux rivières au sud-ouest par la construction de la digue



Le gris foncé indique les parties conquises sur la mer. Le gris clair indique les parties qu'on projette de conquérir.

submersible de Roche-Torin, supprimant ainsi le principal obstacle au dépôt des sables; puis ils déversèrent tous les petits ruisseaux dans un canal transversal paralysant leur action, et emprisonnèrent le Couesnon entre des endiguements fixant définitivement son lit dans une direction où il ne peut plus être d'aucun secours pour l'expulsion de la tange; et enfin, ils construisirent la digue insubmersible qui, contrariant les courants, détermina une division de la nappe d'eau, favorable à la stabilité des alluvions. Aussi, n'est-ce pas sans étonnement qu'on a vu le Conseil général des Ponts et Chaussées déclarer, dans le rapport cité à la Chambre par M. le Ministre des Travaux publics, que ces digues, pour lesquelles l'Etat a tant dépensé, n'avaient aucune action sur le colmatage de la baie. Les faits sont, malheureusement, là pour prouver le contraire. D'ailleurs, si l'on était certain de l'inanité de ces

digues, mieux vaudrait évidemment les supprimer que d'aggraver les dépenses en les entretenant.

Nous n'en demandons pas tant. Nous savons que, lorsqu'elle s'en mêle, la Sélune a vite fait de se creuser un lit autour du Mont-Saint-Michel, voire même d'apporter la perturbation sur tout le rivage méridional; et c'est pourquoi, tout en demandant, comme la plus essentielle des mesures, la suppression de la plus grande partie de la digue de Roche-Torin, nous sommes d'avis que cette suppression soit précédée de l'établissement de digues bordant tout le rivage définitif, afin de le préserver comme il convient contre incursions dévastatrices de cette rivière.

L'Administration des Ponts et Chaussées ayant admis le principe du flot baignant l'extrémité de la digue d'accès, c'est-à-dire le principe de la mer entourant le Mont-Saint-Michel durant 700 heures par an, il faut espérer qu'elle ne refusera pas à l'Administration des Beaux-Arts la coupure qu'elle lui a demandée pour dégager complètement le rocher historique et réaliser un isolement plus complet et plus efficace. Mais cette coupure n'aura d'efficacité contre les ensablements qu'autant qu'on reviendra au régime naturel des rivières confluentes, sauf à recourir aux mesures préventives de leurs attaques contre le rivage.

Ainsi, en admettant qu'il y ait eu une question de la digue insubmersible, cette question n'existerait plus; il n'y aurait désormais que celle du colmatage qui dépend d'un retour à un état ancien des rivières dont il est indispensable de s'assurer le secours naturel contre les progrès désastreux des atterrissements.

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur cette affaire, on reconnaît que, lorsqu'on a conçu et exécuté le projet de remblaiement de la baie, on a intentionnellement compris le Mont-Saint-Michel dans les enclôtures à réaliser. La preuve indéniable en est, d'une part, dans la limite donnée à la concession Mosselmann, allant de la Chapelle Sainte-Anne, vers Cancale, à la Chapelle Saint-Aubert sise au Mont-Saint-Michel; et d'autre part, dans la direction attribuée à la digue de Roche-Torin, partant de la pointe de ce nom et rejoignant à l'est l'îlot montois. Si l'on avait eu quelque égard pour l'aspect de cette « merveille de la nature et de l'art », rien n'était plus facile, dès le début, que de diriger ces deux lignes de manière qu'elles se rencontrassent à une certaine distance du rocher, laissant entre elles et ce dernier une zone d'érosion. Mais la beauté du site, l'intérêt historique et artistique du lieu fameux ont complètement échappé; et l'on n'a vu dans le Mont-Saint-Michel qu'une borne pour fixer des limites, qu'un point d'appui favorable au succès des travaux de remblaiement qu'on entreprenait. Il a fallu que l'Administration des Beaux-Arts et, avec elle, tous les gens de goût, fissent éclater leur indignation, pour que ce vandalisme revînt de son inconscience. Et encore, si la loi sur la protection des sites et paysages ne venait pas aujourd'hui apporter l'appui de son autorité à une

préservation que le sentiment et le bon sens seuls devraient suffire à assurer ; si, en même temps, une organisation puissante de la résistance de l'opinion publique révoltée ne tenait pas éveillé le souvenir de l'œuvre néfaste qui s'accomplit sourdement, il est plus que probable



La Porte du Roi et le boulevard en 1840.

que les fauteurs de cette erreur inconcevable n'eussent jamais consenti à la reconnaître.



Rendu méfiant par les procédés dont on a usé de tout temps dans cette affaire, le public croit voir, dans les lenteurs apportées dans la production de solutions fermes, une manière habile d'opposer la force d'inertie. Ne sait-on pas que le temps est un grand

facteur, que l'opinion se lassera de demander, que l'attention finira par se détourner et, surtout, ne compte-t-on pas sur les progrès journaliers du mal pour lui laisser atteindre une gravité qui rendra tout remède inefficace ? Il a fallu à l'Administration des Ponts et



La Porte du Roi et le boulevard en 1908.

Chaussées trois années pour aboutir à la présentation d'un projet dont l'exécution n'aurait d'autre effet que de procurer la submersibilité périodique de l'extrémité de la digue à proximité du Mont, et d'y établir une passerelle en ciment armé à l'usage des piétons. Assurément il a bien fallu procéder à des sondages pour reconnaître la profondeur à laquelle il conviendrait de descendre les piliers supportant cette passerelle. On a dû faire aussi des recherches, des études sur le « régime des alluvions ». L'été dernier,

en parcourant les grèves, les touristes rencontraient, de divers côtés, de mystérieux piquets rouges et blancs. Ils remarquaient une longue file de ces piquets, partant de l'axe de la digue de Roche-Torin pour aboutir au pied du Mont-Saint-Michel. Réduits aux conjectures sur le but de ces savantes opérations, les profanes s'inquiètent de leur but qui leur semble viser le maintien de cette digue de Roche-Torin dont la suppression serait seule de nature à faire naître l'espoir du retour de la mer au sud de la baie. Les plus soupçonneux se demandent si, loin de supprimer ce remblai, on ne projette pas de le prolonger de toute la longueur des 1.600 mètres qui en séparent encore l'extrémité du Mont-Saint-Michel. Les travaux de consolidation qu'on y projette justifient cette crainte que nous traiterions de chimérique si tout n'était pas extraordinaire dans cette malheureuse affaire. En somme, ce qui apparaît le plus clairement, c'est qu'on piétine sur place, c'est qu'on ajourne, qu'on gagne du temps parce qu'au fond on ne veut rien faire de profitable à la cause de l'insularité, tout en se donnant l'air de s'y préter, afin d'assoupir les craintes, d'imposer silence aux protestations.

Et pourtant il est devenu bien difficile de reculer encore l'échéance des mesures effectives. Car la situation se complique d'une circonstance qui, prévue ou non, n'en est pas moins grave par l'atteinte portée aux propriétés riveraines au nord. Comme on le conçoit aisément, ce reflux de deux rivières, dont on a barré le cours naturel vers le sud-ouest où il opérerait le nettoyage de la baie, s'est dirigé avec une égale impétuosité vers le nord; et dans ses jours de rage, il renverse tout sur son passage dans le goulet qu'on lui a imposé. Le bec d'Andaine tend de jour en jour à disparaître et tout le rivage qui s'étend entre ce promontoire et l'anse de Genets a reculé de plus de 60 mètres durant ces dernières années. Ce sont les ruines, les éboulements de ce rivage qui, transportés par la marée montante, viennent remblayer le rivage du sud de la baie avec le terrain provenant du nord. Croit-on pouvoir indéfiniment provoquer, sans protestations, des phénomènes ayant pour résultat d'enrichir des propriétaires au détriment de leurs voisins, et cela pour s'obstiner dans une entreprise qui, si les résolutions prises en haut lieu sont vraiment sincères et doivent être suivies d'effet, n'a plus de raison d'être poursuivie? On sait, du reste, que l'Administration des Travaux publics a déclaré ne plus vouloir accorder de nouvelles concessions à l'est de la baie; et l'on se rappelle, qu'après avoir largement indemnisé les faiseurs de polders éprouvés de ce côté par une suite de désastres, l'État avait repris, dès 1856, à son propre compte, tous les travaux jugés nécessaires pour en éviter le retour. Ce geste généreux, mais combien onéreux pour le contribuable, a eu du moins pour effet de rendre l'État libre d'opérer comme il l'entendra dans toute la région du sud-est. Alors, puisqu'il est maître des moyens à employer pour protéger le rivage

et que, d'autre part, il a renoncé à de nouvelles conquêtes sur la mer de ce côté, pourquoi, au lieu de s'en tenir à un mode qui précipite les ensablements et ruine le rivage vers le nord, l'État ne chercherait-il pas plutôt, dans l'établissement d'un cordon de digues protégeant le rivage sud contre les divagations éventuelles des deux rivières débridées, une solution qui assurerait l'insularité du Mont et éviterait le conflit entre les riverains du nord et ceux du sud de la baie?

Il n'y a donc que deux hypothèses à envisager: ou l'on ne veut rien faire pour sauver l'insularité et, suivant le désir des utilitaires, il faut se résigner à voir la baie définitivement comblée et la montagne amphibie ne plus émerger que de prosaïques champs de céréales; ou bien c'est sincèrement qu'on veut aboutir, en donnant satisfaction aux vœux de l'immense majorité des gens qui sont encore sensibles aux beautés de la nature et aux choses de l'art, et alors il faut: rendre à la Sélune son cours naturel et sa liberté d'action, en supprimant la barrière qu'on lui a opposée; diriger et limiter cette action en construisant des épaulements insubmersibles en bordure du rivage actuel; enfin, livrer passage à ce courant vers l'ouest en coupant nettement la digue du Mont-Saint-Michel à une distance du rocher suffisante pour que cette rivière s'y puisse creuser un lit capable de recevoir le volume d'eau qu'elle débite.

..

Restent à envisager les conséquences de la coupure rendant son insularité au Mont ainsi délivré.

Qu'arrivera-t-il quand la Sélune passera entre ce rocher et l'extrémité de la digue décapitée? Il est probable que la chasse d'eau produite par cette rivière sur une largeur relativement restreinte (car il ne faut guère espérer que la coupure consentie dépassera de beaucoup 250 mètres) déblaiera à la longue le pied des remparts et y mettra à découvert les anciens quais du XVI^e siècle ainsi que le môle qui précédait l'avancée du boulevard. Dans ce cas un autre môle pourrait être établi vis-à-vis, à l'extrémité de la digue, pour servir à l'embarquement des insulaires et des touristes. Si la Sélune ne se creusait pas un lit assez profond et si le nettoyage ne se pratiquait pas comme il est permis de l'espérer, ou tout au moins si les ouvrages anciens tardaient à se découvrir, les choses se rétabliraient comme elles étaient avant la construction de la digue. Or, il n'est jamais arrivé à aucune époque qu'on ne pût pas aborder au Mont. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui, où MM. les ingénieurs ne sont jamais à court de moyens, dussent-ils recourir aux solutions les plus hardies? Un tunnel en ciment armé, traversant souterrainement le lit de la rivière, auquel on descendrait à l'extrémité de la digue et qui déboucherait sous la porte du Roi, serait pour eux une conception des plus simples à réaliser. Ce n'est pas à nous de leur suggérer cette idée, mais à tout prendre elle ne serait

ni utopique ni à dédaigner pour donner satisfaction aux utilitaires tout en respectant l'aspect extérieur et en réservant les émotions du pittoresque à ceux qui préféreraient aborder par les moyens naturels du transbordement à air libre.



La Rue en 1842, d'après une lithographie de Séchan.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que, quels que soient les moyens d'accès qu'on lui offrira, le touriste s'en accommodera toujours, parce qu'il y trouvera un attrait de plus à ajouter à ceux de l'excursion qu'il est venu faire; et il s'en réjouira même, tant à cause du nouvel aspect qu'aura pris le Mont débarrassé du terre-plein qui le défigurait, que pour la distraction que lui procurera un transbor-

dement, fût-il quelque peu inconmode sinon périlleux. Lorsqu'elles ont devant elles le Mont-Saint-Michel, les personnes les moins prédisposées aux émotions artistiques acquièrent momentanément une sensibilité de circonstance. La vue du merveilleux éveille



La Rue en 1908, photographie reproduisant les maisons figurées sur la lithographie de Séchan.

chez elles une sorte de curiosité avide de tout ce qui sort du banal. Quand on a été, à diverses reprises, témoin de la gaieté qui s'empare des touristes, lorsqu'aux jours de grande marée les bateliers les recueillent au pied de la digue pour les débarquer dans l'avancée au milieu des rires et des cris de joie, on ne doute plus du plaisir que prendra le public à un transbordement. En admettant que cette

sujétion, d'ailleurs facultative, retardât de quelques minutes sa visite, il trouverait, dans la distraction même, une compensation à ce retard. On ne va pas au Mont-Saint-Michel comme on se rend à ses affaires. On y va en quête de plaisir, de joies artistiques, d'émotions poétiques ; et, tout en rendant au site son aspect naturel, le nouveau mode d'accès, renouvelé des temps de l'antique splendeur de la forteresse, y ajouterait pour tout le monde un charme d'authenticité historique, et, pour certains, une distraction à joindre à celles qu'ils recherchent dans cette excursion.

Pour les habitants du Mont, les conséquences de cette solution ne se présentent pas non plus comme devant être préjudiciables à leurs intérêts. D'abord, avec un petit tunnel sous-marin du genre de celui dont nous avons avancé l'idée, leurs communications avec les localités desservies par la digue seraient tout aussi aisées, tout aussi promptes. Mais quelle que soit la manière dont chacun d'eux apprécierait ce changement, comme ce sont tous des hôteliers, des commerçants ou des pêcheurs, ils trouveraient aussi dans une augmentation de leurs affaires de larges compensations. L'automobilisme a développé, dans la pratique et les habitudes du tourisme au Mont-Saint-Michel, une tendance à l'instabilité très regrettable pour les commerçants du lieu. Le visiteur qu'attend son automobile passe rapidement sans presque s'arrêter, et cela au grand détriment de l'hôtelier, du marchand de souvenirs. Quelques-uns même repartent après avoir touché la base du colosse de granit et sans avoir traversé la ville. Il est dans la nature humaine de désirer davantage ce que l'on a plus de difficulté à atteindre. L'isolement du Mont sera certainement une invite à un séjour plus prolongé et, par suite, une condition favorable au commerce local qui, en outre, se ressentira pendant de longues années de cette nouveauté. Bien des personnes qui connaissent le Mont-Saint-Michel pour y être allées maintes fois au temps de la digue s'empresseront d'y retourner pour jouir du nouvel aspect résultant de la disparition partielle de ce remblai ou par simple curiosité d'user du nouveau mode d'accès. Une partie de la population, et non la moins intéressante, celle des pêcheurs, des porteurs de bagages, trouverait dans ce nouvel état de choses un surcroît de bénéfices ; quant aux bateliers et aux porteurs des grèves, ce serait pour eux l'aisance.

•••

Quel est donc l'obstacle puisqu'il semblerait que tout le monde trouvât son compte dans cette solution qui satisfait à la fois les aspirations du public et les intérêts des habitants ? Les propriétaires des polders actuels s'en trouveraient-ils lésés ? Pas davantage. L'entente avec eux est facilement réalisable sur la base de compensations en échange de leur abandon d'une infime partie de leurs droits sur la zone d'érosion à laisser au sud-ouest du Mont.

Alors, c'est l'argent qui manquerait pour réaliser un travail aussi important que les digues de protection du rivage au sud ?

A cette dernière objection on peut aussi, sans trop d'optimisme, répondre que l'obstacle n'est pas encore là. Si M. le Ministre des Travaux publics communiquait au Parlement un rapport du Conseil général des Ponts et Chaussées, concluant à l'opportunité de cette entreprise pour sauver le Mont-Saint-Michel, il y a de grandes chances, si l'on en juge par l'unanimité absolue des Chambres à l'égard du résultat à atteindre, qu'elles voteraient les crédits nécessaires.

Alors qu'y-a-t-il ? Quelle est la difficulté ?

Mystère... Cependant, au dire de certaines personnes, il y aurait quelque chose de plus grave qu'une difficulté, une force plus puissante que toutes les forces, un obstacle plus insurmontable que tous les obstacles, ce serait l'amour-propre d'un corps d'élite, l'esprit de solidarité de MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, auteurs de toutes les dispositions prises, de tous les travaux exécutés depuis plus d'un demi-siècle en vue du colmatage méthodique de la baie du Mont-Saint-Michel. Bien que témoignant de leurs talents techniques, ces travaux ne font assurément pas honneur à leur sensibilité artistique et sont, dans leurs résultats, déplorables pour notre acropole occidentale. Cependant ces praticiens éminents n'ont agi que par ordre supérieur, dans un temps assez lointain ; et leurs successeurs pourraient aujourd'hui, sans faillir à un sentiment respectable de solidarité, ne pas s'identifier avec les auteurs responsables de l'état de choses actuellement réprouvé. Mais on craint qu'il n'en soit pas ainsi, et que l'esprit de corps soit plus fort que toute autre considération. C'était, d'après M. André Hallays, le mettre à une trop dure épreuve que demander aux membres actuels de cette honorable corporation de renier l'œuvre de leurs devanciers en décidant des modifications à y apporter. La consultation ne pouvait, ajoute-t-on, donner que ce qu'elle a produit, c'est-à-dire : la reconnaissance de l'innocuité parfaite de tout ce qui a été fait, des temporisations et des propositions ayant pour effet de dissimuler, sous une apparence de bon vouloir, la résolution bien arrêtée de ne rien faire qui puisse aboutir. Et comme tous les ministres qui se succéderont aux Travaux publics ne peuvent se passer des délibérations de leurs Conseils techniques uniquement composés d'éléments pris dans ladite corporation ; comme, d'autre part, les Chambres elles-mêmes ne voteront jamais que d'après les décisions résultant des avis de ces mêmes Conseils, qui se prononceront invariablement pour le maintien du *statu quo*, on voit, qu'envisagé à ce point de vue, le problème ne serait soluble qu'en saisissant de l'affaire d'autres compétences également qualifiées, mais plus indépendantes dans leur étude de la situation.

Or, comme on va le voir, une demande d'avis supplémentaire n'a rien de fantaisiste ni qui puisse froisser la susceptibilité des

fonctionnaires jusqu'ici seuls appelés à en connaître. Bien au contraire: car c'est par une regrettable dérogation à un usage constant que la question des grèves du Mont-Saint-Michel n'a jamais bénéficié du concours d'autres lumières toujours demandées en pareils cas.
P. G.

Proposition de M. A. Mion

INGÉNIEUR HYDROGRAPHE EN CHEF DE LA MARINE.

Il n'est pas de projet de travaux maritimes, même de peu d'importance, il n'est pas de demande de concession de lais de mer qui ne soient l'objet d'une enquête nautique ayant pour but d'examiner les conséquences possibles soit pour la navigation, soit sur le régime de la côte et des bancs.

La Commission chargée de cette étude est composée généralement de deux membres permanents, un officier de vaisseau et un ingénieur hydrographe, et de membres locaux, choisis parmi les marins, pilotes ou pratiques et pêcheurs; ses délibérations sont insérées dans des recueils spéciaux publiés à frais communs par les départements de la Marine et des Travaux publics.

Or, si l'on compulse tous ces volumes, dont le premier remonte à 1838, on ne trouve rien qui se rapporte à la baie du Mont-Saint-Michel, et il semble que les projets de concession de terrains et de construction des digues de Pontorson, du Couesnon, de la Roche-Torin, aient été établis et exécutés sans avoir subi l'épreuve de discussions contradictoires qui auraient eu cependant l'avantage de mettre en lumière et de fixer pour l'avenir bien des objections dont la principale est celle qui nous préoccupe.

Une première question se serait posée celle de l'influence des concessions précédentes sur le régime de la baie. Les digues projetées consolideraient sans doute les terrains mouvants situés en arrière, mais la modification locale qui en résulterait n'aurait-elle pas sa répercussion sur d'autres parties de la baie; en un mot, la mer, vaincue ou arrêtée sur un point, ne prendrait-elle pas sa revanche sur un autre, comme on l'a affirmé depuis au Conseil général de la Manche?

Des craintes ont été en effet exprimées au sujet de la destruction des herbus de Saint-Léonard et de Genêts, dans l'ouest d'Avranches, destruction due à la présence de la digue de Roche-Torin qui, arrêtant la divagation vers le sud de la Sée et de la Sélune, rend les incursions de ces rivières vers le nord plus nombreuses et plus actives. A leur confluent et sur la partie de côte comprise entre la pointe du Grouin du sud et l'embouchure du ruisseau de Genêts, l'attaque des falaises est assez rapide pour que les riverains aient cru devoir attirer l'attention des pouvoirs publics sur les effets de l'érosion.

Un partisan du Mont-Saint-Michel au péril de la terre, et non des moindres, par sa connaissance approfondie de la navigation sur nos

côtes de la Manche, affirmant d'abord l'existence d'un relèvement du niveau moyen de la mer par rapport à la terre, a proposé, pour éviter le désastre qui résulterait de cet affaissement du sol, les mesures suivantes:

A l'ouest du Couesnon, exhaussement et renforcement des digues qui défendent la plaine de Dol, la consolidation des grèves tangueuses par les apports sableux ne pouvant compenser les effets de l'envahissement de la mer.

A l'est, pour la même raison, construction en plus grand nombre possible de digues insubmersibles (ce sont, dit-il, les seules réellement efficaces), et reliées à la terre ferme; transformation dans ce sens de la digue de Roche-Torin.

M. le capitaine de frégate Devoir ajoute, il est vrai, que cet envahissement de la mer, *s'il est possible*, n'aura lieu que dans un avenir très éloigné, mais qu'il serait extrêmement imprudent d'énoncer que le relèvement du niveau océanique, constaté aux siècles précédents, ne se pourrait pas de nos jours et qu'il est en tout cas indispensable d'agir comme si la mer tendait aujourd'hui comme autrefois à gagner sur la terre ferme.

Une Commission nautique aurait pu répondre qu'effectivement le mouvement relatif des terres et de la mer est mathématiquement très difficile, impossible même à constater et à évaluer, mais en admettant même qu'il existe, étant donnée sa période plusieurs fois séculaire, il sera toujours temps d'y remédier. Elle aurait également fait remarquer que lorsque toutes ces digues insubmersibles auront été construites, la masse d'eau emmagasinée à chaque marée diminuant de volume, l'effet des chasses s'atténuera de plus en plus et les dépôts se feront journellement à l'abri de la mer et des courants. C'est d'ailleurs le but qui semble être implacablement visé.

Avec une Commission nautique, la décision ministérielle du 9 août 1883 n'aurait sans doute pas existé; elle spécifie en effet qu'un espace de 1.000 mètres sera réservé autour du Mont, où l'on ne pourra établir d'endigues et où, par suite, les polders ne pourront s'avancer; comme s'il était possible de fixer des limites à la mer.

On aurait montré combien cette restriction était illusoire; d'une part, avec la digue de Pontorson qui a le plus fâcheux effet sur le colmatage de ses abords; d'autre part, avec les deux digues courbes de 1.000 mètres de rayon qui limiteront les polders à l'ouest et à l'est, le Mont sera enveloppé de deux petites anses admirablement abritées, où le flot viendra déposer ses apports, où le Couesnon, depuis longtemps endigué, passera sans labourer la grève et où, par suite, le colmatage se fera avec une facilité et une rapidité d'autant plus grandes que la zone située en dehors de cette limite de 1.000 mètres sera déjà fixée et transformée en herbus.

Enfin on aurait pu ajouter: Vous ne voyez au point de vue pratique que des avantages à faire de la terre, mais, *toutes choses égales d'ailleurs*, n'y en a-t-il pas au moins autant à faire de l'eau, c'est-à-

dire à étendre le champ d'action de nos caboteurs et de nos pêcheurs et aussi à permettre à nos navires de guerre, à nos torpilleurs, de serrer de plus près la base de la presqu'île du Cotentin par où Cherbourg peut être pris à revers? Et les choses ne sont pas égales d'ailleurs, puisque par-dessus tout, se dresse la question primordiale de l'avenir du Mont-Saint-Michel.

C'est pourquoi il semble désirable que notre Société interviene aujourd'hui auprès des pouvoirs publics et émette un vœu, adressé au ministre des Travaux publics et tendant à ce que nul travail maritime ne soit exécuté, nulle concession de lais de mer ne soit accordée entre Cancale et Granville sans que les projets en aient été soumis à l'examen d'une Commission nautique. S'il est vrai que des travaux d'exhaussement et de renforcement de la digue de Roche-Torin doivent être prochainement exécutés, s'il est vrai également que de nouvelles concessions aient été demandées, une telle Commission pourrait être réunie le plus tôt possible; seule, elle pourrait procéder à une enquête sur place, ouvrir tous les dossiers, entendre toutes les opinions, en un mot réunir tous les renseignements nécessaires pour faire la lumière sur la situation actuelle et formuler un avis qui, cette fois, ne serait pas unilatéral. Au surplus, si nous sommes battus, nous aurons du moins en main tous les arguments qui nous permettront d'aller en appel devant les pouvoirs publics et devant l'opinion.

••

A la suite de ces exposés faits au Comité de direction du 23 mars 1912, le bureau a rédigé et signé la pétition indiquée au procès-verbal de cette séance et qui a été remise aussitôt par M. le Président Paul Deschanel à M. le Ministre des Travaux publics.

CORRESPONDANCE

Nous enregistrons toujours avec plaisir les communications qui nous seront faites sur toutes les questions se rattachant au Mont-Saint-Michel.

Parmi les nombreuses lettres que nous avons reçues à l'occasion de l'avènement de notre Société, il en est qui, indépendamment des vœux qu'elles expriment pour le succès de notre entreprise, contiennent des aperçus intéressants sur le fond de la question.

Nous transcrivons ci-après une de ces lettres qui tend à démontrer que, même en se plaçant au point de vue purement utilitaire, il y a au moins autant d'avantages à attendre du maintien de l'eau autour du Mont-Saint-Michel que de la formation de terrains de culture :

Saint-Briac (Ille-et-Vilaine).
29 janvier 1912.

Monsieur,

J'apprends avec grand plaisir, par la lecture de mon journal, qu'une association dont vous êtes Président s'est donné la louable mission de sauver le merveilleux Mont-Saint-Michel en lui conservant tout son cachet et son vieux caractère.

Tous les hommes de goût vous applaudiront et feront des vœux pour le triomphe de vos armes; ils sont, hélas, le bien petit nombre, et, en France, comme ailleurs, la majorité des gens *pratiques* est écrasante; vous vous heurterez à des résistances tenaces et aurez contre vous les partisans du colmatage, qui sont légion.

Je prends donc la liberté, monsieur, si toutefois vous le permettez, d'appeler votre attention sur un côté de la question qui, *peut-être*, n'a pas encore été envisagé: l'intérêt de la multiplication et de la conservation du poisson, en opposition à la production du pré-salé.

Vous n'êtes pas, monsieur, vous, un « Ami du Mont-Saint-Michel », vous n'êtes pas sans avoir apprécié à sa juste... saveur la légendaire omelette de la bonne M^{me} Poulard, servie à chaque déjeuner entre la côtelette traditionnelle et la croustillante petite sole qui répond au nom familier de « langue de chat ».

Eh bien! si l'omelette est immortelle, l'une ou l'autre des deux dernières doit périr, tout au moins se voir refoulé, soit dans l'intérieur des terres: le pré salé; soit dans les tréfonds de la mer: la petite sole.

Voilà selon moi, monsieur, un argument qui plaiderait en faveur de votre cause et vous rallierait nombre d'opposants même des plus encroûtés dans la matière.

Voici encore, monsieur, une autre considération très en faveur des grèves contre le colmatage: la culture du goémon; du goémon si riche en principes fertilisants: azote, potasse, etc. et dont on retire aussi de la soude.

Ne pourrait-on donc utiliser pour créer dans certaines criques de la baie, avec les matériaux provenant de la démolition des digues, des goémonnières artificielles? Engrais pour les autres végétaux, il se contente, lui, d'un simple caillou. Qu'on lui donne le gîte, la bonne Amphitrite lui fournira le couvert. De plus, il est, pour la multiplication du poisson, d'une réelle utilité.

Veuillez agréer...

Signé: HENRY DE GOËSBRIAND.

✦ ✦



François-Xavier de Beaulaincourt sur le chantier du barrage en 2009.
Crédit photo Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel.

La Vie au Mont de....
François-Xavier de Beaulaincourt,
Directeur général du Syndicat Mixte Baie
du Mont-Saint-Michel (2004-2013),
Coordonnateur de la « Pastorale de la Baie » (depuis 2006).

La rédaction : François-Xavier de Beaulaincourt, lorsqu'en 2003 vous avez été nommé directeur général du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel, que vous êtes-vous dit ?

François-Xavier de Beaulaincourt : Que, décidément, j'étais marqué par saint Michel et le Mont ! Je suis né chez ma grand-mère sur les coteaux de Ducey, face au Mont... En ouvrant l'œil, j'ai donc dû voir le Mont-Saint-Michel ! C'est le début d'une histoire particulière et intime avec le Mont-Saint-Michel qui est pour moi à la fois la «source» et le «chemin». La «source» car ma famille maternelle est dans la région depuis des siècles et surtout parce que c'est au Mont que j'ai fait mienne l'éducation chrétienne que mes parents ont voulu me donner. C'est le «chemin» car beaucoup d'étapes importantes de ma vie s'y sont déroulées.

Nous allions souvent au Mont en famille et, par exemple, je me souviens que, petit, les jours de grandes marées, pour entrer dans le Mont, j'étais porté de bras de pêcheur en bras de pêcheur car il n'y avait pas encore l'estacade en bois devant la porte de l'avancée et c'étaient donc les barques des pêcheurs qui permettaient le passage entre continent et monument.

Plus grand, je suis venu souvent en séjour et/ou en retraite à la communauté bénédictine réinstallée en 1969 : j'y venais réviser mes examens. C'était merveilleux car mon emploi du temps était rythmé par les temps de prière, j'étais au calme pour travailler et en fin de journée, après la fermeture de l'abbaye, j'allais me promener partout, appareil photo en main... Je garde de ces moments - fondateurs pour moi - beaucoup de reconnaissance au Père Bruno de SENNEVILLE, premier prieur bénédictin à revenir au Mont et initiateur du retour du site à sa vocation d'origine.

La rédaction : Quelles ont donc été les circonstances de votre nomination au Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel ?

François-Xavier de Beaulaincourt : Cela s'est passé en deux temps. En juin 2003, pour un bureau d'études lyonnais, j'ai gagné un appel d'offre lié au « RCM » (dans notre jargon et pour faire plus court que rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel). J'étais responsable de ce contrat et c'est ainsi que j'ai rencontré Michel THOURY¹ qui était alors vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie, justement chargé de suivre le RCM.

¹ C'est l'occasion de rendre un hommage fervent à Michel THOURY, à qui je dois beaucoup et que j'aime tout particulièrement, d'une affection quasi filiale... qu'il me rendait bien. Je suis en plein accord et très heureux pour lui et pour Annie, sa femme, de la qualité et la justesse des hommages prononcés... Il a élevé les grands pour mieux servir les petits. Sa contribution à la genèse et à la réussite du RCM a été aussi majeure que déterminante.

En octobre 2003, il a souhaité me rencontrer. Lors de notre échange, nous avons parlé surtout de gouvernance et de méthodes de travail. Mon avis a semblé lui convenir car à l'issue de l'entretien il m'a demandé une note faisant état de mes constats et de mes propositions. Peu de temps après, il m'a rappelé pour me proposer d'entrer au Syndicat Mixte et d'y mettre en place ce que j'avais écrit !

Je ne suis pas fonctionnaire, il a donc fallu un certain temps pour permettre mon recrutement : c'est ainsi que j'ai été recruté le 17 mars 2004 par le Président René GARREC, alors Président du Conseil Régional et Président du Syndicat Mixte.

La rédaction : ... Auparavant, quel a été votre parcours professionnel ?

FX de Beaulaincourt : Ingénieur électricien de formation, j'ai travaillé pendant une dizaine d'années dans de grandes entreprises nationales qui réalisaient des installations électriques pour des sites industriels et tertiaires. Dans cette période j'ai beaucoup appris des chantiers, des entreprises privées et de l'encadrement sur le terrain. Puis, en 1991, je suis entré dans l'équipe de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la 1^{ère} ligne de métro automatique Val de l'agglomération rennaise. Pour faire court, j'avais en charge tous les équipements qui consomment de l'énergie électrique, et donc la responsabilité de 250 des 450 millions d'euros qu'a coûté cette opération. C'est ainsi que j'ai appris la conduite de projet en maîtrise d'ouvrage publique. Après un court passage comme chef de projet de la construction du tramway de Valenciennes, où je ne me suis pas plu, je suis venu m'installer dans notre beau sud-manche, tout à côté du Mont.

La rédaction : Revenons au RCM, comment s'est passée, pour vous, cette opération hors norme ?

FX de Beaulaincourt : Il y a beaucoup de choses à dire après dix années passionnées et passionnantes à conduire cette opération qui, vous avez raison, est hors norme. Plus encore, elle est à la fois prototypique, innovante, emblématique... et surtout porteuse de sens.

La rédaction : C'est donc à partir du mois d'avril 2004 que vous avez pris complètement en charge le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont.

François-Xavier de Beaulaincourt : Oui, rapidement après son élection, le Président DURON a donné au projet l'impulsion politique qui convenait. Il faut dire qu'il est normand, historien et même spécialiste de la période médiévale... Il a vite mesuré tous les intérêts et les enjeux de cette opération d'intérêt national et à portée internationale !

Il m'a chargé de donner l'impulsion technique pour convertir le projet en opération concrète. A la suite du travail de conception réalisé par la « Mission Mont-Saint-Michel » qui a abouti aux déclarations d'utilité publique et a marqué ainsi la fin de la période « études », le premier travail de la phase réalisation a consisté à revisiter le coût, le délai et les options techniques.

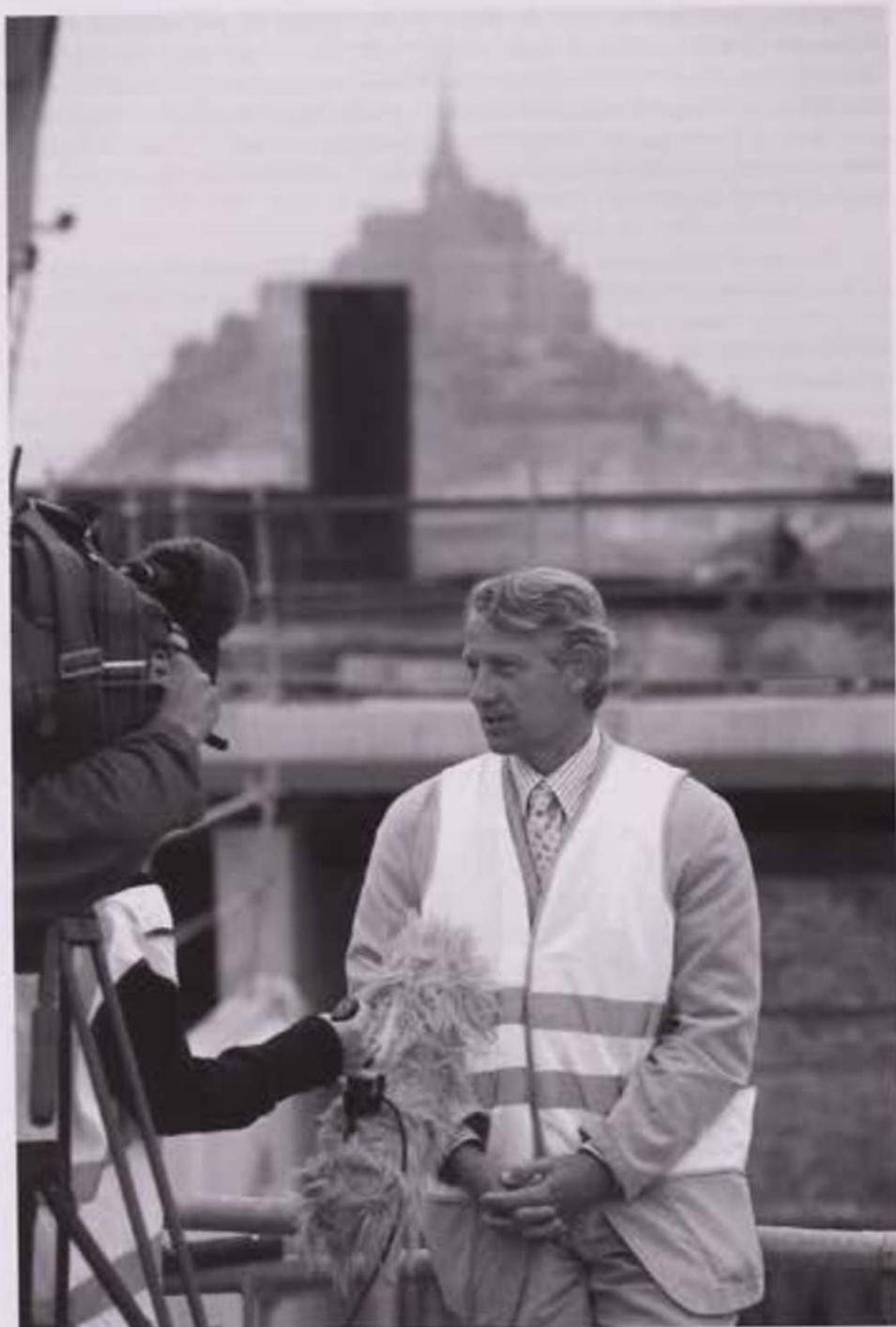
Ainsi l'évaluation du coût du projet est-elle passée de 140 millions d'euros (estimation de la Mission Mont-Saint-Michel) à 220 millions d'euros : vous imaginez l'émoi des financeurs ! Il fallait absolument trouver des économies et revoir le tour de table financier. Chaque contributeur a remis au pot, la région Bretagne est entrée dans le Syndicat et il a été décidé d'externaliser une partie des dépenses via une « délégation de service public », la fameuse DSP qui déçoit tant... Tout cela a permis de ramener le besoin de financement direct à 184 millions d'euros.

Les travaux ont commencé en janvier 2005, et non en 2006 comme il est dit souvent, par la réalisation des « mares à crapauds ». Je veux parler des conditions de préservation du « pélolyte ponctué cavernicole » (espèce protégée de crapaud). Cette réalisation a été à la fois très utile et fortement symbolique. Très utile parce qu'elle nous a permis de sauter le pas, de quitter le statut de projet, d'entrer dans le vif de la réalisation et de tester nos procédures. Et fortement symbolique parce que nous commençons par une démarche environnementale qui montrait la primauté de cette préoccupation. Cela a passionné les médias étrangers qui sont venus très nombreux au point presse de démarrage au cours duquel un « pélolyte » a eu la bonne idée de se montrer... J'aime à dire que ce petit crapaud est un bienfaiteur du projet car il a contribué à faire cesser les tergiversations de certains décideurs et à emporter la décision de lancer définitivement la réalisation !

Ensuite, tout s'est enclenché avec la visite de Dominique de VILLEPIN, alors Premier Ministre, qui a inauguré le chantier du barrage (là, oui en 2006 !). C'est à cette occasion que le Président DURON a fait un discours remarqué déclarant, notamment, que la cohérence du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel était de lancer concomitamment le grand chantier du rétablissement du caractère spirituel, culturel et patrimonial.



François-Xavier de Beaulaincourt le 4 juillet 2013
Crédit photo Vincent M.



François-Xavier de Beaulaincourt, et les médias
Crédit photo Vincent M.



Le barrage aux grandes marées en mars 2010
Crédit photo François-Xavier de Beaulaincourt

La rédaction : Aujourd'hui, en ce mois de juin 2015 qui voit s'achever les travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont, quelles leçons tirez-vous des presque dix années où vous en avez dirigé la mise en œuvre ?

François-Xavier de Beaulaincourt : Oh, beaucoup de leçons :

1. L'opération est globalement réussie !
2. Que je sois contractuel et pas fonctionnaire m'a donné une liberté d'action face à l'administration, ce qui, je le crois, a permis de faire avancer les choses, quelquefois en les bousculant...
3. Le plus difficile, le plus coûteux en temps et en énergie aura été l'obtention de la kyrielle d'autorisations imposées. Les administrations locales et nationales parfois tatillonnes, souvent inhibées par la complexité du dossier ont toujours été inquiètes du fait de la multitude de textes... souvent contradictoires ! J'en retiens que les plus gradés ont été les moins audacieux !
4. Le côté technique du projet a bien été maîtrisé parce que l'approche « humble », dont nous avons fait preuve, était ajustée. Puisqu'il s'agissait d'un prototype et que par nature on ne savait pas à priori par quels moyens et en combien de temps nous pourrions satisfaire la commande qui était de remettre le Mont dans son écrin naturel, nous avons fixé des règles de conduite simples :
 - s'appuyer sur ce qui existe et qui est éprouvé,
 - solliciter un second regard d'experts dont l'expérience est la plus proche de nos préoccupations, d'où le Comité Cheval, le Comité Vélo, le Comité hydro-

sédimentaire, etc. même si leurs avis n'ont pas toujours été suivis !

- vérifier les choix et privilégier la réversibilité des décisions pour garantir la réussite.

5. Le volet « DSP » est loin d'être réussi : ce qui est fait est très éloigné du contrat d'origine qui, lui, visait à promouvoir le site et à déployer des services et un système d'accès et d'accueil digne de la renommée du site : on en est bien loin ! Ce n'est pas l'objet ici de revenir sur le « pourquoi » de cette situation dommageable et regrettable mais de mettre en avant qu'en vertu du principe de réversibilité dont je parlais, tout ira mieux lorsqu'enfin le temps de changer de prestataire sera venu.
6. La technique peut être mise au service de la nature,
7. ... Enfin qu'il est possible de respecter les coûts et les délais ! C'est la récompense de toute l'équipe du Syndicat Mixte que j'ai eu la joie de recruter et d'encadrer et dont chacun des membres a démontré à la fois ses compétences et sa très grande mobilisation pour réussir. Je veux ici, leur redire ma fidèle reconnaissance, mes félicitations et mon amitié.

La rédaction : Depuis bientôt un an et demi maintenant, vous vous consacrez au Prieuré d'Ardevon. Pourquoi cet engagement de votre part ?

François-Xavier de Beaulaincourt : En fait, je coordonne les projets qui contribuent au rayonnement spirituel du Mont-Saint-Michel. Vous savez, c'est en quelque sorte la réponse à la question que je me suis souvent posée, les questions du sens profond et de l'impact dans ma vie de ma nomination comme directeur du RCM alors que je n'étais pas fonctionnaire et qu'il s'agissait d'un projet public et alors que j'étais électricien et qu'il s'agissait d'un projet de BTP ? C'est la question du sens de cette opération : au fond, redonner au Mont son caractère insulaire c'est reconnaître que le Mont est ce qu'il est par ce qu'il est là où il est et que jamais l'Archange Michel n'aurait donné ordre à Aubert de construire un lieu de culte si le lieu n'était porteur d'autant de symboles de la spiritualité, en l'espèce chrétienne. Je veux dire par là que le caractère spirituel du Mont est indissociable de son caractère insulaire et qu'il semble bien que le chemin du chrétien que j'essaie d'être est de contribuer à maintenir ce lien.

La rédaction : ... De quoi s'agit-il concrètement ?

François-Xavier de Beaulaincourt : Tout a (re)commencé en 1966 avec les festivités du millénaire de l'arrivée des bénédictins sur le rocher. Le renouveau du rayonnement spirituel du Mont-Saint-Michel n'a cessé de grandir depuis. En 1969 revient une communauté de bénédictins, en 2001 y succèdent les Fraternités Monastiques de Jérusalem, puis en 2006, dans les pas du RCM, et en préalable aux festivités du 13^e centenaire de la présence religieuse au Mont, la puissance publique tend la main aux initiatives pertinentes « pour redonner au mont son caractère spirituel, culturel et patrimonial » : c'est ainsi qu'est née l'opération « Pastorale de la Baie ». Le premier acte aura été la création du « festival 13 siècles entre Ciel et mer » en 2008.

Ce festival, initialement prévu uniquement pour l'année des festivités a eu un beau succès d'audience et, depuis, il perdure : nous préparons la huitième édition (du 22 au 26 juillet 2015). Ainsi, le petit terrain de la Croix de Jérusalem où a lieu le Festival a dû être aménagé pour faciliter l'organisation de tout type de manifestations ; il permet de sensibiliser les visiteurs à l'essence spirituelle et chrétienne du lieu... d'où son nouveau nom « le parvis de la Croix de Jérusalem ». Nous y avons beaucoup d'autres projets... qui n'attendent que financements et forces vives pour les porter !

Et puis il y a le développement des pèlerinages qui, aujourd'hui, sont devenus rares ou plus exactement moins visibles : ne dit-on pas que beaucoup des touristes arrivent visiteurs et repartent pèlerins ! Pour accueillir des pèlerins et retraitants au Mont, il y a maintenant trois lieux d'hébergements : le sanctuaire, le logis Saint-Abraham et « Stella Maris », soit une quinzaine de couchages... ce qui reste peu face à la demande !



Façade du prieuré d'Ardevon
Crédit photo François-Xavier de Beaulaincourt

La rédaction : ... d'où le projet d'Ardevon ?

François-Xavier de Beaulaincourt : Clairement oui : l'achat du prieuré du Mont-Saint-Michel situé à Ardevon (à 5 kms du Mont) est une évidence pour développer les pèlerinages et c'est aussi l'occasion de faire renaître ce superbe lieu à sa vocation d'origine : être la « base vie » du Mont-Saint-Michel. Un lieu d'accueil et d'animation aux portes du Mont. Vous savez, autrefois ce Prieuré, qui est à côté d'une ancienne voie romaine et sur un chemin historique de pèlerinages, était à la limite du continent... au bord de l'eau. C'était un lieu de repos pour les bénédictins de l'abbaye et un lieu d'accueil de pèlerins... avant de marcher les derniers pas vers l'objectif : le Mont-Saint-Michel !

C'est pour financer tout cela que nous avons créé la Fondation du Mont-Saint-Michel en partenariat entre les deux diocèses de la Baie, le groupe de presse Bayard

(et sa revue historique, et bien nommée «le pèlerin») et quelques généreux donateurs discrets et amoureux du site.

Ce rôle de coordonnateur de la « Pastorale de la Baie du Mont-Saint-Michel » fait naturellement suite à mon rôle dans le RCM : il en est la source ! M'y donner, avec toutes celles et tous ceux qui y œuvrent, répond à la fois à ma foi et à mon tempérament. Je me vois « entrepreneur » qui aime « bâtir » ; et puis, restaurer le Prieuré d'Ardevon, c'est agir dans la lignée des bâtisseurs du Mont-Saint-Michel, de Raoul des Isles qui a commencé à le construire et y a fini ses jours, de Robert de Torigni... En faire un centre d'accueil des pèlerins dans le cadre d'une « Pastorale de la Baie », y intégrer un Centre d'Art Médiéval, c'est prolonger l'œuvre de nos grands prédécesseurs tout en rendant hommage à leur œuvre spirituelle, architecturale et culturelle. C'est être un petit maillon dans cette œuvre d'éternité...



Le Mont-Saint-Michel vu du pont-passerelle,
le 22 février 2015 (coefficient de marée : 111).
Cliché Henry Decaëns.

ACTUALITÉS

A propos des grandes marées

Cette année 2015 restera comme l'une de celles qui aura compté parmi le plus grand nombre de marées dont le coefficient aura atteint ou dépassé 109, 19 jours au total, 2 en janvier, 4 en février, 4 en mars, 2 en avril, 1 en août, 4 en septembre et 2 en octobre.

Spectacle inoubliable pour ceux qui auront eu la possibilité d'y assister même si le temps était jusqu'à présent assez calme tant le 21 février que le 21 mars, jours des plus importants coefficients.

Nous rappelons que les marées sont dues à l'action des astres, principalement la lune et le soleil. Lorsqu'ils sont alignés avec la terre (astres en syzygie), les attractions s'ajoutent. On est en vives-eaux et cela correspond aux périodes de fortes marées. Au contraire si les astres forment un angle droit (astres en quadrature) les attractions s'atténuent. On est en mortes-eaux et cela correspond alors aux périodes de faibles marées.

Ces phénomènes sont accélérés dans la baie du Mont-Saint-Michel ; le rocher se trouvant au fond de la baie, la mer en période de mortes-eaux ne l'atteint pas. Par contre lorsqu'on est en période de vives-eaux la mer atteint le Mont mais seulement 4h 30 mn après le début de la montée des eaux, tous les quinze jours environ. Les marées les plus fortes ont lieu 36 à 48 heures après les pleines et nouvelles lunes. Alors, à partir d'une hauteur de 11,20 mètres, les abords immédiats du Mont-Saint-Michel commencent à être recouverts. On peut également observer un risque de submersion passagère de l'accès à partir de 12,90 mètres ; le Mont-Saint-Michel retrouve alors son insularité.

Toutefois, ces indications n'ont qu'une valeur approximative et peuvent être perturbées dans une certaine mesure par les conditions atmosphériques.

Au Mont-Saint-Michel ont lieu les plus grandes marées de l'Europe continentale, jusqu'à 15 mètres de différence entre basse et haute mer. Lors des grandes marées, la mer se retire à 15 kilomètres des côtes et remonte très rapidement^{1,2}.

Celles des 20, 21 et 22 février et celle du 21 mars 2015 ont été l'occasion de visites et du Président du Conseil Régional, Monsieur Laurent Beauvais, et de ministres.

Le 20 février, le Président Beauvais en a profité pour officialiser le contrat dit de destination qui encadrera la collaboration des Régions Bretagne et Normandie du site du Mont-Saint-Michel et liera, notamment aussi, l'Etat, les chambres de commerce et les professionnels du tourisme tant en ce qui concernera la protection de la baie que sa valorisation touristique et économique³, après la dissolution du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel.

¹ Voir les sites de l'Office du Tourisme du Mont-Saint-Michel pour de plus amples informations et, notamment, les horaires des marées et, le cas échéant, les recommandations quotidiennes d'approche et de promenade en baie ainsi que toutes informations utiles concernant le Mont : <http://www.ot.montsaintmichel.com> et <http://www.ot.montsaintmichel.com/fr/horaires-marées/mont-saint-michel.htm>

² On se rappelle la remarquable communication de monsieur Jean-Bernard Ozanne, ancien ingénieur de recherches au CNRS, sur le thème : « Le phénomène des marées de la baie du Mont-Saint-Michel » qu'il a présentée à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » du 12 avril 2014.

³ Voir « La Manche Libre » du 28 février 2015, page 40.



Vue de la plateforme de sécurité et du pont-passerelle le 21 mars 2015, avant l'arrivée de la mer.
Cliché Henry Decaëns



La plateforme de sécurité et le pont-passerelle à marée haute, le soir du 21 mars 2015
(coefficient de marée: 119).
Cliché Henry Decaëns.

Ce même 20 février, avec un coup de pelleuse symbolique, commençait la destruction de la digue route construite en 1878-1879 qui aura complètement disparu dès ce mois de juin 2015⁴.



Ségolène Royal - Cliché Henry Decaëns

Et le 22 février, le Mont recevait la visite de Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie⁵...

Des mesures de sécurité exceptionnelles avaient été prises pour ces trois jours, les navettes ayant, notamment, été interrompues durant trois heures sur le pont passerelle soit une heure avant et jusqu'à une heure après la pleine mer, précautions certainement superflues qui ont causé de longues files d'attente mais, sans doute, prises soit en raison du manque d'expérience des autorités (et du délégataire ?) sur le sujet soit en raison de la simulation d'un incendie sur le rocher pendant ce temps, occasion d'un exercice de secours par les pompiers⁶. Car, lors de la marée du 21 mars, la gestion des navettes sur ce même pont-passerelle a été beaucoup plus fine et heureuse tout au long de la pleine mer.



File d'attente des navettes prise le dimanche 22 février 2015 à 15 h 44.
Cliché François-Xavier de Beaulaincourt

Incident anecdotique mais cocasse, une barge de travaux servant à mettre au sec les outils d'une société intervenant sur l'enrochement du terre-plein d'accès au Mont qui avait été mal amarrée a dérivé jusqu'au Grouin du Sud où elle a été récupérée par l'entreprise le lundi 23 février⁷...

⁴ et ⁶ Voir le magazine « La Baie travaux », organe d'information du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel, N° 39, mars 2015, page 3.

⁵ Voir la Manche Libre du 28 février 2015, page 40.

⁷ Voir « la Manche Libre » du 28 février 2015, page 43.

Le matin du 21 mars, ce sont Messieurs Laurent Fabius, Ministre des Affaires Étrangères et du Développement International, et Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Défense, qui faisaient, au barrage et au Mont, l'honneur de leur visite, accompagné de Monsieur Laurent Beauvais, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie.

Le soir de ce même 21 mars comme ceux de la veille et de l'avant-veille, quelle ne fut pas la surprise des visiteurs et des riverains jusqu'aux hauteurs d'Avranches et du Val Saint-Père de voir le pont passerelle illuminé par un cordon de lumières blanches, bleues, vertes jugées « agressives et choquantes », et comme une « débauche d'éclairage de fête foraine » voire « une mise en lumière, digne d'une boîte de nuit, totalement déplacée » selon plusieurs témoins. Formulons le vœu que cette expérience malheureuse ne soit pas renouvelée.

S'agissant des travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont

Le magazine « La Baie travaux » déjà mentionné⁸ donne des précisions intéressantes :

- 1) Les derniers aménagements (raccordement de la nouvelle digue-route au niveau de la Caserne, effacement du bitume des anciens parcs de stationnement et des ultimes traces des travaux, remise en état du site) feront que le chantier se prolongera jusqu'à la fin de l'été ;
- 2) Un cordon d'enrochements sur 300 mètres est érigé au pied du Mont qui, conjugué à la fin de la construction de l'épi écarteur Est, protégera les remparts non fondés, qui ne reposent que sur la tange, de l'érosion des chasses d'eau entre la Tour de la Liberté et le bastillon de la Tour boucle, les eaux du Couesnon passant ainsi sous le pont-passerelle pour évacuer les sédiments vers le large ;
- 3) La remise en état du site va s'accompagner d'un traitement paysager des espaces publics de la Caserne et des rives du Couesnon, après ceux déjà réalisés en 2012 sur le nouveau parc de stationnement où 45 000 arbres et arbustes ont été plantés pour dissimuler les véhicules de la manière la plus naturelle possible.

Quel avenir pour le délégataire : Veolia Transdev ?

La question se pose sérieusement lorsque l'on sait que Veolia-Transdev a perdu 10 millions d'euros en deux ans, soit 5 millions en moyenne par an⁹.

A ce rythme, sur les sept ans de contrat qui restent à courir, ce pourrait donc encore être 35 millions d'euros qu'il faudrait ajouter à ces premiers 10 millions.

Or, 35 millions d'euros, c'est précisément le montant des investissements que

⁸ Voir le magazine « La Baie travaux », organe d'information du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel, N° 39, mars 2015, page 3.

⁹ Voir les revues « Les Amis du Mont-Saint-Michel, Tome XIV, N° 119-II, juin 2014, pages 118 et 119 » et N° 119-IV, décembre 2014, pages 243 et 244.

Veolia-Transdev a réalisés pour le compte du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel.

Ne serait-ce, donc, pas le moment pour les deux parties de trouver un terrain d'entente gagnant-gagnant pour chacune d'elles : Veolia-Transdev quitte le site sans indemnités et économise 6 années de pertes (6 années parce qu'il faudrait alors de 12 à 18 mois pour mettre au point l'une des trois solutions possibles de poursuite de l'exploitation : nouvelle Délégation de Service Public (DSP), mise en Régie ou marchés de prestation) et le Syndicat Mixte récupère les investissements.

Laisser perdurer la situation n'apparaît raisonnable pour personne lorsqu'on sait, par ailleurs, les innombrables défaillances du délégataire au regard du respect du contrat initial. Notre revue s'en est suffisamment fait l'écho depuis trois ans pour qu'il soit inutile d'insister.

Qu'attendent, donc, les responsables des deux parties pour en discuter ?

Que le Tribunal Administratif ne les y pousse en annulant l'avenant N° 5 modifiant les tarifs des parcs de stationnement dans des proportions exagérées, supprimant les « Montoises »... ?

Il y a urgence à trouver une solution adaptée à un site aussi exceptionnel que le Mont-Saint-Michel et qui ne soit pas que la simple déclinaison de méthodes de gestions de transports urbains, sans doute appropriés et efficaces dans de grandes villes mais manifestement inappropriés en l'espèce.

Il en va d'« Assistance à Site Remarquable en Danger » !

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Maison de la Presse

13, rue Division Leclerc
50740 Carolles

Tél. : 02 33 61 88 54

09 64 12 58 44

au-fil-des-mots@orange.fr

**Presse / Loto / Jeux / Librairie / Carterie
Papeterie / Bazar / Cadeaux / Souvenirs
Articles de Plage / Articles de pêche à pied
Services: Pressing, Photo argentique, Bijouterie**

Le Scriptorial d'Avranches
Musée des manuscrits du Mont Saint-Michel
Un étonnant voyage au cœur de l'écrit !

Horaires :

Juin et Septembre

10h - 13h et 14h - 18h / Fermé le lundi

Juillet et Août

10h - 13h et 14h - 19h / Fermé le lundi

Place d'Estouteville - 50300 Avranches
Tél. : 02 33 79 57 00 - Fax : 02 33 79 57 02
www.scriptorial.fr

scriptorial
d'avranches



In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porrionais - BP 440

50304 Avranches Cedex

Tél. : 02 33 79 02 00

Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique

Membre de **Deloitte**.

www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m2 d'exposition

21 rue Jeanne Jugan



02 33 50 81 54

50400 GRANVILLE



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Cauge - 50170 BOUCEY - PONTORSON

E-mail : malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75

AVIS IMPORTANTS

- 1) La prochaine réunion annuelle se tiendra le samedi 26 septembre 2015 à 10 heures à « La Caserne », 50170 le Mont-Saint-Michel
- 2) La bibliothèque conjointe de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » et de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville, sise 1 place Jean de Saint-Avit, à Avranches, à côté du Musée, est ouverte tous les jeudis du mois de 14 heures à 17 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Contributions

Les contributions des auteurs publiées dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et droits de copyright des reproductions, même partielles, et traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant à la rédaction de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

Dons et legs

Les dons et legs faits à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », reconnue d'utilité publique, peuvent faire l'objet de déductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les dons et d'exonérations de droits de mutation et, notamment, des droits de succession pour les legs selon la législation en vigueur (voir le Code Général des Impôts).

Devenez « membre relais » de l'association

L'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » vit essentiellement des cotisations et des dons de ses membres (85% de ses recettes). Elle se refuse à solliciter quelque subvention que ce soit pour préserver son indépendance. Le recrutement de nouveaux membres est, donc, essentielle à son avenir. Pour ce faire, chacun peut agir, soit en faisant adhérer ses enfants ou petits-enfants pour les sensibiliser à la magie du Mont, les habituer à en fréquenter les lieux, son histoire, sa culture, sa spiritualité, sa beauté... notamment à travers la revue trimestrielle, soit en devenant « membre relais » de l'association et en recrutant autour de soi, dans sa famille, parmi ses amis, ou en faisant connaître l'association, ses buts, ses actions, dans sa presse locale et régionale, comme le font déjà plusieurs de ses adhérents passionnés du Mont-Saint-Michel.

MONTANT DES COTISATIONS

B.P. 9

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) : 50170 LE MONT SAINT-MICHEL

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).
Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)
- L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N° 52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N° 110 (2005) à N° 114 (2009), en très bon état : 8 €
- N° 115 (2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : 10 €

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

- Procès-verbal de l'assemblée générale en date du 21 mars 2015 p. 65
- Mont-Saint-Michel - Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur les découvertes faites en 1875 pendant des travaux de restauration, par Edouard Corroyer p. 79
- Lettre d'Edouard Corroyer au ministre de l'Instruction publique p. 85
- La maquette de la « Merveille » à la cité de l'architecture et du patrimoine p. 89
- Aider à restaurer une maquette de la « Merveille » du Mont-Saint-Michel p. 93
- La question du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel p. 95
- La vie au Mont de... François-Xavier de Beaulaincourt - Directeur général du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel (2004-2013, Coordonnateur de la «Pastorale de la Baie» depuis 2006 p.113
- Actualités p.121
- Avis importants p.128

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique - Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamisdumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle - ISSN 1144-4967

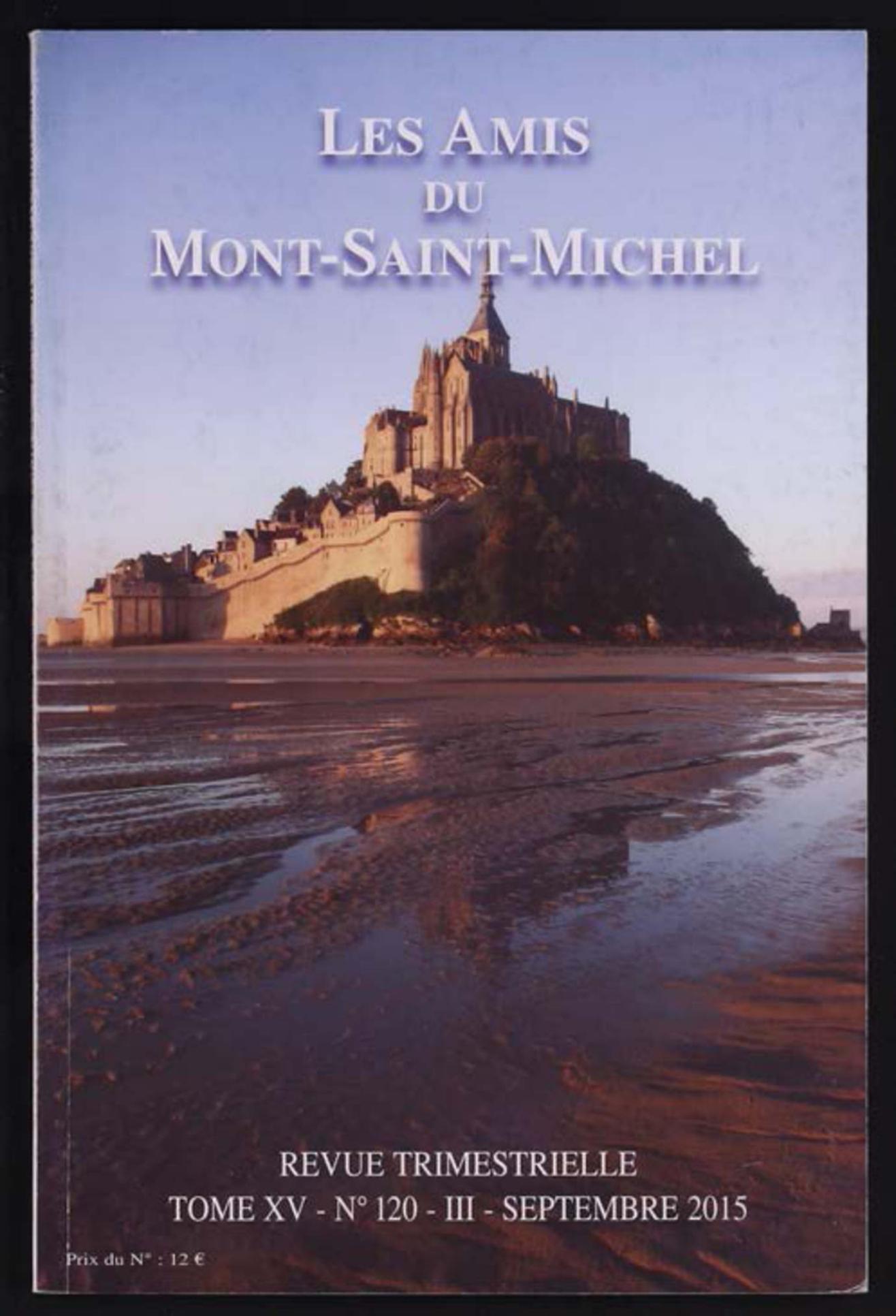
Commission paritaire AS n° 0216 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros, Henry Decaëns et Jean-Pierre Delalande

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XV - N° 120 - III - SEPTEMBRE 2015

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE (*) M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAENS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LERIBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Christian LASSAU Père Michel LE BLOND M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Patrick PERRIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

La duchesse Gonnor et le Mont Saint-Michel

La duchesse Gonnor est l'un des premiers personnages féminins de l'histoire de Normandie sur lesquels on possède quelques informations. Elle a été d'abord une épouse et une mère, donnant naissance à de nombreux enfants. Elle a aussi joué un rôle politique important, après la mort de son mari. Elle a enfin connu une vie religieuse, dont témoignent ses rapports avec l'abbaye du Mont Saint-Michel, et en particulier la donation de 1015 (environ)¹.

Nous aborderons d'abord la question du concubinage et du mariage des premiers ducs de Normandie, d'origine scandinave. Puis nous évoquerons les rapports de Gonnor et de Richard I^{er}, son mari, et plus généralement la vie de la duchesse, du moins ce que nous en savons. Enfin, nous étudierons la charte de donation et sa portée historique.

Ducs et duchesses de Normandie au X^e siècle

Les ducs de Normandie sont d'origine scandinave et, pendant le premier siècle, ils ont gardé beaucoup d'éléments de leurs coutumes nordiques. C'est particulièrement vrai en matière matrimoniale. Dans les pays scandinaves, on appliquait dans ce domaine le droit germanique ancien. Le mariage était la reconnaissance d'un état de fait et l'épouse ne se distinguait pas de la concubine. Lorsque deux amoureux avaient passé leur première nuit ensemble, l'homme faisait un cadeau à la femme (le *Morgengabe*) et, si celle-ci l'acceptait, l'union était considérée comme légale. Les enfants nés d'une telle union étaient parfaitement légitimes. Ce type de mariage n'excluait pas la polygamie et les chefs avaient souvent plusieurs femmes et de nombreux enfants.

Depuis que Rollon avait été baptisé, en 912, les ducs de Normandie étaient devenus officiellement chrétiens. Dès lors, les autorités ecclésiastiques allaient s'efforcer de leur faire adopter les mœurs des Francs, christianisés depuis longtemps. Notons qu'à cette époque, il n'y avait pas encore de sacrement de mariage (établi seulement au XII^e siècle). L'Église s'efforçait cependant d'encourager une bénédiction religieuse des époux et, surtout, de lutter contre la polygamie. Ce combat fut long et difficile et n'aboutit pas avant le XI^e siècle. Il était gagné du temps de Guillaume (vers 1030), qui fut considéré comme bâtard, parce qu'il n'était pas né d'un mariage officiel. Or ses ancêtres n'avaient pas eu de tels problèmes : tous les enfants des ducs du X^e siècle étaient tenus pour légitimes.

Les ducs du X^e siècle ont donc tous pratiqué l'union germanique traditionnelle, que les clercs ont appelée le mariage *more danico* (« à la manière

¹ Le point de départ de cet article est une conférence faite par l'auteur à Bretteville-sur-Odon, sous le titre « La donation de Gonnor et son contexte historique » (7 avril 2015). Cette conférence se situait dans le cadre du millénaire de la donation du domaine de Bretteville par la duchesse Gonnor à l'abbaye du Mont Saint-Michel (1015-2015). Je remercie Pierre Bouot pour l'aide qu'il m'a apportée dans la recherche des sources et pour la traduction de la charte de Gonnor. Sur la date exacte de la donation, cf. infra.

danoise »)². Pourtant, les évêques se sont efforcés de leur fournir des épouses officielles chrétiennes. C'était une manière de les ancrer dans un christianisme qu'ils avaient adopté pour des raisons politiques. C'était aussi un moyen (classique chez les Francs) de renforcer les alliances politiques et militaires par des unions matrimoniales.

Dès 911, l'une des clauses du « traité » de Saint-Clair-sur-Epte concernait le mariage de Rollon avec Gisla (Gisèle), fille du roi Charles le Simple. Il semblerait que cette épouse ait été une très jeune fille et elle mourut sans doute avant d'avoir pu consommer ce mariage. En tout cas, elle n'a pas donné d'enfant à Rollon. Son successeur fut donc le fils d'une concubine né d'un « mariage *more danico* », Guillaume dit Longue Épée. Cette concubine était Popa, fille d'un grand aristocrate franc (soit Béranger, comte du Mans et de Bayeux, soit Guy, comte de Senlis³).

La même mésaventure se reproduisit à la génération suivante. Guillaume Longue Épée épousa officiellement Liégarde, fille du puissant comte Herbert II de Vermandois, mais il n'eut aucun enfant d'elle (qui en eut pourtant ensuite avec son second mari, Thibaud le Tricheur, comte de Blois). Après l'assassinat de Guillaume (942), son successeur fut donc le jeune enfant qu'il avait eu de sa concubine Sprota, Richard I^{er}. Notons que Sprota se remaria ensuite avec Éperlenc et qu'elle donna naissance à Raoul, futur comte d'Ivry, qui fut l'un des plus fidèles soutiens de son demi-frère Richard I^{er}, puis de son neveu Richard II⁴.

Les débuts du principat de Richard I^{er} furent très difficiles. La Normandie fut envahie par le roi de France, Louis IV d'Outremer (936-954). Le roi s'empara de la personne du duc qu'il emmena prisonnier à Laon. Richard put toutefois s'enfuir et fit peut-être appel lui-même à des « rois de la mer » scandinaves, Sigtrygg et Turmond, puis Harald, installés dans la région de Bayeux. Ces personnages et leurs troupes étaient des païens et ils sont peut-être à l'origine d'un certain retour du paganisme dans l'aristocratie normande, christianisée depuis une trentaine d'années seulement. Pour certains historiens, la famille de Gonnor serait arrivée en Normandie avec cette vague de nouveaux émigrants. Gonnor aurait alors été une toute jeune enfant, puisqu'elle serait née dans les années 945-950. Ce qui est certain, c'est qu'elle appartient à une famille d'origine scandinave.

En tout cas, le jeune Richard réussit à vaincre ses ennemis, le roi de France, et même le roi de Germanie, Otton I^{er}, appelé en renfort par celui-ci⁵. Le duc de Normandie avait été soutenu contre le roi par le puissant duc de France, Hugues le Grand, l'ancêtre des Capétiens. Grâce à lui et grâce au soutien de l'aristocratie normande, Richard I^{er} avait rétabli son autorité sur la Normandie, qui avait été menacée dans son existence même. C'était en 947 et il était âgé d'environ 15 ans.

² L'expression est de Guillaume de Jumièges. Cf. Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum Ducum*, livre II, ch. 6, éd. Jean Marx, Rouen (Paris, Levrignault / Picard, 1914, p. 24) ; éd. Elisabeth van Houts, 2 vol., Oxford, Clarendon Press, 1992-1995, t. I, p. 58 (à propos de l'union de Guillaume Longue Épée et de Popa).

³ Cf. Pierre Bauduin, *La première Normandie (IX-XI siècles)*, Caen, PUC, 2004, p. 129-130.

⁴ F. Neveux, *La Normandie des ducs aux rois (IX-XII siècles)*, Rennes, Éditions Ouest-France 1998, p. 33 et 55.

⁵ Louis d'Outremer et Otton I^{er} étaient beaux-frères, car le roi de France avait épousé Gerberge, sœur du roi de Germanie.

Dès lors, Richard exerça fermement son pouvoir sur l'ensemble du territoire. Il fut bientôt assez fort pour appliquer une politique de puissance vis-à-vis des principautés voisines. Il entra ainsi en conflit avec le comte de Blois, Thibaud le Tricheur (qui avait pourtant épousé sa belle-mère). En revanche, il resta toujours fidèle à Hugues le Grand, qu'il considérait comme son seigneur, puis à son fils Hugues Capet (duc de France en 956, roi en 987).

Richard I^{er} jouissait d'une assez grande autonomie pour avoir une politique extérieure vis-à-vis du royaume d'Angleterre, alors dirigé par le roi anglo-saxon Ethelred (978-1016). Celui-ci était en butte aux attaques des Danois et l'alliance normande pouvait lui être de la plus grande utilité. Un traité allait être conclu en 991 entre le duché et le royaume⁶.

Pendant cette première partie du principat, Richard avait eu une femme officielle, Emma, fille d'Hugues le Grand, qui ne lui avait pas donné d'enfants, et un certain nombre de concubines. Aucune d'entre elles n'est connue par son nom. En revanche, plusieurs de leurs enfants sont bien identifiés : Geoffroy, qui deviendra comte d'Eu, puis comte de Brionne ; Guillaume, comte d'Hiémois, puis comte d'Eu (à l'origine de la lignée des comtes d'Eu)⁷ ; et aussi des filles, comme Papia et Béatrice⁸. Pourtant aucune de ces femmes n'a su s'imposer ni comme la concubine officielle, ni comme la femme du duc. La situation allait changer radicalement avec la rencontre entre Richard et Gonnor. Cette rencontre apparaît comme un tournant capital dans la vie personnelle du duc, mais elle allait aussi donner une nouvelle orientation à l'histoire de la Normandie.

Gonnor et Richard I^{er}

On s'est beaucoup interrogé sur l'origine de Gonnor. Il est certain qu'elle appartenait à une famille d'ascendance scandinave, sans qu'on puisse déterminer s'il s'agissait d'une famille installée en Normandie depuis longtemps, ou seulement dans les années 940-950. L'implantation géographique de sa famille en Normandie a été aussi l'objet de spéculations. Certains pensent qu'elle était installée dans le pays de Caux, d'autres en basse Normandie, entre Bayeux et Caen, d'autres enfin dans le Cotentin⁹. Ces diverses possibilités s'expliquent par la rareté de la documentation à ce sujet. Pour notre part, nous nous en tiendrons aux sources les plus sûres, en éliminant toutes les hypothèses hasardeuses.

Les informations les plus crédibles sur Gonnor et sa famille nous viennent de Robert de Torigni, prieur du Bec et futur abbé du Mont Saint-Michel, dans ses interpolations

⁶ C'était important pour l'avenir. Il s'agit de la première manifestation d'une politique anglaise, qui allait se poursuivre sous Richard II, Robert le Magnifique et, bien entendu, Guillaume le Conquérant.

⁷ P. Bauduin, *La première Normandie...*, op. cit., p. 20, 199-200, 295-297.

⁸ *Ibid.*, p. 294 et 307. Béatrice devint abbesse de Montivilliers.

⁹ Concernant cette controverse, cf. David Douglas, « The Ancestors of William Fitz-Osbern », *English Historical Review*, t. LIX, n° 233, janvier 1944, p. 62-79 ; Elisabeth Van Houts, « Robert of Torigni as Genealogist », in *Studies in Medieval History presented to R. Allen Brown*, éd. C. Harper-Bill, C. Holdsworth et J.L. Nelson, Woodbridge, Boydell Press, 1989, p. 215-233.

à Guillaume de Jumièges¹⁰. L'abbé du Mont met par écrit, au milieu du XII^e siècle, ce qu'il a appris « d'hommes âgés », c'est-à-dire par la tradition orale. Il évoque le frère de Gonnor, Herfast, et ses trois sœurs : *Sainfria*, *Wevia* et *Duvelina*. Il précise que Herfast donna naissance à un fils, Osbern, qui fut seigneur de Crépon, et devint sénéchal de Normandie (sous Robert le Magnifique). Sa sœur aînée, *Sainfria*, était mariée à un forestier ducal de Saint-Vaast-d'Équieville¹¹. C'est la principale raison pour laquelle certains historiens ont pensé que la famille était originaire de haute Normandie. De même, la parenté de Gonnor avec Herfast et Osbern de Crépon¹² a orienté d'autres historiens vers la basse Normandie. En réalité, il est probable que cette famille aristocratique, comme beaucoup d'autres, possédait des biens dispersés à travers le duché, par la volonté ducale. Les ducs voulaient empêcher de cette façon que se constituent de grands fiefs d'un seul tenant, dont les seigneurs auraient pu menacer leur autorité.

Robert de Torigni raconte la rencontre de Richard I^{er} et de Gonnor de façon extrêmement pittoresque, mais aussi révélatrice des mœurs matrimoniales de cette époque. Le duc aurait entendu parler de la beauté remarquable de la femme de son forestier d'Équieville (nommée *Sainfria*). Il vint chasser dans la forêt, dans le dessin de la rencontrer. Le soir, ayant demandé l'hospitalité au forestier, il lui « commanda » de lui amener sa femme dans sa chambre pour la nuit. Le mari, fort triste, alla expliquer la situation à son épouse, mais celle-ci le consola en lui disant qu'elle allait trouver une solution. De fait, elle demanda à sa sœur d'aller partager la couche ducale à sa place. Cette sœur était évidemment Gonnor, « une jeune fille beaucoup plus belle qu'elle-même [sa sœur *Sainfria*] », nous dit Robert de Torigni¹³. Et celui-ci termine son histoire par ces mots : « le duc, ayant été instruit de cette fraude, se réjouit infiniment de n'avoir pas péché avec la femme d'un autre. »¹⁴ Ainsi, la morale était sauve !

Quoi qu'il en soit, Gonnor devint la favorite de Richard, supplantant les autres concubines du duc. Et, comme dans un conte de fées, ils furent heureux et ils eurent beaucoup d'enfants. Nous connaissons au moins six enfants du couple, trois garçons et trois filles, et tous obtinrent des situations avantageuses dans le duché ou à l'extérieur. Richard, sans doute l'aîné, devint l'héritier présomptif : c'est Richard II, duc de Normandie de 996 à 1026. Robert, sans doute le cadet, fut archevêque de Rouen. Mauger reçut le comté de Corbeil. De leur côté, les filles firent de beaux mariages, qui sanctionnaient les alliances avec les rois ou les princes. Mathilde épousa Eudes II de Blois, union qui marquait la réconciliation avec le comte de Blois¹⁵. Havoise épousa Geoffroy, duc de Bretagne, ce qui consacrait une nouvelle alliance avec cette principauté voisine. Enfin, et surtout, Emma fut mariée à Ethelred, roi d'Angleterre, ce qui concrétisa un nouveau traité d'alliance conclu après la mort de Richard I^{er}, en

¹⁰ Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum Ducum*, livre VIII, 36-37, éd. J. Marx, p. 322-329.

¹¹ *Ibid.*, p. 323. « forestarii manentiis huius procal ab oppido Arcurium, villa quae dicitur Schechevilla, c'est-à-dire Saint-Vaast-d'Équieville, qui se trouve près d'Anquet, en Seine-Maritime. Ce village se trouvait en bordure de la forêt d'Alermon, qui fut détruite au XIII^e siècle. Il ne reste rien aujourd'hui de cette forêt.

¹² Crépon, près de Cressilly, à mi-distance de Caen et de Bayeux, dans le Calvados.

¹³ Guillaume de Jumièges, éd. J. Marx, p. 323 : *Gonnorem, sororem suam, virginem quamplurimum seipso pulchriorem.*

¹⁴ *Ibid.* : *cognita denique tali fraude, delectatus est dux, quod non incurrisset peccando in alienam uxorem.*

¹⁵ Eudes de Blois devint aussi bientôt comte de Champagne (en 1022).

1002. De ce mariage allait naître Édouard le Confesseur et finalement les prétentions normandes au trône d'Angleterre (mais ceci est une autre histoire).

Par ailleurs, Gonnor favorisa aussi la carrière de ses propres parents. Ses sœurs furent avantageusement mariées à de hauts personnages de l'aristocratie normande. *Wevia* épousa Torolf de Pont-Audemer, dont le frère, Turquetil, fut l'ancêtre de la famille de Harcourt. Duveline fut mariée à Osbern de Bolbec et donna naissance à Gautier I^{er} Giffard et à Geoffroy, qui fut à l'origine de la famille de Tancarville (famille des chambriers de Normandie). Nous savons déjà que le neveu de Gonnor, Osbern de Crépon, obtint l'office de sénéchal de Normandie. Plusieurs de ses nièces firent également des mariages avantageux. L'une d'entre elles, par exemple, fut mariée au père de Roger de Montgomery¹⁶.

Tous ces enfants de Gonnor et leurs conjoints constituèrent un ensemble familial qu'on appela « les Richardides », car ils descendaient tous de Richard I^{er}. Ces Richardides allaient former un groupe de pression très puissant et influencer sur la politique des ducs sous Richard II, sous Robert le Magnifique et même sous Guillaume le Bâtard (qui réussit finalement à s'affranchir de leur influence, mais seulement au milieu du XI^e siècle).

Parmi les enfants de Gonnor, Robert fut très jeune destiné à l'état ecclésiastique. Ses parents voulaient qu'il accédât à l'archevêché de Rouen, ce qui devait permettre à la famille ducale de contrôler l'Église de Normandie. Or les autorités ecclésiastiques s'y opposaient : selon le droit canon, les enfants qui n'étaient pas nés d'un mariage légitime ne pouvaient entrer dans le clergé. C'est pourquoi, toujours selon Robert de Torigni, Richard I^{er} se résolut à épouser Gonnor, la mère de ses enfants, « selon le rite chrétien ». Les fils déjà nés de cette union furent couverts du *pallium* au cours de la cérémonie, ce qui était une façon de les légitimer¹⁷.

Il est très difficile de donner des dates précises à ces événements, car les auteurs du temps n'en indiquent aucune. Si Gonnor était née vers 965, elle aurait pu rencontrer Richard vers 980 (à 15 ans). Son premier fils, Richard, serait né vers 981. Le mariage officiel de Richard et de Gonnor est à situer dans les années 987-989 (le duc avait alors près de 50 ans et sa femme moins de 25 ans). C'est à cette date, en effet, que le second fils du couple, Robert, put accéder à l'archevêché de Rouen, sans doute encore très jeune (à 6-7 ans, s'il était né vers 982). Quant à Richard (II), il aurait eu 9 ans en 990 et 15 ans en 996, quand il succéda à son père.

Au moment de son mariage officiel, Gonnor reçut du duc un douaire, c'est-à-dire un ensemble de biens qu'elle posséderait en propre, et qu'elle conserverait après la mort de son mari. Le droit normand (alors en gestation) protégeait ainsi la femme

¹⁶ Robert de Torigni consacre un chapitre entier de ses interpolations à développer cette descendance de Gonnor (cf. Guillaume de Jumièges, VIII, 37). Il se fait généalogiste pour l'occasion, suivant l'expression d'Elisabeth van Houts (cf. supra). Concernant cette question, on peut consulter avec profit l'ouvrage du généalogiste Thierry Le Hôte, *Les ducs de Normandie et leur descendance agnatique (X^e-XVIII^e siècle)*, 2011 (publié en auto-édition).

¹⁷ Guillaume de Jumièges (interpolations de Robert de Torigni), VIII, 36, éd. J. Marx, p. 323.

en lui procurant des ressources pour vivre selon son rang, si elle devenait veuve¹⁸. Nous n'avons pas conservé le texte du douaire de Gonnor, mais nous pouvons faire la comparaison avec celui d'Adèle, future épouse de Richard III (1026-1027). Le douaire d'Adèle comprenait des terres très importantes prélevées sur le domaine ducal en basse Normandie : une bonne partie du Cotentin et la « villa » de Caen, dans le comté de Bayeux¹⁹. Or il est probable que le douaire de Gonnor a été constitué de biens situés dans la même région. En tout cas, pour sa donation du Mont Saint-Michel, Gonnor a choisi des terres situées dans ce secteur, et relevant de son douaire (Bretteville, près de Caen, et Domjean, près de Tessy-sur-Vire)²⁰.

Au moment où Gonnor fait cette donation, elle est depuis longtemps veuve de son mari, Richard I^{er} (depuis près de 20 ans). Elle est, à proprement parler, une « duchesse douairière ». Elle continue cependant à exercer son influence pendant le principat de son fils, Richard II (996-1026). Elle va d'ailleurs lui survivre, puisqu'elle meurt seulement en 1030 ou 1031, sans doute âgée de plus de 65 ans, ce qui est un âge avancé pour cette époque²¹.

Depuis de nombreuses années, cependant, elle pensait à la mort, et c'est dans cette perspective qu'elle fit vers 1015 (alors qu'elle avait environ 50 ans) une importante donation à l'abbaye du Mont Saint-Michel.

Gonnor et Bretteville : la donation de 1011-1015

Le texte de la donation de Gonnor est connu grâce la copie qui en a été réalisée au milieu du XII^e siècle dans le *Cartulaire du Mont Saint-Michel*, conservé à la Bibliothèque municipale d'Avranches²². Cette transcription est accompagnée d'un magnifique dessin à la plume, que nous commenterons ci-dessous. La charte a sans doute été rédigée par l'institution bénéficiaire, l'abbaye du Mont Saint-Michel, comme c'était l'habitude en l'absence de chancellerie ducal. C'est donc certainement un moine du Mont qui l'a écrite dans le *scriptorium* de l'établissement, peut-être sur un rouleau de parchemin, comparable à celui que montre l'enluminure. Plus d'un siècle après, c'est un autre moine du Mont qui l'a soigneusement recopiée dans le cartulaire réalisé à l'initiative de l'abbé Robert de Torigni (1154-1186)²³. Bien entendu le moine scribe a suivi scrupuleusement les usages et les règles de la diplomatie. De plus, il a rédigé cet acte en latin, la langue de l'Église, qui était alors la seule langue de l'écrit.

18 La rédaction de la coutume est faite à la fin du XII^e et au XIII^e siècle. Le douaire représentait en principe le tiers du fief : pour les ducs, c'était donc normalement une part considérable du territoire. Cf. *Coutumiers de Normandie*, éd. Ernest-Joseph Tardif, 3 vol. Paris / Rouen, 1881-1903 ; *Le Grand Coutumier de Normandie*, éd. Judith Ann Evraud, Saint-Hélier, Jersey and Guernsey Law Review, 2009, chapitres 11 et 26, p. 58-61 et 142-149.

19 Marie Faurox, *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXXVI, Caen, Carno, 1961, n° 58, p. 180-182.

20 Bretteville-sur-Odon, arrondissement de Caen, dép. du Calvados ; Domjean, arrondissement de Saint-Lô, dép. de la Manche.

21 *Ibid.*, p. 21, note 12. Cf. Lucien Masset, « Actes inédits du XI^e siècle », III, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. 54, 1957-1958, p. 115-154. Victor Hunger, *Histoire de Veron*, 1908, rééd. Res Universis, 1992, p. 280-281.

22 *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, Fac-Similé du manuscrit 210 de la Bibliothèque municipale d'Avranches, Mont-Saint-Michel, Les Amis du Mont-Saint-Michel, 2005, fol. 24-25.

23 L'édition scientifique de la charte a été assistée par Marie Faurox dans son *Recueil des actes des ducs de Normandie* : M. Faurox, *op. cit.*, n° 17, p. 98-100.

La charte commence donc par un « protocole initial », réduit à une invocation, qui place la donation sous la protection divine : « *Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit* ».

Le corps du texte commence par un « exposé » expliquant les raisons de la rédaction écrite d'un tel acte. Les « prédécesseurs » de Gonnor, ducs et duchesses, ont demandé que les donations à des établissements religieux soient sanctionnées solennellement par un acte écrit, « un testament », confirmé par un grand nombre de témoins. Nous sommes en effet à une époque où l'écrit est encore très rarement utilisé. La plupart des engagements et des transactions sont conclus de manière orale, par un geste symbolique (comme l'*immixtio manuum* de l'hommage, ou encore la remise d'un bâton symbolisant un bien ou une charge). Ils ont cependant toujours lieu en présence de nombreux témoins. L'acte écrit donne un poids particulier à la décision prise et, surtout, il permet de garder la mémoire de ce qui s'est fait, bien au-delà de la survie des témoins. Dans la pratique, à cette époque, seuls les établissements religieux l'utilisent couramment. Le plus souvent, les laïcs ne savent ni lire ni écrire : ils n'en ont pas moins le respect de la chose écrite.

Ensuite, on en arrive à l'essentiel : c'est le « dispositif » où la décision est exprimée clairement : « *C'est pourquoi, moi Gonnor... considérant avec crainte l'immensité de mes fautes et aspirant à la joie de la vie céleste...* ». Avant d'en venir au fait, la duchesse exprime les raisons profondes de la donation. Il s'agit de se faire pardonner ses fautes passées et d'accéder plus rapidement au paradis, grâce aux prières que vont dire les moines en sa faveur. C'est évidemment une formule habituelle, mais qui traduit une foi profonde, partagée par les hommes et les femmes du Moyen Âge, y compris les plus puissants.

Et voici les termes mêmes de la donation : « *Je confie et donne au sanctuaire du bienheureux Michel et aux frères qui y servent Dieu selon la règle, pour qu'ils en soient possesseurs à jamais, deux alleux, celui de Bretteville et celui de Domjean, dont mon mari de sainte mémoire, le comte Richard, m'a fait don, avec un grand nombre d'autres biens, pour constituer mon douaire.* »

Le texte indique clairement ici que les biens donnés font partie du douaire de Gonnor. Or ce douaire n'a pu être constitué que lors du mariage officiel de 987-989. Ce mariage comportait donc des conséquences matérielles très importantes pour elle. Désormais épouse officielle, Gonnor jouirait de biens personnels, ce qui n'était sans doute pas le cas des autres concubines du duc. Le texte ne donne pas d'indications sur l'ampleur du douaire, mais il précise qu'il comprenait « un grand nombre de biens », parmi lesquels figuraient les deux grands domaines constituant la donation. Notons que ces biens sont qualifiés d'alleux (*aloda*, pluriel de *alodum*). C'est-à-dire qu'ils étaient détenus par la duchesse en toute propriété et qu'ils n'avaient pas de seigneur (et même pas le duc). Gonnor est donc tout à fait libre de donner ces terres, sans demander la permission de personne, et même pas celle du duc Richard II, son fils. Cependant la suite du document montre que le duc va confirmer cette donation (ce qui est une sage précaution).

Puis la duchesse rappelle quels seront les bénéficiaires spirituels de cette donation, tous membres de sa famille proche : elle-même, son défunt mari, Richard I^{er}, et ses fils, le « comte » Richard II et l'archevêque Robert, les autres fils n'étant pas cités nommément²⁴. La donation est faite pour le salut de leurs âmes. Les prières des moines bénéficieront donc à toute la famille ducale.

Suit une longue justification religieuse de cette donation, s'appuyant sur les Docteurs de l'Église et sur les Évangiles. Le moine rédacteur fait ici étalage de sa science théologique et de sa connaissance des Saintes Écritures. Puis il en revient aux questions pratiques, s'exprimant toujours au nom de Gonnor :

« Je donne... au sanctuaire susdit ces deux alleux, avec les terres cultivées et les terres en friche, avec les églises, les moulins, les prés, et absolument tout ce qui en dépend, ainsi que toutes les rentes et toutes les coutumes que j'ai possédées dans ces domaines jusqu'à ce jour. »

Les alleux en question sont donnés, avec leurs terres cultivées et leurs terres en friche. C'est une allusion à la rotation des cultures, au moins biennale et peut-être triennale. Une année sur deux ou sur trois, on laisse la terre se reposer et la jachère permet de nourrir le troupeau collectif du village. Ces terres sont cultivées par des tenanciers, qui verseront à l'abbaye de nombreuses rentes, en nature ou en argent, et des coutumes (*consuetudines*) qui peuvent être par exemple des corvées de labour ou de transport (comme en témoignera plus tard le *Conte des Villains de Verdon*)²⁵. Le texte fait aussi allusion aux prés qui, à Bretteville, se trouvaient surtout dans la vallée de l'Odon. On laissait pousser l'herbe qui était coupée en juin, lors de la fenaison (et conservée pour l'hiver dans la grange seigneuriale). Le seigneur du domaine, ici la dame Gonnor (*domina Gunnor*), possédait des moulins à eau, situés le long de la rivière (l'Odon). Les tenanciers étaient obligés d'y faire moulinier leur grain par le meunier (moyennant une part de farine)²⁶.

Les domaines sont aussi des paroisses et comprennent des églises (deux pour Bretteville). Celles-ci font également partie de la donation, ce qui signifie que l'abbé et les moines disposeront du droit de patronage : ils pourront nommer les curés et recevront le produit de la dîme ecclésiastique, ce qui représente un important revenu (en principe 1/10^e de la récolte), s'ajoutant à celui de la « seigneurie foncière ».

L'essentiel étant dit, on en vient aux « clauses finales », qui sont ici surtout des clauses pénales. La duchesse menace tous ceux qui oseraient s'en prendre à ces biens appartenant désormais à l'abbaye. Ce n'est pas une simple clause de style, car les usurpations de biens ecclésiastiques sont fréquentes à cette époque, et tout au long du Moyen Âge. L'usurpateur encourra des peines religieuses : qu'il « soit perpétuellement

24 Les filles du couple ducale ne sont pas mentionnées.

25 Le conte des vilains de Verdon est un poème en vers français copié au revers de la couverture d'un censier du Mont Saint-Michel, datant de 1247. L'original a été détruit avec les Archives départementales de la Manche, en 1944, mais le texte avait été édité par Léopold Delisle : cf. L. Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge*, Evreux, 1851, rééd. Paris 1903, Appendice VIII, p. 668 sq.

26 Ces moulins étaient, en effet, des moulins banaux, car le seigneur (ici la dame) disposait du droit de ban.

prisonnier des chaînes perpétuelles d'une excommunication totale et d'une totale malédiction ». Le moine rédacteur ne craint pas la redondance ! Et pourtant ces menaces sont prises très au sérieux par des hommes du Moyen Âge, profondément croyants. La peine de l'excommunication est très redoutée, car elle met le coupable au ban de la société.

Comptant sur les menaces religieuses, la duchesse ne néglige pas pour autant l'action et la justice des hommes. C'est pourquoi elle confie la donation à ses fils, le duc et l'archevêque, pour qu'ils la confirment et la corroborent. À eux de veiller au respect de ses volontés : ils devront faire en sorte que l'abbaye du Mont Saint-Michel jouisse paisiblement des biens qu'elle vient de leur donner.

Le texte s'achève par un « protocole final », qui comprend ici seulement la souscription. Dans l'acte original, c'était le scribe qui avait écrit les noms, en face desquels les intéressés avaient signé d'une croix, comme le faisaient les illettrés. Peut-être y avait-il un monogramme pour le « comte Richard », comme l'a représenté le moine du XII^e siècle sur la copie du cartulaire. Les souscripteurs sont très prestigieux.

Ce sont d'abord des membres de la famille ducale, Robert, frère du duc et archevêque de Rouen, puis d'autres fils de Richard I^{er}, Mauger [comte de Corbeil] et Robert [comte d'Avranches ?]²⁷. Suivent les évêques de la province ecclésiastique de Rouen : Hugues, évêque de Coutances [v. 958-1025], Hugues, évêque de Bayeux [1011-1049], Hugues, évêque de Sées (?)²⁸, Roger, évêque [de Lisieux, v. 985-1022], Norgot, évêque [d'Avranches, v. 980-v. 1017].

Les abbés souscrivent ensuite, à commencer par Hildebert, abbé du Mont Saint-Michel [Hildebert I^{er}, 1009-1017], puis Guillaume, abbé [Guillaume de Volpiano, abbé de Fécamp, 1001-1028], Ospac, abbé [Robert Ospac, abbé de Jumièges, v. 1001-1015]. Les principales abbayes de Normandie sont ainsi représentées par leurs abbés. Manquent seulement l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, Henri, et celui de Saint-Wandrille, Gérard I^{er}.

La liste des souscripteurs comprend ensuite 21 laïcs et un clerc (Osmond). Mentionnons seulement le comte Robert et les vicomtes Tesselin et Anquetil. Les autres ne sont signalés que par leur nom. Selon l'usage, il est d'ailleurs possible que tous les souscripteurs n'aient pas été physiquement présents lors de la séance solennelle de donation, qui eut sans doute lieu au Mont Saint-Michel. L'acte a pu ensuite circuler à travers le duché pour que les personnages les plus prestigieux y apposent leur *signum*.

27 Plusieurs enfants de Richard I^{er} portent le nom de Robert. Outre l'archevêque, il y eut un autre fils de Gonnor, sans doute mort jeune, et le fils d'une autre concubine. C'est ce dernier qui devint comte d'Avranches et qui figure peut-être ici parmi les souscripteurs. Cf. Th. Le Hôte, *op. cit.*, p. 78-80.

28 L'existence de cet Hugues évêque de Sées n'est pas certaine. Après la mort d'Azon (1006), on trouve deux évêques possibles : Hugues ici mentionné (c'est la seule attestation) et un certain Richard, cité dans un faux attribué à Richard II (Fauroux, n° 56, p. 176-178). L'un d'entre eux n'a jamais occupé le siège de Sées. Ensuite le nouvel évêque est Sigefroi, installé par Guillaume I^{er} Talvas, seigneur de Bellême, qui s'était emparé de l'évêché (v. 1017-1022). Cf. Gérard Louise, *La seigneurie de Bellême (X-XII siècles)*, 2 vol., Fiers, Le Pays Bas-Normand, n° 199-202, t. I, p. 151.

Le texte ne porte pas de date, mais celle-ci peut être fixée approximativement d'après les noms des souscripteurs. Jean Adigard des Gautries a donné la date de 1015, car il savait que Robert Ospac, abbé de Jumièges, était mort en 1015²⁹. Il pensait également qu'Hugues de Bayeux était devenu évêque en 1015. C'était donc la seule date possible. Or depuis, la date d'accession à l'épiscopat d'Hugues a été avancée à 1011³⁰. Il vaudrait donc mieux indiquer la fourchette 1011-1015.

Dans le *Cartulaire du Mont*, la charte de Gonnor est illustrée par un magnifique dessin. Celui-ci est situé au folio 23 recto, à la suite du texte d'une autre donation de Richard II, que nous allons évoquer. Elle se trouve vis-à-vis du texte de donation de Bretteville. Cette image représente Gonnor assise en majesté sur un trône et qui tient un long rouleau de parchemin, dont l'autre extrémité est saisie, à droite de l'image, par un abbé figuré avec sa crosse et suivi de ses moines. Il s'agit évidemment de l'abbé Hildebert et des moines du Mont. À gauche apparaît un personnage tonsuré, qui ne peut être que Robert, fils de Gonnor et archevêque de Rouen. Il est figuré en tête d'un groupe de laïcs, comprenant son frère, le duc Richard, et les grands laïcs du duché. En plaçant le duc au second rang, derrière son frère l'archevêque, le moine dessinateur montrait qu'il considérait vraiment les clercs comme formant le premier ordre de la société ! Il a pourtant fait un fort beau portrait de Gonnor, représentée comme une jeune et jolie femme, ce qu'elle n'était plus à 50 ans au moins. Elle porte une belle robe de cérémonie et un léger voile sur la tête. Ce dessin à la plume (non rehaussé de couleurs) est le troisième des quatre qui ornent le cartulaire, après ceux qui illustrent le songe d'Aubert (fol. 4 v°), la dernière donation de Richard I^{er} (fol. 19 v°) et avant celui qui est consacré aux donations de Robert le Magnifique et du roi Édouard le Confesseur (fol. 25 v°).

La donation de Gonnor a été complétée par celle du domaine de Verson³¹, cédé au Mont par Richard II. Cette nouvelle donation est également l'objet de deux actes connus également par les copies qui figurent dans le *Cartulaire du Mont*³². Le premier est l'acte de donation, daté de 1017-1026 et souscrit par *Gonnor, matris comitis* (« Gonnor, mère du comte »)³³. Le second est une confirmation, datée de 1022-1026³⁴. On peut penser que Gonnor a incité son fils à faire cette nouvelle donation, qui permettait d'agrandir considérablement les possessions du Mont, le domaine de Verson étant nettement plus étendu que celui de Bretteville. Les deux allaient constituer un ensemble qui serait plus tard qualifié de « baronnie ». Le chef de cette baronnie a été maintenu à Bretteville-sur-Odon, comme en témoignent les magnifiques bâtiments qui subsistent de nos jours (la grange du XIII^e siècle et le logis de l'abbé du XV^e siècle).

29 Véronique Gazeau, *Normannia monastica*, 2 vol., Caen, Publications du CRAHM, 2007, t. II, p. 146. Fauroux, *op. cit.*, p. 99.

30 David Bates, « Notes sur l'aristocratie normande – I. Hugues, évêque de Bayeux (1011-c. 1049) », *Annales de Normandie*, 23, 1973, p. 7-21.

31 Verson, commune voisine de Bretteville-sur-Odon, arrondissement de Caen, dép. du Calvados.

32 Fauroux, *op. cit.*, n° 47, p. 155-156 et n° 49, p. 158-162.

33 *Ibid.*, n° 47, p. 156. V. Hinger, *op. cit.*, p. 282. Victor Hinger situe cet acte vers 1024, comme Jean Adigard des Gautries (cité par Marie Fauroux).

34 *Ibid.*, n° 49, p. 160-162. Cette confirmation accompagne la donation par Richard II de l'ancienne abbaye de Saint-Pair, qui deviendra un prieuré du Mont Saint-Michel. Gonnor est citée dans la charte, mais ne la souscrit pas.

L'exemple de cette donation montre que Gonnor a joué un rôle politique très important sous le principat de son fils, Richard II. Elle est mentionnée, en effet, dans de nombreux actes, soit en tant que « mère du comte »³⁵, soit en tant que « comtesse » (*Signum Gonnoridis comitisse*³⁶ ou *Signum Gunwere comitisse*³⁷). Gonnor souscrit ainsi à des donations à Saint-Ouen de Rouen, à Saint-Père de Chartres et, bien entendu, au Mont Saint-Michel, son abbaye favorite. Au total, ses souscriptions figurent sur une douzaine de chartes (sur les quelque cinquante de Richard II)³⁸. Bien entendu, les actes en question concernent des établissements religieux (ce sont les seuls qui sont alors rédigés). On peut être sûr que le rôle de la duchesse s'étendait aussi au domaine strictement politique, qui n'a laissé aucune trace écrite. Bref, la duchesse Gonnor nous apparaît comme une femme dynamique, capable de s'imposer, d'abord sous Richard I^{er}, comme épouse officielle, en soutenant les carrières de ses fils et contrôlant les mariages de ses filles. Après la mort de son mari, devenue duchesse douairière, elle est beaucoup plus libre et joue un rôle de conseillère active auprès de son fils Richard II. En bonne chrétienne, elle n'en prépare pas moins sa vie future, comme en témoignent sa donation au Mont Saint-Michel et celles qu'elle a suscitées ou soutenues.

Gonnor est une figure singulière de l'histoire de la Normandie. Elle est la première duchesse dont on peut suivre le parcours, depuis sa pittoresque rencontre avec le duc Richard I^{er}, jusqu'à sa mort à un âge avancé, en passant par son rôle essentiel auprès de son fils Richard II.

Le seul acte qui émane vraiment d'elle reste cependant sa donation au Mont Saint-Michel des domaines de Bretteville et de Domjean. Cette dernière localité, cependant, a toujours été une dépendance lointaine par rapport à Bretteville, centre du domaine et bientôt de la baronnie. On peut penser que ce choix n'est pas dû au hasard. En offrant au Mont Saint-Michel le village de Bretteville, Gonnor lui permettait de prendre pied dans la banlieue d'une autre *villa*, celle de Caen. Tout laisse à penser que Richard II a été le premier duc à s'intéresser à ce site remarquable, qui était appelé à devenir une ville. Les premières chartes de Richard mentionnant Caen datent de 1025³⁹. Dix ans plus tôt, vers 1015, Gonnor avait déjà fait sa donation et permis au Mont Saint-Michel de s'implanter aux limites de l'agglomération nouvelle. La plaine de Caen était une riche terre agricole, dont l'abbaye allait directement profiter, avec Bretteville et Verson, mais Caen et sa région possédaient aussi de riches réserves de belles pierres de construction (avec des carrières à Bretteville même) et un port sur l'Orne pour les exporter. Au XIII^e siècle, le cloître de la Merveille du Mont Saint-Michel fut en grande partie construit en pierre de Caen, et c'est peut-être grâce à la lointaine influence de la belle duchesse Gonnor...

François NEVEUX

Professeur émérite d'histoire du Moyen Âge de l'université de Caen

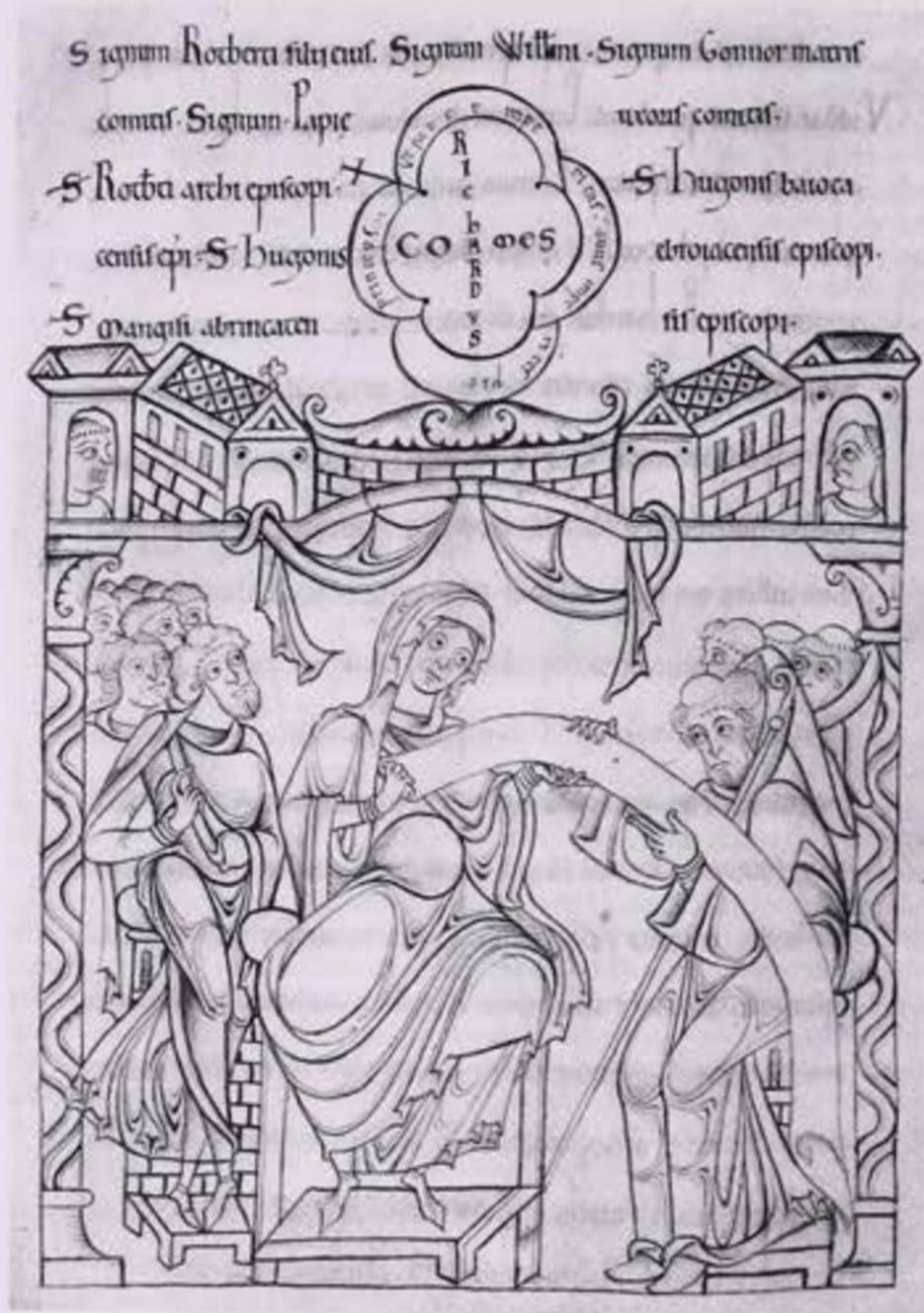
35 *Ibid.*, n° 18, p. 101-102, n° 47, p. 156 et *passim*.

36 *Ibid.*, n° 32 (1021-1025), p. 121-122 et *passim*.

37 *Ibid.*, n° 21 (1015-1017), p. 105-106.

38 *Ibid.*, n° 14 bis, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 29, 32, 43, 47. À ces chartes souscrites par Gonnor, il faut ajouter celles où elle est mentionnée dans le texte, en tant que donatrice : *ibid.*, n° 17 et 49.

39 *Ibid.*, n° 32, p. 120-122 (1021-1025) et n° 34, p. 124-131 (1025).



Donation de la duchesse Gonnor, Cartulaire du Mont-Saint-Michel,
Ms 210, fol. 23, Avranches, Scriptorial.

ANNEXE

La charte de la duchesse Gonnor
en faveur du Mont Saint-Michel

Carta de Brittavilla et de Donno Johanne.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti.

Antecessorum nostrorum institutionibus sancitum decretumque est quatinus, si quis suarum facultatum quiddam loco sanctorum alicui, vite superne accensus amore, prehenniter possidendum tradere voluerit, sollempne exinde idonearum personarum plurimis astipulationibus fulcitur, ut id inconvulsum permaneat, testamentum faciat.

Quodcirca ego Gonnor esse tam presentibus quam absentibus omnibus utique sub christianitatis titulo degentibus, notum volo quod, meorum immensitatem criminum metuens viteque celestis gaudium desiderans, duo aloda Brittavillam videlicet et Donnum Johannem, que michi meus sancte recordationis vir Richardus comes cum plurimis in dotalicium dedit, loco beati Michaelis fratribusque ibidem regulariter Deo servantibus, pro anime ipsius dicti viri precipue remedio, deinde pro meae anime et corporis filiorumque meorum, Richardi comitis archiepiscopi Rotberti et aliorum salute, quorum voluntate, consensu donationeque id ago, perpetualiter possidenda trado et tribuo.

Referentibus etenim quam plurimis ecclesiasticis doctoribus, dinovi divinum esse preceptum ut illic nostri recondantur thesauri ubi omnis aberit furum formido omnisque tinearum demolitio esseque quoddam peccatorum purgatorium elemosinam et quod Deus in largiendo munificos exposcit, qui se in retribuendo preparat munificentissimum. Detur igitur Deo non nostrum, sed suum. Quid enim habere putamus quam quod ab eo accepimus? Tribuatur frigide aque calix ut eterna recipiatur merces. Tanti valere regnum audivimus Dei quantum habemus; sufficit vidue quadrans, profuit et Zacheo bonorum dimidium. Que denique ad id quod finitur ad id quod non finitur comparatio, pro terrenis scilicet celestia, pro perituris mereri perpetua.

His igitur et aliis multimodis salutiferis incitata documentis, predicta aloda loco prelibato confero sub Christi tociusque ecclesie testimonio, cum terris cultis et incultis cum ecclesiis, cum molendinis, cum pratis et cum omnibus omnino appendiciis atque cum redditibus et consuetudinibus cunctis quas in predictis villis usque ad diem istam habui, eo tenore, ea lege ut absque calumpniatione seu contradictione omnium succedentium sive parentum, sive quorumque aliorum prefatus locus et habitantes in eo habeat, teneat, possideat.

Quod si aliquis diaboli pravitatis telo jaculatus, huic donationi calumpniationis alicujus vim inferre presumpserit, tocius excommunicationis atque maledictionis perhennibus perhenniter irretiatu vinculis. Ut autem hujus donationis auctoritas verius credatur et diligentius per omnia conservetur firmissimeque futuris teneatur temporibus, manibus filiorum meorum, comitis quidem archiepiscopi, subterfirmendam corroborandamque tradidi.

Richardus comes [dans un monogramme]

[Signa] Rotberti archiepiscopi – Maalgerii – Rotberti – Hugonis Constanciensis episcopi – Hugonis Bajocacensis episcopi – Hugonis Sais episcopi – Rogeri episcopi – Norgoti episcopi – Heldeberti abbatis – Willelmi abbatis – Uspac abbatis – Willelmi laici – Roberti comitis – Godfredi – Willelmi – Radulfi – Tursteni – Tescelini vicecomitis – Herluini – Anschetil vicecomitis – Willelmi filii Tursteni – Hugonis laici – Gerardi – Osmundi clerici – Gaufredi – Arfast – Nielli – Guimundi – Anschitilli – Milonis – Rainaldi – Odonis – Rannulfi.

Cartulaire du Mont Saint-Michel, ms. 210, fol. 24r-25r ; M. Fauroux, Recueil des actes des ducs de Normandie de 911 à 1066, Caen, Caron, 1961, acte 17 p. 98-100.

Charte de Bretteville et de Domjean

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

Il a été prescrit et décrété par les décisions de nos prédécesseurs que, si quelqu'un, brûlant d'amour pour la vie éternelle, voulait confier à un sanctuaire dédié à des saints un de ses biens pour qu'il en ait perpétuellement la possession, il devait pour cela faire un testament officiel, confirmé par un très grand nombre de témoignages de personnes dignes de foi, pour que ce testament soit à jamais respecté.

C'est pourquoi, moi, Gonnor, je veux qu'il soit connu tant des présents que des absents et surtout de tous ceux qui vivent sous le signe de la foi chrétienne, que, considérant avec crainte l'immensité de mes fautes et aspirant à la joie de la vie céleste, je confie et donne au sanctuaire du bienheureux Michel et aux frères qui y servent Dieu selon la règle, pour qu'ils en soient les possesseurs à jamais, deux alleux, celui de Bretteville et celui de Domjean, dont mon mari, le comte Richard de sainte mémoire, m'a fait don avec un grand nombre d'autres biens pour constituer mon douaire. J'accomplis cet acte principalement pour la guérison de l'âme de mon mari nommé précédemment, pour le salut de mon âme et de mon corps et pour celui de mes fils, le comte Richard, l'archevêque Robert et les autres, qui le veulent, l'approuvent et y participent.

En effet, selon les affirmations d'un très grand nombre de docteurs de l'Église, je sais que c'est un précepte divin que de cacher nos trésors là, où sont absentes toute crainte des voleurs et toute destruction par les mites, et que l'aumône est en quelque sorte une purification des fautes, car Dieu, qui se montre très généreux en accordant ses dons en retour, incite les généreux à faire des largesses. Ce qu'il faut donner à Dieu, ce n'est donc pas notre bien, mais le sien. Quel bien croyons-nous, en effet, posséder, si ce n'est ce que nous avons reçu de lui. Que l'on donne la coupe d'eau fraîche, pour obtenir la récompense éternelle [Matthieu, 10, 42]. Nous avons appris que le royaume de Dieu a la valeur de ce que nous possédons ; le quart [d'un as] a suffi à la veuve [Marc, 12, 42] et seule la moitié de ses biens a été utile à Zachée [Luc, 19, 8]. C'est en un mot acheter ce qui est infini par ce qui est fini, c'est-à-dire mériter les biens célestes en échange des biens terrestres et les biens éternels en échange des biens périssables.

Incitée par ces enseignements salutaires et par bien d'autres, je donne, sous l'autorité du Christ et de toute l'Église, au sanctuaire susdit ces alleux avec les terres cultivées et les terres en friche, avec les églises, les moulins, les prés, et absolument tout ce qui en

dépend, ainsi que toutes les rentes et toutes les coutumes que j'ai possédées dans ces domaines jusqu'à ce jour, à la condition expresse que le sanctuaire et ceux qui y habitent aient, tiennent et possèdent tout cela, sans qu'aucun de mes successeurs, parents ou autres, ne fasse à leur sujet ni réclamation ni opposition. Si quelqu'un, brandissant l'arme de la perfidie diabolique, ose s'en prendre avec violence à cette donation par une accusation mensongère, qu'il soit perpétuellement prisonnier des chaînes perpétuelles d'une excommunication totale et d'une totale malédiction.

Pour que l'autorité de cette donation ait plus de crédit, pour qu'elle soit conservée avec plus de soin en toutes circonstances et maintenue plus fermement à l'avenir, je la confie pour sa confirmation et sa garantie aux mains de mes fils, le comte et l'archevêque.

Le comte Richard [dans un monogramme]

[Signa] de l'archevêque Robert, de Mauger, de Robert, de l'évêque de Coutances Hugues, de l'évêque de Bayeux Hugues, de l'évêque de Sées Hugues, de l'évêque Roger, de l'évêque Norgot, de l'abbé Hildebert, de l'abbé Guillaume, de l'abbé Ospac, de Guillaume laïc, du comte Robert, de Geoffroy, de Guillaume, de Raoul, de Turstin, du vicomte Tescelin, d'Herluin, du vicomte Anquetil, de Guillaume fils de Turstin, de Hugues laïc, de Gérard, du clerc Osmond, de Geoffroy, d'Arfast, de Néel, de Guimond, d'Anquetil, de Milon, de Renaud, d'Odon, de Renouf.

Traduction Pierre Bouet et François Neveux

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

- Fauroux (Marie), *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, t. XXXVI, Caen, Caron, 1961.
- *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, Fac-Similé du manuscrit 210 de la Bibliothèque municipale d'Avranches, Mont-Saint-Michel, Les Amis du Mont-Saint-Michel, 2005.
- Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum Ducum*, éd. Jean Marx, Rouen / Paris, Lestringant / Picard, 1914 ; éd. Elisabeth van Houts, 2 vol., Oxford, Clarendon Press, 1992-1995.
- *Coutumiers de Normandie*, éd. Ernest-Joseph Tardif, 3 vol. Paris / Rouen, 1881-1903.
- *Le Grand Coutumier de Normandie*, éd. Judith Ann Evrard, Saint-Hélier, Jersey and Guernsey Law Review, 2009.

ÉTUDES

- Bretteville-sur-Odon. *Naissance d'une commune. Histoire d'une paroisse normande, baronnie de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (X^e-XIX^e siècle)*, direction et rédaction Jean Lille, Caen, PUC, 1998.
- *Le Mont-Saint-Michel, Histoire et Imaginaire*, Paris, Anthèse / Éditions du Patrimoine, 1998.
- Bates (David), « Notes sur l'aristocratie normande – I. Hugues, évêque de Bayeux (1011-c. 1049) », *Annales de Normandie*, 23, 1973, p. 7-21.
- Bauduin (Pierre), *La première Normandie (X^e-XI^e siècles)*, Caen, PUC, 2004.
- Gazeau (Véronique), *Normannia monastica*, 2 vol., Caen, Publications du CRAHM, 2007.
- Delisle (Léopold), *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie*, Évreux, 1851, rééd. Paris, Champion, 1903.
- Douglas (David), « The Ancestors of William Fitz-Osbern », *English Historical Review*, t. LIX, n° 233, janvier 1944, p. 62-79.
- Hunger (Victor), *Histoire de Verson*, 1908, rééd. Res Universis, 1992.
- Le Hôte (Thierry), *Les ducs de Normandie et leur descendance agnatique (X^e-XVIII^e siècle)*, 2011.
- Louise (Gérard), *La seigneurie de Bellême (X^e-XII^e siècles)*, 2 vol., Flers, Le Pays Bas-Normand, n° 199-202, t. I, p. 151.
- Musset (Lucien), « Actes inédits du XI^e siècle », III, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. 54, 1957-1958, p. 115-154.
- Neveux (François), *La Normandie des ducs aux rois (X^e-XII^e siècle)*, Rennes, Éditions Ouest-France 1998.
- Van Houts (Elisabeth), « Robert of Torigni as Genealogist », in *Studies in Medieval History presented to R. Allen Brown*, éd. C. Harper-Bill, C. Holdsworth et J.L. Nelson, Woodbridge, Boydell Press, 1989, p. 215-233.



Le bras sud du transept de l'église abbatiale,
édifié durant la première moitié du XI^e siècle.
Photo H. Decaëns, novembre 2014.



Le début de la construction de la digue d'accès au Mont-Saint-Michel, en 1878.
Photographie anonyme, coll. H. Decaëns.



La digue d'accès au Mont vers 1898,
juste avant son élargissement pour l'installation de la voie ferrée d'un tramway à vapeur.
Carte postale ancienne, coll. H. Decaëns.

Petite histoire d'une queue de têtard

La digue-route 1879-2015

Samedi 21 mars, nous étions trente mille, à être venus voir le Mont-Saint-Michel redevenu une île. L'ampleur des marées en 2015 permettra au cours de l'année le renouvellement du spectacle de la mer entourant complètement l'îlot. Au moment où nous pouvons admirer la courbe majestueuse du pont passerelle qui permet à nouveau le passage du flot, il paraît opportun de rappeler le feuilleton peu commun qui avait accompagné la construction de l'ancienne digue-route apparue à l'époque comme une guerre entre les ingénieurs et les architectes.

L'histoire de la baie du Mont-Saint-Michel est ponctuée d'épisodes successifs de ravages et de colmatages effectués par la mer et par l'ampleur des divagations du lit des fleuves et des ruisseaux côtiers entraînant des bouleversements importants du paysage. En 1837, l'herbe poussait au pied des remparts, le sable recouvrait la porte d'entrée du Mont-Saint-Michel. En 1856, puis en 1859, la Sélune passait au pied des remparts et rejoignait le Couesnon. C'est dans ce contexte et dans le souci de gagner des terres sur les grèves par la création de polders que fut imaginée la construction d'une digue-route qui suscita de nombreuses polémiques.

Après des essais infructueux menés depuis Vauban, la concession obtenue de l'Etat en 1856 par ce qui deviendra plus tard la Compagnie des polders de l'Ouest allait aboutir à la création de polders dont les terres riches permettraient des gains financiers importants. Les rendements espérés étaient de l'ordre de cinquante quintaux à l'hectare alors que le chiffre moyen au milieu du XIX^e siècle était inférieur des deux tiers. En 1869, un projet de création d'une digue-route fut établi et une enquête ouverte quatre ans plus tard, la guerre franco-prussienne ajournant son exécution. Le seul avis favorable au Mont provint du supérieur de la congrégation de Saint-Edme de Pontigny qui espérait, grâce à un accès plus facile, le retour des pèlerinages. Certains par la suite qualifièrent la digue de « cléricale ». En juin 1874, un décret d'utilité publique du maréchal de Mac-Mahon autorisa la construction de la digue afin de répondre à trois objectifs : supprimer l'isolement des Montois, permettre la navigation sur le Couesnon¹, en contrecarrant les courants violents à son embouchure et enfin « assurer la protection du rivage menacé entre la Sélune et le Couesnon, (...) favoriser l'atterrissement progressif des grèves et (...) rendre à l'agriculture les terrains que la mer lui avait enlevés »². Apparaît ici le troisième motif qui est en fait l'essentiel : faciliter le colmatage d'une partie de la baie et l'extension des polders et des communications ferroviaires par le prolongement de la ligne Vitré-Fougères jusqu'au Mont.

Quatre ans furent nécessaires pour approvisionner le chantier et prévoir les réponses techniques à des situations de tempêtes et de violence des courants de plus en plus resserrés, à mesure de l'allongement de la digue.

¹ Le trafic était très faible, on comptait chaque mois 3 à 4 bateaux qui remontaient le Couesnon jusqu'à Pontorson.
² Décret du 25-6-1874, art 3 de l'exposé des motifs.

Les travaux commencés en octobre 1878 s'accélérent à partir du printemps 1879. Deux cents à trois cents ouvriers menaient le combat contre la mer, mais « l'avance gagnée pendant la morte eau diminuait à vue d'œil à mesure que l'on entrait dans la période de vives eaux... La voie ferrée était submergée de 20 cm, le vent soufflait en tempête, des vagues énormes venaient se briser contre les remparts... On s'attendait à voir le lendemain le barrage emporté et plus de 200 personnes étaient venues assister à cet émouvant spectacle... »³ Soixante wagons chargés d'enrochement étaient en réserve pour colmater toute brèche susceptible de se produire. Les risques des courants et des marées conduisirent, en juin, l'ingénieur des Ponts et Chaussées à raccourcir en toute hâte le tracé et à amarrer la digue entre la tour du Roy et celle de l'Arcade, le tracé initialement prévu faisait aboutir la digue à l'entrée du Mont. « L'entrepreneur soutient qu'à un certain moment, l'ingénieur a perdu la tête, est devenu fou, a donné les ordres les plus insensés et les plus extravagants ; il donne pour preuve... cette initiative de faire buter la digue sur un monument aussi admirable et que nous avons tant d'intérêt à conserver »⁴



La digue d'accès au Mont vers 1905,
après son élargissement pour l'installation de la voie ferrée du tramway à vapeur.
Carte postale ancienne, coll. H. Decaëns

³ Rapport des ingénieurs, cité par Guy Le Marois, *bull. des Amis du Mont-Saint-Michel*, 1966.
⁴ J.O., débats à la chambre en 1881.

Le Mont devenait ainsi une presqu'île reliée par un talus de près de deux kilomètres de longueur constitué de tange, et protégé par des enrochements. C'est alors qu'Edouard Corroyer, architecte des Monuments historiques, alerta la Commission des Monuments historiques et demanda l'arrêt des travaux. Ce fut le début d'une « guerre » entre l'administration des Ponts et Chaussées et celle des Beaux-Arts, où les uns voulaient protéger les abords du Mont en détruisant une partie de la digue nouvellement construite et les autres niaient l'ensablement dû à la présence de la digue. Le scandale vint jusqu'à la chambre des députés en juin 1881 : « peut-être serait-on arrivé à un combat si les ministres prévenus enfin de ce qui se passait n'avaient ordonné la fin des hostilités. »⁵ L'année suivante, les débats à la chambre prirent une telle ampleur que le ministre des Travaux publics railla cette « guerre entre les ingénieurs et les architectes ». L'atmosphère délétère qui régnait au Mont est révélée par un incident provoqué par E. Corroyer. Craignant des dégâts aux remparts occasionnés par les remous dus à la digue, il aurait organisé une nuit l'enlèvement par ses ouvriers de quelques pierres des fortifications. Le dossier de la Commission extra parlementaire cite sept témoins de cette affaire, dont le maire.

Chaque année, à l'occasion du vote du budget au Parlement, le « serpent de mer » de la digue ressortait et, avec lui, le débat entre les tenants de l'expansion des polders et les partisans de la coupure de la digue. La presse se faisait l'écho de ces controverses : « Un pays qui possède un tel monument, si ce n'est pas un pays barbare, serait inexcusable de ne pas s'efforcer de le conserver. Il devrait y avoir des peines sévères pour quiconque oserait desceller une pierre ; eh bien, ce sont les agents officiels de ce pays qui s'emploient à le défigurer et à le détruire... »⁶ La polémique autour du maintien de la digue et le projet du prolongement de la ligne de chemin de fer de Pontorson jusqu'au Mont réveilla d'autres démons et se transforma en un combat anti-clérical, dénonçant la digue « pour faire un chemin de fer pieux desservant les pèlerinages à la vapeur »⁷

Georges Clemenceau, quant à lui, s'insurge contre la présence dans l'abbaye, gratuitement concédée par l'Etat, des pères de Saint-Edme de Pontigny. Nombre de républicains voient alors dans la digue l'œuvre et l'influence de la « monarchie-cléricaille »

La digue reçut de nombreux qualificatifs : « serpent empoisonné », « câble affreux ou « queue de têtard ». E. Corroyer l'appela d'une manière peu amène le « remblai ».

Dans cette atmosphère de polémiques largement relayées par la presse, le conseil municipal du Mont-Saint-Michel vota en 1883 à une faible majorité le maintien de la digue. En arguant de la sécurité et de la fin de l'isolement dont souffraient les Montois, leur vote est dicté aussi par leurs « intérêts pécuniaires » et le développement du tourisme. La digue permettait, en effet, un accès plus facile au Mont : la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest transporta 6000 voyageurs en 1880, deux ans plus tard le nombre avait doublé⁸. C'est dans ce contexte difficile de pressions et d'intérêts divergents et pour mettre fin à la polémique qu'une commission extra parlementaire fut créée la même année, composée de quatre sénateurs, quatre députés⁹, un inspecteur général des

⁵ J.O., documents parlementaires, 1881.

⁶ Article du journal *Le Temps*.

⁷ Edouard Lockroy, rapporteur de la commission du budget, J.O. des débats 29 juin 1881.

⁸ La création d'une ligne de « tramway » jusqu'au pied du Mont-Saint-Michel en 1901 porta ce nombre à 80 000.

⁹ Dont Hippolyte Morel, député de la Manche, rédacteur du projet final.

Ponts et Chaussées, un inspecteur des Monuments historiques et un représentant du ministère de la Marine. Trois questions lui étaient posées : à l'unanimité, la commission reconnaissait que la digue ne nuisait d'aucune manière à l'aspect du Mont-Saint-Michel et qu'elle ne causait pas de remous des eaux et ne pouvait en aucune manière contribuer à la destruction des remparts. Sur les mesures à prendre contre le colmatage, le rapport indique : « Nous avons déjà dit dans notre historique, qu'un des buts poursuivis lors de la construction de la digue était le colmatage d'une partie de la baie, colmatage qui s'opérerait peu à peu à l'abri de la levée insubmersible... et insensiblement gagnerait jusqu'au Mont-Saint-Michel où viendrait aboutir également la digue de la Roche Torin. De la sorte, ce vaste triangle, dont le Mont-Saint-Michel est le sommet pourrait être rendu à l'agriculture. Cet avantage, la commission a été unanime pour le repousser. Ce colmatage a été pour elle le principal inconvénient de la digue, et nous ne croyons pas aller trop loin en affirmant que, s'il n'avait pas été évité, la majorité de la Commission se serait modifiée et aurait demandé la suppression de la digue... Car il y a une chose que la Commission réclame avec la plus grande énergie, c'est que le Mont-Saint-Michel reste au milieu des grèves, mais il y a moyen de l'éviter puisque MM. les ingénieurs ont déclaré que même en conservant la digue insubmersible, ils pourraient parfaitement arrêter le colmatage à la distance qu'il leur serait fixée. »¹⁰

En conclusion la Commission proposait de dégager la base des tours du Roy et de l'Arcade en déviant la digue sur quatre cents mètres vers l'orphelinat¹¹, ce qui semblait être le plan primitif. Les ingénieurs étaient invités à arrêter le colmatage à mille mètres du Mont. Malgré le vote favorable des députés en janvier 1884, les travaux ne furent jamais exécutés.

De nombreux écrivains prirent fait et cause pour l'insularité du Mont : « Ah! que la prochaine marée serait donc divinement inspirée de balayer d'un bon coup cette digue des Ponts et Chaussées, avec les millions que nos députés ont votés pour sa construction »¹². « Nous avons une chose unique au monde, si belle qu'on ne la peut imaginer quand on ne l'a pas vue (...). Les ingénieurs sont arrivés qui ont fait une digue. La digue menace le monument et doit faire pousser des choux dans la mer de sable (...). Les architectes désespérés ont protesté, mais les ingénieurs tenaient bon pour les navets et la chute du monastère » ironise Maupassant dans *Gil Blas* en 1884. La même année V. Hugo écrit : « Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que la grande pyramide est pour l'Égypte. Il faut le préserver de toute mutilation. Il faut que le Mont-Saint-Michel reste une île. Il faut conserver à tout prix cette double œuvre de la nature et de l'art. »¹³ Albert Robida, lui, demeure dans le registre de l'imprécation : « Ô grand saint Michel, brandis cette lance, coupe d'abord la digue injurieuse qui menace de conduire jusqu'à toi le dragon de feu du XIX^e siècle, le chemin de fer (...) anachronisme inutile et blasphématoire. »

¹⁰ On notera la présomption d'une telle affirmation.

¹¹ Les Familles actuels, l'ancienne caserne des gardiens de prison était devenue en 1865 un orphelinat dédié à Saint Joseph abritant une vingtaine de garçons et un lieu d'accueil des pèlerins. L'établissement fut placé sous la direction de religieuses aranchinaises puis de sœurs de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

¹² Camille Flammarion, 1883, revue *l'Arctomnie*.

¹³ Ce texte de Hugo est devenu pratiquement la devise des Amis du Mont-Saint-Michel.



La digue d'accès au Mont et les parkings en février 2012. Photo H. Decaens.



La digue d'accès au Mont en juillet 2012. Photo H. Decaens.



La digue d'accès au Mont et le chantier du pont-passerelle en août 2012.
Photo H. Decaëns.

Les études entreprises à la demande de la Commission semblent mettre en sommeil les querelles, mais en 1901, le projet d'une demande de concession visant des endiguements au sud-est du Mont afin de prolonger la digue de la Roche Torin jusqu'à la digue-route insubmersible ranime les querelles. De nouvelles vagues de protestation relayées par la presse gagnent la chambre des députés et le Sénat, d'autant que depuis 1901 le train relie Pontorson au Mont-Saint-Michel.¹⁴ En novembre 1907, le ministre des Beaux-Arts en visite au Mont s'inquiète de la situation des grèves et réaffirme la nécessité de combattre le colmatage. Ce regain d'intérêt fait suite comme toujours à de nouvelles demandes d'endiguage. Pour éviter les querelles entre les administrations des années 1883, la conférence interministérielle de 1908-1909 est longuement préparée : les discussions portèrent une fois de plus sur la nécessité de défendre les terrains gagnés sur la mer sur la rive gauche du Couesnon, assurer un « périmètre d'isolement » autour du Mont et couper la digue sur les derniers 236 mètres et leur remplacement par une chaussée à gué, une passerelle en béton armé pour piétons devait s'y ajouter.

Une sensibilité nouvelle favorable à la préservation non seulement des monuments mais des paysages renforce les attentes. Orchestrée par le Touring Club de France, une campagne d'opinion¹⁵ précède la conférence, relayée par la Société pour la protection des paysages¹⁶ et l'association des Amis du Mont-Saint-Michel qui, créée en 1911, sut rassembler de nombreuses personnalités éminentes pour « sauver dans leur intégrité, le site naturel et le caractère artistique du Mont-Saint-Michel ». Les Montois dont la vie quotidienne était facilitée, s'opposèrent fortement aux projets de destruction de la digue : « Tant pour les habitants que pour les voyageurs, la digue est un bienfait. »¹⁷

Cette même année, des crédits furent votés à la Chambre pour « l'ouverture de la digue du Mont-Saint-Michel. » Le sénateur de la Manche, S. Gaudin de Vilaine, reprenait l'idée de la suppression des deux cents derniers mètres de la digue insubmersible et la destruction de la digue de Roche Torin après avoir assuré la protection des terres menacées par une digue reliant le petit cap de la Roche Torin à la Caserne. Les représentants des Ponts et Chaussées et ceux des Beaux-Arts aboutirent enfin à un accord trois ans plus tard, la digue devait être coupée à... 250 mètres du Mont. De nouvelles études sur la sédimentation et sur l'influence respective des courants de marée et des rivières aboutirent à une enquête d'utilité publique ouverte le 4 juillet 1914. La mobilisation générale et la guerre interrompit son déroulement.

En 1916, malgré la guerre, une nouvelle enquête publique est ouverte au sujet du déplacement de la gare terminus du tramway au Mont-Saint-Michel. Les Montois rejettent la coupure de la digue et demandent un statu-quo. Les Amis du Mont-Saint-Michel ne désarment pas et proposent un contre-projet : « coupure de la digue insubmersible (...) sur une longueur totale de 1040 mètres » et son remplacement « par une voie guéable pour les voitures à marée basse ». Une passerelle en ciment armé devait être aménagée « pour les piétons, les voitures à bras et pour le va-et-vient sur

¹⁴ La ligne sera fermée en 1938.

¹⁵ Il demandait l'arrêt du colmatage dans la baie à 1500 mètres du Mont et la coupure de la digue également à 1500 mètres de l'îlot.

¹⁶ Créée en 1890 par le député Charles Beauquier, elle fut à l'origine d'une proposition qui permit en 1906 le vote d'une loi sur la protection des sites et monuments naturels et artistiques.

¹⁷ Lettre du maire Victor Ridet en octobre 1906 au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

rails de chariots à bagages. Au terminus de la partie conservée de la digue, seraient aménagés : la gare, une vaste terrasse pour les voitures et un abri pour les piétons. »¹⁸

Les années qui suivirent la Grande Guerre ne permirent pas de dégager les sommes nécessaires. Les nombreux monuments détruits ou endommagés absorbaient les crédits. La grande crise économique qui atteignait la France en 1931 retarda encore la réalisation des travaux de la coupure de la digue, malgré une troisième enquête d'utilité publique en 1929¹⁹. Trois ans auparavant, le préfet de la Manche avait autorisé l'occupation d'un terrain à l'entrée du Mont-Saint-Michel afin de permettre le stationnement des automobiles de plus en plus nombreuses. Trente ans plus tard en 1966, la demande d'occupation des grèves du Mont-Saint-Michel en vue d'établir des parcs de stationnement allait relancer la polémique sur l'ensablement.

Pour connaître en détail les nombreux épisodes de ce feuilleton sans fin de la digue et à la lumière du combat récent des Amis du Mont-Saint-Michel concernant la hauteur du gué, on lira avec grand intérêt « Mont-Saint-Michel, La reconquête d'un site » par J. François Seguin, Paris, Le Cherche Midi éditeur, 1998, et Henry Decaëns « Le Mont-Saint-Michel d'antan à travers la carte postale ancienne », Paris, HC éditions, 2013.

Jean-Luc Legros

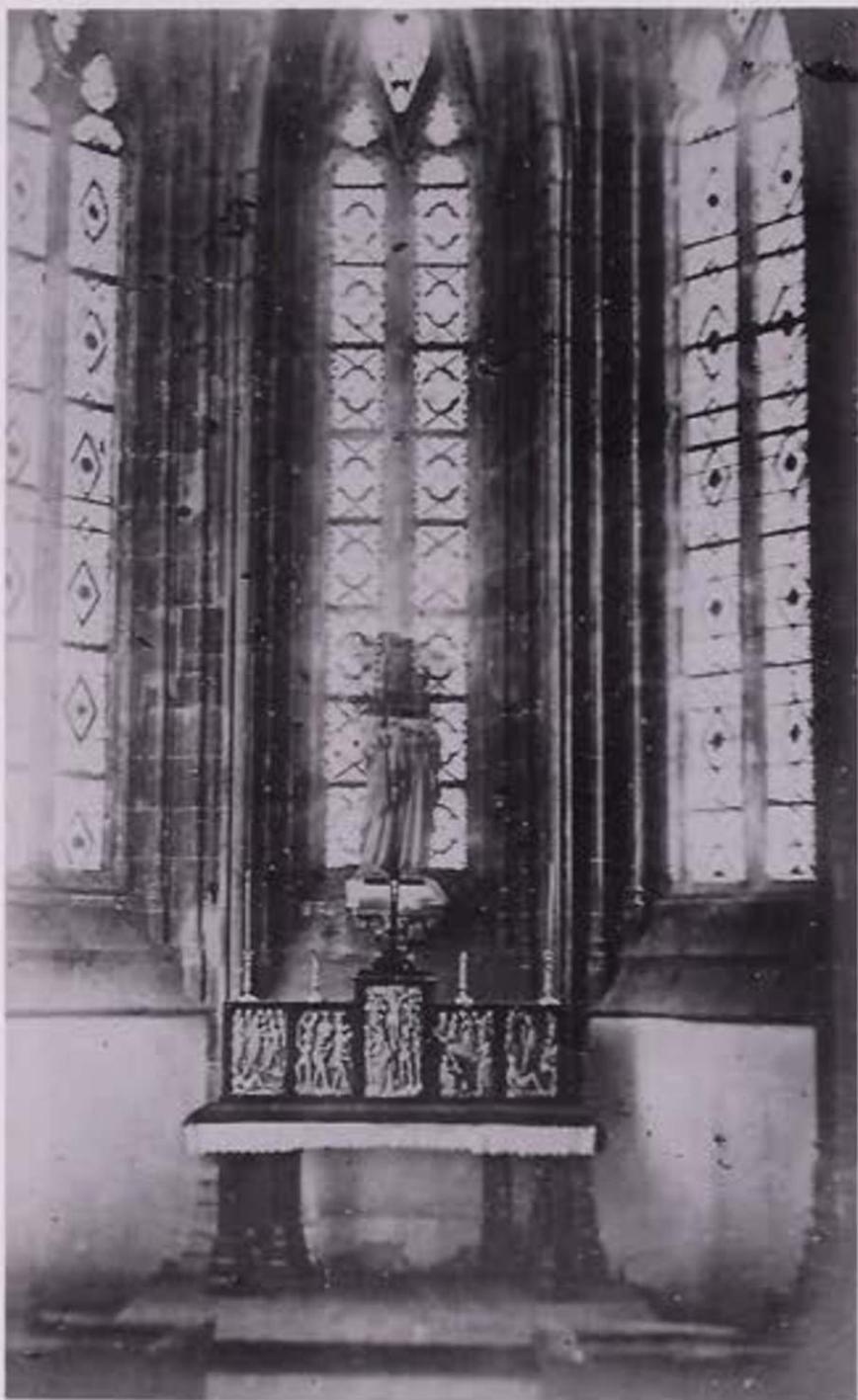
¹⁸ Bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel, janvier-avril-juillet 1917.

¹⁹ La coupure de la digue rencontre l'opposition virulente des 247 Montois qui réaffirment l'utilité de celle-ci et la nécessité de répondre aux besoins des 150 000 visiteurs annuels et des « 2000 déjeuners » servis chaque jour à la belle saison. Le syndicat des propriétaires et usagers des grèves des communes de Courtisols, Huisnes, Andevon, Beauvoir rappellent une fois de plus la nécessité de la construction d'une digue de protection des terrains menacés. Un nouveau projet en janvier 1930 n'eut pas de suite.



La digue d'accès au Mont vue de l'escalier de dentelle, en août 2012.

Photo H. Decaëns.



La chapelle de la Vierge de l'église abbatiale vers 1865. Cliché Pépin. Coll. H. Decaëns.

Invention des sépultures des abbés Guillaume et Jean de Lamps¹ 10 janvier 1863

En faisant des travaux en janvier 1863 dans la chapelle d'axe du chœur de l'église abbatiale, dédiée à la Vierge, les ouvriers ont mis au jour les sépultures de Guillaume de Lamps, abbé de 1500 à 1511, et de son frère Jean de Lamps, abbé de 1514 à 1523.

Le premier a été un grand bâtisseur : il a repris le chantier du chœur de l'église, qui était arrêté depuis une quarantaine d'années, en faisant élever le niveau du triforium ; il a terminé la construction des logis abbatiaux en ajoutant le bâtiment situé près de la terrasse du saut Gaultier ; il a donné aux grands degrés intérieurs leur aspect actuel et il a édifié la jolie citerne à décor flamboyant, dite de l'aumônerie, qui se dresse au sud de la nef de l'église. Il avait également doté la tour de croisée d'une haute flèche qui a été foudroyée en 1594.

Le second a été aussi actif, terminant notamment le chœur de l'église abbatiale en 1522. Il a été le dernier abbé régulier, élu par les moines. Comme son frère, il avait été inhumé dans la chapelle axiale du chœur.

Les sépultures n'avaient pas été violées pendant la Révolution. Les morceaux de tissus qui ont été trouvés dans celles-ci ont été restaurés et présentés dans la belle exposition *File le temps, reste le tissu* que l'on a pu admirer en 2008 aux Archives départementales de la Manche².

Procès-verbal de la découverte de la sépulture de Guillaume de Lamps

Débris de vêtements et d'ornement trouvés, le 10 janvier 1863, dans un cercueil enfoui dans la chapelle abbatiale ou Notre-Dame, du côté de l'Évangile³, les pieds à l'orient et la tête à l'occident, contre et même en partie en dessous des encorbellements des colonnes entre le rond point de cette chapelle et l'excavation pratiquée dans le mur pour renfermer les burettes.

Le corps du défunt réputé Guillaume de Lamps, 33^e abbé, mort en 1510, était encore tel qu'il avait été inhumé.

¹ Nous avons consulté ces pièces au presbytère du Mont ; elles doivent maintenant se trouver aux archives diocésaines.

² Voir le superbe catalogue dû à Josiane Pagnon : *File le temps, reste le tissu, ornements liturgiques de la Manche*. Conservation des antiquités et objets d'arts de la Manche, 2007.

³ Côté gauche lorsqu'on est face à l'autel.

Tous les ossements ont été religieusement recueillis et placés par les soins de M. Marquet⁴, directeur du Mont-Saint-Michel, en présence de M. l'abbé Lecourt⁵, aumônier, dans une petite caisse, enterrée à l'endroit même où se trouvait le cercueil primitif, mais dans une position différente, c'est-à-dire en travers de la chapelle. Dans la caisse a été placée une petite boîte en fer blanc, cachetée, renfermant une déclaration dont copie ci-jointe.

Le cadavre reposait sur une couche de paille mélangée de feuilles de laurier.

A. Marquet

(cachet de la Maison centrale du Mont-Saint-Michel)

Le 10 janvier 1863

Ces ossements, présumés appartenir au sieur Guillaume de Lamps, 33^e abbé, mort en 1510, ont été réunis dans cette caisse par les soins de M. A. Marquet directeur du Mont-Saint-Michel, en présence de M. l'abbé Lecourt, aumônier.

Autant que l'état de l'ancien cercueil en bois de chêne double et celui de décomposition du cadavre a permis de le constater, le corps du défunt avait été revêtu du costume monacal et d'ornements ecclésiastiques. Les débris des sandales et du vêtement du défunt ont été déposés dans le charrier.

Aucune médaille, aucun signe religieux (croix ou chapelet), aucune inscription n'a été trouvée.

Le corps était couché, les pieds du côté de l'orient.

Mont-Saint-Michel
Le 10 janvier 1863
A. Marquet

⁴ A. Marquet a été le dernier directeur de la prison qui était installée dans l'abbaye.
⁵ L'abbé Lecourt a été aumônier de la prison de 1833 à 1862.

Procès-verbal de la découverte de la sépulture de Jean de Lamps

Débris de vêtements et ornements trouvés, le 10 janvier 1863, dans un cercueil enfoui dans la chapelle abbatiale ou Notre-Dame, du côté de l'Épître⁶, les pieds à l'orient et la tête à l'occident, contre et même en partie en dessous des encorbellements des deux colonnes les plus rapprochées de la piscine.

Le corps du défunt, réputé Jean de Lamps, 35^e abbé, mort en 1523, se trouvait encore tel qu'il avait été inhumé.

Tous les ossements ont été religieusement recueillis et placés par les soins de M. A. Marquet, directeur, assisté de M. l'abbé Lecourt, aumônier, dans une petite caisse qui a été enfouie à l'endroit même où se trouvait le cercueil primitif ; mais dans une position différente, c'est-à-dire à travers la chapelle. Dans la caisse a été placée une petite boîte en fer blanc, cachetée, renfermant une déclaration dont ci-joint copie.

Le cadavre reposait sur une couche de paille ou jonc mélangée de feuilles de lauriers.

A. Marquet

(cachet de la Maison centrale
du Mont-Saint-Michel)

Le 10 janvier 1863, ces ossements présumés appartenir au sieur Jean de Lamps, 35^e abbé, mort en 1523, ont été réunis dans cette caisse par les soins de M. A. Marquet, directeur du Mont-Saint-Michel, en présence de M. l'abbé Lecourt, aumônier.

Au moment de l'exhumation nécessitée par la restauration de la chapelle, il a pu être constaté, malgré la décomposition du corps et l'altération complète du cercueil :

- 1 - que le cercueil et ce corps n'avaient pas été touchés depuis leur inhumation ;
- 2 - que le cercueil était double et en bois de chêne
- 3 - que le défunt avait été enterré de l'orient à l'occident, les pieds du côté de la fenêtre et la tête du côté du chœur de l'église ;
- 4 - que le défunt avait été enterré en costume monacal et revêtu d'ornements religieux, notamment d'une espèce de chape richement brodée⁷ ;
- 5 - qu'il n'existait dans la bière ni croix, ni chapelet, ni médaille, ni aucun signe propre à faire connaître le nom ou la qualité du défunt ;

⁶ Le côté droit lorsqu'on est face à l'autel.

⁷ Il n'est pas question du bonnet d'abbé, dit de Jean de Lamps, qui était présenté à l'exposition de 2008.

6 - que le corps reposait sur un lit de paille ou jonc garnissant le fond de la bière.

Les débris des sandales, vêtements et ornements recueillis ont été déposés dans le chartrier.

Mont-Saint-Michel, le 10 janvier 1863

A. Marquet

Règlement pour le gouvernement du Mont-St-Michel¹

En marge :
On suppose la pension ordinaire
de 600 livres

Il sera fourni à chaque pensionnaire² une chambre avec cheminée, cette chambre sera meublée d'un lit garni d'une housse entière de serge ou de cotonnade, d'une paillasse, de deux matelats couvert de toile à carreaux. Chaque matelat sera rempli moitié laine moitié crin et sera du poids d'environ seize livres.

D'un traversin rempli de plume du poids d'environ 6 livres.

De deux couvertures de bonne laine ou d'une couverture piquée de toile peinte ou cotonnade au lieu d'une des couvertures, de deux draps qui seront changés tous les 15 jours en été et de 3 semaines pendant l'hiver.

D'une armoire ou commode fermant à clef³, d'un porte manteau pour pendre les habits, d'un pot à eau et d'un plat.

De deux serviettes par semaine.

On donnera une demie livre de pain blanc avec beurre ou fromage pour déjeuner, une peinte de cidre ou un septier de vin.

La portion du diner sera composée d'une soupe, d'un morceau de bœuf, et d'un morceau de veau ou de mouton, et d'une petite entrée, le tout faisant environ une livre de viande, d'une assiette ou deux de dessert suivant la saison, on fournira une chopine de cidre et un septier de vin.

La portion de soir sera composée d'une salade, d'un morceau de bœuf, veau ou mouton roti du poids d'environ 3 quarterons, de dessert et boisson comme à midy.

On donnera une fois la semaine au moins au lieu de viande de boucherie des poulardes, poulets, pigeons, canards, lapin ou gibier.

¹ Lorsque nous avons consulté ce document, il était conservé dans les archives du presbytère du Mont-Saint-Michel ; il doit maintenant être consultable aux archives diocésaines. Il s'agit sans doute d'un projet de règlement de la prison du Mont-Saint-Michel, rédigé en 1770. Etienne Dupont, dans *La Bastille des mers*, Paris, 1920, p. 13-18, a publié le règlement définitif qui est daté du 30 août 1772. Ce document nous permet de voir que le régime des prisonniers, des hommes envoyés au Mont par lettres de cachet, n'était pas très rigoureux. Nous avons respecté l'orthographe du texte original.

² Il s'agit des prisonniers.

³ Dans le règlement du 30 août 1772, il est précisé à l'article X que l'armoire ou la commode « ne pourra être fermée à clé ». Etienne Dupont, *ibid.*, p. 13-18.

Le prieur ne permettra à aucun prisonnier sous quelque prétexte que ce soit de sortir du château⁴ et de la ville.

Il ne donnera jamais une liberté général à un prisonnier de descendre en ville.

Il en donnera la permission par billets qui seront remis au suisse.

Si un prisonnier abuse de cette permission, s'il profère des injures et commet quelques fautes, le prieur pourra le retenir dans la chambre pendant un mois, si les fautes sont graves, s'il fait quelques démarches ou voyes de fait pour s'échapper, le prieur pourra l'envoyer à l'Exil⁵, mais il ne pourra l'y retenir plus d'un mois sans en informer le ministre.

On fera sortir une fois la semaine les prisonniers enfermés dans l'exil ou ailleurs pour prendre l'air pendant une heure au moins, ils seront accompagnés d'un religieux ou d'un domestique.

Le prieur ouvrira toutes les lettres que les prisonniers écriront excepté celles qui seront adressées au ministre ou à leur père et mère.

Il ouvrira toutes les lettres que recevront les prisonniers excepté celles qui seront contresignées des ministres et écrites par leurs pères et mères. Il ouvrira les lettres en leur présence pour en reconnoître la signature.

Le prieur visitera au moins une fois tous les mois avec un de ses religieux alternativement les prisonniers fous et les détenus soit dans l'Exil ou ailleurs⁶.

Le visiteur de l'ordre des Bénédictins, conjointement avec le religieux le plus ancien et le dernier arrivé dans sa communauté, visitera une fois l'an tous les logements des prisonniers fous et détenus et fera comparoître devant lui tous les autres pensionnaires, dressera procès verbal de cette visite qu'il envoyera au ministre.

Il sera établi une infirmerie dans l'endroit le plus commode de la maison dans un appartement de force pour y transférer les prisonniers malades logés à l'Exil et tous les autres qui sont détenus. Ceux qui ont la liberté dans le château pourront aller à l'infirmerie ou rester dans leurs chambres.

Ce règlement a été fait et envoyé par monseigneur de Bertin, ministre, le trois juillet mil sept cent soixante et dix.

⁴ C'est-à-dire de l'abbaye.

⁵ Des chambres fortes avaient été aménagées dans les logis abbatiaux dont une partie était appelée « Petit Exil » et « Grand Exil ».

⁶ La garde des détenus constituait alors l'une des activités principales des moines du Mont et l'une de leurs ressources.

Documents sur la restauration du Mont-Saint-Michel¹

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Manche

Séance du 4 septembre 1867

Un membre lit le rapport suivant :

Messieurs,

Un de nos honorables collègues vous propose d'émettre le vœu que l'Etat entretienne régulièrement les bâtiments du Mont-St-Michel et dès à présent le cloître qui tombe en ruines.

Parmi toutes les manifestations de l'art le plus hardi et le plus splendide, parmi tous les souvenirs les plus glorieux et les plus patriotiques de notre histoire, parmi tous les sites exceptionnels par leur caractère et leur splendeur, parmi tous les monuments qui illustrent le sol de la France, le Mont-St-Michel tient une place à part et que personne, que je sache, ne lui a jamais contestée.

Aujourd'hui rongé par l'action du temps et de l'air salin, privé depuis longtemps d'un entretien suffisant, il se rapproche chaque année de la destruction et dans un temps donné ne serait plus qu'une ruine.

Mgr l'évêque de Coutances voulant l'arracher à cette perspective désastreuse et espérant substituer à la maison de détention supprimée, des établissements qui seraient une petite compensation pour les habitants, une garantie pour le présent et pour l'avenir, a consenti à la prendre en location².

L'Empereur, Messieurs, ne l'oublions pas, pénétré de la même pensée, a affecté sur sa liste civile une allocation annuelle de 20 000 francs qui est aujourd'hui la seule ressource certaine du Mont-St-Michel, mais que peut être cette ressource comparée à la masse de l'édifice, à l'usure lente de ses toitures, à la destruction de ses aplombs dans quelques-unes de ses parties essentielles, à la dégradation accumulée par près d'un siècle d'abandon.

Evidemment cette participation généreuse à une entreprise véritablement nationale est complètement insuffisante. Mgr l'évêque de Coutances est obligé de le constater et adresse à M. le Président du Conseil général l'expression douloureuse de ses regrets.

¹ Nous publions quelques pièces qui expliquent pourquoi l'Etat a nommé en 1872 un architecte des monuments historiques, en l'espèce Edouard Corroyer, pour s'occuper de la restauration du Mont-Saint-Michel. Lorsque nous avons consulté ces documents, ils étaient conservés au siège du ministère de la Culture, rue de Valois, dans le dossier 768 : 1839-1896, Mont-Saint-Michel, affaires générales, négociations et projets pour la restauration. Ces pièces sont maintenant conservées à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, à Charenton-le-Pont.

² Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, a loué l'abbaye à l'Administration des Domaines à partir de 1865.

Ce qu'il faudrait, c'est que l'Etat fit pour le Mont-St-Michel ce qu'il fait pour d'autres monuments, ce qu'il fait pour nos cathédrales souvent bien moins intéressantes, bien moins importantes au point de vue de l'art et de l'histoire et qu'il entreprit, fût-ce avec un crédit spécial que le Corps législatif ne lui refuserait certainement pas, en plusieurs années sans doute, mais avec persévérance et avec suite, la restauration d'un monument historique, une des gloires de la France.

Nous vous proposons donc, Messieurs, d'émettre ce vœu de la manière la plus pressante et de le recommander à la sollicitude de M. le Préfet et de M. le Président du Conseil général.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Lettre de Mgr Bravard et de M. de St-Germain³

Paris, le 29 mars 1868

Lettre transmise à Napoléon III le 11 avril 1868 par le cabinet du ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts

Sire,

Votre Majesté, avec sa générosité habituelle, a voulu venir en aide à l'abandon du Mont-St-Michel et a daigné assigner sur sa cassette une somme annuelle de 20.000 francs à l'entreprise de Mgr l'évêque de Coutances et d'Avranches qui s'en est rendu locataire.

Grâce à cette participation et à quelques petites ressources locales, les souvenirs religieux si intimement liés à la glorieuse histoire du Mont sont sauvegardés et ravivés : un pèlerinage célèbre et vénéré dans le monde entier est rétabli ; un asile de retraite et de piété est ouvert et entretenu ; et pour faire la part de la charité, de petits garçons abandonnés, réunis dans un orphelinat, grandissent et se fortifient, plus que partout ailleurs, sous l'influence de l'air vivifiant qu'ils respirent⁴.

Mais à cela se borne ce qu'il a été possible de faire, et des premiers travaux attaqués peut-être avec trop de confiance dans quelques salles, n'ont servi qu'à constater l'impossibilité de rien entreprendre de sérieux et l'insuffisance radicale de ressources.

Le monument périlite donc d'une manière déplorable et, sans parler de la restauration intérieure qui est une dette envers une vieille gloire, l'état des couvertures, des charpentes, des murs et des voûtes compromet chaque jour davantage la solidité de l'édifice et le menace d'une ruine prochaine.

D'un autre côté, les allocations attribuées aux monuments historiques paraissent, avec leur dispersion nécessaire, incapables de pourvoir à des besoins aussi considérables et aussi urgents.

Les soussignés demandent humblement à Votre Majesté de vouloir bien employer le seul moyen efficace et d'assurer la restauration du Mont-St-Michel par un crédit spécial dont un inspecteur général des Beaux-Arts pourrait seul indiquer le chiffre et dont votre Majesté réglerait les annuités.

C'est par ce procédé que l'on a sauvé les arènes de Nîmes, le palais des Etats de Blois et plusieurs autres monuments antiques. Le Mont-St-Michel, avec son caractère si particulier, peut disputer le premier rang.

³ Fr.-Ch. Hervé, comte de Saint-Germain (1803-1885), né à Caen, député (1849 ; 1852-1870 ; 1871), président du Conseil général de la Manche (1871-1880), sénateur (1876-1879).

⁴ Allusion à l'orphelinat installé dans les Farils par Mgr Bravard.

Telle est la demande dont les soussignés ont été admis à entretenir Votre Majesté et qu'elle a daigné accueillir avec bonté en les autorisant à la lui adresser par écrit.

Ils la supplient de vouloir bien prendre en main un aussi grand intérêt et sont avec un inviolable dévouement et le plus profond respect, Sire, les très humbles et fidèles sujets.

J.-P. évêque de Coutances et d'Avranches

De St-Germain, député de la circonscription
d'Avranches et Mortain

Lettre de Mgr Bravard au ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts

En tournée pastorale, le 9 août 1868

A son Excellence Monsieur le Maréchal Vaillant

Objet :
Le Mont-St-Michel

Monsieur le Maréchal,

Dans une lettre que Votre Excellence me faisait l'honneur de m'écrire, au commencement du mois d'août dernier, vous aviez la bonté de me dire que Sa Majesté l'Empereur pourrait appliquer à la restauration de la vieille abbaye du Mont-St-Michel les fonds de la Liste civile engagés à Pierrefonds.

Si je suis bien informé, les travaux de ce château fort touchent à leur fin : ils seront complètement terminés et payés au 31 décembre prochain.

Je viens, à cause de cela, Monsieur le Maréchal, vous prier, vous supplier, à mains jointes, de mettre à exécution la bonne promesse que vous daignâtes me faire au mois d'août.

Le Mont-St-Michel est si digne d'intérêt, si excentrique³ et si merveilleux que votre Excellence ne saurait l'abandonner. Aucune autre nation de l'Europe n'a un édifice aussi remarquable. Ce serait un crime que de le laisser en ruines.

De mon côté, j'ai fait, je fais toujours ce qui est en mon pouvoir, pour employer, de la manière la plus utile, les 20.000 francs que me donne annuellement l'empereur.

Mais cette somme est loin de suffire aux exigences de ce vaste monument. Il m'a fallu créer là tout le mobilier nécessaire au double établissement religieux que j'essaye d'y fonder, entretenir un nombreux personnel d'ouvriers, d'orphelins et de gardiens, empêcher les eaux pluviales de s'infiltrer par les toitures, par les terrasses et les 2.500 ou 2.600 fenêtres qui se trouvent dans cette abbaye, etc...

Il est aisé de comprendre qu'il doit me rester peu de chose pour la restauration proprement dite du monument. J'ai, malgré tout, commencé cette restauration et, pour cela, je me suis imposé des sacrifices personnels, fort lourds pour ma modeste situation.

³ Mgr Bravard veut sans doute dire « si singulier ».

Je continuerais de faire de même si je prévoyais que, par là, je pourrais réussir. Mais plus je vais, plus je considère les modestes résultats que j'ai obtenus, et l'importance de ce qu'il faudrait entreprendre, plus je comprends que la tâche est au-dessus de mes ressources.

L'empereur seul peut réussir. M. Viollet-le-Duc, notre éminent architecte, ne demande pas mieux, je le sais, que d'employer à la restauration de notre abbaye-forteresse les talents et le soin dont il a donné des preuves à Vézelay, à Notre-Dame de Paris, à Pierrefonds et dans beaucoup d'autres lieux.

Je serais heureux, Monsieur le Maréchal, si votre Excellence voulait bien lui donner des ordres pour qu'il s'occupât du Mont-St-Michel. La saison n'est pas trop avancée : les projets pourraient être faits avant l'hiver et rien ne s'opposerait à ce que les travaux fussent entrepris dès le printemps prochain.

Laissez-moi espérer que je n'aurai pas fait en vain un appel à votre patriotisme et à votre goût si éclairé pour les Beaux-Arts. Votre Excellence le sait comme moi : en restaurant notre vieille abbaye, vous garderez à la religion, à l'histoire et aux arts un de ces types les plus merveilleux, comme vous conserverez pour la France une forteresse sur laquelle flotta toujours le drapeau de la patrie, je n'ai pas besoin de le rappeler : les Anglais ne purent jamais venir à bout de s'emparer de ce rocher.

Daignez agréer, Monsieur le Maréchal, l'assurance des parfaits sentiments, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

J.-P., évêque de Coutances et d'Avranches

Note du Ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts

Palais des Tuileries, 1^{er} décembre 1869

Le 1^{er} décembre 1869, je prends les ordres de l'Empereur au sujet du Mont-St-Michel et des dépenses de réparation et de consolidation que Sa Majesté peut avoir l'intention de faire exécuter à cet ancien monument aux frais de la Liste civile.

J'explique à l'Empereur que dans une longue conférence que j'ai eue le 25 novembre dernier, avec Monseigneur l'évêque de Coutances et d'Avranches et M. le marquis de Piennes⁶, chambellan de l'Impératrice et député de la Manche, Monseigneur reconnaît que les travaux de réparation ne s'élèveront pas à moins de deux millions⁷ (M. Viollet⁸ est arrivé au chiffre de deux ou trois millions). Mais Monseigneur qui, eut-il chaque année à sa disposition plus de cinquante mille francs, ne voudrait dépenser au Mont-St-Michel plus que cette somme de 50 mille francs par année, dans la crainte de faire renchérir la main-d'œuvre dans le pays et de porter ainsi un préjudice notable aux habitants peu aisés qui ont à faire bâtir pour leur compte particulier ; Monseigneur, disons-nous, croit que si Sa Majesté voulait lui promettre cinquante mille francs chaque année, il pourrait entreprendre les réparations les plus urgentes au Mont-St-Michel, et d'abord la consolidation du rocher sur lequel repose cette célèbre abbaye et la réparation des toitures qui sont presque toutes dans le plus fâcheux état⁹.

Mgr d'Avranches demande donc ces cinquante mille francs par an, en faisant appel aux souvenirs de l'Empereur, rappelant que Sa Majesté a bien voulu lui promettre qu'aussitôt que les travaux de Pierrefonds seraient terminés, Elle emploierait une partie des fonds qu'Elle affectait à Pierrefonds à la mise en état du Mont-St-Michel.

Ayant ainsi exposé les choses à l'Empereur, j'ajoute pour l'édification de Sa Majesté que d'après une note que M. Viollet-le-Duc m'a remise, et qui n'est que la copie d'une note donnée récemment à l'Empereur, il y a encore un million à peu près à payer pour Pierrefonds, tant pour solde de travaux déjà exécutés, que pour payer des travaux qui sont encore à faire.

L'Empereur m'a dit qu'il ne faut pas songer à travailler au Mont-St-Michel qu'il pense qu'on peut se restreindre sur le chiffre des dépenses à faire encore à Pierrefonds, tout en admettant en principe qu'on fera tout ce que demande encore M. Viollet-le-Duc mais qu'on le fasse moins vite...

⁶ Eugène d'Halwin, marquis de Piennes (1825-1911), né à Périers (Manche), chambellan de l'Impératrice, député au Corps législatif (1868-1870).

⁷ Le crédit annuel des Monuments historiques s'élevait alors à 1.100.000 francs.

⁸ Eugène Viollet-le-Duc.

⁹ De 1873 à 1888, Corroyer a disposé d'environ 55 000 francs par an pour restaurer l'abbaye et les remparts du Mont.

L'Empereur me demande si le crédit affecté aux Monuments historiques est venu en aide à Pierrefonds ? Je répons que le crédit des Monuments historiques a concouru aux travaux de restauration de Pierrefonds depuis plusieurs années par une subvention qui a varié de cinquante à cent mille francs. L'Empereur désire que dorénavant, rien ne soit pris sur le budget des Monuments historiques pour Pierrefonds. Sa Majesté préfère que, si c'est possible, on dote un peu plus le château de St-Germain ; M. Gautier à qui je viens de dire de vive voix le résultat de mon entretien avec l'Empereur, me fait observer avec raison qu'on ne peut rien prendre sur le crédit des Monuments historiques pour le château de Saint-Germain qui rentre dans la catégorie des Bâtiments civils et dont les réparations incombent au budget de ce service ; mais il me fait espérer aussi qu'on pourra donner satisfaction au désir de l'Empereur, en élevant l'allocation consacrée chaque année à cette opération.

Signé : Maréchal Vaillant

Rapport de la Commission des Monuments historiques¹⁰

Par M. Viollet-le-Duc

Sur l'abbaye du Mont-St-Michel (Manche)

Séance du 10 mars 1872

M. le Préfet de la Manche transmet à M. le Ministre une délibération du Conseil général tendant à obtenir de l'Etat une subvention nécessaire à l'entretien des bâtiments de l'ancienne abbaye du Mont-St-Michel-en-Mer.

Ces bâtiments ont été, depuis la Révolution du dernier siècle, affectés pendant une longue période au service des prisons. Ils dépendaient ainsi du Ministère de l'intérieur et étaient entretenus par ce département. Le Personnel attaché à ce pénitencier faisait en grande partie vivre la population de pêcheurs du Mont. Depuis dix ans environ, les bâtiments ont été abandonnés par le service des prisons, à l'évêque de Coutances. Ce prélat y a installé des religieux et s'est chargé de l'entretien des locaux. Quelques travaux y ont été même entrepris au moyen de ressources diocésaines. Il était évident qu'un établissement de ce genre ne pouvait prospérer et qu'il ne subsistait que par l'influence de la tradition. La population du Mont ne trouve pas dans la présence de ces quelques religieux les ressources que lui fournissait le personnel attaché à la prison et réduite à la pêche peu abondante de ces parages elle tend à décroître. Les quelques visiteurs qui se rendent au Mont ne suffisent pas à rendre la vie à ce rocher complètement isolé de la terre ferme comme on sait à chaque marée.

Cependant le Mont est certainement le spécimen le plus intéressant que nous possédions d'une ancienne abbaye fortifiée datant des XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Les bâtiments construits en beau granit rose et gris présentent une image des plus grandioses et d'un très beau style.

Pendant l'occupation par les prisonniers, ces bâtiments ont été déjà passablement altérés, on ne s'est préoccupé que d'entretenir les toitures et on a laissé tomber même quelques parties des murs de soutènement. Sous l'occupation dernière, ces constructions ont eu à subir quelques restaurations fâcheuses, plus apparentes que réelles, destinées plutôt à l'effet intérieur qu'à la conservation des bâtisses et qui souvent font disparaître les traces les plus intéressantes.

Avant de rien entreprendre dans un édifice de cette nature, qui se compose de constructions faites à diverses époques et pour satisfaire à des besoins variés, il est nécessaire d'avoir un relevé très exact et fait à un point de vue critique. Or il ne semble pas que ce travail ait jamais été entrepris. Toutes les parties de ces bâtiments ne sont pas également intéressantes. Il en est même qui, faites pour le service des prisons, n'ont eu d'autre résultat que d'altérer les anciennes et belles dispositions du monastère. Or

¹⁰ Cette Commission dépendait alors du Ministère de l'Instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts.

l'entretien auquel pourraient participer les Monuments historiques ne devrait porter que sur les bâtiments qui présentent une valeur au point de vue de l'art. Cet entretien ne peut donc être estimé qu'à la suite d'un examen sérieux de cet amas de constructions, autrement dit qu'à la suite d'un relevé très sérieusement fait et analytique de toutes les parties. Or ce travail manque absolument.

Si l'administration alloue des fonds pour l'entretien avant de savoir, au préalable, à quoi ces fonds seront employés, il y a beaucoup de chances pour que les sommes allouées ne contribuent pas à la conservation des parties vraiment remarquables des bâtiments du Mont.

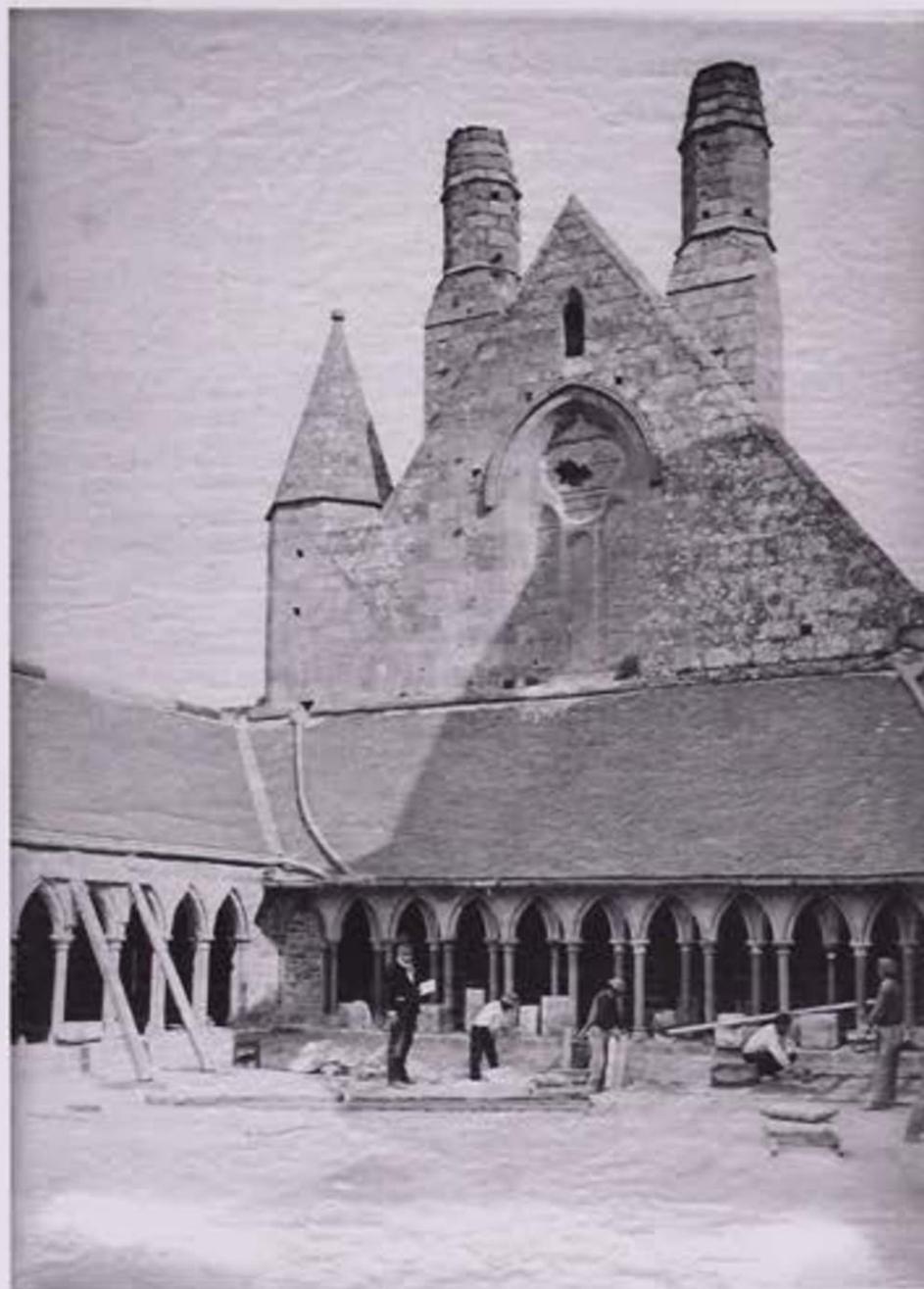
Je suis donc d'avis, pour conclure, que l'administration des Monuments historiques aurait, avant toute décision relative à l'entretien et à la conservation de la vieille abbaye, à charger un architecte, au fait de ces sortes d'examens, de faire un travail sur l'état des constructions présentant une valeur soit au point de vue de l'art, soit au point de vue du dispositif, c'est-à-dire de la destination ancienne, travail qui demande un soin et une connaissance de ces sortes de constructions à la fois militaires et religieuses.

Quoi qu'il advienne, une sorte de procès-verbal bien dressé, touchant l'état actuel, est d'un grand intérêt et est du ressort de l'administration des Monuments historiques.

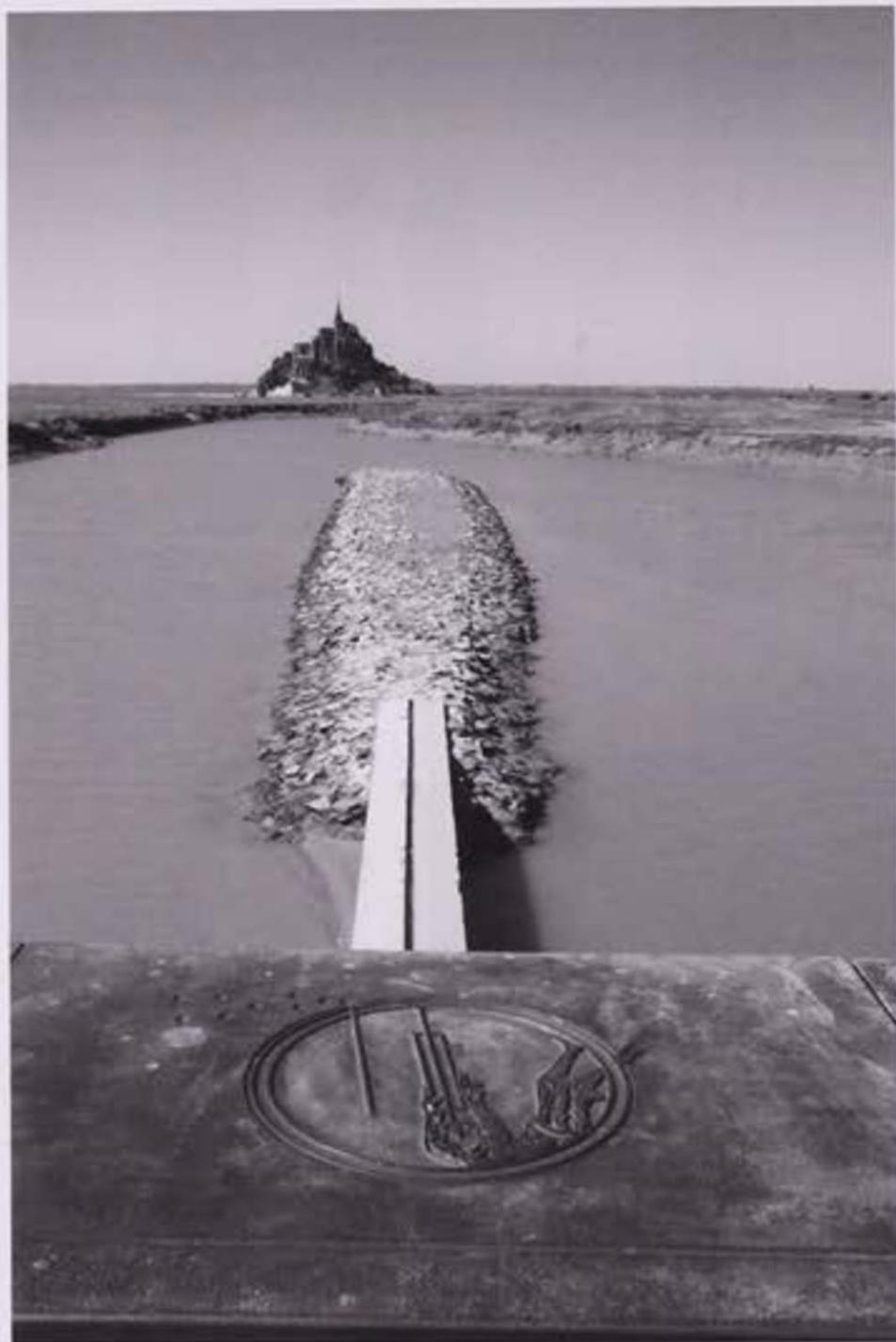
E. Viollet-le-Duc

La commission accepte les conclusions du présent rapporteur et sur la proposition de son président, MM. Boeswillwald et Viollet-le-Duc sont invités à se concerter sur la question du choix d'un architecte afin de pouvoir donner leur avis sur cette question qui sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance¹¹.

11. Boeswillwald et Viollet-le-Duc ont proposé de choisir Edouard Corroyer qui a été nommé le 14 mai 1872 architecte du Mont-Saint-Michel.



Le début de la restauration du cloître en mai 1877 par Edouard Corroyer.
Photo anonyme, coll. H. Decaëns.



L'amorce de la séparation du Couesnon en deux bras au niveau du barrage.

Photo: H. Decaëns.

Actualités

Le rétablissement du caractère maritime

Depuis le 18 mai 2015, le chenal oriental du Couesnon est en service. Le fleuve côtier se divise maintenant en un chenal occidental et un chenal oriental ; il passe donc à l'ouest et à l'est du Mont-Saint-Michel afin d'en désensabler les abords immédiats, c'est-à-dire dans un rayon de mille mètres. Le chenal oriental passe au-dessous du pont-passerelle au niveau où les navettes reprennent les visiteurs, comme le montre notre photo.

Les travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont sont ainsi pratiquement terminés. Des pelleteuses, des bulldozers et des camions sont encore en activité à l'ouest de la nouvelle digue d'accès au Mont. Ces derniers travaux consistent à créer des épis en pierre qui doivent protéger la digue d'éventuelles sapes du Couesnon.

Près du Mont, tout est achevé. Le spectacle sera donc grandiose lors des prochaines grandes marées : mardi 29 septembre (coefficient 117) ou mercredi 28 octobre (coefficient 113).

Mais la traversée de la baie est ainsi devenue plus dangereuse qu'avant. Il est donc recommandé de toujours suivre un guide lorsqu'on veut s'aventurer sur la grève.

Aménagement de la Caserne

Les travaux de voirie réalisés à la Caserne par le Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel sont pratiquement terminés ; ils ont tout de même duré près d'un an ! La circulation alternée sur la route du Mont devrait donc cesser prochainement (nous rédigeons cette rubrique le 1^{er} juillet). La voirie est traitée en béton désactivé.

Cinquante arbres de haute tige, ainsi que 5 800 plantes vivaces et graminées, ont été plantés. Les visiteurs peuvent désormais se promener dans un cadre agréable.

Un traitement paysager du même type sera réalisé sur les berges du Couesnon au cours de l'automne. Nous approuvons bien sûr tous ces travaux qui mettent en valeur les abords du Mont-Saint-Michel.

Festival de fin de travaux

En revanche, nous sommes moins enthousiastes sur les spectacles de rue que le Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel a pris l'initiative d'organiser du 14 juillet au 15 août 2015, entre le Centre d'information touristique et le barrage du Couesnon. Nous ne pouvons porter de jugement sur ces spectacles qui n'ont pas encore eu lieu au moment où nous rédigeons cette rubrique. C'est le principe que nous condamnons ; le

Mont-Saint-Michel émergeant de la baie se suffit à lui-même. Ce spectacle est si beau qu'il est inutile de détourner l'attention des visiteurs par d'autres spectacles qui ne peuvent rien apporter au monument ni à son site grandiose.

Le fonctionnement des navettes



Le bras oriental du Couesnon et le pont-passerelle.
On peut voir la longue file des visiteurs attendant une navette pour repartir du Mont.
Photo de H. Decaëns, 29 juin 2015, 16h01.

C'est sans doute le point faible du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Comme le parking a été aménagé à 2,5 kilomètres, il est bien entendu nécessaire d'organiser un service de navettes pour aller au Mont et en revenir. Mais celles qui ont été mises en service par le délégataire du service public, la société Transdev, sont très laides et surtout inefficaces. On y est tassé comme dans le métropolitain parisien et, à certaines heures, elles ne sont pas assez nombreuses. Il est donc difficile d'aller au Mont et parfois aussi d'en revenir !

Le stationnement au Mont

A partir de 19h, et jusqu'à minuit, il est possible d'accéder à la Caserne et d'y garer gratuitement son automobile. Il est évidemment interdit de prendre la digue et le pont-passerelle pour stationner sa voiture au pied du Mont ; c'est en effet réservé aux pompiers et, sous certaines conditions, aux Montois et aux véhicules de livraison. Les touristes qui ont bravé cette interdiction, par étourderie ou par ignorance, sont parfois surpris de retrouver leur automobile dans l'eau !

Il est également interdit d'aller à vélo au Mont durant la saison touristique. Il n'a malheureusement pas été prévu de piste cyclable sur le pont-passerelle. Et même si on en avait prévu une, la question du stationnement des vélos au pied du Mont resterait posée.



Touriste venu se garer au Mont, sans se préoccuper de l'heure de la marée !
Photo de H. Decaëns, 22 avril 2015, 10h18.

La saison culturelle à l'abbaye

Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye, a mis sur pied une saison culturelle digne du monument dont il a la charge.

Il a ainsi décidé que certains dimanches, l'escalier de dentelle serait à nouveau accessible au cours des visites conférences de 10h30 et 14h ; les prochaines visites incluant l'ascension vers les terrasses des chapelles du chœur de l'église et, sous certaines conditions, vers l'escalier de dentelle, auront lieu le 27 septembre, le 18 octobre, le 15 novembre et le 20 décembre.

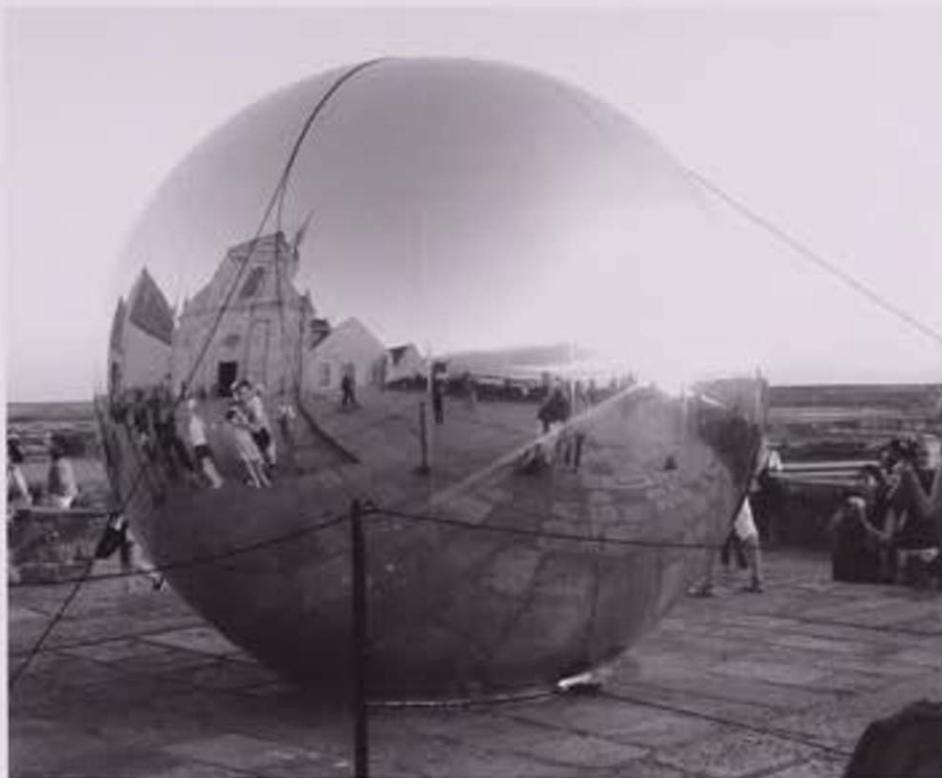
Il a également prévu un cycle de conférences qui doit permettre d'approfondir tel ou tel point de l'histoire du Mont. Deux spécialistes sont déjà intervenus : le 8 mai, François Caligny-Delahaye, archéologue, a parlé des fortifications du Mont-Saint-Michel du XIII^e au XVIII^e siècle ; le 12 juin, Lindy Grant, professeur à l'université de Reading, a traité de la place de la Merveille dans l'architecture normande et ses relations avec l'Angleterre. Trois autres conférences sont déjà programmées :

- Le 9 octobre à 20h30 : Le culte de l'Archange et les origines du Mont-Saint-Michel, par Pierre Bouet, maître de conférence honoraire à l'université de Caen.
- Le 13 novembre à 20h30 : Nouvelle lecture des constructions romanes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par Florence Margot-Schwoebel, doctorante en histoire de l'art.
- Le 11 décembre à 20h30 : Les possessions de l'abbaye du Mont-Saint-Michel entre Normandie et Bretagne du XI^e au XV^e siècle, par Marie Casset, professeur d'histoire à l'université de Lorient.

Des concerts prestigieux sont aussi donnés dans l'abbaye. Les deux prochains auront lieu :

- Le samedi 5 septembre à 20h30 : l'ensemble « le Concert spirituel », dirigé par Hervé Niquet, interprétera les *Leçons des ténèbres* de François Couperin et le *Miserere* de Michel-Richard Delalande.
- Le dimanche 4 octobre, à 18h : l'orchestre régional de Normandie interprétera le *Requiem* de Mozart.

Un nouveau parcours nocturne, *L'habitant secret de l'abbaye*, a été créé pour l'été 2015 ; il a été possible de le suivre jusqu'au 29 août. Nous avons beaucoup apprécié les sphères installées sur la terrasse de l'Ouest et dans la salle des Chevaliers ou la mise en lumière du réfectoire. Nous avons moins aimé d'autres parties du parcours. Les avis étaient d'ailleurs très partagés, les uns le trouvant pauvre, d'autres étant séduits par sa poésie.



Sphère installée sur la terrasse de l'Ouest pour le parcours nocturne de l'été 2015.
Photo de Christiane Decaëns, 15 juillet 2015, 21h.

Enfin, le samedi 17 octobre, plusieurs manifestations permettront de rencontrer les auteurs de nouveaux livres sur le Mont-Saint-Michel, publiés par les éditions du Patrimoine :

- A 11h, inauguration d'une exposition de planches originales de bandes dessinées sur le Mont-Saint-Michel, coéditées avec les éditions Glénat, suivie à 14 h d'une séance de dédicaces.
- A 18h30, table ronde avec les auteurs d'une nouvelle monographie sur le Mont-Saint-Michel de 295 pages, ornée de 250 illustrations ; la table ronde sera suivie d'une séance de dédicaces.

1. Cette sphère n'a pas résisté longtemps aux intempéries, sans doute trop secouée par le vent, elle a explosé dans la nuit du 24 au 25 juillet, elle a heureusement été remplacée.



Procession dans les Grands degrés intérieurs, juillet 2012. Photo H. Decaëns.

Le 1050^e anniversaire de la fondation de l'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel

C'est sans doute au cours de l'année 965 que le duc Richard I^{er} a installé au Mont-Saint-Michel une communauté bénédictine, dirigée par l'abbé Maynard I^{er} (965-991). Une charte du roi carolingien Lothaire II (954-986), datée du 7 février 966, atteste cet événement.

La commémoration du millénaire de cette installation a eu lieu en 1965-1966. Elle a permis que les moines reviennent dans l'abbaye. Dans un premier temps, une petite communauté bénédictine temporaire a été accueillie dans l'abbaye du 10 au 29 septembre 1965, puis du 28 avril au 16 octobre 1966. Depuis le 1^{er} juin 1969, la présence religieuse y est assurée par une communauté monastique permanente.

L'héritage de la commémoration du millénaire est également historique. Une exposition exceptionnelle a été présentée, du 18 mars au 15 mai 1966, à Paris dans la Conciergerie et, du 28 mai au 1^{er} octobre 1966, au Mont-Saint-Michel dans l'aumônerie et le cellier de la Merveille ; le catalogue de cette exposition témoigne encore aujourd'hui de la qualité et de la richesse des objets qui y étaient présentés¹. Cinq volumes consacrés aux différents aspects de l'histoire du Mont ont également été publiés ; ils font toujours autorité².

Cet événement a aussi été l'occasion de faire revivre l'abbaye sur le plan culturel. Des concerts prestigieux y ont ainsi été donnés durant l'année 1966. Et l'église abbatiale a été dotée d'un orgue de 23 jeux, entièrement financé en 1965 par le Comité du millénaire monastique ; sa réalisation a été confiée au facteur nantais Beuchet-Debieerre.

Nous ne savons pas encore ce qui a été programmé pour célébrer l'année prochaine le 1050^e anniversaire de l'arrivée des moines au Mont, ni quelles personnalités viendront présider la ou les manifestations ; mais dès maintenant, nous pouvons affirmer que cet événement est inscrit sur la liste des commémorations nationales de 2016 par le Haut comité présidé par Danièle Sallenave, de l'Académie française. Le 10 septembre 1965, la cérémonie d'ouverture du millénaire était présidée par le Premier Ministre, Georges Pompidou, qui a prononcé une allocution, remarquable par sa forme et son contenu, dont nous reproduisons le texte ci-après.

H.D.

¹ *Millénaire du Mont Saint-Michel, 966-1966, exposition*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques, 1966, 288 p.
² *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, tome 1, *histoire et vie monastique*, sous la direction de dom Jean Laporte, Paris, 1967 ; tome 2, *vie monastique et rayonnement intellectuel*, sous la direction de Raymonde Foteville, Paris, 1967 ; tome 3, *culte de saint Michel et pèlerinages au Mont*, sous la direction de Marcel Baudot, Paris, 1971 ; tome 4, *bibliographie générale et sources*, par Michel Nortier, Paris, 1967, 2e éd., 2001 ; tome 5, *études archéologiques*, sous la direction de Michel Nortier, Paris, 1993.



La statue de saint Michel de Frémiet domine la flèche de l'église abbatiale du Mont depuis 1897.
Redorée en 1987, elle aurait besoin d'une nouvelle restauration.

Photo de H. Decaëns, 1^{er} juin 2002.

**Allocution prononcée par Georges Pompidou,
Premier Ministre,
lors de la cérémonie d'ouverture
du Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel,
le 10 septembre 1965³**

Il n'est pas, dans l'Occident, de monument plus illustre que celui-ci. Si forte est la puissance d'évocation de ce rocher dressé au-dessus des sables et de la mer et dont la foi chrétienne a prolongé l'ascension vers le ciel, que ni l'absence des moines, par qui et pour qui fut édifiée l'abbaye, ni les servitudes du tourisme et du folklore coalisés n'ont pu créer le vide spirituel, ni ôter à ces pierres leur saisissante signification. Nous sommes ici en un des lieux du monde qui témoignent avec le plus d'éclat du génie humain, de la foi catholique, de la continuité française. Gloire de l'Eglise, merveille de l'Occident, le Mont-Saint-Michel est aussi la synthèse de notre culture, de notre spiritualité, de notre histoire nationale.

Près de treize siècles se sont écoulés depuis qu'Aubert, le saint évêque d'Avranches, ayant vu saint Michel lui apparaître, en rêve, décida d'édifier un sanctuaire au lieu indiqué par l'Archange. Mille ans ont passé depuis l'arrivée des moines bénédictins dont le retour aujourd'hui en ces lieux ressuscite un long passé d'études et de prières. Et l'histoire de ces siècles, au long desquels d'illustres abbés rivalisèrent avec les plus grands bâtisseurs de cathédrales, est riche d'enseignements et de sujets de méditation.

La voix du Père Riquet⁴ serait plus qualifiée que la mienne pour dire l'histoire monastique ou pour dégager la signification du pèlerinage à saint Michel, en qui Guillaume de Digulleville⁵, prieur cistercien mais aussi poète, voyait l'image de la vie humaine. L'homme, seul des êtres vivants à savoir qu'il doit mourir, n'a cessé d'envisager avec effroi ce terme ou ce passage. Or, saint Michel est celui qui, au jour du Jugement, pèse les âmes. Partout, il apparaît, en cette qualité, dans les grands jugements derniers de pierre de nos églises, aux tympans d'Autun comme de Conques ou de Bourges. Ainsi, pour le chrétien, il est au terme de l'humain voyage ce que son abbaye était au terme des pèlerinages, l'intercesseur ultime, espéré et redouté.

Mais l'histoire de notre pays est inséparable de la foi chrétienne et le nom de saint Michel est étroitement mêlé à notre passé de misère et de gloire. Dans la chanson de geste, c'est saint Michel qui, après la mort de Roland, « porte l'âme du comte en paradis » et Charlemagne voulut mettre la France sous sa protection particulière. Parmi les pèlerins qui vinrent l'invoquer et le prier dans cette abbaye au péril de la mer,

³ On peut notamment trouver ce texte dans *Les Annales du Mont-Saint-Michel*, 1965, n° 5, p. 91-93.

⁴ Michel Riquet (1898-1993) est un jésuite qui s'est engagé dans la Résistance et a été déporté à Mauthausen et à Dachau. De 1946 à 1955, il a été chargé des conférences de Carême de Notre-Dame de Paris. Il était aussi vice-président des Amis du Mont-Saint-Michel et c'est lui qui a eu l'idée de commémorer le millénaire de l'installation des bénédictins au Mont.

⁵ Dans le *Pèlerinage de l'âme*, poème écrit en 1358, Guillaume de Digulleville met en scène les aventures de son âme, aux prises avec les diables, mais protégée par son ange gardien.

figurent quelques-uns de nos rois les plus grands ou les plus malheureux : Louis VII qu'on appelait le Jeune et Saint Louis, le roi de justice et de paix ; Philippe-le-Bel, qui avait tant à se faire pardonner ; Charles VI, le plus infortuné de tous, et Louis XI qui fonda l'ordre de saint Michel. Jeanne d'Arc, enfin, comme jadis saint Aubert, entendit à son tour la voix du saint. Jeanne d'Arc qui, aux jours les plus douloureux de son procès, ne cessait d'affirmer à ses juges : « J'ai eu grand confort aussi de saint Michel ».

Voici qui illustre le caractère national du Mont-Saint-Michel, monument de la foi certes, comme de l'architecture religieuse, mais aussi expression du génie français et, quand il le fallait, refuge de l'indépendance nationale. Sait-on que lorsque Jeanne vint à Vaucouleurs demander au sire de Baudricourt les moyens de se rendre auprès du petit roi de Bourges, dans la zone contrôlée par les Anglais et qui représentait les trois quarts de notre territoire, il ne restait que deux places fortes résistant aux occupants et reconnaissant l'autorité du roi légitime : Vaucouleurs précisément en était une, mais le Mont-Saint-Michel était l'autre. Car tout au long de la guerre de Cent Ans, jamais le Mont-Saint-Michel ne se rendit. Il servit de point d'appui et de refuge à Bertrand du Guesclin, qui y mettait en sûreté son trésor de guerre et sa femme, Tiphaine Ragueneil, dont on peut encore découvrir ici la demeure. Sous l'autorité de Jean d'Harcourt, puis de Louis d'Estouteville, le Mont résista à tous les assauts des Anglais qui bloquent la baie, couvrent les terres, occupent Tombelaine, jusqu'au jour où Louis d'Estouteville put passer à l'attaque et prendre d'assaut le rocher de Granville. Et c'est précisément ce symbole de la défense de la patrie contre l'envahisseur que Louis XI voulut honorer en créant l'ordre qui porte le nom de l'archange et dont la fière devise évoquait le Mont : « *Immensi tremor oceani*, Terreur de l'immense océan ».

Conçue pour la prière et la retraite, centre de culture et de civilisation, l'abbaye du Mont-Saint-Michel est donc aussi un des hauts lieux de l'histoire de France. La flèche de l'église exprime la foi en même temps que l'esprit de paix et de recueillement. Mais les remparts militaires qui l'entourent de toutes parts disent notre éternelle volonté de vivre libres. Et c'est pourquoi, effaçant les jours déplorés par Victor Hugo où cet admirable monument fut relégué à l'état de prison et même ceux où il est livré à la curiosité passionnée des foules de visiteurs, il est bon de célébrer aujourd'hui, comme nous le faisons, le millénaire de la fondation de l'abbaye par les moines de Saint-Wandrille. La présence ici de leurs successeurs comme de hautes personnalités religieuses et culturelles rend au Mont-Saint-Michel son caractère spirituel. La présence de membres du Gouvernement⁶, des autorités administratives et de nombreux élus atteste sa signification nationale. La foule qui s'y presse atteste devant la mer et le ciel qui nous entourent, que le peuple de France, résolument confiant dans son avenir, résolument tourné vers le progrès, n'en est pas moins fidèle à ses traditions, à ses croyances, à son génie. A quelques kilomètres d'ici, l'usine marée-motrice de la Rance, un peu plus loin, le centre de Pleumeur-Bodou sont les signes de notre jeunesse comme de notre participation à la révolution technique et scientifique du XX^e siècle. Mais le Mont-Saint-Michel affirme, lui, à travers les siècles notre continuelle présence

⁶ Raymond Triboulet, ministre de la coopération, Jean Sauteny, ministre des anciens combattants, et Jean de Broglie, secrétaire d'Etat aux affaires algériennes.

dans la civilisation comme dans le culte de l'esprit. « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », disait Rabelais. Eh bien, le Mont-Saint-Michel est une expression de la permanente conscience de la France. A nous qui portons cet héritage de ne pas nous en montrer indignes. Certes, l'univers d'aujourd'hui ne ressemble guère à celui qu'ont connu nos rois, pèlerins de saint Michel. Il ne ressemble guère plus à ce qu'était le monde quand le Mont-Saint-Michel fut débarrassé de sa prison par le Second Empire et sauvé de la ruine par la République. Au siècle de l'atome, des fusées et des satellites, les remparts du Mont ne font plus trembler l'immense océan. Mais le message de paix transmis par les moines n'a jamais été plus nécessaire ni moins écouté. Puisse la voix de la France continuer sans forfanterie, mais sans faiblesse, d'affirmer comme le lui dicte son instinct et le lui enseigne son histoire, qu'il n'y a d'espérance pour l'humanité que dans la liberté pour tous les hommes, l'indépendance pour toutes les nations, la paix pour tous les peuples.



La cloche offerte en 1711 par l'abbé Karcq de Beaubourg. Photo H. Decaëns.

Bibliographie 2015

par Henry DECAËNS

En hommage à Michel Nortier (1923-2007) dont l'amitié et les conseils m'ont encouragé à poursuivre et à développer cette rubrique bibliographique.

I - Livres et brochures

- **Ferronneries du Mont-Saint-Michel : l'esprit dans l'ouvrage.** – Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) : entreprise Crézé, 2014. – 122 p. : ill. en noir et en coul. : 30 cm.

Une équipe de compagnons, serruriers ferronniers, a entrepris de recenser toutes les ferronneries visibles au Mont-Saint-Michel, aussi bien dans le village que dans l'abbaye. Celui qui a été l'initiateur du projet, le ferronnier Rémi Crézé, a rassemblé le fruit de ce travail, inédit et original, dans un dossier malheureusement indisponible en librairie.

- **MERLE (Claude) : Les diables du Mont Saint-Michel.** – Paris : éditions du Patrimoine, Nouveau monde éditions, 2015. – 279 p. : 21 cm. – (*Crimes et monuments*). ISBN 978-2-3694-2259-4. – 16 euros.

Même si l'auteur est un ancien professeur d'histoire, il ne s'agit pas d'un livre d'histoire mais d'un roman dont l'action se situe durant la première moitié du XV^e siècle, lorsque le Mont-Saint-Michel, assiégé par les Anglais, était défendu par le capitaine Louis d'Estouteville. L'auteur a su utiliser le magnifique cadre que présente le Mont-Saint-Michel et son abbaye. Son style est agréable et l'on prend du plaisir à lire son livre.

- **ORJOT (Xavier) et al. : Mont-Saint-Michel : 10 ans de travaux, la Merveille est redevenue une île.** - Rennes : Ouest-France, 2015. – 96 p. : ill. en coul., couv. ill. en coul. : 27 cm. – 5,90 euros.

Le journal Ouest-France a publié un joli hors-série à l'occasion de la fin du chantier du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Xavier Orjot, journaliste qui a coordonné ce numéro, y donne tout d'abord la parole à ceux qui ont réalisé les travaux, notamment à Luc Weizmann, architecte du barrage, et à Dietmar Feichtinger, architecte du pont-passerelle. Il nous a chargé de présenter ensuite en quelques lignes la longue et riche histoire du Mont. Et il a demandé à Félix Lavaux d'évoquer le Scriptorial d'Avranches où sont présentés les manuscrits de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Il nous emmène aussi à la rencontre de ceux qui vivent au Mont : Yan Galton, maire, Gilles Gohier, patron du groupe Sodetour, Emmanuel Conan et Marie-Pierre Ridet, commerçants, Jacques Bono, conseiller municipal, André Fournier, recteur du sanctuaire, Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye, Mathieu Vincent,

photographe, Patrick Desgué, guide de la baie, Audrey Hemon, chargée de mission environnement au syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, un pompier, un policier, l'un des quatre agriculteurs de la commune, un éleveur d'agneaux de prés salés et un pêcheur à pied, sans oublier les frères et sœurs de Jérusalem qui assurent une présence religieuse dans l'abbaye depuis 2001.

L'ensemble est bien illustré d'images inédites prises en hélicoptère ou à l'aide d'un drone lors des grandes marées de février et de mars 2015.

- **STUDLER (Elodie), VINCENT (Mathieu) :** Le Mont-Saint-Michel for rêveur. - Beauvoir : For rêveur édition, 2015. - 288 p. : ill. en coul., couv. ill. en coul. ; 13 x 18 cm. ISBN 978-2-9552429-0-2. - 15 euros.

Un très bel album composé à quatre mains par deux artistes qui vivent à l'ombre du Mont depuis une quinzaine d'années : Elodie Studer, aquafortiste, et Vincent M., photographe. Ils ont su réaliser un livre dans lequel gravures et photos cohabitent harmonieusement pour montrer les différentes facettes de la baie et du Mont.

II - Articles

- **FIASSON, David :** Un chien couché au pied du roi d'Angleterre ? Robert Jolivet, abbé du Mont Saint-Michel (1411-1444). - *Annales de Normandie* (64^e année), n° 2, juillet-décembre 2014, p. 47-72.

David Fiasson poursuit dans les *Annales de Normandie* la publication de son excellent mémoire de master 2 de l'École normale supérieure de Lyon qu'il a commencée dans notre revue¹. Dans cet article, il s'intéresse à la personnalité de l'abbé Robert Jolivet que l'historiographie traditionnelle présente comme un traître car il s'est rallié au roi d'Angleterre Henri V avant la signature du traité de Troyes, le 21 mai 1420. David Fiasson montre que l'abbé du Mont s'est bien plus investi dans l'administration de son abbaye qu'on ne l'a dit et que son ralliement au régime anglo-bourguignon était un choix politique cohérent.

- **GANDY, George :** Who built what at Mont Saint-Michel during the 10th Century ? - *Annales de Normandie*, 65^e année, 2015/1, p. 153-182.

George Gandy réexamine les vestiges préromans de l'abbaye. Il propose les dates suivantes pour l'église Notre-Dame-sous-Terre : vers 930-950 pour la phase 1, qui correspond aux murs extérieurs de l'édifice, et peu après l'incendie de 992 pour la phase 2, c'est-à-dire pour l'épi médian et les deux sanctuaires. Il pense que les vestiges retrouvés en 1908 par Paul Gout dans la nef et la croisée du transept de l'église abbatiale ne sont pas ceux de l'église abbatiale préromane mais plutôt des premiers bâtiments conventuels. Il s'intéresse aussi aux murs situés entre la grande roue et la chapelle Saint-Etienne. Marc Déceneux pensait qu'il s'agissait des vestiges d'une chapelle de l'an Mil ; pour George Gandy, ce serait peut-être les restes d'un palais ducal édifié par Richard I^{er}.

¹ *Les Amis du Mont-Saint-Michel, revue trimestrielle*, tome XIV, n° 119/3, septembre 2014, p. 129-159.

- **GARDEUX, Mathilde :** Espace d'assistance, espace de pouvoir : les dispositifs d'accueil et d'hébergements dans quelques monastères bénédictins en Normandie aux XII^e et XIII^e siècles. - *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, hors-série n° 8, 2015, mis en ligne le 29 janvier 2015.

L'auteur s'efforce d'identifier les espaces d'accueil dans les abbayes de Jumièges, de Boscherville et du Mont-Saint-Michel. Concernant l'abbaye du Mont, elle pose plus de questions qu'elle n'en résout. Sa connaissance du monument est en outre assez rudimentaire ; elle place en effet la salle des hôtes au troisième niveau de la Merveille alors qu'elle se trouve au deuxième niveau ; elle affirme aussi qu'elle est couverte de voûtes d'arêtes ; or la photo qu'elle a prise et qu'elle publie montre bien que la salle est voûtée d'ogives.

En dépit de ces réserves, il n'est pas inutile de se pencher à nouveau sur la fonction des différentes salles de l'abbaye.

- **HIERNARD, Jean :** Rybisch au Mont Saint-Michel : un quiproquo épigraphique (1550). - *Revue historique du Centre-Ouest (Société des antiquaires de l'ouest)*, tome XII, 2013, p. 369-375.

Petit article très intéressant sur la tombe de Noël Béda, mort et inhumé dans une chapelle du chœur de l'église abbatiale le 8 janvier 1537, qu'un visiteur du milieu du XVI^e siècle, le silésien Seyfried Rybisch, a confondue avec celle de Bède le Vénéral, mort et inhumé en Angleterre en 735.

- *La baie... réinvente le Mont : journal d'informations du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 2104-7928), n° 11, automne-hiver 2014. - Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2014. - 4 p. : ill. en coul. ; 40 cm.

Après l'ouverture aux piétons du pont-passerelle et la préparation de l'aménagement du chenal oriental du Couesnon, il semble qu'on n'ait plus grand chose à dire. On s'intéresse donc à des sujets qui nous éloignent un peu du Mont : l'île des Landes, face à Cancale, la fonderie de cloches Cornille-Havard à Villedieu-les-Poêles et le Saint Michael's Mount, au sud-ouest de l'Angleterre, qui a été le siège d'un prieuré de notre Mont-Saint-Michel jusqu'à sa confiscation par les Anglais au début du XV^e siècle.

- *La baie... réinvente le Mont : journal d'informations du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 2104-7928), n° 12, printemps 2015. - Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2015. - 4 p. : ill. en coul. ; 40 cm.

Un numéro entièrement consacré aux marées de février et de mars 2015.

- *La baie... réinvente le Mont : journal d'informations du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 2104-7928), n° 13, été 2015. - Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2015. - 4 p. : ill. en coul. ; 40 cm.

Ce numéro présente les trois expositions réalisées par le service de la

communication du Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel : la première, consacrée aux travaux d'hydraulique, est disposée sur les bord du Couesnon (13 panneaux) ; la deuxième, portant sur les ouvrages d'accès et d'accueil, se tient sur la Lisière (8 panneaux) et la troisième retrace la construction du barrage du Couesnon. On trouvera aussi dans ce numéro un petit article intéressant sur la mouette rieuse, une espèce migratrice que l'on peut observer dans la baie, et une présentation des traversées spirituelles de la baie qu'organisent Nicole et Christophe Pailley (traversee_spirituelle@orange.fr).

- *La baie travaux. Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 1283-8136) n° 38, décembre 2014. - Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2014. - 8 p. : ill. en coul. ; 30 cm.

Un article sur la requalification de la Caserne : les voies doivent être refaites en béton désactivé et bordées de végétation ; les travaux commencés au cours de l'automne 2014 se prolongeront jusqu'à la fin du printemps 2015. Du côté de l'anse de Moidrey, les travaux hydrauliques étant terminés, il faut désormais restaurer le site pour permettre à la végétation de reprendre ses droits. Les travaux hydrauliques ont permis d'augmenter les capacités de stockage d'eau et d'accroître ainsi l'efficacité des chasses du barrage du Couesnon.

- *La baie travaux. Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 1283-8136) n° 39, mars 2015. - Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2015. - 8 p. : ill. en coul. ; 30 cm.

Un numéro qui fait le point sur les derniers travaux : la destruction de la digue-route édifée en 1878-1879, les aménagements paysagers de la Caserne, le début de la réalisation du chenal oriental du Couesnon et la protection des remparts du Mont par un cordon d'enrochement.

- *Le Miquelot* (ISSN 1765-5730), n° 20, janvier 2015. - Vire : Les Chemins de saint Michel, 2015. - 4 p. : ill. en coul. ; 30 x 21 cm.

Le Miquelot, qui était semestriel, est désormais annuel et publié au début de l'année. Le n° 20 fait le point sur les actions réalisées au cours du second semestre 2014 et annonce celles qui sont programmées en 2015 pour valoriser les chemins de saint Michel. L'association ne se contente pas de baliser et d'entretenir les chemins, elle s'efforce aussi de résoudre les problèmes d'hébergement avec l'aide de ses partenaires locaux (communes, offices de tourisme, particuliers).



In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porrionnais - BP 440

50304 Avranches Cedex

Tél. : 02 33 79 02 00

Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique

Membre de **Deloitte**.

www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m2 d'exposition

21 rue Jeanne Jugan



☎ 02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Cauté - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malécot.imprimi@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Maison de la Presse

13, rue Division Leclerc
50740 Carolles

Tél. : 02 33 61 88 54
09 64 12 58 44

au-fil-des-mots@orange.fr

**Presse / Loto / Jeux / Librairie / Carterie
Papeterie / Bazar / Cadeaux / Souvenirs
Articles de Plage / Articles de pêche à pied
Services: Pressing, Photo argentique, Bijouterie**

Le Scriptorial d'Avranches
Musée des manuscrits du Mont Saint-Michel
Un étonnant voyage au cœur de l'écrit !

Horaires :

Juin et Septembre

10h - 13h et 14h - 18h / Fermé le lundi

Juillet et Août

10h - 13h et 14h - 19h / Fermé le lundi

Place d'Estouteville - 50300 Avranches
Tél. : 02 33 79 57 00 - Fax : 02 33 79 57 02
www.scriptorial.fr

scriptorial
avranches

MONTANT DES COTISATIONS

B.P. 9

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros) 50170 LE MONT SAINT-MICHEL

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association

« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association

« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).

Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)
- L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N°52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N°110 (2005) à N°114 (2009), en très bon état : 8 €
- N°115(2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : 10 €

Délibération de l'assemblée générale de l'association

« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

- La duchesse Gonnor et le Mont Saint-Michel p.129
- Petite histoire d'une queue de têtard : la digue-route, 1879-2015..... p.147
- Invention des sépultures des abbés Guillaume et Jean de Lamps..... p.157
- Règlement pour le gouvernement du Mont-St-Michel..... p.161
- Documents sur la restauration du Mont-Saint-Michel..... p.163
- Actualités..... p.175
- Le 1050^e anniversaire de la fondation
de l'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel p.181
- Bibliographie 2015..... p.187

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamisdumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

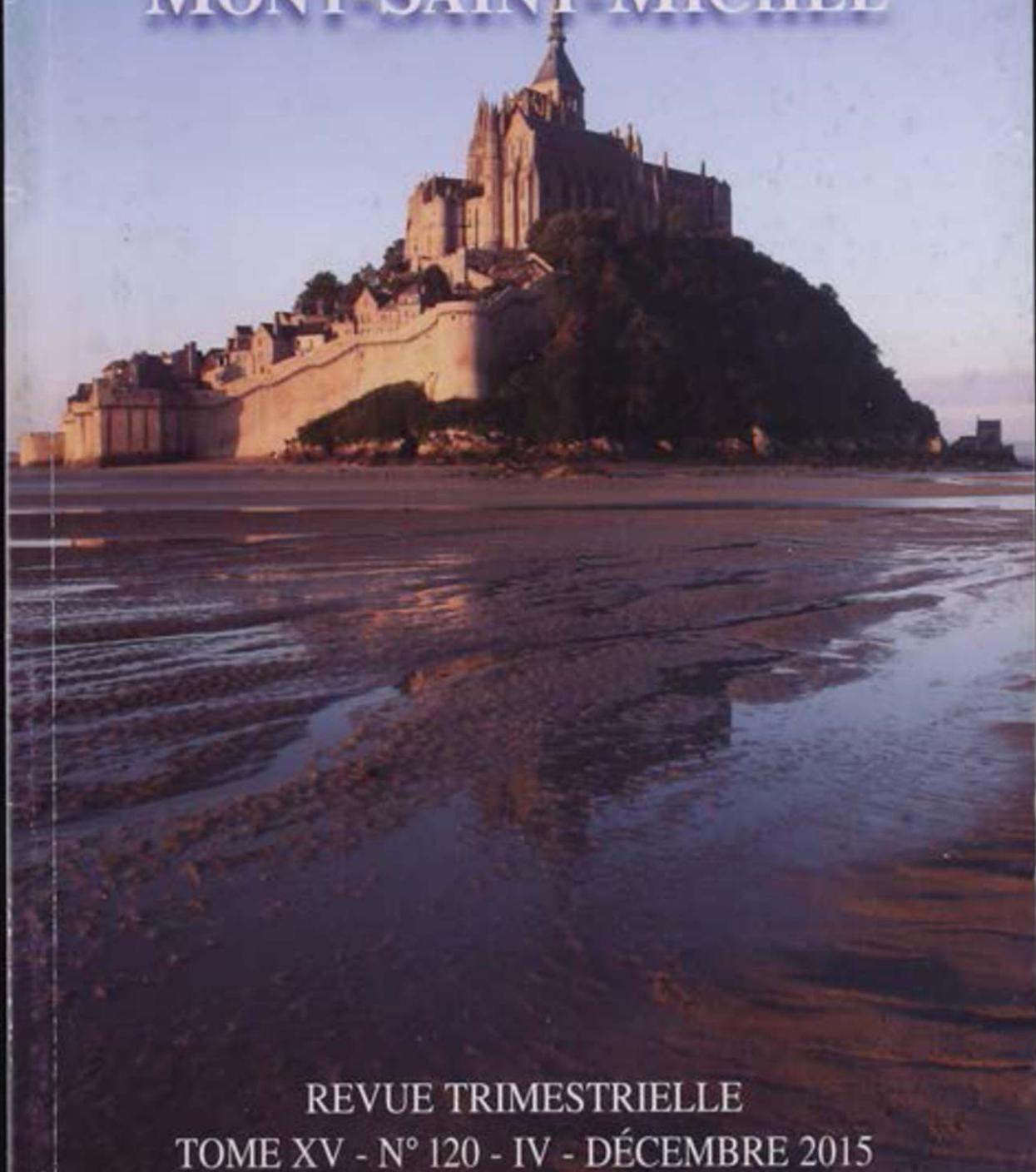
Commission paritaire AS n° 0216 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XV - N° 120 - IV - DÉCEMBRE 2015

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVERIAT
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON M. Jean-Pierre DELALANDE Père André FOURNIER Père Michel LE BLOND M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Patrick PERRIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Le Mont-Saint-Michel, 3 septembre 2014.
Cliché : Henry Decaëns

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT ANNEE 2016

Monsieur :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code postal :

Courriel :

Tél. fixe : Portable :

Année de naissance : Profession :

Madame :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code postal :

Courriel :

Tél. fixe : Portable :

Année de naissance : Profession :

N.B. : Merci de joindre une photographie de chacun des adhérents inscrits sur ce bulletin.

Montant des cotisations

Il est rappelé que la cotisation 2016 est valable du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

Adhésion à l'Association avec abonnement à la Revue (4 numéros annuels de 64 pages, chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Abonnement en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public au numéro de la revue : 12 € (plus port pour l'étranger)

(Décisions de l'Assemblée Générale du 12 avril 2014)

Je vous envoie la somme de €

Sous forme de chèque bancaire ou postal à l'ordre de : « Les Amis du Mont-Saint-Michel » à l'adresse suivante : Les Amis du Mont-Saint-Michel, BP 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel.

Date

Signature(s) :

Extrait d'un essai sur la topographie médicale du Mont-Saint-Michel par H. Ledain, docteur en médecine, membre de la Société médicale d'Emulation¹

Le Mont Saint-Michel n'est guère connu que des prisonniers et des déportés. J'ai été détenu pendant deux ans dans cette prison ; j'ai essayé de faire connaître ce triste séjour. Médecin, condamné pour délit politique, en 1822, dans l'affaire du général Berton², j'ai cru ne pouvoir mieux employer les loisirs de ma captivité qu'en traçant la topographie médicale du pays où je me suis trouvé tout-à-coup transporté³.

J'ai soumis la première partie de ce travail à la Société médicale d'Emulation, qui a daigné l'accueillir par une honorable distinction : j'en donne ici un extrait. Quelques occupations m'ont empêché de terminer encore la rédaction de la seconde partie, qui est une suite nécessaire de celle-là, puisqu'elle est spécialement consacrée à la maison centrale.

Le Mont Saint-Michel est une très petite bourgade qui ne mérite réellement le nom de ville qu'à cause des murailles dont elle est entourée. Situé sur les frontières limitrophes de la Bretagne et de la Normandie, il fait partie du département de la Manche, de l'arrondissement d'Avranches et du canton de Pontorson. Cette dernière ville en est distante de deux lieues. Les autres villes qui l'avoisinent sont Granville au nord, Dol au sud, et Cancale au sud-ouest. La Manche est à un myriamètre à l'ouest. Son flux inonde périodiquement deux fois par jour, et à des heures variables, suivant les lunaisons, les grèves qui entourent le Mont Saint-Michel, lequel est alors une île véritable.

Quand la mer s'est retirée, il présente une montagne isolée au milieu d'une vaste étendue de grèves. Il a la forme d'une pyramide dont on a aplani le sommet pour y établir une église et une abbaye qui servent aujourd'hui de prison. Cette montagne a neuf cent mètres de circonférence à sa base, et cinquante-huit mètres au-dessus du niveau des grèves⁴ ; elle est formée de roches granitiques.

La grève est entrecoupée par plusieurs petites rivières qui ont leur confluent dans la Manche : les principales sont le Sée et la Sélune, qui viennent d'Avranches, et le Couesnon qui vient de Pontorson. Ces rivières sont très poissonneuses ; on y pêche surtout beaucoup de saumons. Leur lit a peu de profondeur. Leur cours varie relativement aux sinuosités qu'elles tracent sur la grève. Le sable, que les marées amoncellent dans leur lit, leur fait changer de direction très fréquemment. Quand elles viennent à serpenter devant le Mont Saint-Michel, celui-ci est alors d'un difficile accès.

La nature de leurs eaux est tout-à-fait inapplicable aux usages et aux besoins domestiques ; on en conçoit la raison.

¹ Extrait des *Archives générales de médecine*, Paris, Béchot, 1833, 2e série, t. 2, p. 346-370. Dans la première partie de cette *Topographie médicale du Mont Saint-Michel*, Hyacinthe Ledain s'intéresse au village. Les observations faites par ce médecin ont le mérite de donner, pour les années 1822 et 1823, une image du village et de ses habitants dont beaucoup vivaient alors dans la plus grande pauvreté. Nous avons pris la liberté de corriger les fautes d'orthographe et d'ajouter des notes en bas de page. Nous avons mis entre parenthèses les quelques notes en bas de page de l'auteur du rapport afin de les différencier des nôtres.

² Jean-Baptiste Berton était un général du Premier Empire qui s'est insurgé contre le pouvoir royal et a été exécuté en 1822.

³ H. Ledain a été détenu deux ans au Mont-Saint-Michel, en 1822 et 1823.

⁴ La pointe du rocher culmine en réalité à 78 mètres de hauteur.

Les calculs astronomiques établissent l'heure de la pleine mer au Mont Saint-Michel, aux époques des syzygies⁵, à six heures trente minutes.

Les collines qui entourent la baie du Mont Saint-Michel sont cultivées, plantées d'arbres, de forêts, et garnies de bourgs et de villages plus ou moins éloignés. Le plus proche, le village de la Rive, en est à une demi-lieue.

Les arbres qui croissent sur la côte sont le hêtre, le chêne, l'orme. On y cultive le froment, le seigle, l'orge, le maïs, le blé sarrasin⁶, la pomme de terre, le lin, le chanvre, le pommier à cidre, etc.

Les vents d'ouest, de sud-ouest, de nord et de nord-ouest dominant au Mont Saint-Michel. Les deux premiers sont presque constamment accompagnés de pluie. L'exposition de cette montagne au milieu d'une vaste grève, qui n'est abritée par aucune forêt ni par aucune colline assez élevée pour arrêter l'influence des vents, permet à ceux-ci d'exercer toute leur violence. Cependant comme la partie de la montagne exposée au sud-est est la seule sur laquelle on a construit des habitations, celles-ci se trouvent abritées par le revers opposé et par la maison centrale⁷ bâtie sur le sommet. Elles sont garanties des vents de nord-est, de nord-ouest ; elles reçoivent le sud et l'est. L'ouest est en partie neutralisé par le revers de la montagne.

Il n'en est pas ainsi de la maison centrale : elle est exposée à toute la violence des vents dominants : nous y reviendrons.

Au moment du flux, il souffle une brise fraîche qui fait sensiblement descendre la température. Souvent même le vent est violent alors, et pousse bien plus avant dans les terres.

Il y a sur la montagne deux ou trois sources d'eau douce. La plus considérable, au nord, l'est encore trop peu pour fournir aux besoins des habitants⁸. D'un autre côté, aux époques des grandes marées, la mer pénètre dans la fontaine malgré les murs dont elle est entourée. Il en est de même d'une autre source située au sud⁹ ; l'eau en est légèrement saumâtre. D'après cela, les habitants du Mont Saint-Michel sont obligés d'avoir recours aux eaux pluviales qui sont conservées dans de vastes citernes revêtues en plomb et situées dans la maison centrale¹⁰.

Cette eau est mauvaise, surtout l'été. Le défaut d'air dont elle est presque totalement privée, le peu de soin que l'on apporte à nettoyer les citernes¹¹, contribuent à donner à l'eau une odeur de putréfaction. Quand elle a séjourné dans un vase, on ne peut en supporter le goût ; elle est trouble. D'un autre côté, la grande consommation de ce liquide de première nécessité, et le peu de capacité proportionnelle des citernes, font que celles-ci ne peuvent souvent suffire aux besoins. Il faut alors chercher de l'eau dans des barriques à près d'une lieue, ou attendre un changement dans l'atmosphère. Sous ce rapport, on ne pouvait plus mal choisir l'emplacement d'une maison centrale de détention.

5 Lors de la nouvelle lune et de la pleine lune.

6 Ou blé noir.

7 C'est-à-dire l'abbaye.

8 L'auteur veut sans doute parler de la fontaine Saint-Aubert qui a été entourée d'une tour au XIII^e siècle.

9 Il s'agit de la fontaine Saint-Symphorien qui se trouve en réalité à l'est.

10 L'Administration pénitentiaire utilisait la citerne de l'Aumônerie ou du Greffe, au sud de la nef de l'église, la citerne du Sollier, qui occupe l'emplacement de deux chapelles au sud de la crypte des Gros Piliers, et une autre plus petite qui occupe l'emplacement d'une chapelle de la même crypte au nord. L'Administration pénitentiaire avait également installé une citerne hémisphérique en pierre, doublée intérieurement de plomb, dans la crypte Saint-Martin.

11 Sans parler du plomb qui, à la longue, pouvait être la cause du saturnisme.

Les habitants du Mont Saint-Michel ont une grande confiance dans l'eau qui suinte des fentes d'un rocher au sud-est. Ils la recueillent avec soin, et la disent très bonne pour les maux d'yeux¹². Les traces d'oxyde de fer que cette eau laisse sur le rocher d'où elle sort, le précipité noir que j'ai obtenu en y versant une petite quantité de noix de galle, son goût un peu styptique, m'ont convaincu qu'elle contenait quelques sels ferrugineux. D'après cela, elle peut être utile dans les cas d'ophtalmie chronique, et contre plusieurs autres affections où les eaux martiales¹³ sont indiquées.

La partie septentrionale du Mont Saint-Michel est hérissée de pointes de roches tout-à-fait stériles et qui lui donnent un aspect sauvage. Il en est de même de la partie occidentale. Il n'y a presque pas de terre végétale. La pente la plus inclinée entre le sud et l'est a été aplanie pour la construction de quelques habitations ; on y a apporté des terres qui forment aujourd'hui de petits jardins où il ne vient guère que des légumes.

Les grèves sont formées d'un sable fin, blanc, salé et très humide. Les agriculteurs du pays se servent avec avantage de ces sables pour amender leurs terres. Quelques habitants s'en servent aussi pour faire du sel, malgré la surveillance extrême des préposés des douanes.

On ne sait point encore au juste à quelle profondeur on peut trouver le solide dans les grèves du Mont Saint-Michel : elle paraît être considérable. Il n'est pas rare de voir des voitures échouer dans les sables, d'où l'on a beaucoup de peine à les retirer.

Si la baie du Mont Saint-Michel n'était pas arrosée par autant de courants, les grèves finiraient par se consolider, et la mer, loin de les dégrader, s'y formerait des digues naturelles au bout d'un certain temps, en y amoncelant des sables. Si l'on pouvait creuser un canal capable de recevoir toutes ces eaux courantes, et de les porter au-delà des grèves, la mer finirait par abandonner celles-ci. Ce projet avait été conçu par le maréchal de Vauban. Il y a quelques années, on tenta de le mettre à exécution en creusant un canal qui, de Pontorson, devait passer à l'est du Mont-Saint-Michel, et se réunir à la Sélune ; le Couesnon devait se jeter dans ce canal¹⁴. On travailla à cet ouvrage avec beaucoup d'activité, on avait déjà creusé dans un espace de deux lieues ; mais quand on fut parvenu dans les grèves blanches, les sables que l'on avait jetés sur les bords du canal s'affaissèrent, et une forte marée de l'équinoxe combla une grande partie des travaux. Cet événement fit abandonner la tentative. Il sert à prouver ce que l'on aurait dû prévoir, ce me semble : c'est que l'on ne peut compter sur la réussite d'aucune entreprise de ce genre, soit canaux, soit digues, qu'en les établissant sur un terrain actuellement solide.

Sous le règne de Henri IV, deux Hollandais avaient proposé d'établir des digues entre la pointe de Carolles et celle de Château Richeux. Il paraît certain que ces deux promontoires ont des communications sous-marines peu profondes (Voyez les cartes de Cassini). C'est là, en côtoyant les relais de la basse-mer, que les deux Hollandais voulaient construire des digues à la manière de leur pays. Ce projet est resté sans exécution, et son abandon a fait perdre et enlève chaque jour une grande quantité de terrain que la mer envahit aux propriétaires agriculteurs de ces contrées.

12 L'eau de la fontaine Saint-Symphorien avait en effet la réputation d'être bonne pour les yeux.

13 C'est-à-dire les eaux ferrugineuses.

14 L'auteur évoque la tentative de dérivation du Couesnon par Gaud Quinette de La Hogue en 1802 et, en 1806, celle de son associé Combes qui échouèrent toutes les deux.

Le Mont Saint-Michel n'offre rien de remarquable en productions spontanées ou industrielles. Le lapin est à peu près le seul quadrupède que l'on trouve à l'état sauvage dans les roches de cette montagne. Ces animaux se tiennent principalement au sud-ouest, où ils se nourrissent de serpolet et de quelques autres plantes herbacées qui croissent dans cette partie. Leur chair est délicate. On rencontre aussi aux environs de leurs terriers quelques putois qui en détruisent plus que les chasseurs.

Les besoins de l'agriculture obligent les habitants à nourrir des chevaux, quelques bœufs et des vaches. Mais ils n'élèvent point ces animaux ; ils les achètent quand ils sont assez forts pour travailler. Ils sont d'une mauvaise espèce. Quelques particuliers ont aussi des moutons dont la chair est très estimée dans le pays : les habitants lui trouvent un goût exquis qu'ils attribuent à la nature des pâturages des grèves. Je ne partage point la bonne opinion qu'ils ont sur la viande de leurs moutons qui, à mon avis, ne vaut celle des moutons du Berry, du Poitou et des Ardennes¹⁵.

Le bœuf, et plus souvent la vache, que l'on mange au Mont-Saint-Michel, n'est pas de bonne qualité.

Plusieurs oiseaux aquatiques et piscivores de différents genres et espèces fréquentent la baie. La mouette et le goéland sont les plus communs. Des émouchets¹⁶, des hiboux habitent les tours et le clocher de la maison centrale. On trouve encore au Mont-Saint-Michel d'autres oiseaux que l'on rencontre partout.

La mer fournit aux habitants diverses espèces de poissons, telles que des sèches, des plies, des barbues, des anguilles, des saumons, des turbots, des mullets, de petites raies, quelquefois des morues, des sardines.

On ne rencontre sur cette montagne aucune espèce de reptiles venimeux. On y voyait des couleuvres ; mais depuis la construction d'une route, creusée dans le roc au sud où elles se tenaient, on n'en aperçoit plus¹⁷. On y trouve beaucoup de lézards gris et verts. Un préjugé populaire, généralement répandu dans le pays, a pu seul faire considérer la salamandre, que l'on y désigne sous le nom de *mouron*, comme un animal dont la morsure est mortelle. On sait que ce batracien n'est pas venimeux. Au reste, ce n'est pas sans étonnement qu'on lit dans un grave historien du pays (Gabriel Dumoulin, curé de Maneval, *Histoire de Normandie*, 1631, in-fol., page 7), une foule d'absurdités sur le compte de cet animal.

Le Mont Saint-Michel offre des insectes que l'on rencontre le plus communément en France. Il n'y en a aucun de venimeux.

On pêche en grande quantité des pétoncles, sorte de mollusques bivalves, que les gens du pays appellent *coques*, et dont ils font une grande consommation pour leur nourriture¹⁸. La mer apporte aussi sur les grèves des débris d'autres mollusques tant bivalves qu'univalves ; mais on n'en trouve aucun de remarquable. Il n'y a pas d'huitres. On les tire de Cancale.

La baie fournit une grande quantité de chevrettes¹⁹. On y trouve aussi quelques crabes.

La végétation est très tardive, non seulement dans les jardins qui sont sur la montagne, mais aussi dans la partie des grèves soumise à la culture. Les fruits de plusieurs espèces

¹⁵ L'auteur de ce texte est sans doute l'une des rares personnes à ne pas apprécier la chair des moutons de prés-salés ?

¹⁶ Désigne des petits rapaces.

¹⁷ Ce chemin a été réalisé en 1819 ; il part des Fanils et aboutit au pied du plan incliné de la grande tour.

¹⁸ Pour nous, les pétoncles sont des pectinidés autres que les coquilles Saint-Jacques.

¹⁹ On appelle « chevrettes » les crevettes grises.

de végétaux y parviennent rarement à maturité ; la vigne, par exemple, que quelques particuliers cultivent dans leurs jardins, n'y produit que du verjus. Le climat et le sol de la Normandie ne conviennent point à la vigne²⁰. Les divers essais qu'on a faits en ce genre ont toujours prouvé aux Normands que leur terrain, du reste si fertile, ne pouvait leur fournir d'autre boisson que le cidre²¹.

Indépendamment de la température très variable, et plutôt froide que chaude, qui règne au Mont Saint-Michel, on doit aussi attribuer à la nature granitique du sol, l'état de la végétation.

Les végétaux qu'on cultive dans les grèves avec le plus d'avantage sont le froment, le maïs, le sarrasin, la pomme de terre, le chanvre, le lin et la luzerne, que les gens du pays appellent *trémelle* : ils en font des prairies artificielles. Ils ensemencent aussi une partie de leurs terres avec un mélange d'orge et de froment à parties égales ; ils le nomment *paumelle* ; ils en font du pain.

On pense généralement dans ce pays que les arbres ne peuvent croître dans les grèves cultivées, à cause des principes salins dont elles sont abondamment pourvues. Ce préjugé nuit beaucoup à l'agriculture qui est très peu avancée. Il sert à masquer une autre idée établie sur un fait positif d'intérêt personnel. La crainte des inondations, dont sont sans cesse menacés les propriétaires riverains des grèves, journellement couvertes par le flux de la Manche, éloigne de faire des plantations. Les cultivateurs aiment beaucoup mieux travailler pour eux, et semer pour récolter dans l'année, que de risquer de perdre de plus grandes avances. Voilà, à mon avis, la véritable raison pour laquelle on ne fait généralement aucune plantation qui réussirait au reste fort bien, abstraction faite des inondations qu'elle aurait à redouter.

M. Duruisseau, ancien directeur de la maison centrale²², à la bienveillance duquel j'ai dû quelques adoucissements aux rigueurs de ma captivité, m'a assuré que le terrain fertile des grèves est propre à recevoir et à nourrir avantageusement, sans aucune espèce d'engrais, tout ce qu'on lui confie. Les expériences qu'il a faites à cet égard, pendant dix ans, lui ont prouvé que les arbres fruitiers croissent très bien. Il a planté aussi des acacias qui poussent avec vigueur. Il a essayé la culture de la garance : elle a réussi. Cette plante croît spontanément sur le Mont Saint-Michel et dans plusieurs endroits de la contrée. M. Duruisseau pense que le peuplier, le tilleul, le marronnier d'Inde, et même le chêne et le hêtre pourraient être cultivés avec avantage dans les grèves où les habitants ne récoltent que du trèfle, des céréales et des légumes.

Les habitants ignorent tout le parti qu'ils pourraient tirer de l'incinération de plusieurs plantes marines que la mer jette sur la grève et les rochers, ainsi que de celles qui croissent dans le voisinage.

Le règne minéral est aussi pauvre en espèces de cette classe qu'en animaux et en végétaux. Quelques silex, quelques feuilles de mica sont à peu près tout ce qu'on trouve au Mont Saint-Michel. Diverses fouilles dans les flancs de la montagne n'ont rien fait rencontrer qui soit digne d'intérêt. Les environs ne sont pas plus riches. On n'y a même pas de pierre pour bâtir. Il faut aller jusqu'à deux lieues pour en avoir. Le granit du Mont Saint-Michel est très difficile à exploiter.

²⁰ Sauf sur les coteaux calcaires de la vallée de la Seine où des vignobles existaient encore au début du XX^e siècle.

²¹ Le cidre ne s'est développé en Normandie qu'après la guerre de Cent Ans ; auparavant, les Normands buvaient de la cervoise ou du vin.

²² Duruisseau a été directeur de la Maison centrale du Mont-Saint-Michel de 1817 à 1827.



Photo de la Tour-Saint-Michel, 1

La rue du village du Mont-Saint-Michel au milieu du XIX^e siècle. Dessin réalisé par Séchan en 1842, lithographié par Cicéri. Coll. Henry Decaëns.

La petite ville du Mont-Saint-Michel est bâtie en amphithéâtre sur le revers sud-est de la montagne, à vingt pieds environ au-dessus du niveau de la mer. Il y a quelques années, les sables apportés par les marées s'étaient insensiblement amoncélés jusqu'à la porte de la ville ; il fallait les enlever de temps en temps pour faciliter l'entrée. En 1817, l'une des fortes marées équinoxiales qui produisit tant de ravages dans le pays, menaçait d'engloutir les premières maisons du Mont-Saint-Michel. La mer pénétra jusque sur la place et submergea le rez-de-chaussée de quelques habitations. Depuis cette époque de douloureux souvenirs dans l'esprit des habitants de cette contrée, de pareils accidents ne se sont pas renouvelés. Au dire même des anciens, la mer ne s'était jamais autant élevée. Les sables qui s'étaient accumulés devant la porte se sont abaissés. En 1824, l'entrée de la ville se trouvait à quinze pieds environ au-dessus du niveau de la grève ; on avait été obligé de construire un pavé incliné pour y arriver.

Cette petite ville est bien exposée pour recevoir une salubre insolation. Elle est à l'abri de tous les vents dominants dans la contrée. Il n'y a dans son voisinage aucun marais, aucune mine, aucune usine, aucune immondice dont les exhalaisons malfaisantes puissent être amenées par les vents sous lesquels elle est située.

Elle est protégée par de hautes et épaisses murailles flanquées de tours et de bastions. Ces fortifications ont été élevées sur le rocher qui contribue aussi à la défense de la ville²³. Elle peut très avantageusement résister à un coup de main. La partie ouest, nord et nord-ouest n'est défendue que par des pointes de rocher à pic, et par un mur de circonvallation nouvellement construit.

L'élévation des remparts nuit à la salubrité des habitations construites au pied de la montagne. Celles qui sont sur des points plus élevés de l'amphithéâtre sont bien préférables.

La ville occupe à peu près le quart de la circonférence de la montagne, environ 225 mètres. La superficie de tout le Mont-Saint-Michel, en le considérant comme un cône tronqué, peut être évaluée à vingt-six mille cent mètres²⁴ ; or, la superficie que comprend la ville est d'environ six mille cinq cent vingt-cinq mètres.

Il y avait autrefois beaucoup plus de maisons qu'aujourd'hui. On voit encore les ruines de plusieurs habitations détruites pendant les divers sièges qu'a soutenus cette ville. On compte aujourd'hui soixante-dix à quatre-vingts maisons, si toutefois on peut donner ce nom à de misérables huttes qui forment la majeure partie de la ville. La plupart sont groupées dans la partie la plus basse de la montagne. Des jardins ont été établis au milieu des décombres des anciennes maisons.

Toutes ces habitations sont très peu élevées. La plupart sont enfouies dans le rocher et ne reçoivent l'air que par un fort petit nombre d'ouvertures situées d'un seul côté. Cette vicieuse construction empêche le renouvellement de l'air dans ces maisons dont le rez-de-chaussée, garni de terre battue, est la partie habitée de préférence. Il faut excepter trois ou quatre maisons appartenant à des particuliers aisés qui n'ont rien négligé pour leur salubrité.

Il règne en général une très grande malpropreté dans les maisons²⁵. Les habitants, qui n'ont chez eux ni égouts, ni latrines, jettent leurs ordures dans la rue où elles

²³ Une partie des remparts est en réalité édifiée sur la grève.

²⁴ L'auteur veut sans doute parler de m².

²⁵ Dans une lettre à sa femme datée du 28 juin 1836, Victor Hugo écrit à ce sujet : « Et puis comme on est sur la litière de la Bretagne et de la Normandie, la malpropreté y est horrible, composée qu'elle est de la crasse normande et de la saleté bretonne qui se superposent à ce précieux point d'intersection. »

séjourment jusqu'à ce qu'une horrible puanteur force enfin à les enlever. Cette rue, la seule qui existe, est tortueuse, très étroite, et s'étend depuis la seconde porte de la ville jusqu'à l'extrémité opposée des remparts qui la dominent de plusieurs mètres dans la direction de l'ouest à l'est.

La population du Mont Saint-Michel se compose de trois cents individus environ, sans comprendre la garnison ordinaire de cent hommes. Je fais aussi abstraction de la maison centrale. Cette population n'a pas beaucoup varié depuis la révolution. Je n'ai pu me procurer à ce sujet que quelques renseignements qui m'ont été fournis par des personnes de l'endroit ; les ruines de plusieurs habitations indiquent toutefois qu'avant les guerres de religion qui ont occasionné ces désastres, le Mont Saint-Michel était plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui.

J'ai consulté les registres de l'état civil de la commune depuis 1813 jusqu'en 1822 ; ils m'ont servi à dresser le tableau suivant, par l'inspection duquel on pourra juger du mouvement de la population pendant ces dix années. Je ferai remarquer que ces registres contiennent aussi l'état des individus décédés dans la maison centrale. On y trouve aussi les actes de naissance de quelques enfants nés dans cette maison à l'époque où on y renfermait des femmes²⁶. Nous n'avons point fait figurer sur notre tableau le relevé de ces naissances et de ces décès qui n'appartiennent pas à la statistique du Mont Saint-Michel proprement dit.

Mouvement de la population de la ville du Mont Saint-Michel, pendant dix ans.

ANNÉES	NAISSANCES				TOTAL des NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS				Total des décès
	ENFANTS MASCULINS		ENFANTS FÉMININS				Mortels	Mortels	Eufans des deux sexes	Eufans des deux sexes	
	Mortels	Élevés	Mortels	Élevés							
1813	3	4	0	1	8	0	3	1	4	7	10 000 7 16 0 000 1 0 0 0
1814	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1815	4	10	0	0	14	0	0	0	0	0	
1816	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1817	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1819	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1820	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1821	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL.....	43	34	0	0	77	33	14	19	42	8	

Au nombre des faits assez curieux qui résultent de l'inspection de ce tableau, et des calculs auxquels nous nous sommes livré et dont nous avons exposé les résultats dans notre mémoire, il en est un que nous devons signaler ici : c'est l'excédent des naissances féminines sur les naissances masculines. Ce résultat est contraire à ce qui a lieu généralement ailleurs ; mais aussi il se trouve neutralisé par un excès de mortalité sur les femmes, ce qui est encore contraire à ce qu'on observe presque partout. Il faut

²⁶ Les femmes ont été transférées vers d'autres prisons en 1821.

sans doute attribuer cette dernière particularité à ce que les femmes du Mont Saint-Michel se livrent à des exercices très pénibles que la délicatesse naturelle de leur constitution ne leur permet pas de supporter impunément.

On vit assez vieux au Mont Saint-Michel. D'après les calculs que j'ai faits sur l'âge des individus des deux sexes qui y sont décédés pendant les dix années que j'ai prises pour base du mouvement de la population, j'ai trouvé que le terme moyen de la vie était de 56 ans pour les hommes et de 50 pour les femmes.

L'air est habituellement froid et humide dans ce pays. Il est très souvent chargé de brouillards épais qui durent pendant plusieurs jours de suite, et qui rendent alors les abords du Mont Saint-Michel fort dangereux, vu qu'on peut facilement s'égarer dans les grèves et être surpris par la marée montante. Il arrive fréquemment des accidents de ce genre.

Ce qui caractérise surtout l'état atmosphérique du Mont Saint-Michel, ce sont les variations brusques et fréquentes dans la température, et que l'on ressent à diverses époques de la journée, suivant l'heure du flux et du reflux. Le matin et le soir sont en général froids. Entre ces deux instants du jour, on éprouve pendant l'été une chaleur considérable, réfléchiée par les rochers de la montagne.

Les personnes qui ont l'imprudence de porter des vêtements trop légers sont exposées à contracter des catarrhes, des angines, des diarrhées, etc. Le meilleur moyen d'éviter ces accidents est de mettre très peu de différence entre les vêtements d'hiver et ceux de l'été. C'est la précaution que j'ai prise pendant tout le temps de mon séjour dans ce pays ; elle m'a mis à l'abri des inconvénients attachés aux localités.

Le Mont Saint-Michel et ses environs ont éprouvé des changements. Il est difficile de donner des détails positifs sur ce point important de statistique ; je n'ai pu me procurer que quelques renseignements fort peu circonstanciés, et je puis dire peu authentiques. Les chroniqueurs de l'abbaye ne font mention que des miracles opérés lors de la fondation de ce monastère. Ce n'est pas aux faiseurs de miracles qu'il faut s'adresser pour avoir la vérité. Toutefois on peut débrouiller au milieu de ce chaos un fait fort important ; c'est que les environs du Mont-Saint-Michel, autrefois plantés d'arbres, peuplés de villages, ont été successivement submergés par diverses irruptions maritimes, qui sont encore à redouter pour d'autres villages actuels, si le gouvernement ne prend aucunes mesures pour les prévenir.

En admettant que le Mont Saint-Michel ait été autrefois entouré par une forêt²⁷, comme on le prétend, il devrait être alors à l'abri des coups de vents du sud et du sud-ouest si fréquents aujourd'hui.

Quant à la population dans ces temps reculés, quant à l'état physique et moral de cette population, ainsi qu'aux maladies régnantes à ces époques, nous ne possédons aucun document authentique : l'histoire et les traditions sont muettes sur ce point.

Les habitants du Mont Saint-Michel sont en général forts et bien constitués. Endurcis à la fatigue, ils ont des enfants robustes qui partagent de bonne heure les travaux de leurs parents. Les femmes se livrent à des occupations aussi pénibles que les hommes. Elles sont généralement jolies, d'une belle carnation et bien faites.

Le peuple se nourrit mal. Des coques (pétoncles), du beurre excellent, et une espèce de gaufre, faite de farine de sarrasin délayée dans de l'eau et cuite sur une poêle chaude, font la principale nourriture des habitants, qui vont vendre dans les environs les

²⁷ Les scientifiques ont démontré que la forêt de Scissy, qui aurait entouré le Mont-Saint-Michel, est un mythe.

séjourment jusqu'à ce qu'une horrible puanteur force enfin à les enlever. Cette rue, la seule qui existe, est tortueuse, très étroite, et s'étend depuis la seconde porte de la ville jusqu'à l'extrémité opposée des remparts qui la dominent de plusieurs mètres dans la direction de l'ouest à l'est.

La population du Mont Saint-Michel se compose de trois cents individus environ, sans comprendre la garnison ordinaire de cent hommes. Je fais aussi abstraction de la maison centrale. Cette population n'a pas beaucoup varié depuis la révolution. Je n'ai pu me procurer à ce sujet que quelques renseignements qui m'ont été fournis par des personnes de l'endroit ; les ruines de plusieurs habitations indiquent toutefois qu'avant les guerres de religion qui ont occasionné ces désastres, le Mont Saint-Michel était plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui.

J'ai consulté les registres de l'état civil de la commune depuis 1813 jusqu'en 1822 ; ils m'ont servi à dresser le tableau suivant, par l'inspection duquel on pourra juger du mouvement de la population pendant ces dix années. Je ferai remarquer que ces registres contiennent aussi l'état des individus décédés dans la maison centrale. On y trouve aussi les actes de naissance de quelques enfants nés dans cette maison à l'époque où on y renfermait des femmes²⁶. Nous n'avons point fait figurer sur notre tableau le relevé de ces naissances et de ces décès qui n'appartiennent pas à la statistique du Mont Saint-Michel proprement dit.

Mouvement de la population de la ville du Mont Saint-Michel, pendant dix ans.

ANNÉES	NAISSANCES				TOTAL des NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS				Total des décès
	MASCULINS		FÉMININES				MASCULINS	FÉMININES	MASCULINS	FÉMININES	
	Naissances	Décès	Naissances	Décès							
1813	3	4	1	1	9	0	3	1	4	7	
1814	0	0	1	1	11	0	1	1	2	3	
1815	4	14	1	1	13	0	1	1	2	4	
1816	6	9	1	1	11	0	3	1	4	7	
1817	4	9	1	1	14	0	3	1	4	7	
1818	6	6	1	1	13	0	3	1	4	7	
1819	4	6	1	1	11	0	3	1	4	7	
1820	4	6	1	1	11	0	3	1	4	7	
1821	4	6	1	1	11	0	3	1	4	7	
1822	4	6	1	1	11	0	3	1	4	7	
TOTAL.....	43	74	10	10	137	0	14	10	14	24	

Au nombre des faits assez curieux qui résultent de l'inspection de ce tableau, et des calculs auxquels nous nous sommes livré et dont nous avons exposé les résultats dans notre mémoire, il en est un que nous devons signaler ici : c'est l'excédent des naissances féminines sur les naissances masculines. Ce résultat est contraire à ce qui a lieu généralement ailleurs ; mais aussi il se trouve neutralisé par un excès de mortalité sur les femmes, ce qui est encore contraire à ce qu'on observe presque partout. Il faut

²⁶ Les femmes ont été transférées vers d'autres prisons en 1821.

sans doute attribuer cette dernière particularité à ce que les femmes du Mont Saint-Michel se livrent à des exercices très pénibles que la délicatesse naturelle de leur constitution ne leur permet pas de supporter impunément.

On vit assez vieux au Mont Saint-Michel. D'après les calculs que j'ai faits sur l'âge des individus des deux sexes qui y sont décédés pendant les dix années que j'ai prises pour base du mouvement de la population, j'ai trouvé que le terme moyen de la vie était de 56 ans pour les hommes et de 50 pour les femmes.

L'air est habituellement froid et humide dans ce pays. Il est très souvent chargé de brouillards épais qui durent pendant plusieurs jours de suite, et qui rendent alors les abords du Mont Saint-Michel fort dangereux, vu qu'on peut facilement s'égarer dans les grèves et être surpris par la marée montante. Il arrive fréquemment des accidents de ce genre.

Ce qui caractérise surtout l'état atmosphérique du Mont Saint-Michel, ce sont les variations brusques et fréquentes dans la température, et que l'on ressent à diverses époques de la journée, suivant l'heure du flux et du reflux. Le matin et le soir sont en général froids. Entre ces deux instants du jour, on éprouve pendant l'été une chaleur considérable, réfléchiée par les rochers de la montagne.

Les personnes qui ont l'imprudence de porter des vêtements trop légers sont exposées à contracter des catarrhes, des angines, des diarrhées, etc. Le meilleur moyen d'éviter ces accidents est de mettre très peu de différence entre les vêtements d'hiver et ceux de l'été. C'est la précaution que j'ai prise pendant tout le temps de mon séjour dans ce pays ; elle m'a mis à l'abri des inconvénients attachés aux localités.

Le Mont Saint-Michel et ses environs ont éprouvé des changements. Il est difficile de donner des détails positifs sur ce point important de statistique ; je n'ai pu me procurer que quelques renseignements fort peu circonstanciés, et je puis dire peu authentiques. Les chroniqueurs de l'abbaye ne font mention que des miracles opérés lors de la fondation de ce monastère. Ce n'est pas aux faiseurs de miracles qu'il faut s'adresser pour avoir la vérité. Toutefois on peut débrouiller au milieu de ce chaos un fait fort important ; c'est que les environs du Mont-Saint-Michel, autrefois plantés d'arbres, peuplés de villages, ont été successivement submergés par diverses irruptions maritimes, qui sont encore à redouter pour d'autres villages actuels, si le gouvernement ne prend aucunes mesures pour les prévenir.

En admettant que le Mont Saint-Michel ait été autrefois entouré par une forêt²⁷, comme on le prétend, il devrait être alors à l'abri des coups de vents du sud et du sud-ouest si fréquents aujourd'hui.

Quant à la population dans ces temps reculés, quant à l'état physique et moral de cette population, ainsi qu'aux maladies régnantes à ces époques, nous ne possédons aucun document authentique : l'histoire et les traditions sont muettes sur ce point.

Les habitants du Mont Saint-Michel sont en général forts et bien constitués. Endurcis à la fatigue, ils ont des enfants robustes qui partagent de bonne heure les travaux de leurs parents. Les femmes se livrent à des occupations aussi pénibles que les hommes. Elles sont généralement jolies, d'une belle carnation et bien faites.

Le peuple se nourrit mal. Des coques (pétoncles), du beurre excellent, et une espèce de gaufre, faite de farine de sarrasin délayée dans de l'eau et cuite sur une poêle chaude, font la principale nourriture des habitants, qui vont vendre dans les environs les

²⁷ Les scientifiques ont démontré que la forêt de Scissy, qui aurait entouré le Mont-Saint-Michel, est un mythe.

produits de leur pêche ; c'est à peu près leur seule industrie. Ce qu'ils en retirent suffit néanmoins à leurs besoins. Ils vivent en général avec simplicité et n'ont point de goûts disproportionnés avec leurs moyens. Ils sont économes et rangés dans leurs affaires.

On ne voit point de mendiants parmi eux ; chacun travaille. Ils sont pauvres, mais ils ne considèrent point la mendicité comme une profession destinée à nourrir le fainéant aux dépens du riche et de l'homme qui travaille. Au reste, ils ne trouveraient personne qui voulût se priver du strict nécessaire pour nourrir la paresse et l'oisiveté.

Comme tous les peuples des plages maritimes, les habitants du Mont-Saint-Michel ont beaucoup d'enfants ; mais la manière extrêmement dure dont ils les élèvent contribue beaucoup, je pense, à la grande mortalité qui sévit sur eux, comme on peut s'en convaincre par l'inspection de notre tableau. Exposés dès leur plus bas âge à toutes les intempéries, courant pieds nus sur la grève, ils contractent des maladies graves auxquelles la plupart succombent. Ceux qui échappent à ces dures épreuves, et qui ont été ainsi façonnés à tous les genres de fatigues, font de bons soldats et d'intrépides marins ; ils sont très agiles et habiles à viser au but. Ce genre d'exercice est un de leurs amusements. Ils sont braves et ne redoutent point le danger. Tous s'exercent à la natation dès leur plus tendre enfance. Si quelque accident survient, on les voit accourir aussitôt, affronter les plus grands périls et compromettre même leur existence pour secourir les noyés. Plusieurs ont obtenu du gouvernement d'honorables récompenses à ce sujet.

Si les habitants du Mont-Saint-Michel ont d'excellentes qualités, ils ont aussi des défauts : ils sont en général jaloux des étrangers, et très enclins à la médisance ; beaucoup sont portés à l'ivrognerie. Comme le vin est à un prix qui excède leurs moyens pécuniaires, ils s'enivrent avec du cidre qui est la boisson ordinaire du pays, ou bien avec de mauvaise eau-de-vie frelatée.

L'ivresse occasionnée par le cidre les plonge dans la stupeur, ou bien ils tombent dans un état de fureur frénétique difficile à contenir. Les gens du pays attribuent aux graines de gui l'effet stupéfiant du cidre. Je crois que c'est un préjugé.

Les habitants du Mont-Saint-Michel aiment les querelles et les contestations. La franchise n'est pas en général leur vertu dominante. Il y a toutefois d'honorables exceptions.

Relégués à l'extrémité nord-ouest de la France, ils semblent en être tout à fait isolés pour la civilisation, l'urbanité et les usages que l'on remarque ailleurs. Ils conservent encore toute la rudesse scandinave de leurs antiques aïeux qui, chassés de leur âpre climat par la faim et la misère, vinrent porter la flamme et le pillage dans cette partie de la Gaule qui a pris leur nom, sous le règne de Charles-le-Simple.

Ils sont presque tous plongés dans une très grande ignorance ; très peu savent lire. La superstition est chez eux une conséquence naturelle de leur peu d'instruction.

La commune du Mont-Saint-Michel suit la religion catholique romaine, et dépend du diocèse de Coutances ; il n'y a aucun individu de la religion réformée.

Le Mont-Saint-Michel est un pays assez malsain pour les personnes qui n'y sont pas acclimatées. Cette ville, par son élévation et par son éloignement des eaux stagnantes, est soustraite aux influences qui produisent les fièvres périodiques. Ces maladies y sont extrêmement rares, d'après les renseignements positifs que je me suis procuré à ce sujet. Pendant le temps que je suis resté au Mont Saint-Michel, je n'ai vu qu'un seul

individu atteint de fièvre intermittente qu'il avait contractée aux environs de Pontorson où il y a beaucoup de marais, et où l'appelaient souvent ses occupations. Parmi le grand nombre de malades qui sont passés sous mes yeux dans les infirmeries de la maison centrale, je n'en ai vu aucun atteint de fièvre périodique, dans l'espace de près de deux ans.

Parmi les phlegmasies cutanées, la rougeole est l'une de celles que l'on voit sporadiquement au Mont Saint-Michel, au printemps ou au commencement de l'été ; je n'y ai vu qu'un seul enfant atteint de cette maladie. La variole a cessé depuis plusieurs années d'y exercer ses ravages. La vaccine a fini par triompher des préjugés, grâce aux soins philanthropiques du maire de cette petite commune. Parmi les vaccinés, quelques-uns ont été atteints de la varicelle, ce qui a fait croire à quelques parents que leurs enfants avaient eu la petite vérole, quoique vaccinés. Cette erreur n'est pas seulement particulière au Mont Saint-Michel, on la rencontre dans beaucoup d'autres endroits, où elle est un des plus grands obstacles à la propagation de la vaccine : c'est aux médecins qu'il appartient de détruire ce préjugé.

La gale et la teigne, affections endémiques dans la Basse-Bretagne, sont très rares au Mont-Saint-Michel. J'ai observé que parmi les détenus qui sont conduits tous les jours dans la maison centrale, presque tous les Bretons ont la gale ou la teigne. Nous nous proposons de revenir sur cet objet dans la seconde partie de notre travail.

Les éruptions herpétiques de diverses espèces sont fréquentes. Ceux qui en sont atteints emploient une foule de pommades et d'onguents que leur vend le charlatanisme. Ces remèdes occasionnent souvent de graves accidents en répercutant ces exanthèmes dont le traitement exige en général beaucoup de soins et de prudence.

Quelques auteurs ont avancé que le poisson occasionne à ceux qui en font un grand usage, des maladies herpétiques, et même la lèpre. Sans discuter ici sur le fondement de cette assertion, je me contenterai de dire que les habitants du Mont Saint-Michel ne faisant point un usage exclusif de poissons pour leur nourriture, on ne peut point raisonnablement attribuer à cette cause les affections dartreuses dont plusieurs sont atteints. Elles se présentent principalement chez les gens les plus pauvres ; or, ce sont précisément ceux qui mangent le moins de poisson ; ils vendent aux plus riches de l'endroit ou des environs les produits de leurs pêches. Il est, je crois, plus raisonnable d'admettre que la malpropreté qui règne en général dans les habitations de ces individus et sur leur personne, que le linge de corps mal blanchi dont ils se servent, contribuent puissamment à la production des maladies dont nous parlons.

Nous avons vu que le Mont Saint-Michel était exposé à de fréquentes et brusques variations dans la température de l'atmosphère. C'est à cette cause qu'il faut principalement attribuer les angines, les catarrhes pulmonaires plus ou moins intenses, ainsi que les diarrhées que l'on observe si fréquemment et en toute saison parmi les habitants de cette contrée.

D'autres causes me paraissent aussi influencer sur la production de ces diverses maladies. Les gens de la basse classe, hommes, femmes et enfants, sont presque continuellement les jambes dans l'eau. Pour vaquer à leurs affaires, pour aller à la pêche, ils ne prennent aucune précaution pour traverser les ruisseaux qui serpentent sur la grève ; il leur arrive même souvent de les franchir quand ils ont le corps tout en sueur. Voilà, ce me semble, assez de causes réunies pour produire les maladies que nous venons de signaler, ainsi

que d'autres dont nous parlerons tout à l'heure.

Les diarrhées sont surtout très communes vers le milieu de l'automne, à l'époque où l'on fait usage du cidre nouveau. Cette boisson produit des flatuosités et des dérangements notables dans les fonctions digestives, mais principalement dans celles des intestins, quand on ne lui a pas donné le temps nécessaire pour fermenter et se reposer. Les personnes qui continuent à boire de ce cidre nouveau, ou qui croient arrêter leur diarrhée en prenant du vin, des liqueurs alcooliques, exaspèrent leur maladie qui revêt alors les caractères de l'entérite et de la gastro-entérite ; c'est ce que j'ai été à même d'observer. Un régime contraire est celui qui convient en pareil cas.

L'entérite est la maladie qui fait périr le plus d'enfants au Mont Saint-Michel. Cette affection se manifeste chez eux sous l'aspect d'une simple diarrhée avec quelques coliques passagères. Les parents n'y font pas d'abord grande attention ; mais les petits malheureux finissent insensiblement par tomber dans le marasme. Leur peau devient sèche et terreuse, leur figure se ride et présente les signes d'une caducité prématurée, le pouls est petit et fébrile, le ventre est tendu et ballonné ; les petits malades ne tardent pas alors à périr.

La mauvaise nourriture dont ils font usage, le peu de soin que l'on prend pour les préserver du froid et de l'humidité, sont, à mon avis, les causes principales de cette maladie meurtrière. Indiquer ces causes, c'est indiquer les moyens d'en prévenir les effets.

Les mêmes causes, qui produisent les phlegmasies des membranes muqueuses, occasionnent pour la plupart l'inflammation des membranes séreuses et des viscères parenchymateux, quoique dans une proportion moindre.

Parmi les maladies de ces deux ordres, la péripneumonie est celle qui mérite de fixer le plus notre attention. Elle est commune au Mont Saint-Michel ; on peut la considérer comme la cause principale du grand nombre de phtisiques qu'on remarque dans cet endroit. On ne pensera pas toutefois que nous ayons l'intention d'avancer que la phtisie pulmonaire soit constamment le résultat d'une phlegmasie primitive du parenchyme pulmonaire. Telle n'est point notre opinion. Nous pensons au contraire que cette terrible maladie, le désespoir des médecins, est très souvent héréditaire, et dépend par conséquent d'une disposition constitutionnelle primitive qui se développe tôt ou tard par un concours de circonstances propres à produire la fonte des tubercules que l'on a rencontrés chez des enfants qui n'avaient offert aucun signe de phlegmasie pulmonaire.

Mais pour ce qui regarde les habitants du Mont Saint-Michel, nous pensons que la péripneumonie est la cause la plus fréquente des phtisies qu'on remarque, en grand nombre, parmi eux. Cette phlegmasie, dont le traitement exige des soins prompts et actifs, proportionnés à l'importance des fonctions de l'organe malade, est le plus souvent chez eux négligée ou mal traitée, soit par insouciance sur leur santé en général, soit par ignorance sur la gravité de cette maladie, soit enfin parce que, n'ayant pas de médecin dans leur endroit, ils n'en font appeler qu'à la dernière extrémité. Il arrive alors, ou que le malade meurt avec tous les signes de l'hépatisation du poumon, ou que son affection, passant à l'état chronique, il se forme dans cet organe, des tubercules, des collections purulentes auxquels il finit par succomber. Nous aurons occasion de revenir bientôt sur cette matière (Depuis peu un médecin et un chirurgien demeurent au Mont-Saint-Michel).

Si les habitants du Mont Saint-Michel prenaient les précautions nécessaires pour se soustraire aux influences toujours nuisibles des variations brusques de l'atmosphère, et qui affectent le plus souvent les organes pulmonaires, ils éviteraient sans doute les maladies nombreuses qui résultent de la négligence de ces préceptes hygiéniques.

Ce que nous disons s'applique aux diverses espèces de rhumatisme et à la goutte, maladies assez fréquentes dans cette contrée. Nous ferons remarquer que l'on confond souvent dans ce pays, la goutte avec le rhumatisme arthritique, lequel y est beaucoup plus commun que la première. Il faut convenir toutefois que les caractères distinctifs de ces deux maladies ne sont point, dans bien des cas, assez tranchés pour qu'il ne soit pas permis de se tromper à cet égard ; il faut toute l'attention d'un médecin expérimenté pour discerner la goutte d'avec le rhumatisme articulaire aigu. M. Pinel dit textuellement que l'analogie, qui existe entre ces deux maladies, est très grande. Il est hors de notre sujet de nous arrêter plus longtemps sur ce point.

Les habitants, et même quelques médecins de la contrée, attribuent ces maladies à l'usage du cidre. Nous ne partageons point cette opinion. Les causes générales que nous avons déjà tant de fois signalées, le tempérament des habitants, en général sanguin, nous paraissent bien plus propres que l'usage du cidre à produire ces affections. Que l'on se rappelle en effet le genre de vie des habitants, on trouvera, dans leur exposition presque continuelle au froid et à l'humidité, la véritable cause des maladies rhumatismales et gouteuses qui les affligent. Tout étranger qui s'abstiendrait de cidre, et qui s'exposerait en toute saison à franchir, nues jambes, les ruisseaux de la grève, contracterait infailliblement les maladies dont nous parlons.

Si le rhumatisme arthritique est plus commun, si, en outre, il attaque d'abord de préférence les membres abdominaux, ainsi que je l'ai observé, et ce qui contribue à faire confondre cette maladie avec la goutte, il faut encore attribuer cette prédilection à la cause que nous venons d'indiquer. Il est tout naturel en effet que l'inflammation affecte d'abord les articulations qui y sont le plus disposées par l'état d'excitation locale dans lequel les a mises la fatigue d'une longue marche. Cette maladie offre ensuite le caractère ambulatoire qui lui est propre.

D'après tout ce que nous venons d'exposer, nous laisserons les bonnes gens du pays divaguer à leur aise sur la cause des affections rhumatismales qui les affligent. Nous ajouterons seulement que l'eau-de-vie, dont on fait un grand abus dans ce pays, peut contribuer à la production de la goutte. Comment et pourquoi ? Je n'en sais rien.

C'est surtout pendant l'hiver et le printemps que l'on observe ces maladies à l'état aigu.

Il est aussi d'autres affections qui, si elles offrent des différences avec le rhumatisme, ont cependant, avec celui-ci, de nombreux points de similitude, ou plutôt d'analogie ; je veux parler des névralgies. Toutes les douleurs vagues, intermittentes ou passagères qu'éprouvent les habitants de la contrée sont mises sur le compte de la goutte. Ailleurs ce sont des rhumatismes.

Les préjugés sur cette première affection sont tellement enracinés dans ce pays, que j'ai vu des parents me consulter pour leur enfant souffrant d'engelures aux pieds ou aux mains, qu'ils regardaient sérieusement comme la goutte. Cette maladie n'est point le partage de l'enfance ; elle en a assez d'autres qui la tourmentent.

Le rhumatisme affecte indistinctement les deux sexes. Il est cependant plus commun chez les hommes.

La phtisie pulmonaire est l'une des maladies les plus fréquentes au Mont-Saint-Michel. Sur six individus environ qui périssent par année dans cette commune (Voy. Le tableau sur le mouvement de la population), deux au moins succombent à la phtisie héréditaire ou accidentelle et consécutive à une phlegmasie du poumon. Cette proportion est effrayante, quand on songe que la population de cette petite ville ne dépasse pas trois cents individus.

En parlant de la péripneumonie, nous avons indiqué les causes qui nous paraissent concourir à la production de la phtisie. Il en est une qui, à mon avis, doit contribuer encore à la rendre commune au Mont Saint-Michel. Les mariages qui s'y contractent n'ont guère lieu qu'entre les habitants qui sont presque tous parents à des degrés plus ou moins rapprochés. Il résulte de là que les individus issus de parents phtisiques donnent eux-mêmes le jour à des enfants qui apportent, en naissant, le germe de cette funeste maladie, et qu'ils propageront plus tard à leur tour si une mort prématurée ne leur permet pas d'aller contracter ailleurs une alliance. Un pareil rapprochement entre les races peut faire présager que la phtisie sera un jour encore plus commune au Mont Saint-Michel qu'elle ne l'est actuellement.

Je ne m'arrêterai point à discuter ici sur l'hérédité des maladies ; cette question a de graves autorités pour et contre. J'émetts une opinion en faveur de laquelle les faits et les raisonnements ne manqueraient pas, si c'était ici le lieu de les produire. Je reviens au Mont Saint-Michel.

En 1823 et 1824, je comptais, dans cette ville, sept phtisiques tant hommes que femmes. Tous avaient cette maladie bien déclarée ou offraient les signes non équivoques d'une prédisposition à la voir se développer avec tous ses caractères effrayants, dans un espace de temps plus ou moins rapproché. Ce nombre donne une proportion de un phtisique sur quarante-deux individus, dans une ville de trois cents âmes au plus.

Les personnes, qui sont atteintes de cette cruelle maladie, trouvent dans leur séjour au Mont Saint-Michel, un climat qui leur est absolument contraire. L'air extrêmement vif de ce pays, quand il n'est pas obscurci par des brouillards, les changements brusques qui surviennent dans sa température, contribuent à hâter la mort des phtisiques, et à faire déclarer plus promptement cette affection chez ceux qui y sont prédisposés.

Les étrangers qui viennent s'établir au Mont Saint-Michel, avec une mauvaise poitrine, ne tardent pas à s'apercevoir des funestes effets du climat sur leur santé. Des catarrhes répétés, des hémoptysies fréquentes, une petite toux sèche, sont pour eux les tristes avant-coureurs d'une mort prompte. C'est ce que j'ai eu occasion d'observer plus particulièrement chez les détenus de la maison centrale, pendant tout le temps que j'ai été chargé du service des infirmeries.

Il est une autre maladie qui a, avec la phtisie, des rapports d'analogie très marqués : je veux parler des scrofules. Les engorgements ganglionnaires du col, de l'aisselle, etc., ne sont souvent en effet que des signes extérieurs du mauvais état des poumons alors farcis de tubercules.

Les affections strumeuses, qui ne sont pas rares au Mont Saint-Michel, et que l'on observe plus particulièrement chez les individus issus de parents phtisiques, tiennent cependant aussi à des habitations peu salubres, basses, mal aérées, humides, ainsi qu'à

une nourriture en général mauvaise. Si le concours de ces circonstances suffit seul pour donner naissance aux scrofules, ces causes doivent à plus forte raison contribuer à leur développement chez les individus issus de parents dont le teint blafard, les chairs molles, le tissu cellulaire empâté, annoncent la prédominance lymphatique et la prédestination strumeuse. Car, ne perdons pas de vue que les organes ou systèmes d'organes sont d'autant plus disposés aux maladies que la prédominance de leur action ou de leurs fonctions est plus grande relativement aux autres systèmes. Il y a longtemps qu'Hippocrate a proclamé cette grande vérité physiologique, dont une doctrine médicale moderne semble n'être que le commentaire, plus ou moins juste dans ses applications.

La nature des eaux, dont on fait usage au Mont-Saint-Michel, aurait-elle aussi une influence sur la production des scrofules ? Je n'ose l'affirmer. Je n'ai point eu assez de temps pour faire des observations sur ce point. Je ne pense pas au reste que les eaux puissent exercer une action bien positive sur la production de ces maladies.

Avant de terminer cette première partie de notre travail, nous ferons remarquer que l'habitude où sont presque tous les gens de ce pays d'avoir les jambes dans l'eau, leur fait contracter des ulcères atoniques et variqueux, maladies très rebelles chez eux par le peu de soins qu'ils prennent pour en arrêter les progrès et en opérer la guérison.

Ils sont en outre exposés à faire des chutes, à se luxer ou à se fracturer quelque membre. Obligés de marcher sur un sol très inégal, tel que l'est nécessairement celui d'une montagne, ils trouvent dans cette particularité de leur séjour la cause des accidents assez fréquents dont nous parlons.

Dans la seconde partie de notre travail, nous présenterons quelques observations sur la maison centrale du Mont Saint-Michel ; sur le régime des détenus, leurs mœurs, leurs maladies ; ayant été prisonnier moi-même pendant plus de deux ans, j'ai été à portée de faire à ce sujet quelques réflexions qui ne seront peut-être pas sans intérêt.

*Essai sur la topographie médicale du Mont Saint-Michel, par
H. Ledain, D.M.P., membre de la Société médicale d'Emulation,
et de la Commission des condamnés politiques
(II^e et dernier extrait)*

*Aperçu sur la Maison centrale de détention et de déportation ; considérations
générales sur le régime des prisons¹.*

Nos pères n'ont pas renversé toutes les bastilles ;
Celle du Mont Saint-Michel est encore debout.

Exposition de la prison, construction, distribution des bâtiments. – La Maison centrale du Mont Saint-Michel occupe les bâtiments d'une ancienne abbaye de Bénédictins, construite sur le sommet de la montagne, à 58 mètres au-dessus du niveau de la grève², qu'elle domine de tous côtés. D'après ce que nous avons déjà dit sur les vents dominants de cette contrée, on peut se faire une idée de la constitution atmosphérique de la maison centrale. Elle présente toutefois des modifications assez remarquables, suivant l'exposition et le genre de construction des bâtiments. Telle partie, située au sud ou au sud-ouest, se trouve vivement frappée en été par l'ardeur du soleil que réfléchissent des roches granitiques, tandis que telle autre, exposée au nord, est froide et humide. Si, après avoir parcouru les premières localités, on passe tout à coup dans les autres, si on descend dans les endroits qui avoisinent le sol, on éprouve alors un tressaillement involontaire dû à la différence de température que l'on ressent subitement.

Les bâtiments sont mal ordonnés. Ce défaut doit être attribué aux constructions successives qui ont été faites, et que l'on continue chaque jour, sans suivre aucun plan, si ce n'est celui que commandent les besoins du moment, et souvent les caprices des architectes.

La maison centrale du Mont Saint-Michel est un assemblage monstrueux de plusieurs corps d'édifices accolés et exhaussés comme au hasard, selon les circonstances, le goût et les facultés pécuniaires des moines, qui ont dépensé des sommes considérables pour cet objet. Cette ancienne abbaye, qui était aussi une prison d'Etat, est protégée par des tours et d'épaisses murailles, couronnées de mâchicoulis. Des sentinelles vigilantes sont jour et nuit au pied de ces formidables remparts. Si les détenus tentaient une évasion, s'ils pouvaient se soustraire à la surveillance des porte-clefs, ils ne sauraient échapper à celle des factionnaires.

Il est difficile de concevoir comment des prisonniers peuvent s'évader d'une maison qui, par sa position naturelle, semble devoir éloigner même toute idée de fuite. Cependant quelques évasions ont eu lieu pendant mon séjour, et ont été fatales à ceux

¹ La deuxième partie du rapport de Hyacinthe Ledain est publiée dans les *Archives générales de la Marine*, 1833, p. 457-486. Elle traite de la Maison centrale qui était installée dans l'abbaye : c'est un témoignage intéressant car l'auteur connaît bien cette prison dans laquelle il a été détenu durant deux années.

² A 78 mètres en réalité.

qui les avaient tentées. Il n'y a que l'amour de la liberté qui puisse faire affronter des dangers pareils à ceux que courent les captifs qui espèrent s'échapper du Mont Saint-Michel. Il est une observation faite par ceux qui ont étudié les prisonniers. Le désir de l'évasion est beaucoup plus impérieux, plus entreprenant et plus ingénieux chez les détenus qui touchent à l'expiration de leur peine, que chez les autres. J'ai été témoin d'un fait qui confirme cette observation. Un homme, condamné à dix ans de réclusion, pour avoir pillé des fourgons appartenant au duc de Wellington, était, depuis neuf ans, au Mont Saint-Michel ; il y jouissait dans l'intérieur de la maison d'une assez grande liberté ; il était sur le point de voir expirer le terme de sa peine, quand il tenta de s'évader en se laissant glisser le long d'une corde par une fenêtre à plus de soixante pieds d'élévation. Des douaniers l'arrêtèrent à la porte de la ville.

La prison du Mont Saint-Michel est un vrai labyrinthe composé d'édifices simultanément supportés par des voûtes et des piliers. Quand on y pénètre pour la première fois en franchissant son entrée principale flanquée de deux tours³, on ne peut se défendre d'un sentiment d'horreur. Nous n'entreprendrons point de donner ici une description détaillée de ce monument, nous tâcherons seulement d'en présenter les principales parties pour qu'on puisse se faire une idée de son ensemble, et apprécier ce que nous avons à dire sur sa salubrité.

Sous une voûte principale, où l'on a construit une grue qui sert à monter les approvisionnement de la maison⁴, se trouvent les cachots des oubliettes, dont le nom seul, conservé par tradition, réveille tant d'horribles souvenirs sur la barbarie de nos aïeux du moyen âge. Au-dessus de ces cachots, sont ceux de la trappe⁵ (ainsi appelés parce qu'on y descend les prisonniers par une trappe et une échelle de corde), les souterrains de Montgomery et du réfectoire⁶. Ces souterrains servent d'ateliers aux tisserands, aux filassiers, aux fileurs de laine à la trainée, etc.

Ces premières voûtes et constructions souterraines supportent le rez-de-chaussée, qui comprend au sud les chambres dites du *Gouvernement*⁷. Sur le même plan, sont le *grand* et le *petit exil*⁸ : ce sont de petites chambres séparées par des corridors étroits et obscurs, par des escaliers tortueux et mal éclairés. Ces chambres sont exposées les unes au sud, les autres à l'est et au sud-est. Elles servent de dortoirs ; elles seraient parmi les plus salubres de la maison, si en y entassant un trop grand nombre de prisonniers, on ne détruisait pas les avantages qui résultent de leur exposition.

Les appartements de l'ancienne abbatale⁹ sont le mieux distribués et les plus salubres de la maison. Exposés au sud et au sud-est, et en partie sur le même plan que ceux dont nous venons de parler, ils sont habités par le directeur et par l'inspecteur.

Au rez-de-chaussée sont encore la cuisine et le grand réfectoire à l'ouest et au nord-ouest¹⁰. Un atelier qui occupe deux cents détenus a été établi dans ce dernier local.

Sur le plan de cet atelier est l'ancienne salle des chevaliers, au nord. C'est là que

³ Il s'agit bien sûr du châtelet.

⁴ C'est la grande roue qui a été installée vers 1820 dans l'ancien cimetière des moines.

⁵ A n'en pas douter, l'auteur évoque les Jumeaux situés à l'ouest.

⁶ Les salles inférieures de la Merveille, l'aumônerie et le cellier, sont surnommées les *Montgomery*, en souvenir du massacre d'une centaine de soldats du chef huguenot, Gabriel de Lorges, comte de Montgomery.

⁷ Chambres fortes installées dans la salle de Belle Chaise appelée aussi salle du *Gouvernement* car elle a servi de salle de réception au gouverneur du Mont.

⁸ Les chambres fortes du Petit et du Grand Exil étaient installées dans les Logis abbataux et dans la tour Perrine.

⁹ Le dernier niveau des Logis abbataux, occupés aujourd'hui par les services administratifs du monastère.

¹⁰ Il s'agit sans doute de la salle des Hôtes, transformée en réfectoire au XVII^e siècle, qui n'est pas située à l'ouest mais à l'est.



Les portes des deux cachots surnommés "les Jumeaux". Carte postale ancienne.
Coll. Henry Decaëns

tenaient chapitre les chevaliers de Saint-Michel, institués par Louis XI en 1469¹¹. Cette pièce sert aujourd'hui de réfectoire aux détenus. 36 colonnes de granit en supportent la voûte, qui soutient elle-même l'ancien cloître, dont l'aire recouverte en plomb reçoit toutes les eaux pluviales des bâtiments. Ces eaux vont se distribuer dans des citernes pour les besoins de la maison. Les portiques de ce cloître servent de promenade aux prisonniers.

Au-dessus de l'atelier du réfectoire, sont le premier et le second étage des anciens dortoirs des Bénédictins¹², avec la bibliothèque (les livres de cette bibliothèque ont été

11 On croyait en effet que les chevaliers de Saint-Michel avaient tenu leur chapitre annuel dans cette salle ; mais aucun document ne le confirme.

12 Au XVII^e siècle, les bénédictins de Saint-Maur avaient aménagé deux niveaux de cellules dans le réfectoire du XIII^e siècle qui était ainsi devenu le dortoir.

dispersés pendant la révolution) et leur ancienne infirmerie. Ces appartements sont bien percés, convenablement aérés, vastes ; ils servent de dortoir à une partie des détenus.

Au milieu de cette masse informe d'édifices élevés les uns sur les autres, se trouve l'église, monument d'architecture du quinzième siècle¹³. Depuis l'établissement de la maison centrale, plusieurs ateliers ont été construits dans cette église ; on n'en a réservé que le chœur et une partie de la nef, qui ont été réparés pour les besoins du culte.

Devant le portail est une plate-forme qui domine au sud-ouest sur la grève et les environs¹⁴. C'est le seul endroit avec le cloître où les prisonniers vont respirer le grand air. On les y conduit par sections pendant une heure chaque jour. C'est au reste un des plus beaux points de vue dont on puisse jouir. Mais le malheureux, privé de sa liberté, respire plus vivement encore cette privation, en contemplant tout ce que la nature lui offre d'attrayant, dans un lointain qu'il voudrait atteindre, et dont le sépare la puissance inexorable qui l'enchaîne sur ce rocher (Nous apprenons que les murs d'appui de cette plate-forme viennent d'être exhausés de plusieurs pieds. Les prisonniers ne pourront plus ainsi jouir du triste bienfait que la restauration elle-même ne leur aurait pas envié : celui de respirer le grand air pendant une heure par jour, aux rayons d'un soleil brûlant).

Recherches historiques. – Nous avons dit que l'abbaye du Mont Saint-Michel servait de prison d'Etat. Une simple lettre de cachet suffisait alors pour y faire enfermer les hommes suspects à l'autorité. Les vengeances d'un homme puissant, des intrigues de cour ou de famille, plongeaient souvent des innocents dans cet asile de douleur et de crime. Le Mont Saint-Michel était un lieu d'oubli où, au mépris des lois et de l'humanité, la plupart des individus qu'on y envoyait disparaissaient pour toujours sans qu'on sût ce qu'ils étaient devenus. Leur vie, trop lente à finir au gré de leurs bourreaux, était souvent abrégée par des cruautés inouïes. On a trouvé des squelettes renfermés dans des portes murées ; on en a trouvé d'autres dans des cachots avec la chaîne qui les attachait¹⁵.

Les squelettes de deux femmes, découverts, il y a quelques années, dans une fouille nécessitée par des constructions nouvelles, peuvent confirmer ce que la tradition a conservé sur le compte des moines du Mont Saint-Michel. Ce n'est pas dans les cloîtres que l'on a rencontré toujours des modèles de chasteté et de continence. C'est à l'abri de ces pieux asiles que se sont commis les actes de la plus dégoûtante lubricité¹⁶.

Les cachots des *oublies* et des *in pace*, ceux de la *Trappe*¹⁷ peuvent rivaliser avec ce que l'inquisition a pu inventer de plus atroce, sans parler de la fameuse cage de fer, dont l'idée est attribuée à Louis XI. Cette cage avait été détruite, mais remplacée plus tard par une cage en bois. Cet instrument de torture n'existe plus depuis 1777¹⁸.

J'ai fait quelques recherches pour connaître les prisonniers les plus célèbres qui ont été conduits ou qui sont morts au Mont Saint-Michel : elles ont été presque

13 L'auteur ne semble voir que le chœur car le transept et la nef sont des XI^e et XII^e siècles.

14 Il s'agit bien entendu de la plate-forme de l'Ouest.

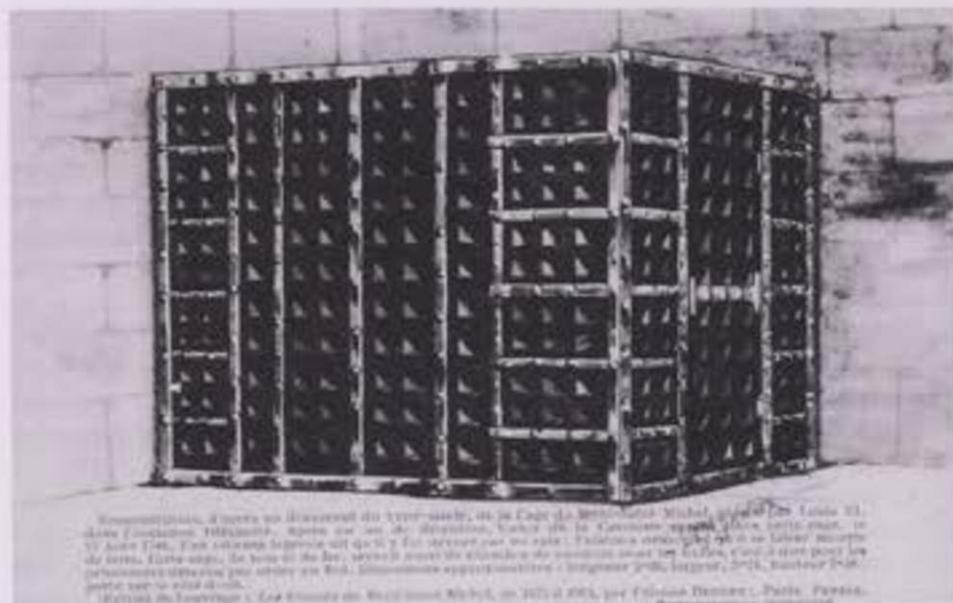
15 L'auteur du rapport présente une histoire très romancée de la prison du Mont sous l'ancien régime ; ce sont les moines qui gardaient les quelques détenus ayant reçu une lettre de cachet et il n'y avait pas de bourreau au Mont !

16 Il y a sans doute eu des périodes de dérèglement dans l'histoire de l'abbaye, notamment au XVI^e siècle, mais cela ne saurait faire oublier que la plupart des moines ont été fidèles à leurs vœux.

17 Ces cachots ne sont certes pas très confortables mais la plupart des prisonniers ne devaient pas y rester longtemps.

18 Il semble que celle qui a été détruite peu de temps avant la Révolution était celle qui avait été mise en place du temps de Louis XI. Peu de prisonniers y ont fait de longs séjours.

infructueuses. Les anciens registres d'écrou de cette prison ont été brûlés, ou distraits à l'époque de la révolution. François I^{er} y fit enfermer un sieur Noël Beda, syndic de Sorbonne, principal du collège de Montaigu. Ce prisonnier mourut au Mont Saint-Michel, le 8 février 1537. Il avait mal parlé du roi (Blondel, *Notice historique du Mont Saint-Michel*). Louis XIV fit construire la cage du bois dont nous avons parlé, et y fit enfermer un gazetier de Hollande qui l'avait insulté dans ses écrits¹⁹. Cet écrivain, à qui l'on refusait livres, plumes et papier et encre, passa ainsi vingt ans de sa triste vie. Il mourut dans sa cage, victime de la vengeance de Louis XIV, qui, au mépris du droit des gens, l'avait fait arrêter et enlever en pays étranger (*Loc. cit.*). Pour distraire son ennui, ce prisonnier avait sculpté avec un clou les barreaux de sa prison²⁰. Cet ouvrage était, dit-on, un chef-d'œuvre de patience et d'art.



La « cage de fer » du Mont-Saint-Michel. Carte postale ancienne. Coll. Henry Decaëns.

L'abbaye du Mont Saint-Michel, après avoir subi le sort de tous les monastères, par la dispersion des religieux, en 1790, reçut les ecclésiastiques rebelles à la constitution du clergé²¹, et dont l'âge ou les infirmités empêchaient la déportation. Napoléon y envoya plus tard quelques hommes suspects à son autorité, en n'employant souvent d'autres formes que sa volonté despotique : c'était le retour des lettres de cachet. Entre ce régime du bon plaisir et l'ordre légal, tel que l'entendent et le pratiquent nos gouvernants, la différence n'est pas grande.

19 Ce gazetier est François Chavigny de la Bretonnière, un bénédictin défrôqué, qui a été arrêté à Amsterdam pour avoir écrit le *Cochon mitré*, un pamphlet contre Le Tellier, archevêque de Reims, frère du ministre de la guerre, Louvois. Enfermé au Mont en 1685, il y serait mort fou en 1705. Il a été enfermé dans la cage de fer mais on ignore combien de temps il y est resté.
20 C'est sans doute une belle légende. On imagine mal que le prisonnier ait pu conserver un clou lorsqu'il était enfermé dans la cage de fer !

21 Le verbe « recevoir » ne convient pas très bien ! Les prêtres qui refusaient la constitution civile du clergé ont en effet été enfermés dans l'abbaye.

Le Mont Saint-Michel servit en outre de maison de correction pour les malfaiteurs du département de la Manche²². La garde des prisonniers était alors confiée à un concierge, chargé seul de l'administration et des fournitures. Les détenus étaient on ne peut plus mal à cette époque. Cette prison pouvait être considérée comme le tombeau de tous ceux qu'on y envoyait ; précautions hygiéniques, aliments, propreté, vêtements, tout était négligé. Eclairé plus tard par plusieurs rapports sur les prisons, le gouvernement est enfin entré dans une voie d'amélioration sur cette partie importante de l'administration. Une maison centrale a été organisée au Mont Saint-Michel²³, à l'instar de celles de Melun, de Fontevault, etc. C'est aussi un lieu de retraite pour les criminels condamnés aux travaux forcés à perpétuité et qui, vu leur grand âge ou leurs infirmités, sont extraits des bagnes. On y conduit enfin tous les condamnés à la déportation pour quelque cause que ce soit. Pendant mon séjour, en 1822, 23 et 24, cette prison était encore peuplée d'un grand nombre de déportés que les cours prévôtales de 1816 avaient entassés.

J'y ai vu, à cette époque, un ancien secrétaire de la Convention (Le Carpentier, de la Manche) qui, compris dans la loi de proscription du 22 janvier 1816, avait été déporté par la cour d'assises de Coutances, pour avoir rompu son ban. Cet homme, qui avait franchi la révolution et occupé les premiers emplois du gouvernement, en était sorti les mains pures. La Restauration l'avait trouvé pauvre, quand plusieurs de ses anciens collègues gorgés de richesses, et courbant la tête sous le joug de l'étranger, après avoir encensé le despotisme impérial, encensaient encore le soleil levant de la Restauration. Lecarpentier, vivant du régime des détenus, et supportant sa mauvaise fortune avec un courage qui ne s'est jamais démenti, est mort au Mont Saint-Michel, en 1829. Triste exemple des vicissitudes et des réactions politiques !

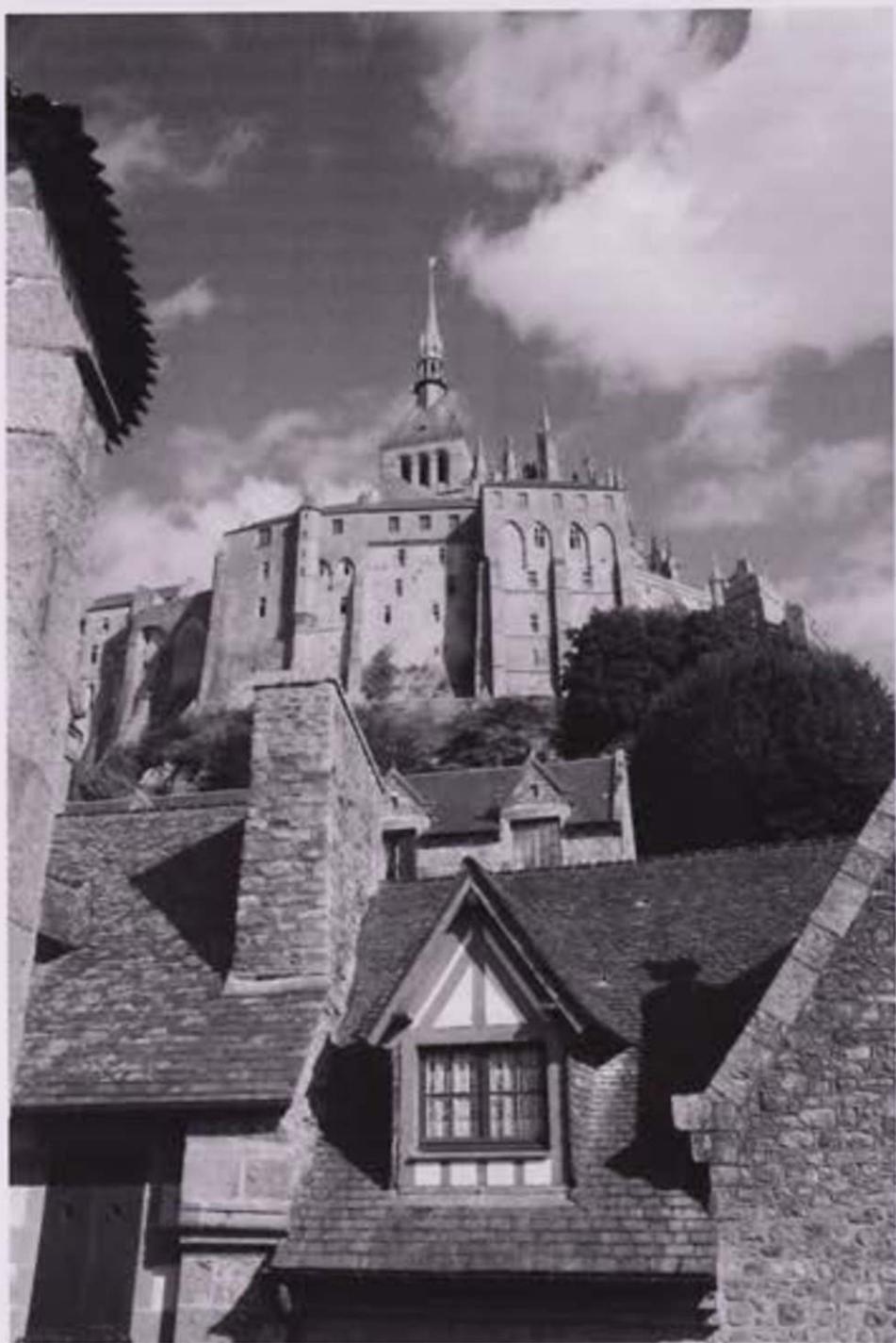
Mathurin Bruneau, à qui d'ambitieux intrigants avaient persuadé qu'il était le fils de Louis XVI, fut écroué au Mont Saint-Michel en 1819 ; ce personnage de mœurs assez grossières, contrastant avec le rôle qu'il persistait à jouer même en prison, donnait des signes fréquents et non équivoques d'aliénation mentale. Il mourut tout d'un coup, le 21 novembre 1821. Il fut ouvert et examiné avec le plus grand soin par M. Hédouin, alors médecin de la maison centrale. On trouva les traces d'une apoplexie. On observa aussi un amincissement considérable du pariétal gauche à sa partie antérieure, non loin de sa réunion avec le pariétal droit et le frontal ; pendant sa vie, Mathurin Bruneau se plaignait d'une douleur vive qu'il ressentait souvent dans cette partie de la tête, où il portait presque toujours la main comme par un instinct machinal.

On conserve, et j'ai vu la coupe circulaire du crâne de cet homme qui, pendant tout le temps qu'il a vécu au Mont Saint-Michel, était considéré comme un véritable fou.

Suite et fin dans le prochain numéro

22 A la suite du décret impérial du 6 juin 1811.

23 A la suite de l'ordonnance royale du 2 avril 1817.



L'abbaye vue du chemin de ronde des remparts. Cliché Henry Decaëns, août 2015.

Henry Decaëns : 50 ans de vie et de services rendus au Mont-Saint-Michel justement reconnus et honorés

Le lundi 20 juillet 2015, peu après 18 heures – le temps que les invités puissent arriver à la Mairie du Mont, leur parcours ayant été, au demeurant très pacifiquement, pigmenté par les barrages d'agriculteurs, Monsieur Yan Galton, Maire du Mont-Saint-Michel, remettait la médaille de la ville du Mont-Saint-Michel à Henry Decaëns, Président de l'association des « Amis du Mont-Saint-Michel », entouré de son épouse, Christiane, d'amis et de familiers et en présence de nombre de membres du Conseil Municipal, de personnalités et d'habitants du Mont dont l'administrateur, Monsieur Xavier Bailly.



De gauche à droite, Yann Galton, Henry Decaëns et Jacques Bono. Cliché Vincent M.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jacques Bono, conseiller municipal, a commencé à rappeler en son nom, et en celui du Conseil Municipal tout entier, le double engagement d'Henry Decaëns, pour Rouen et pour le Mont-Saint-Michel, en ces termes :

La vie rouennaise

Henry Decaëns est né en 1942.
Après des études universitaires de droit et d'histoire, Henry Decaëns a eu une

carrière entièrement tournée vers le livre ; il a, en effet, été bibliothécaire, puis directeur de la maison d'édition de l'université de Rouen. Il a pris sa retraite en 2004. Mais il est encore administrateur de l'église abbatiale Saint-Ouen de Rouen, mission qu'il exerce pour la ville de Rouen depuis 1991.

Il s'est toujours intéressé au patrimoine et il est membre de plusieurs associations ayant pour but d'assurer la défense et la promotion des monuments de Rouen et de Normandie. Il est secrétaire général des Amis des monuments rouennais et vice-président de l'Office de tourisme de Rouen.



Yann Galton et Henry Decaëns. Cliché Vincent M.

La vie montoise

C'est une longue histoire qui débute en 1965. Comme beaucoup d'étudiants (surtout lorsqu'on fait partie comme lui d'une famille de douze enfants), il cherche un job d'été.

Son frère aîné évoque un jour devant lui le cas d'un ami qui fait des visites l'été au Mont-Saint-Michel. C'est ce qui lui donne l'idée de postuler à un poste de conférencier. Sa candidature est acceptée et ce qui au départ n'est qu'un simple travail temporaire devient rapidement une véritable passion qui occupera, et qui occupe toujours un rôle important dans sa vie. Jusqu'en 2012, il a passé une partie de ses vacances à faire visiter l'abbaye. C'est très certainement de tous les conférenciers du Mont-Saint-Michel celui qui a eu la plus longue carrière !

L'un des événements importants de sa vie a eu lieu au Mont-Saint-Michel en 1967, dans l'église Notre-Dame-sous-Terre : c'est son mariage avec Christiane Milet, un nom prédestiné quand on sait que les miquelots ou les miquelets sont les pèlerins du

Mont-Saint-Michel. C'était, dit-on, le troisième mariage en mille ans.

Dès ses premiers contacts avec le Mont, Henry Decaëns s'est lancé dans la recherche sur le monument et il s'est peu à peu constitué une bibliothèque personnelle qui réunit la presque totalité des ouvrages sérieux écrits sur le Mont. Il possède aussi une importante documentation iconographique : gravures, photos anciennes, 2 000 cartes postales, et une belle collection de photos qu'il a prises lui-même... au risque de sa vie, ce qui lui a valu en 2012 un douloureux hélitreuilage.

Il a écrit de nombreux livres et articles sur l'histoire et le patrimoine de Normandie, mais principalement sur le Mont-Saint-Michel. Le dernier en date est un ouvrage collectif, encore en cours, qu'il dirige à la demande du Centre des Monuments Nationaux. Il a participé à plusieurs émissions de radio et de télévision sur les mêmes centres d'intérêt, pour des émissions diffusées au niveau régional (France 3 Normandie) et au niveau national (France 2, France 3 et KTO) ; il est même intervenu sur des chaînes étrangères, notamment sur les chaînes nippones comme la NHK et Tokyo TV.

Il est président des Amis du Mont-Saint-Michel, président du comité scientifique des Chemins du Mont-Saint-Michel.

Fréquentant le Mont depuis un demi-siècle, il a connu des événements importants : les fêtes du Millénaire en 1966, le retour d'une première communauté, avec Bruno de Senneville, puis l'arrivée des Frères et Sœurs de Jérusalem. Il a vu défiler nombre de conservateurs et d'administrateurs. Il a connu la construction de deux barrages... et dans bien des domaines, c'est une véritable mémoire vivante du Mont-Saint-Michel.



Jacques Bono et Henry Decaëns montrant la médaille d'honneur du Mont-Saint-Michel. Cliché Vincent M.

Ensuite, dans cette salle de réception de la ville qui est aussi la salle de réunion du Conseil Municipal, comble, c'est devant une assistance acquise et dans une ambiance amicale et détendue, empreinte néanmoins d'une émotion retenue mais qui transpirait et de la juste solennité qui convenait, que Monsieur Yan Galton a remis la médaille de la ville à Henry Decaëns, manifestant ainsi la reconnaissance de la commune pour les immenses services qu'il lui a rendus de multiples manières et scellant aussi, par là même, la communauté d'objectifs de la ville et de l'association des Amis du Mont-Saint-Michel dans les domaines historiques, patrimoniaux et culturels. Le traditionnel verre de l'amitié a clos cette courte mais intense cérémonie toute de fraternité et d'amitié.

L'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » peut être fière de son Président. Car Henry Decaëns n'est pas seulement un collectionneur des œuvres et ouvrages concernant le Mont-Saint-Michel, pas seulement un guide apprécié, pas seulement un auteur recherché, pas seulement un érudit unanimement reconnu, pas seulement, à n'en pas douter, le meilleur et le plus fin connaisseur du Mont. Il est aussi l'humaniste discret qu'il est agréable de côtoyer tant on a à apprendre de sa culture, de son jugement, de son indulgence raisonnée en même temps que de son caractère affirmé qui le fait toujours savoir où il va et lui évite de s'égarer, qui ne le fait s'exprimer qu'à bon escient. Il est aussi le fidèle, le fidèle à sa famille, le fidèle à ses amis, le fidèle à ses engagements, le fidèle à Dieu et le fidèle de Dieu, ce qui lui appartient, ne transparaît pas dans sa présidence de l'association, mais ce dont il est clair – pour ceux qui le connaissent un peu – que c'est dans la fidélité à cette conviction et à cette source d'inspiration qu'il a puisé le sens de son action, de son travail et de sa relation aux autres.

Son humilité dut-elle en souffrir... Respect !

Jean-Pierre DELALANDE



Christiane et Henry Decaëns entourés des membres du Conseil municipal et de leurs amis.
Cliché Vincent M.

Une goutte d'acide aurait suffi ou les controverses du Mont Saint-Michel

par Dominique Beneult

Préambule :

Ce qui suit est une synthèse de documents et un pur produit de la Sérendipité, puisque mon propos d'origine était la détermination, si possible, de la pierre tombale de Richard de Revières conservée dans l'Abbaye de Montebourg¹. Cette recherche m'a fait découvrir une polémique qui a duré une soixantaine d'années et qui.....

Les Acteurs :

Par ordre d'entrée en scène :

Bazin, Germain (1901-1990) : Conservateur en chef honoraire du Musée du Louvre, membre de l'Institut.

Le Roy, Dom Thomas (1618-1683), religieux mauriste, auteur du « Livre des curieuses recherches du Mont Saint Michel. »

De Robillard de Beurepaire, Eugène (1827-1899), éditeur de l'ouvrage de Dom Thomas Le Roy au XIX^{ème} siècle.

De Caumont, Arcisse (1801-1873) : Historien de l'Art, géologue, archéologue, il fonda La Société des Antiquaires de Normandie et la Société Linnéenne de Normandie en 1824, et la Société Française d'Archéologie en 1833.

Corroyer, Édouard (1835-1904) : Architecte
Attaché à la Commission des Monuments historiques (1871)
Restauration du Mont Saint-Michel (1874-1888). Restauration du cloître (1877-1881)
Révoqué de l'administration des Monuments Historiques en 1888.

Sagot, Émile (1805-1888) : Dessinateur (et architecte), détracteur de Corroyer, cité par Germain Bazin.

Bosseboeuf, Louis (1852-1928) : Archéologue et historien de l'art.

Bigot, Alexandre (1863-1953) : Professeur de Géologie à la Faculté de Caen, Doyen de la Faculté des Sciences.

De Lapparent, Albert (1839-1908) : Géologue français, membre de l'Académie des Sciences, auteur de nombreux ouvrages.

¹ Dominique BENEULT, « La vogue du « marbre de Parbeck » en Normandie au XII^e et XIII^e siècle. », *Revue de la Manche*, N° 229, 2015, p.3-19.

Vieillard, Émile : Ingénieur au Corps des Mines en poste à Caen au moment de la restauration du cloître.

Fremy, Pierre (1880-1944) : Professeur de géologie à Saint Lô.

Arkell W.J. (1904-1958) : Géologue et paléontologue anglais, spécialiste du Jurassique en Angleterre.

Prologue :

« La matière dont sont faites les colonnettes du cloître a beaucoup exercé la sagacité des historiens et des archéologues », écrit Germain Bazin en 1933.²

Cette recherche, qui tourne à la controverse scientifique à partir de la restauration d'Édouard Corroyer en 1880, ne trouve sa solution qu'en 1937 après des errements bien peu explicables.

Premiers errements :

En 1647 Dom Thomas Le Roy décrit « ces beaux et artificieux piliers du cloître de ce monastère, les quels sont de fonte, matière à la vérité fort difficile à congnoistre, sinon à personnes expertes en cet art »³.

On peut penser que Dom Thomas Le Roy voulait décrire une matière artificielle produite par l'homme et non pas du métal.

La confusion augmente sans doute au cours des siècles suivants, au gré de la créativité des voyageurs et de leurs guides, et peut-être de réparations intermédiaires si bien que l'éventail des possibilités s'élargit : ainsi Gustave Flaubert y a vu « une triple rangée de colonnettes en granit, en tuf, en marbre granitelle, ou en stuc fait avec des coquillages broyés »⁴.

Voici donc en 1847 l'apparition d'autres matériaux, dont le « marbre granitelle »⁵ qui est un des éléments de la controverse future, l'autre étant « le stuc fait avec des coquillages broyés », qui rappelle la matière « de fonte » de Dom Thomas Le Roy.

L'étrange « stuc » est beaucoup mieux identifié des 1850 par Arcisse de Caumont qui signale, dans l'abbaye de Beauport (Côtes d'Armor) « des colonnes d'une espèce de marbre lumachelle⁶ que j'ai déjà trouvé dans plusieurs abbayes, notamment au Mont Saint-Michel »⁷.

² Germain BAZIN, *Le Mont Saint-Michel, histoire et archéologie de l'origine à nos jours*, Hacker art books, New York 1978, p. 158.

³ Dom Thomas LE ROY, *Le livre des curieuses recherches du Mont Saint-Michel*, Société des antiquaires de Normandie, Caen 2008, p. 161.

⁴ Gustave FLAUBERT, *Par les champs et par les grèves*, Charpentier 1896, p. 235.

⁵ Granitelle : Nom donné par Delametherie à une variété de granite à éléments très petits. (Absolument, les marbriers appellent marbre granitelle une variété de calcaire dont le grain a l'aspect de celui du granit (Nouveau Larousse Illustré 1911).

⁶ Marbre lumachelle : calcaire coquillier pouvant prendre un beau poli.

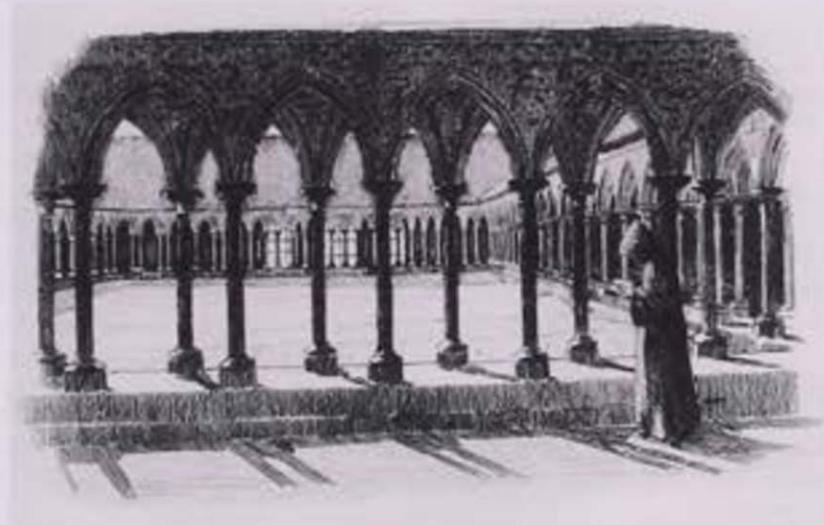
⁷ Arcisse de CAUMONT, « Relation d'une promenade archéologique faite en Bretagne », *Bulletin monumental*, 1850, 2^{ème} série, tome, 16^{ème} volume, p.443.

Une détermination erronée :

Édouard Corroyer entreprend en 1874 une campagne de restauration de l'Abbaye du Mont Saint-Michel⁸, et pour la restitution des colonnettes du cloître (1877-1881), il choisit la *granitelle* de la Lucerne d'Outremer (Manche) qu'il désigne comme le matériau d'origine des colonnettes, identifié par ses recherches et des documents historiques⁹. Il rend hommage au propriétaire de la carrière, « A la bonne volonté généreuse du comte Henry de Canisy, qui a tenu à suivre le bon exemple donné jadis par les anciens possesseurs de l'abbaye de la Lucerne » (Les moines).

Si on s'en tient à la définition du Dictionnaire Larousse cité en note, le terme « granitelle » est déjà un sujet de confusion. Si maintenant on se plonge dans la géologie des environs de La Lucerne d'Outremer, la confusion augmente : la carte lithologique du BRGM¹⁰ ne montre ni granite à éléments très petits, ni calcaire, mais par contre des affleurements de poudingue pourpre cambrien qui sont la bordure sud du synclinal de la zone bocaine, partie occidentale. Une goutte d'acide aurait suffi pour démontrer que cette roche n'était pas celle des colonnettes primitives et différencier une roche calcaire (les colonnettes primitives) d'une roche siliceuse (la « granitelle » de la Lucerne d'Outre-Mer). Ou bien, si la « granitelle » était déjà présente dans le cloître à la suite de réparations précédentes¹¹, il a feint de croire qu'elle était antérieure à la lumachelle.

C'est de cette roche que Corroyer fait tourner les colonnettes de la restauration du cloître. Ce choix simplifiait l'approvisionnement en matériaux, mais il compliquait la mise en œuvre, le poudingue pourpre contenant des petits galets de quartz est beaucoup plus dur et difficile à travailler que la lumachelle. C'est aussi un argument qui aurait dû plaider pour une recherche plus poussée.



Le cloître de la Merveille, eau-forte d'Henri Voisin. Vers 1880. Coll. Henry Decaëns.

⁸ Maylis BAYLE et al. *Le Mont-Saint-Michel, Histoire et Imaginaire*, Artège - éditions du Patrimoine, 1998.

⁹ Édouard CORROYER, *Guide descriptif du Mont Saint-Michel*, Ducher et Cie, 1883, p. 111-112.

¹⁰ BRGM, Bureau de recherches géologiques et minières, cartes géologiques accessibles sur le site « Infoterra ».

¹¹ Cf. la citation de Gustave Flaubert ci-dessus.



Figure 1 Abbaye de la Lucerne et affleurements des poudingues porphyriques cambriens (D'après J.M. Graindor, Remarques sur les synclinaux paléozoïques de la feuille de Coutances au 80.000^{ème}, 1963.)

Début de la polémique :

La différence n'échappe pas à Émile Sagot, toujours prêt à relever les erreurs de Corroyer¹² ; selon Germain Bazin, Sagot serait l'auteur d'un article publié en 1883 : « les Vandales au Mont Saint-Michel, cri d'alarme d'un architecte ». Ce texte est difficile à trouver.

Sortie de Corroyer :

Corroyer est révoqué des monuments historiques en 1888. Pour des raisons d'ordre confessionnel, dit Bazin ; il n'était certainement pas anticlérical, car il était architecte des édifices diocésains depuis 1874 ; c'est donc plutôt des opinions cléricales qui lui étaient reprochées.

Un archéologue convaincu par Corroyer :

L'abbé Bosseboeuf, par assimilation erronée, déclare en 1910 que le tombeau de l'abbé Jourdain qu'il a retrouvé à Tombelaine est également en « granitelle »¹³, alors

12 Germain BAZIN, *op.cit.*, p. 159.

13 Louis BOSSEBOEUF (abbé), *Le Mont Saint-Michel au péril de la mer. Son histoire et ses merveilles*, Tours 1910, p. 68.

qu'il est fait de la même roche polie que les colonnettes primitives¹⁴.

Alexandre Bigot reprend l'enquête :

En 1911, Alexandre Bigot planche sur le problème devant la Société Linnéenne de Normandie, affirme que la « granitelle » est un poudingue pourpre, mais il se trompe sur l'origine et cite par lapsus « une carrière voisine de l'Abbaye de Hambye ». Il décrit la roche des anciennes colonnettes comme un calcaire lumachelle de couleur jaunâtre ou plus généralement, rougeâtre. Ce calcaire ne lui rappelle aucune des roches qu'il connaît dans l'ouest de la France, les fossiles qu'il contient sont malheureusement indéterminables, et conclut que le calcaire a été probablement importé de loin, mais le lieu d'origine demeure inconnu¹⁵.

Un présumé coupable ?

Dans une lettre de date inconnue adressée à Bazin avant 1933, Alexandre Bigot donne une version des raisons qui ont conduit Corroyer à l'erreur :

« Voici ce que je sais des indications qui auraient été données à Corroyer sur la provenance des matériaux employés pour ces colonnes. En 1888, alors que j'étais préparateur de Géologie à la Sorbonne, Albert de Lapparent, à propos de l'horizon des poudingues pourpres de la Manche, me dit que Corroyer s'était adressé à Vieillard pour savoir où il pourrait trouver la roche qui avait fourni le matériau des colonnettes. Vieillard, ingénieur des Mines à Caen, était chargé de l'établissement de la carte géologique de la Manche, terminée, après son décès, par Potier et de Lapparent.

Corroyer a sans doute remis à Vieillard des fragments des anciennes colonnettes. Il y aurait eu erreur de détermination, parce qu'on a été trompé par la couleur de la roche et parce qu'on a pris pour des galets de quartz les parties arrondies des moules de gastéropodes qui forment une grande partie de la roche des anciennes colonnettes. A la suite de cette méprise, les recherches se sont orientées vers les gisements de poudingues pourpres qui forment une longue bande entre St-Planchers, Villedieu et bien au-delà jusque dans le Calvados et sur le trajet de laquelle se trouve La Lucerne.

Pourquoi s'est-on dirigé vers La Lucerne ? Le poudingue a-t-il été utilisé dans la construction de l'ancienne abbaye ? Peut-être existerait-il un texte sur l'emploi de ce poudingue dans les constructions de La Lucerne, qui serait celui dont parle Corroyer, à moins que Corroyer n'ait voulu parler des renseignements donnés par Vieillard. Une chose est certaine, c'est que les anciennes colonnettes du cloître ne sont pas en poudingue pourpre, mais en une lumachelle calcaire qui n'a d'ailleurs aucune ressemblance avec le « Forest Marble » anglais et dont l'origine reste problématique.

La connaissance que j'ai des roches soit paléozoïques, soit secondaires ou tertiaires ne me permet pas de rapporter cette roche à une roche de la région, ce terme région étant pris dans son acception la plus large. Évidemment elle pourrait provenir d'un gisement dont le souvenir est complètement disparu. Mais elle a des caractères si particuliers, qu'il paraît bien invraisemblable que l'on ait justement exploité une roche si exceptionnelle.

14 Alexandre BIGOT « L'origine des colonnettes du cloître du Mont Saint-Michel. » *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, n°45, 1937, p. 343.

15 Alexandre BIGOT, *Communications, Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 6^{ème} série, 4^{ème} volume, 1910-1914, p. LXXXIV-LXXXV.

Mon opinion, et c'est ce qui a guidé mes recherches, est qu'il s'agit d'une roche importée par voie de mer, comme l'ont été incontestablement d'autres matériaux.¹⁶

Bigot fait donc porter le chapeau à Vieillard, assez indirectement. « On a été trompé... on a pris... » Ce qui innocente partiellement Corroyer. Il reste que Corroyer n'a pas produit les documents historiques qu'il mentionne à l'appui de son choix.¹⁷

Un vrai coupable ?

Et j'avoue que je ne suis pas convaincu par cette plaidoirie faisant porter la faute sur Vieillard ; l'erreur de détermination serait bien grossière pour un géologue.

J'émetts une autre hypothèse : Corroyer, influencé par ce qui se disait avant son arrivée (cf. le témoignage de Flaubert cité plus haut), a considéré la « granitelle » comme le matériau des colonnettes d'origine¹⁸ et l'a recherché en envoyant uniquement des échantillons de « granitelle » à Vieillard.

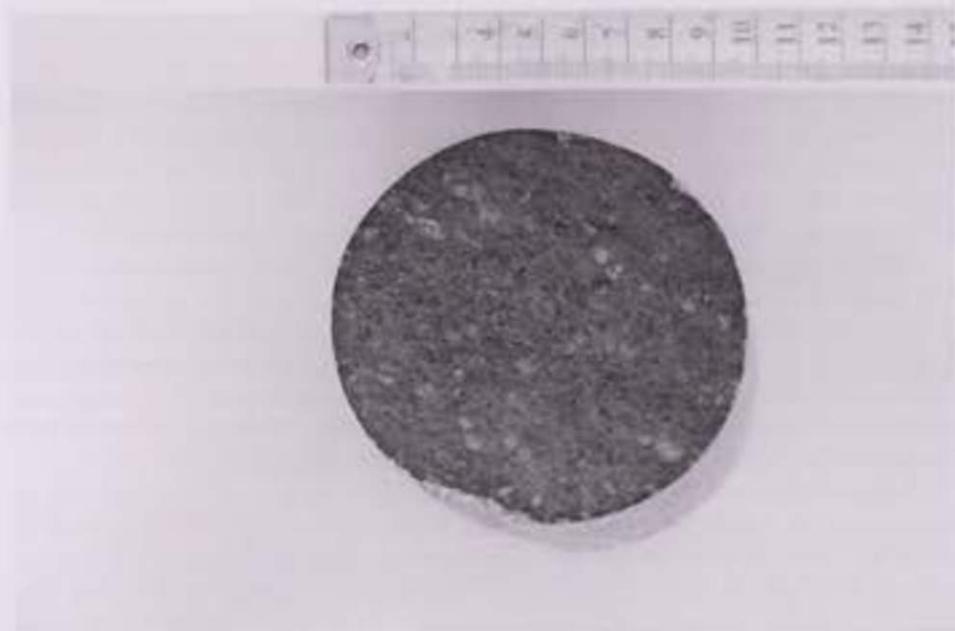


Figure 2a Echantillon de colonnette en « marbre de Purbeck ». Photo Henry Decaëns.

Une piste sérieuse pour la détermination :

Germain Bazin constate que les profils des chapiteaux sont beaucoup plus proches des profils employés en Angleterre à la même époque ; cette réflexion engage la recherche sur une piste anglaise qui n'aboutit pas à l'époque malgré les recherches de l'abbé Frémy et de l'abbé Delépine, de l'Université Libre de Lille¹⁹. La conclusion provisoire étant que les colonnettes ont été importées travaillées et prêtes à la pose.

¹⁶ Germain BAZIN, *op. cit.* note 13 p. 180.

¹⁷ Edouard CORROYER, *op. cit.* p. 111-112.

¹⁸ Je peux ajouter un indice supplémentaire de ce qui se disait à l'époque : Eugène de Robillard de Beaurepaire a ajouté en 1876-1877 une note aux propos de Dom Thomas le Roy sur les colonnettes du cloître : « Les piliers du cloître étaient en granitelle et non en fonte ou composition comme on l'imprime encore tous les jours. » p. 161 (Dom Thomas LE ROY, *op. cit.*)

¹⁹ Germain BAZIN, *op. cit.* p. 159.



Figure 2b Echantillon de poudingue pourpre de La Lucerne. Photo Dominique Beneault.

Orienté vers une provenance anglaise des colonnettes, Alexandre Bigot consulte les ouvrages d'W.J. Arkell²⁰, en particulier « The Jurassic system in Great Britain » (Oxford 1933), dont il fait la citation suivante devant la Société des Antiquaires de Normandie en 1937 :

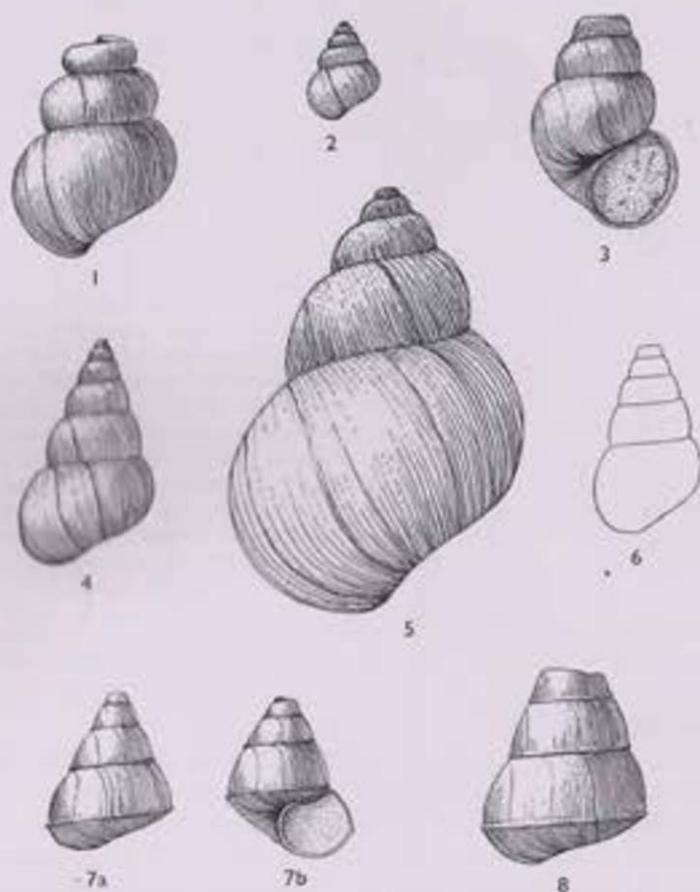
« Le Marbre de Purbeck, qui est un calcaire d'eau douce, fait de myriades de coquilles de Viviparus (Paludina), fut transporté en Écosse, en Irlande et sur le continent pour la décoration des églises du moyen-âge; les causes de sa demande furent sa couleur bigarrée verte (et occasionnellement rouge) et sa propriété de prendre un beau poli. Son emploi le plus remarquable et peut être le plus important est probablement la décoration intérieure de la cathédrale de Salisbury, où les fûts élancés, vert- sombre des colonnes et des fenêtres, qui sont en marbre, contrastent fortement avec les murs blancs. Cette construction témoigne qu'il y avait à Purbeck une active industrie de carrières dès 1258. Après une existence de près de 700 ans ou plus, cette industrie semble avoir disparu, tuée par l'importation d'Italie de vrais marbres plus variés et plus durables. »

Solution du problème :

Alexandre Bigot envoie donc à W.J. Arkell un fragment de colonnette primitive, et la réponse est claire²¹ : « Ce fragment de pierre est sans aucun doute un Marbre de

²⁰ Arkell (Oxford) et Bigot (Caen) étaient les deux « autorités » de la géologie de chaque côté de la Manche à cette époque; Par exemple ils ont publié en commun en 1930 « Sketch of the geology of Lower Normandy with a comparison between the Jurassic rocks of the Calvados and those of Southern England, Ed. Stanford Limited, London 1930 »

²¹ Alexandre BIGOT « L'origine des colonnettes du cloître du Mont Saint-Michel. » *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, n°45, 1937, p.343. Détermination confirmée par Treleven Haysom, carrier et praticien reconnu du « marbre de Purbeck » in John Blair, *English medieval industries*, Hambledon Press, 1991, p. 44.

FIGS. 1-8.—Purbeck and Wealden Viviparidae. All $\times 2$

1, *Viviparus inflatus* (Sandberger). Large specimen, Cherty Fresh-water Beds, Foxwell Cutting (Bradley collection). 2, *V. inflatus* (Sandberger), Upper Purbeck, Peveril Point (W.J.A. collection). 3, *V. cariniferus* (J. de C. Sowerby), topotype, Middle Purbeck, Durlston Bay; part of spire missing, as usual at type horizon (Brit. Mus. no. 24816). 4, *V. cariniferus* with spire complete, Middle Purbeck, Durlston Bay (Geol. Surv. Mus. no. 598). 5, *V. sussexiensis* (J. de C. Sowerby), Sussex Marble (Oxford Univ. Mus.). 6, *V. elongatus* (J. de C. Sowerby), topotype, Compton Grange Chine, Isle of Wight (Geol. Surv. Mus. no. 3903). 7a, b, & 8, *V. subangulatus* (Roemer), Cherty Freshwater Beds, Foxwell Cutting (Bradley collection). (W.J.A. del.)

The gastropods of the Purbeck beds, by William Joscelyn Arkell, read 26 June 1940

Figure 3 *Viviparus Cariniferus* (Paludina) et autres Viviparidae (W.J. Arkell. The gastropods of the Purbeck Beds, conférence du 26 Juin 1940.)



Les colonnettes en poudingue pourpé du cloître. Cliché Henry Decaëns.

Purbeck (ou peut-être un Marbre de Sussex, calcaire à Viviparus également de l'âge de Purbeck, et qui souvent n'en peut être distingué, trouvé près de Battle, comté de Sussex ».

Dans la même communication devant la Société des Antiquaires de Normandie, Alexandre Bigot rectifie également l'erreur de l'abbé Bosseboeuf concernant la pierre tombale de l'Abbé Jourdain : « Le couvercle (ou la pierre tombale) est un calcaire à Paludines²², comme les colonnettes du cloître, mais de couleur plus claire ».

Il reste à trancher entre deux provenances possibles pour le calcaire à lumachelle (ou « marbre » à lumachelle), Purbeck ou Sussex. Bigot argumente en faveur de Purbeck en raison des possibilités de transport maritime et de l'existence d'exploitations importantes dans cette région, d'ateliers de tournage et de polissage ayant alimenté les monuments anglais de cette époque. Cette hypothèse est soutenue par les travaux ultérieurs de Drury (1948), Leach (1978), et Norris (1994) qui mettent en évidence les ateliers de Corfe (Dorset) et le transport maritime au départ de Ower (baie de Poole) au moyen-âge²³.



Figure 4 Presqu'île de Purbeck, affleurements de marbre de Purbeck et zone des carrières. (OpenstreetMap et Dominique Bénéult)

Épilogue :

Faut-il croire que les travaux d'Alexandre Bigot et de William Joscelyn Arkell ont épuisé le sujet par la détermination définitive de la nature des colonnettes d'origine ?

²² Paludines est un terme plus ancien pour désigner Viviparus, fossile caractéristique du « marbre de Purbeck ».

²³ Dominique BÉNEULT, *op.cit.*, p.10 et 18.

Ce n'est pas sûr, la polémique pourrait reprendre à l'occasion d'une nouvelle restauration.

Annexe :

D'autres occurrences du « marbre de Purbeck » en France médiévale²⁴ :

Après une recherche récente sur la tombe de Richard de Reviers, Abbaye de Montebourg, j'ai eu la possibilité de localiser et d'étudier d'autres éléments d'architecture et de mobilier funéraire importés d'Angleterre entre le 12^e et le 14^e siècle. Je peux citer pour les avoir visités :

Un gisant d'évêque dans l'église St-Pierre de Lisieux (Jean 1^{er}, XII^e siècle).

Un fragment de pierre tombale dans le dépôt lapidaire du Musée de Normandie à Caen.

Une tombe sans Inscription ni décor dans la cathédrale de Bayeux (Philippe de Harcourt, 12^e siècle).

Une pierre tombale ornée d'une croix, sans inscription dans la cathédrale de Coutances (XIII^e siècle).

Une pierre tombale (Ric de Reviers) dans l'Abbaye de Montebourg (XII^e siècle).

Une table d'autel dans l'église de Pontorson.

Le tombeau de l'Abbé Jourdain, dans la cour de l'école du Mont Saint-Michel (XIII^e siècle).

Le dépôt lapidaire du Mont Saint-Michel contient deux fragments de deux couvercles de sarcophages différents (XIII^e siècle).

Arcisse de Caumont, cité ci-dessus, mentionne plusieurs abbayes contenant « du marbre lumachelle » qui me restent à identifier ; une visite à l'abbaye de Beauport (Côtes d'Armor) en compagnie de John Renouf, géologue Britannique, a permis de confirmer la présence de colonnettes et de colonnes en « marbre de Purbeck » dans cette abbaye²⁵.

D'autres éléments, funéraires ou architecturaux peuvent certainement être découverts en Normandie.

²⁴ *Ibid.* p. 3-5 et 11-15

²⁵ Dominique BÉNEULT, John RENOUF « Une présence anglaise à Beauport : le « marbre de Purbeck » (XIII^e siècle). *Les cahiers de Beauport*, N°20, 2015, p. 46-48.

Sources:

- BAYLE Maylis et al. *Le Mont-Saint-Michel, Histoire et Imaginaire*. Anthèse, éditions du Patrimoine, 1998.
- BAZIN Germain, *Le Mont Saint-Michel, histoire et archéologie de l'origine à nos jours*, Hacker art books, New York 1978, p. 158.
- BENEULT Dominique, « La vogue du « marbre de Purbeck » en Normandie au XII^e et XIII^e siècle », *Revue de la Manche*, N° 229, 2015, p. 3-19.
- BENEULT Dominique, RENOUF John « Une présence anglaise à Beauport : le « marbre de Purbeck » (XIII^e siècle), *Les cahiers de Beauport*, N°20, 2015, p. 46-48.
- BIGOT Alexandre, *Communications, Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 6^e série, 4^e volume, 1910-1914, p. LXXXIV-LXXXV.
- BIGOT Alexandre, « L'origine des colonnettes du cloître du Mont Saint-Michel. » *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, n°45, 1937, p. 343.
- BLAIR John et al., *English medieval industries*, Hambledon press, 1991, p. 44
- BOSSEBOEUF Louis (abbé), *Le Mont Saint-Michel au péril de la mer. Son histoire et ses merveilles*, Tours 1910, p. 68.
- BRGM, Bureau de recherches géologiques et minières, cartes géologiques accessibles sur le site « Infoterre ».
- CORROYER Edouard, *Guide descriptif du Mont Saint-Michel*, Ducher et Cie, 1883, p. 111-112.
- FLAUBERT Gustave, *Par les champs et par les grèves*, Charpentier 1886, p. 235.
- LE ROY, Dom Thomas *Le livre des curieuses recherches du Mont Sainct Michel*, Société de antiquaires de Normandie, Caen 2008, p. 161.

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le lundi 31 août 2015, de 18 heures à 19h30, sous la présence de Monsieur Laurent Beauvais, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie et du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel, au siège du Syndicat Mixte, à Beauvoir.

Le seul point évoqué au cours de cette réunion a consisté en la présentation par Madame Regina Dutacq **du rapport d'activités de la « Compagnie des Parcs et des Passeurs du Mont-Saint-Michel »** dont elle est la directrice.

En introduction, Monsieur Laurent Beauvais a remercié les participants, soulignant que c'était la première réunion de la commission se tenant dans sa nouvelle formation, c'est-à-dire incluant notamment un représentant des guides-interprètes, puis a, aussitôt, passé la parole à Madame Dutacq pour qu'elle présente le rapport de la société concessionnaire des parcs de stationnement et des transports qui lui sont attachés. Ce dont elle s'est acquittée avec un débit oral extrêmement rapide, les chiffres succédant aux chiffres, les diapositives aux diapositives au même rythme, sans transition aucune entre les situations évoquées. Heureusement, instruits par l'expérience, les Amis du Mont-Saint-Michel étaient venus à deux pour pouvoir saisir au vol les chiffres, se complétant l'un l'autre pour essayer que le plus petit nombre possible de chiffres ne leur échappe... sauf à aller consulter le volumineux rapport réglementaire sur internet.

Madame Dutacq a d'abord rappelé **les trois faits marquants** de 2014 :

- l'internalisation par la société de l'activité hippomobile (*après le départ dans les conditions que l'on sait de monsieur Norbert Coulon, éleveur de chevaux de trait à Saint-Malo-de-la-Lande¹, qui assurait ce service auparavant, N.D.L.R.*),
- la fin des ouvrages d'accès au Mont, c'est-à-dire du pont passerelle, le 22 juillet,
- le fait que les parcs de stationnement des différents véhicules aient pu faire, pour la première fois, l'objet d'une exploitation sur une année complète, douze mois sur douze.

A la suite de quoi elle a indiqué que :

- les effectifs du personnel avaient été de 71 salariés en janvier pour monter à 131 (*soit une trentaine de moins que l'année précédente, N.D.L.R.*) dont 42 intérimaires,
- la formation de ces personnels s'était poursuivie, notamment en anglais, et dans les domaines de l'accueil des personnes âgées ou handicapées, de la conduite des chevaux,
- la flotte des véhicules était composée de douze « passeurs » se relayant toutes les minutes trente aux heures de pointe, deux autobus, et quatre véhicules hippomobiles de vingt-cinq places chacun faisant trente aller-retour par jour,

1) - Voir les revues « Les Amis du Mont-Saint-Michel », tome XIV, N° 119-III, septembre 2014, page 175 et N° 119-IV, décembre 2014, page 245.

- cette flotte avait parcouru 481 000 kilomètres (soient 109 000 kilomètres de plus qu'en 2013),
- le nombre des agents de conduite était de trente-six.

S'agissant de la fréquentation, Madame Dutacq a précisé que concernant :

- a) la ligne Pontorson-Le Mont, elle avait chuté de 21%, passant de 29 000 passagers en 2013 à moins de 23 000 en 2014, en raison de travaux sur la ligne qui n'étaient pas imputables à sa société ;
- b) les parcs de stationnement, elle avait augmenté de 10%, tous véhicules confondus, passant notamment de 115 000 en août 2013 à 129 000 en août 2014, sans doute en raison de leur ouverture continue toute l'année et des grandes marées, le total des véhicules légers (VL) s'étant établi à 538 000 sur l'année 2014 ;
- c) l'ouverture des barrières donnant accès à « La Caserne », de 19 heures à minuit, elle avait donné lieu en 2014 à :
 - . l'octroi de 28 000 codes aux clients des hôtels et restaurants,
 - . 52 000 levers à distance des dites barrières pour cause de livraisons, et
 - . 26 000 levers à distance de ces mêmes barrières pour les Montois ;
- d) le service de transport hippomobile (dit des « maringottes »), assuré par 24 cochers et agents, qui a ré-ouvert le 14 avril 2014, il avait accueilli 22 000 passagers contre 29 000 en 2013 (mais sur 12 mois) ;
- e) le Centre d'Information Touristique (C.I.T.), l'accueil avait été assuré par 3 agents toute l'année.

Abordant ensuite l'aspect financier de l'exploitation des parcs de stationnements et des transports, Madame Dutacq a fourni les informations suivantes :

- f) les parcs de stationnement ont généré 5 269 000€ de recettes en 2014 contre 4 580 000€ en 2013, cette amélioration s'expliquant à la fois par les 10% d'augmentation de la fréquentation et par l'augmentation des tarifs ;
- g) la ligne Pontorson-Le Mont avait vu sa recette diminuer de 6 000€, passant de 80 000€ en 2013 à 74 000€ en 2014, en raison des travaux sur la ligne déjà mentionnés ;
- h) les « maringottes » n'ont rapporté que 93 000€ en 2014 contre 129 000€ en 2013 (mais avec trois mois et demi d'exploitation en moins) ;
- i) le « chenil » a généré, de son côté, 4 000€ de recettes ;
- j) la subvention d'équilibre a été de 1 129 000€ pour l'année.

Le total des recettes d'exploitation s'établit donc à 6 569 000€ (5 269 000€ + 74 000€ + 93 000€ + 4 000€ + 1 129 000€).

En conséquence de quoi le compte d'exploitation s'est établi ainsi :

Dépenses	Recettes
- Investissements et frais financiers	: 4 089 000€
- Charges d'exploitation	: 2 778 000€
- Entretien, maintenance	: 1 151 000€
- Gestion commerciale,	
- Communication et assurances	: 180 000€
- Impôts	: 180 000€
- Charges de structure	: 1 497 000€
- Charges exceptionnelles	: 1 010 000€
Total	: 10 885 000€
	6 569 000€

Soit un déficit de l'exercice de 4 316 000€ (3 306 000€ hors pénalités) pour l'année 2014.

La perte cumulée sur 3 exercices s'élève à 14 700 000€ (11 500 000€, hors pénalités), perte entièrement couverte par la société Transdev.

Monsieur Fabrice Daviaud, collaborateur (Directeur Technique) de la dite société Transdev, prenant alors la parole, a indiqué qu'une réflexion avait été menée concernant les axes de progrès possibles de nature à réduire substantiellement le déficit annuel sur une année X de pleine exploitation sans incidents d'où il ressortait que, pour des charges annuelles estimées à 10 700 000€, des recettes attendues de 7 000 000€ et avec des économies récurrentes de 1 200 000€, le déficit structurel annuel devrait pouvoir être ramené à 2 500 000€.

En réponse aux questions des participants, Monsieur Daviaud a indiqué que :

- les économies envisagées, toutes à l'étude, pourraient provenir :
 - . d'un meilleur cadencement des « passeurs » par la recherche d'un intervalle de temps régulier entre deux passeurs et non plus l'établissement d'horaires fixes de départ, avec, concomitamment, la mise en place de tableaux d'affichage du temps d'attente, ce système étant désormais devenu possible depuis que les travaux à « La Caserne » sont terminés et que la circulation n'y est plus perturbée,
 - . d'un ajustement des effectifs qui en résulterait,
 - . avec, en complément, et en conséquence, une réduction des frais de structure (en terme de coûts de recrutement, de formation...) et d'organisation ;
- la perte due au service hippomobile était prise en charge par Transdev mais que des ajustements qui ont commencé d'être mis en œuvre devraient permettre de la réduire :
 - . le départ à l'aller, face au C.I.T., en amont de celui des « passeurs », et, de même, plus près du Mont au retour que celui des « passeurs », avec trois itinéraires

possibles dans chaque sens ;

- . un service régulier assuré uniquement d'avril à septembre et un service uniquement « à la demande » d'octobre à mars ;
- . la mise en service de véhicules plus petits de type « calèches » plus attractifs (comme à Bruges) avec un tarif étudié « à la calèche » qui reste à déterminer mais qui pourrait être de l'ordre de 45€ par calèche.

Madame Dutacq, toujours en réponse à des questions de participants, a, pour sa part, précisé que :

- la promotion commerciale tentée en période creuse consistant pour un adulte payant à accorder un accompagnateur gratuit concernant les navettes hippomobiles « a bien marché »... sans autre précision ;
- le coût des nouvelles navettes dédiées au personnel et aux Montois était de 242 000€ contre 1 000 000€ pour les « montoises » ;
- cette dernière question à laquelle elle venait de répondre était, pour elle, l'occasion de rappeler que Transdev estimait les services actuels assurés par sa société et non rémunérés à 662 000€ se décomposant en :

. navettes dédiées	: 242 000€, donc,
. ouverture de « La Caserne » de 19 heures à minuit	: 96 000€
. ouverture de « La Caserne » (codes, montois, livraisons)	: 204 000€
. cartes d'abonnement (dont gratuité « grand Pontorson »)	: 120 000€
Total	: 662 000€

Ce à quoi, Monsieur Rio, représentant les « guides interprètes » a fait remarquer combien une navette dédiée aux salariés et aux travailleurs du Mont était justifiée au regard de la fréquentation, notamment en été, et a demandé que soit remis un arrêt spécifique pour ces personnels comme prévu au départ, rappelant par ailleurs que ceux-ci payaient leur carte d'abonnement d'accès aux parcs de stationnement.

En réponse à une question de Madame Marie-Claude Manet, Présidente de l'A.G.E.B. exprimant le souhait de davantage de diffusion et de coordination des manifestations locales, Madame Dutacq a rappelé que le relais des initiatives locales, notamment par affichage ou par calicots (suivant une demande de l'abbaye), n'était pas possible pour le C.I.T., celui-ci n'étant pas un office de tourisme, tout en comprenant la volonté de valorisation des initiatives tant en Bretagne qu'en Normandie.

Après que Monsieur Daviaud eut ensuite précisé les conséquences en temps d'attente par les passagers sur le nombre de personnes transportées par les « passeurs » en fonction de leur fréquence et qu'une intervenante eut insisté sur la nécessité de la prise en compte des déficients auditifs, le secrétaire de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » a demandé au Président Beauvais s'il pensait que le déficit structurel annuel en année X de 2 500 000€ évoqué par Monsieur Daviaud lui paraissait réaliste, notamment au regard de la probable annulation de l'avenant N°5 et, donc, de l'annulation des hausses de tarifs des parcs de stationnement qui, par conséquent, ne

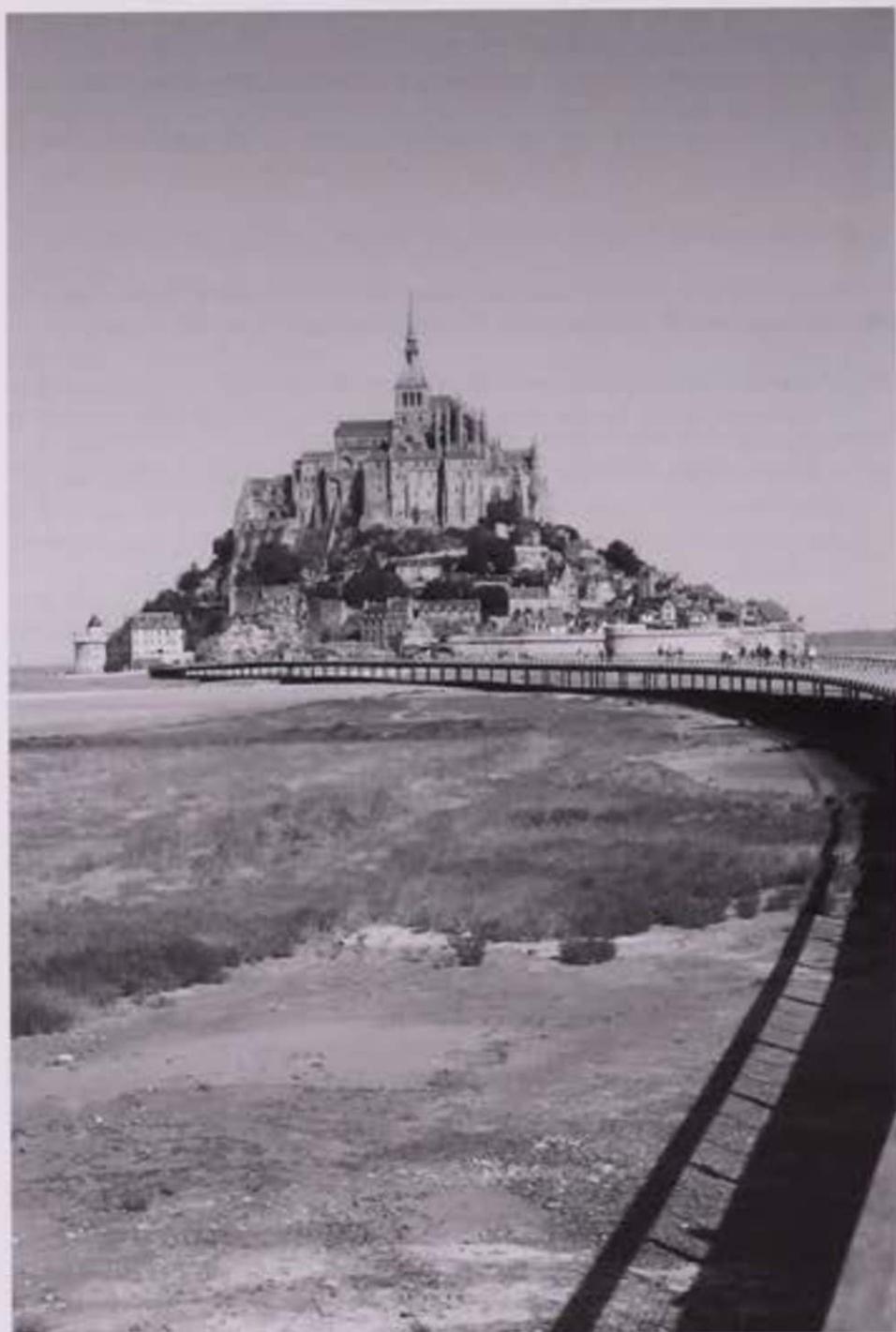
pourraient être que revus à la baisse, engendrant ainsi une augmentation mécanique du dit déficit.

Embarrassé manifestement par cette question qui, curieusement, n'a été évoquée ni par Madame Dutacq ni par Monsieur Daviaud, le Président Beauvais s'est contenté de répondre qu'il fallait attendre le rendu définitif du jugement du tribunal administratif de Caen et que si, tel était le cas, il conviendrait, en effet, d'en tenir compte...

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président a levé la séance à 19h30.

Qu'il nous soit permis quelques observations concernant notamment les conséquences des déficits récurrents d'exploitation pour la société Transdev :

- 1) il convient de saluer positivement l'effort de réflexion sur les recherches d'économies dont a fait état Monsieur Daviaud et qui vont globalement dans le bon sens ;
- 2) il faudra veiller, toutefois, à ce qu'elles n'aient pas pour conséquence une dégradation du service mais, bien, une amélioration de ce service au regard de la prise en compte du site exceptionnel qu'est le Mont-Saint-Michel, ce qui nécessite des réponses spécifiques appropriées ;
- 3) le constat, dans le meilleur des cas, d'un déficit structurel annuel de 2 500 000€ est discutable, un examen attentif des économies envisagées (1 200 000€) nous conduisant à penser qu'elles sont surévaluées (sans qu'il nous soit possible, ici, chacun le comprendra, de rentrer dans les détails techniques) ;
- 4) la société Tansdev est-elle prête à assurer, au mieux, 2 500 000€, de déficit de fonctionnement alors qu'elle ne se disait prête qu'à en accepter 1 000 000€ au titre de l'image de marque qui est la sienne d'assurer la desserte de l'accès au Mont-Saint-Michel ?
- 5) Le problème n'est-il pas plus fondamental ?
C'est-à-dire dans une approche d'ensemble du Mont-Saint-Michel, prenant en compte son caractère exceptionnel... ce que notre association demande depuis des lustres...



Le Mont à marée basse, vu du pont-passerelle. Photo Henry Decaëns, août 2015.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 26 septembre 2015

L'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'est tenue le samedi 26 septembre 2015 à l'hôtel « Le Mercure » à La Caserne, sous la présidence de son Président, Monsieur Henry Decaëns.

Le Président ouvre la séance à 10 heures.

Après avoir procédé à la constitution du bureau de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 8 des statuts de l'Association, et que celui-ci eut vérifié la liste d'émargement (68 présents) et les pouvoirs (74) adressés par les membres absents, soient 142 personnes présentes ou représentées, le Président remercie les nombreux membres présents dont Monsieur Xavier Bailly, Administrateur de l'abbaye, et les Professeurs Jean-Claude Lefeuvre et François Neveux, membres du Conseil Scientifique de l'association, toujours fidèles des réunions de l'association, et excuse les membres absents qui ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents : Monsieur Yann Galton, Maire du Mont-Saint-Michel, le père André Fournier, Recteur du sanctuaire du Mont-Saint-Michel et curé de Pontorson, Frère François-Marie Taillefer, représentant la Fraternité Monastique de Jérusalem, le Professeur Pierre Bouet, Président du Conseil scientifique de l'association, ainsi que Monsieur François-Régis Hutin, Président Directeur Général de Ouest-France, Membre d'Honneur.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2015

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Election d'un membre au Conseil d'Administration

Le Président expose que, par lettre du 29 juin 2015, il a reçu la démission de membre du Conseil d'Administration de Monsieur Christian Lassau pour des raisons tenant à des changements dans son environnement. Après avoir remercié chaleureusement Monsieur Christian Lassau pour sa contribution au Conseil d'Administration durant de nombreuses années, le Président indique qu'il convient, donc, de procéder à son remplacement au sein du dit Conseil et précise qu'il a reçu la candidature de Madame Pascale Chavériat.

Après que celle-ci se fut brièvement présentée, deux scrutateurs ont été désignés en la personne de Monsieur Paul-Noël Lebrec, Vice Président, et de mademoiselle Marie-Pierre Bouet, Administratrice.

Puis, le scrutin s'étant déroulé dans les conditions prévues par l'article 5 des statuts, le Président proclame les résultats d'où il ressort que Madame Pascale Chavériat est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président félicite Madame Pascale Chavériat de sa brillante élection au conseil d'Administration et précise que son mandat courra jusqu'au terme de celui de Monsieur Christian Lassau qu'elle remplace, c'est-à-dire jusqu'en 2019.

3) Information de l'Assemblée Générale des dernières décisions du Bureau et du Conseil d'Administration

a) S'agissant des questions informatiques,

Le Président indique que l'essentiel des dernières décisions a concerné le domaine informatique à la suite du piratage du site de l'association à la mi-juin 2015 et de la cessation d'activité de la société « Medialithe » en août 2015. Il précise qu'après évocation de ces questions lors du Conseil d'Administration du mercredi 15 juillet 2015 et, ensuite, en liaison avec lui et avec le Secrétaire, Monsieur Jacques-Benoît Roux, Vice Président, s'est appliqué à trouver et mettre en œuvre les solutions concrètes qui s'imposaient. Enfin le Président fait part à l'Assemblée de ce qu'a été créé un groupe de travail sur l'avenir du site web de l'association, conformément au souhait du Bureau et du Conseil d'Administration et précise que, composé de Messieurs François-Xavier de Beaulaincourt, Administrateur, responsable du dit groupe, Messieurs Paul-Noël Lebrech et Jacques Benoit Roux, Vice-Présidents, Jean-Michel Cardon et Jean-Marie Vannier, Administrateurs, et Jacky Prudor, il s'est réuni le mercredi 2 septembre 2015. Le Président ajoute qu'évidemment lorsqu'il aura reçu les préconisations de ce groupe, le Bureau puis le Conseil d'Administration en délibéreront et que l'Assemblée Générale en sera informée, et éventuellement saisie, en temps voulu.

b) S'agissant des finances de l'association,

Le Trésorier indique que les finances sont saines, le budget bien tenu et que même, dans l'ensemble, les recettes sont légèrement supérieures à celles attendues et les dépenses plutôt en légère diminution.

4) Questions diverses

a) Rétablissement du caractère maritime de... Tombelaine !

A l'évocation du sujet par le Président craignant qu'à terme ce ne soit un sujet à inscrire régulièrement à l'ordre du jour de l'association en considération du regain de dépôts sablonneux et de sédiments engendrés par les chasses d'eau du barrage du Couesnon, entre Genêts et Tombelaine,

- le Professeur Jean-Claude Lefeuvre indique qu'inéluctablement, si les choses se poursuivent telles quelles et si aucun nouvel aménagement n'est fait, dans un temps que l'on ne peut déterminer mais à vue humaine, on pourra parler de la « presqu'île de Tombelaine » car il faudrait, pour l'éviter que les cours de la Sée et de la Sélune puissent s'orienter au Nord-Ouest comme c'était le cas, le plus généralement, ces

dernières décennies et ne soient pas bloqués au Sud ;

- Madame Marie-Claude Manet, Présidente de l'A.G.E.B., précise qu'en effet la Sélune passe désormais à deux kilomètres plus au sud qu'auparavant ;

- Le Président Henry Decaëns ajoute que ce phénomène s'est toutefois déjà produit au XIX^e siècle, le cours de la Sélune passant même au Sud du Mont, ce qui fut l'une des raisons importantes de la fermeture de la prison, le ravitaillement du Mont devenant, de ce fait, de plus en plus difficile et irrégulier.

b) Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Secrétaire de l'association fait un bref résumé de cette réunion, précisant qu'un compte rendu plus détaillé en sera fait dans la revue de l'association, tome XV, N° 120-IV, décembre 2015 :

i) Concernant l'avenant N°5, le Secrétaire fait part des conséquences qu'aura sa probable annulation au regard des tarifs des places de stationnement, leur nécessaire renégociation qui devrait être anticipée par l'association au sein du « collectif » réactivé qu'avait fédéré autour de lui le regretté Philippe Cathonnet en prenant notamment en compte dans la réflexion l'idée que les nouveaux tarifs permettent une réappropriation du Mont-Saint-Michel par les « locaux », ce qu'approuve Monsieur Xavier Bailly, Administrateur de l'abbaye ;

ii) Concernant la qualité du service des transports, le Président Henry Decaëns, fait observer qu'aux heures de pointe, l'été surtout, ou le soir, à la sortie de concerts, par exemple, les files d'attente, parfois sous une forte pluie, sont beaucoup trop longues et que de ce fait les « passeurs » se transformaient en véritable « bétailière », les gens s'entassant, évidemment, autant que possible ;

iii) Concernant la fréquentation de l'abbaye, Monsieur Xavier Bailly, Administrateur de la dite abbaye, indique qu'à fin août 2015, celle-ci était en baisse de 1,18% par rapport à fin août 2014, ceci étant dû, pour lui, au fait que 2014 avait bénéficié des jeux équestres mondiaux et des manifestations du 70^e anniversaire du débarquement alors qu'en 2015 l'afflux de venues au Mont liées aux grandes marées n'avait pas eu de conséquences positives pour l'abbaye et que, au surplus, la prise en otage du site par les agriculteurs pendant plusieurs jours (du 20 au 24 juillet), n'avait eu que des conséquences négatives, ajoutant qu'il avait constaté un effondrement de la clientèle japonaise, passant de 193 000 personnes en 2014 à moins de 100 000 depuis janvier 2015, cela étant sans doute dû aux deux otages japonais exécutés par « Daech » et à un cours du yen défavorable aux japonais par rapport à l'euro, ne les incitant pas à voyager ; en conclusion, il souhaite que ces pertes de visiteurs soient compensées par davantage de Français et, particulièrement de « locaux » ;

Monsieur François-Xavier de Beaulaincourt confirme que, selon ses informations, la fréquentation a été de 2,5 millions de visiteurs au Mont en 2012, 2,1 millions en 2013 et 2,2 millions en 2014, c'est-à-dire une perte de 300 000 à 400 000 visiteurs ; il conviendrait pour rétablir la situation, poursuit-il, que le concessionnaire (Transdev) respecte le contrat qu'il a passé avec le concédant et tienne compte de la renommée du site...

c) Publication d'un livre d'exception sur le Mont-Saint-Michel

Le Président fait par de la prochaine sortie du livre intitulé « Le Mont-Saint-Michel » aux Editions du Patrimoine commandé par le Centre des Monuments Nationaux auquel ont contribué nombre de membres du Conseil Scientifique de l'association (24 x 29 cm - 304 pages, environ 250 illustrations, relié. Prix : 45 euros) ; le Secrétaire précise que cet ouvrage a été écrit sous la direction d'Henry Decaëns, ce que celui-ci avait pudiquement omis de préciser.

d) Remise de la Médaille d'Honneur de la ville du Mont-Saint-Michel » au Président de l'association

Le Secrétaire informe l'Assemblée que le Président Henry Decaëns s'est vu remettre la Médaille d'Honneur de la ville du Mont-Saint-Michel par son Maire, Monsieur Yann Galton, le 20 juillet 2015, en reconnaissance de cinquante années de vie et de services rendus à la commune et qu'un compte rendu de cette sympathique manifestation paraîtra dans la revue de l'association de décembre 2015.

e) Conférence du Professeur Armand Frémont

Le Secrétaire informe l'Assemblée de l'organisation par la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville d'une conférence au centre culturel d'Avranches, le mercredi 14 octobre 2015, à 20h30, par le Professeur Armand Frémont sur le thème : « La Normandie entre divisions et unifications ».

Aucune autre question diverse n'est soulevée.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 10H25.

Henry Decaëns

Président

Jean-Pierre Delalande

Secrétaire

Bibliographie complémentaire 2015

par Henry DECAËNS

En hommage à Michel Nortier (1923-2007) dont l'amitié et les conseils nous ont encouragé à poursuivre et à développer cette rubrique bibliographique.

I - Livres et brochures

- ASAN, IZU : MONT TOMBE. La dernière légende du Mont-Saint-Michel / Scénario : Izu ; dessin : Asan. Paris : éditions du Patrimoine ; Grenoble : éditions Glénat, 2015. 176 p. : ill. en noir ; 21 cm. (*Seinen Manga*). ISBN 978-2-344-00898-0. - 10,75 euros.

Il s'agit d'un manga, sans doute le premier édité en France sur le Mont-Saint-Michel. Il faut donc tout d'abord comprendre le sens de la lecture, ce qui n'est pas évident lorsqu'on n'a pas l'habitude de lire ce type de bandes dessinées. Il faut ensuite se passionner pour l'ésotérisme qui a inspiré le scénariste. Soyons franc, ce n'est pas notre cas et nous n'avons guère été séduit par cette brochure.

- DECAËNS, Henry Dir. : Le Mont-Saint-Michel / ouvrage dirigé par Henry Decaëns, avec le concours de Pierre Bouet, Jean-Paul Brighelli, François Caligny Delahaye et al. Paris : éditions du Patrimoine, 2015. 296 p. : ill. en noir et en coul. ; 30 cm. ISBN 978-2-7577-0441-7. - 45 euros.

Nous sommes bien mal placé pour parler de ce livre que nous avons dirigé et dont nous avons écrit une partie du texte. Disons seulement que cette monographie remplace celle que les éditions du Patrimoine avaient publiée en 1998. Pour la réaliser, nous nous sommes entouré d'une équipe d'amis, presque tous membres du Conseil scientifique des Amis du Mont-Saint-Michel, qui ont tenu compte des recherches les plus récentes. L'iconographie, en partie inédite, est très riche¹. La maquette est très belle et, pour illustrer la couverture, l'éditeur a choisi un magnifique cliché de Michael Kenna, un photographe anglais mondialement connu. Ce livre est une excellente idée de cadeau pour les fêtes de fin d'année !

- DJIAN, Jean-Blaise, JAFFREDO, Marie : Meurtre au Mont-Saint-Michel / scénario Jean-Blaise Djian ; dessin Marie Jaffredo. Paris : éditions du Patrimoine ; Grenoble : éditions Glénat, 2015. 48 p. : ill. en coul. ; 32 cm. ISBN 978-2-344-00603-0. - 13,90 euros.

L'intrigue de cette bande dessinée se situe en octobre 1936. Lucie, onze ans, est le témoin d'un meurtre en rentrant de la pêche ; elle est alors prise en chasse par l'assassin... En partant à sa recherche, les Montois découvrent le corps de la bonne du curé. Mais les gendarmes de Pontorson sont retenus par une autre affaire et le maire doit se débrouiller seul pour confondre l'assassin. L'histoire permet ainsi de parcourir les ruelles du village et le magnifique labyrinthe que constitue l'abbaye.

¹ Environ 250 illustrations.

- GUÉRIN, Arnaud : Mont-Saint-Michel. Une île mythique et une baie d'exception. Grenoble : éditions Glénat, 2015. 192 p. : ill. en coul. ; 19,5 cm. ISBN 978-2-344-00798-3. – 19,99 euros.

L'auteur, géologue, photographe et consultant en environnement, nous invite à découvrir l'histoire et les richesses de l'abbaye, du village et de la baie du Mont-Saint-Michel dans tous ses aspects. Son livre est agréable à lire, sérieusement documenté, bien illustré et mis en page.

- JOUANNEAU, THOMAS : Mont-Saint-Michel, la promesse d'une île / photographies de Thomas Jouanneau. Paris : le Cherche Midi, 2015. 128 p. : ill. en coul. ; 20,5 cm. ISBN 978-2-7491-4272-2. – 25 euros.

Le photographe Thomas Jouanneau a été chargé en 2009 par le syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel de suivre les travaux du rétablissement du caractère maritime. Il présente dans ce livre une sélection d'images retraçant les transformations du site depuis l'inauguration du barrage construit sur le Couesnon, près de la Caserne. Il nous montre tout d'abord des photos de ce barrage qui était déjà en service lorsqu'il a commencé son travail ; puis il présente les aménagements hydrauliques, la création de la nouvelle digue, du pont-passerelle et du gué. Il donne aussi la parole à deux des acteurs de ces travaux : Luc Weizmann, architecte du barrage, et Jean-Luc Porchon, architecte conseil du syndicat mixte. Son livre est un témoignage utile sur les travaux qui se sont achevés au cours de l'été 2015.

- MIGNON, Olivier : Le Mont-Saint-Michel. La baie, le village et l'abbaye / textes et photographies Olivier Mignon. Rennes : éditions Ouest-France, 2015. 120 p. : ill. en coul. ; 21,5 cm. (*Itinéraires de découvertes*). ISBN 978-2-7373-6448-8. – 14,90 euros.

Olivier Mignon, guide-conférencier à l'abbaye depuis vingt-cinq ans, connaît bien l'abbaye qu'il présente dans un guide élégant et bien illustré. Il ne se contente pas de retracer son histoire et de décrire le monument salle par salle, il consacre aussi de belles pages au village et à la baie de Cancale à Granville. Il nous invite ainsi à faire de jolies promenades, aussi bien du côté breton que du côté normand de la baie.

- WECKER, Germaine : Le Mont-Saint-Michel au péril de l'homme, *Mons sancti Michaelis in periculo hominis* ; suivi de Bernard Dujardin, Guide de survie pour le Miquelot. Paris : Century Flyer, 2015. 333 p. : ill. en noir et blanc ; 21 cm. (*Le Siècle volage*). ISBN 978-2-9549511-0-2. – 19 euros.

Le titre du livre, traduit en latin, dénote une certaine pédanterie de l'auteur. Ce ne serait pas très grave si le contenu était intéressant. Or ce n'est malheureusement pas le cas. L'auteur, Germaine Wecker, se permet un certain nombre de développements qui sont hors sujet, notamment les chapitres « Le Mont Saint-Michel au péril des femmes » (p. 21-37) et « Le Mont Saint-Michel au péril des hommes d'inquisition »² (p. 133-146). Elle s'appuie souvent sur des auteurs qu'elle cite abondamment ; mais elle omet de mettre les références en note et elle s'appuie parfois sur des citations

² L'auteur le reconnaît d'ailleurs : « J'ai beau chercher, je ne découvre pas le moindre acte d'inquisition dans la vie du Mont-Saint-Michel. » (p. 134).

sans mentionner le nom de leur auteur.

Germaine Wecker n'est pas historienne et elle commet un certain nombre de petites erreurs. Ainsi, Philippe Auguste n'a pas rattaché la Normandie au domaine royal capétien en 1203 (p. 81) mais en 1204³. La dernière flèche ancienne de l'église ne s'est pas effondrée en 1584 (p. 291) mais en 1594 ; sa destruction n'a pas été causée par un tremblement de terre mais par la foudre. L'hôtellerie de Robert de Torigni ne s'est pas effondrée en 1817 mais en 1818⁴. Les Pères de Saint-Edme ne sont pas arrivés au Mont en 1869 (p. 124) mais le 1^{er} avril 1867. Ils ne sont pas partis du Mont en 1884 (p. 125 et 203) ; ils ont quitté l'abbaye en 1886 pour s'installer dans le village, près de l'église paroissiale Saint-Pierre, où ils sont restés jusqu'en 1901. L'abbaye n'a pas été classée en 1872 (p. 202), mais en 1874. A notre connaissance, aucun guide de l'abbaye ne s'est marié dans les années 1980 dans Notre-Dame-sous-Terre⁵.

Contrairement à ce que pense l'auteur, la cage de fer de l'abbaye n'est pas un mythe (p. 155-156) ; elle a bien existé comme le montre clairement un plan du XVIII^e siècle⁶. Il n'y a jamais eu de poulain, c'est-à-dire de grande roue, dans la salle des Chevaliers (p. 176) ; il y en avait un dans le cellier, donc au-dessous, pour monter les vivres et l'Administration pénitentiaire en a installé un autre dans l'ancien cimetière des moines qui est toujours en place. Les Michelettes, bombardes utilisées par les Anglais durant la guerre de Cent Ans, n'étaient pas des armes inoffensives (p. 177) ; en juin 1434, les Anglais ont réussi à entrer dans le village après avoir fait une brèche avec ces bombardes dans la tour Beatrix qui a dû être presque entièrement reconstruite en 1479.

Si l'UNESCO est défavorable à l'implantation d'éoliennes près du Mont, elle n'a jamais émis d'avis sur une éventuelle reconstitution des ailes du moulin à vent qui a été installé au XVII^e siècle sur la tour Gabriel (p. 180).

Germaine Wecker pense que le mot "gothique" « signifie étymologiquement "provenant de Dieu, divin" » (p. 192) ; cela signifie en réalité "provenant des goths, c'est-à-dire des barbares" ! A propos de la chapelle Saint-Pierre de Villefranche-sur-Mer, elle parle de « style roman du XIV^e siècle » (p. 219) ; en France, c'est l'art gothique rayonnant qui s'épanouissait à cette époque. Elle soutient que des visites de l'abbaye du Mont-Saint-Michel permettent d'accéder à la flèche (p. 209), ce qui est évidemment faux. Il est en effet impossible d'emporter un groupe jusqu'au petit belvédère qui est à la base de la flèche ; elle confond la flèche avec le chéneau du comble du chœur où l'on peut effectivement se rendre après avoir gravi l'escalier de dentelle lors de certaines visites conférences.

Elle consacre enfin dans le chapitre « Le Mont Saint-Michel au péril des hommes du parti de la mer » (p. 233-274) de longs développements à vilipender les travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont, travaux rendus possibles, selon elle, « par une propagande de près d'un siècle, animée par la société des Amis du

³ Cette erreur de date a été corrigée par Michel Nortier dans les articles sur la Merveille qu'il a publiés dans les *Annales du Mont-Saint-Michel* en 1965-1966.

⁴ Cette erreur, répétée de livre en livre, a été rectifiée en 1984 par Bruno Saunier dans son mémoire d'histoire de l'art de l'Université de Rennes, *Premiers projets et premiers travaux de restauration de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au XIX^e siècle*.

⁵ C'est un anecdotique mais il s'agit de notre mariage qui a bien été célébré dans Notre-Dame-sous-Terre mais en 1967.

⁶ Elle était installée dans une petite salle romane située entre l'escalier nord-sud et les appartements de Robert de Torigni.

Mont-Saint-Michel » (p. 230) ! Notre association pense en effet que la mer a joué un rôle primordial dans l'histoire du Mont et qu'il est donc essentiel de rétablir son caractère maritime, pas uniquement pour des raisons esthétiques mais parce cela fait partie de son essence même.

Germaine Wecker a tout de même eu la bonne idée d'ajouter à son texte le « Guide de survie pour le miquelot » qu'a rédigé Bernard Dujardin. Celui-ci se trompe lorsqu'il évoque « les lits naturel oriental et artificiel occidental du Couesnon » (p. 297) : le lit oriental a en effet été créé en mai 2015 et c'est donc lui qui est artificiel. Nous pensons aussi qu'il est inconscient d'écrire : « Après trois traversées accompagnées, il (le miquelot) est capable d'emmenner sans risque une vingtaine de pèlerins à la fois (p. 303-304). » Pour le reste, les conseils qu'il donne sont pleins de bon sens.

II - Articles

- Bisson, Thomas N. : The « annuary » of Abbot Robert de Torigni (1155-1159). – *Anglo-Norman Studies*, XXXIII, 2011, p. 61-73, 4 planches.
Thomas N. Bisson, professeur émérite d'histoire médiévale, travaille depuis de nombreuses années sur Robert de Torigni. Il s'intéresse plus spécialement à la *Chronique* dont il prépare une nouvelle édition que nous attendons avec impatience.
- Bisson, Thomas N. : On the Abbots of Le Mont Saint-Michel : an edition and translation [texte latin et traduction anglaise]. – *The Haskins Society Journal*, XXII, 2012, p. 163-191, 2 planches.
Thomas N. Bisson est le premier chercheur à avoir édité ce texte important sur les abbés du Mont Saint-Michel, commencé sous l'abbatiat de Robert de Torigni (1154-1186) et continué jusqu'au milieu du XV^e siècle. C'est un document très important, même s'il pose plus de questions qu'il ne permet d'en résoudre.
- CAMPION, Christian, MARICS, Rodolphe : La baie, un don de la nature. *Ar Men*, juillet-août 2015, p. 24-29.
Un petit inventaire de la biodiversité de la baie du Mont Saint-Michel, en compagnie de Mickaël Mary, chargé de mission au Conservatoire du littoral, délégation de Normandie.
- LE GUILLOU, Philippe : Sous le pied de l'archange. – *Ar Men*, juillet-août 2015, p. 14-15
Le Mont Saint-Michel est une source d'inspiration pour l'écrivain breton Philippe Le Guillou qui nous livre, pour introduire un dossier publié par *Ar Men*, un beau texte sur ce rocher sublime.
- Le Mont en majesté. *La Manche Libre*, 17 octobre 2015, supplément de IV pages illustrées en noir et en couleur.
Un dossier sur les travaux réalisés de 2005 à 2015 pour rétablir le caractère maritime du Mont. Tout le monde est satisfait du résultat. Il y a toutefois un point noir qui pourra certainement être réglé à l'avenir : la médiocre qualité du transport

en navettes, entre le parking et le Mont. Une question reste posée : maintenant que les travaux sont terminés, qui va gérer le Mont-Saint-Michel ? On évoque la création d'un établissement public qui s'occuperait des équipements mis en place, comme le barrage sur le Couesnon, et des questions d'urbanisme, d'environnement et de patrimoine.

- Le Mont reprend la mer. *La Baie*, ISSN 1283-8136, numéro spécial inauguration, octobre 2015. Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2015. 12 p. : ill. en couleur ; 30 cm.
Il s'agit d'un petit dossier réalisé à l'occasion de la fin des travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. On y donne la parole au maître d'œuvre du barrage sur le Couesnon, Luc Weizmann, et à celui du pont-passerelle, Dietmar Feichtinger. C'est un bon résumé des travaux entrepris de 2005 à 2015 pour redonner au Mont son insularité.
- Le Mont-Saint-Michel, un joyau sauvé ! *La Baie*, ISSN 1283-8136, numéro spécial juniors, été 2015. Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2015. 12 p. : ill. en couleur ; 30 cm.
Un dossier clair et synthétique qui permet de justifier les travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. On y donne la parole à des habitants - un guide de la baie, un moine, un passionné de chevaux qui organise des promenades équestres, un éleveur de moutons de prés salés - et à quelques adolescents venus découvrir le Mont.
- Mont-Saint-Michel, un projet, des hommes, une réalité. *La Gazette de la Manche*, 14 octobre 2015, supplément de 8 pages illustrées en coul.
La Gazette de la Manche, elle aussi, a fêté la fin des travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont en publiant un dossier réalisé par Pascale Brassinne et Dominique Lecoq. Ils y donnent la parole à un certain nombre d'acteurs du projet : Jean-Pierre Morelon, ingénieur général des Ponts et chaussées, qui a piloté le projet de 1995 à octobre 2001, Jean-Paul Porchon, architecte de l'opération de 1998 à 2015, Luc Weizmann, talentueux architecte du barrage du Couesnon, Romain Desguée qui assure le bon fonctionnement de cet ouvrage, Audrey Hemon, chargée de la veille environnementale du projet, Dietmar Feichtinger, l'architecte du pont-passerelle... Et Laurent Beauvais, président du syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, n'oublie pas d'évoquer la maintenance des ouvrages qui devrait bientôt conduire à la création d'un établissement public.
- REA, Vincent, VINCENT, Mathieu : Mont Saint-Michel, l'insularité revenue. Texte : Vincent Rea, photographies : Vincent M. – *Ar Men*, juillet-août 2015, p. 16-23.
Un article synthétique et plutôt bien documenté sur le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel. En revanche, je ne sais où l'auteur de l'article a trouvé que Viollet-le-Duc (1814-1879) avait joué un rôle essentiel dans la restauration de l'abbaye. Celui-ci s'est en réalité contenté de rédiger le rapport qui a permis le recrutement en 1872 d'Edouard Corroyer, premier restaurateur du Mont.

- Rosso, Romain : Le Mont-Saint-Michel côté coulisses : dossier réalisé par Romain Rosso, reportage photo : Leligny/Andia. – *L'Express*, n° 3346, semaine du 19 au 25 août 2015, p. I-XII.

Un reportage assez bien fait qui met en relief quelques facettes de l'histoire du Mont : la présence des Fraternités monastiques de Jérusalem, Notre-Dame-sous-Terre, la baie du Mont-Saint-Michel et enfin l'abbaye transformée en prison.



Saint Michel. Bois gravé du XVIII^e siècle extrait de *l'Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont-Saint-Michel*, de Feuillant. Coll. Henry Decaëns.

In Memoriam

Nous avons appris avec peine le décès de quelques membres de notre association. Nous nous associons au chagrin de leurs familles auxquelles nous adressons l'expression de nos condoléances attristées et l'assurance de notre vive sympathie.

**

*

* Jacqueline Bourdoncle, de Versailles, décédée le 19 juin 2015 à l'âge de 91 ans. Elle était membre bienfaiteur de notre association depuis 1989.

* Philippe Cathonnet, de Huisnes-sur-Mer, décédé à la suite d'une longue maladie le 26 août 2015 à l'âge de 59 ans. Il était venu s'installer avec sa femme, Claire, à Huisnes afin de profiter du Mont-Saint-Michel qu'il voyait de sa maison. Philippe a été le « moteur » du collectif Baie du Mont-Saint-Michel qui a regroupé des élus, des commerçants, des membres d'associations et des acteurs touristiques s'opposant à la grille tarifaire proposée par Transdev en 2013 : fédérant autour de lui plusieurs participants, il s'est souvent chargé des convocations aux réunions (il y en a eu dix-huit !), des comptes rendus, des alertes, etc. Rappelons que ce collectif, dont notre association a été membre, a notamment obtenu le rétablissement d'une navette réservée à ceux qui vivent au Mont et y travaillent, ainsi que la gratuité d'accès à la Caserne de 19h à minuit.



Banderole apposée sur la maison de la Tête Noire par ses propriétaires, Inès et Jean-Yves Lebrec, pour obtenir l'autorisation de venir à vélo au Mont. Cliché Henry Decaëns.

Actualités

Spectacle inaugural du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel

Le 16 octobre 2015, le syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel a fêté la fin des travaux du rétablissement du caractère maritime. Les quelque 6 à 700 invités étaient reçus sous un chapiteau dressé à la Caserne, non loin du barrage, à partir de 18h. Ils ont eu bien du mal à écouter les six orateurs qui se sont succédé à la tribune à cause du brouhaha ambiant ; le seul qui ait réussi à se faire entendre est le Danois Carsten Rasmussen, délégué à la Commission européenne, qui a su rétablir le calme en commençant ainsi sa brève intervention : « Chut, c'est l'Europe qui vous parle ! »

Après les discours et le cocktail, tous se sont rendus près du barrage pour assister à un spectacle son et lumière. Des images relatant les travaux étaient projetées sur des voiles qui avaient été dressées sur le barrage. C'était beau, mais sans doute un peu décevant pour beaucoup de spectateurs qui attendaient un grand feu d'artifice.



Le spectacle sur le barrage. Cliché Christiane Decaëns

Une séance de dédicaces à l'abbaye

Le samedi 17 octobre, une journée du livre a été organisée à l'abbaye. Durant l'après-midi, les auteurs de la bande dessinée, *Meurtre au Mont-Saint-Michel*, et du manga, *Mont-Tombe, la dernière légende du Mont-Saint-Michel*, ont dédié leurs livres dans la boutique de l'abbaye.

A 18h30, les auteurs de la monographie sur le Mont-Saint-Michel que viennent de publier les éditions du Patrimoine sont intervenus à leur tour pour présenter leur

travail ; ils se sont ensuite prêtés eux-mêmes à une séance de dédicaces. Presque tous les auteurs de la monographie ont participé à cette manifestation ; seuls, Jean-Paul Brighelli, enseignant à Marseille, et François Neveux, retenu par un colloque à Saint-Lô, n'ont pu faire le déplacement.



Henry Decaens, entouré des auteurs de la monographie ; à gauche, Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye, et Jocelyn Bouraly, directeur des éditions du Patrimoine. Cliché Vincent M.

La visite présidentielle

En 1983, le vendredi 24 juin, François Mitterand avait lancé le début des grands travaux de la baie du Mont-Saint-Michel en venant inaugurer la destruction de la digue de la Roche Torin ; il était accompagné de Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'environnement, et de M. Louis Mexandeau, ministre des PTT.

32 ans plus tard, le samedi 31 octobre 2015, M. François Hollande s'est rendu au Mont-Saint-Michel à l'occasion de la fin des travaux du rétablissement du caractère maritime. Il était accompagné de Mme Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la communication, de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, de Mme Clotilde Valter, secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat et de la simplification, et de M. Matthias Fekl, secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger. La visite du président de la République a été très courte : après avoir inauguré le barrage du Couesnon et fait un discours sur le tourisme, il a pris un petit bain de foule au Mont où Inès et Jean-Yves Lebrech l'ont interpellé sur l'accès au Mont à vélo ; il leur a répondu qu'il s'en occuperait.



In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porrionais - BP 440

50304 Avranches Cedex

Tél. : 02 33 79 02 00

Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique

Membre de **Deloitte**.

www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m² d'exposition

21 rue Jeanne Jugan

02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON

E-mail : malécotimprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75

SILOË

• Livres • CD • Cassettes •
• Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Le Scriptorial d'Avranches
Musée des manuscrits du Mont Saint-Michel
Un étonnant voyage au cœur de l'écrit !

Horaires :

Juin et Septembre
10h - 13h et 14h - 18h / Fermé le lundi

Juillet et Août
10h - 13h et 14h - 19h / Fermé le lundi

Place d'Estouteville - 50300 Avranches
Tél. : 02 33 79 57 00 - Fax : 02 33 79 57 02
www.scriptorial.fr

scriptorial
d'avranches

Liste des membres bienfaiteurs (année 2015)

Mme Francine AGUITON, 50370 Les Cresnays,
M. et Mme Guy ANFRAY, 50300 Avranches
Melle Marie-Claire BARATA, 25790 Les Gras
M. et Mme Gilles BERTONI, 94110 Arcueil
Mme Danielle BLONDELLE, 95130 Franconville
M. et Mme Jean-Loup BONNET, 75014 Paris
Mme Jacqueline BOURDONCLE, 78000 Versailles
M. Jean-Marc BOURE, 75020 Paris
M. Roger BOUVET, 89800 Lignorelles
M. et Mme Pélage de CONIAC, 75019 Paris
M. et Mme Henry DECAËNS, 76130 Mont-Saint-Aignan
M. et Mme Jean-Pierre DELALANDE, 50740 Saint-Michel-des-Loups
M. et Mme Philippe DEMON, 59193 Erquinghem-Lys
M. et Mme Michel DRAUSSIN, 05230 La Bâtie Neuve
Mme Madeleine DUPONT, 76420 Bihorel
Melle Christine DURANTON, 29360 Clohars-Carnoët
M. et Mme Christian ECORCHEVILLE, 50320 Saint-Ursin
M. Pierre FOSSEY, 83130 La Garde
M. Alain de FOUCHIER, 50380 Saint-Pair-sur-Mer
M. et Mme Jacques FROUIN, 50530 La Rochelle Normande
M. et Mme Jean-Paul FROUIN, 75016 Paris
Mme Simone GALTON, New-York, Etats-Unis d'Amérique
M. et Mme Patrick GAULOIS, 50170 Le Mont-Saint-Michel
M. et Mme Pierre GEOFFRAY, 75017 Paris
Mme Jane GERBAUX, 77400, Lagny-sur-Marne
M. et Mme Lomig GUILLO, 75017 Paris
M. Stéphane HELLEUX, 78180 Montigny-le-Bretonneux
M. et Mme Joseph HELLEUX, 78390 Bois d'Arcy
Mme Josiane HERMITE, 75012 Paris
M. et Mme Jacques HOMO, 75017 Paris
M. et Mme Michel HOURLIER, 51200 Epernay
M. et Mme Bernard LANDOUZY, 75016 Paris
M. Gilbert LAUNAY, 14000 Caen
M. et Mme Paul-Noël LEBREC, 50400 Granville
M. et Mme Jean LECUIR, 31300 Toulouse
M. et Mme René LEFAURE, 93250 Villemomble
M. Pierre LEPAYSANT, 72000 Le Mans
M. et Mme Vincent LEREBOURS PIGEONNIERE, 75006 Paris
M. et Mme Jean-Luc LESERVOISIER, 50300 Avranches
M. Patrick L'HOMER, 75116 Paris
M. et Mme Jacques LUCAS, 50300 Avranches
M. et Mme Dominique MATHIEU, 76000 Rouen
M. et Mme Hubert OZANNE, 74370 Saint-Martin-Bellevue

M. et Mme Guy PAILLAUD, 92200 Neuilly-sur-Seine
 M. Michel PUJOL, 13015 Marseille
 Mme Thérèse PITEL, 75014 Paris
 M. et Mme Jacques Benoît ROUX, 50530 Lolif
 M. et Mme Patrick TESTEMALE, 14112 Périers- sur le-Dan
 M. et Mme Gilles VAISSIE, 92100 Boulogne-Billancourt
 M. et Mme Michel VECTEN-LEMARIE, 02200 Soissons
 M. Jean-Yves VETELE, 89450 Vezelay
 M. et Mme Pierre VIGNES, 92340 Bourg-la-Reine
 M. et Mme Pierre VINCENT, 78000 Versailles
 M. et Mme Marc de VLIÉGER, 75017 Paris
 M. Marc YREUX, 50170 Le Mont-Saint-Michel

Deux dates importantes à noter

Samedi 16 avril 2016
 Assemblée générale ordinaire

Samedi 10 septembre 2016
 Réunion annuelle

Ces deux réunions se tiendront à
l'hôtel Mercure du Mont-Saint-Michel
 (à la Caserne).

Table des matières de l'année 2015 (Tome XV)

- Les Membres d'Honneur.....	p. 2
- Les Anciens Présidents de l'Association.....	p. 3
- Le Conseil Scientifique.....	p. 4
- Le Mot du Président.....	p. 5
- Découverte et projet de restitution d'un échiffe du XV ^e siècle sur les remparts du Mont-Saint-Michel, par François Caligny Delahaye et François Jeanneau.....	p. 7
- Saint-Michel de Lestre, par Michel Draussin.....	p. 17
- Hymne à saint Michel.....	p. 23
- Le Mont-Saint-Michel étudié aux cours de paléographie des Archives départementales de la Manche.....	p. 27
- La vie au Mont de ... Audrey Hemon et de Mickaël Mary.....	p. 33
- In memoriam : Gérard Colmaire.....	p. 49
- Actualités.....	p. 52
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2015.....	p. 65
- Rapport adressé par Edouard Corroyer au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur les découvertes faites en 1875 pendant les travaux de Restauration.....	p. 79
- Lettre d'Edouard Corroyer adressée le 25 juin 1884 au ministre de l'Instruction publique.....	p. 85
- La maquette de la Merveille de la Cité de l'architecture et du patrimoine.....	p. 89
- Aider à restaurer la maquette de la Merveille du Mont-Saint-Michel.....	p. 93
- La question du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.....	p. 95
- La vie au Mont de... François-Xavier de Beaulaincourt.....	p. 113
- Actualités.....	p. 121
- Avis importants.....	p. 128
- La duchesse Gonnor et le Mont Saint-Michel, par François Neveux.....	p. 129
- Petite histoire d'une queue de têtard : la digue-route, 1879-2015, par Jean-Luc Legros.....	p. 147
- Invention des sépultures des abbés Guillaume et Jean de Lamps.....	p. 157
- Règlement pour le gouvernement du Mont-Saint-Michel.....	p. 161

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

- Documents sur la restauration du Mont-Saint-Michel	p. 163
- Actualités	p. 175
- Le 1050 ^e anniversaire de la fondation de l'abbaye bénédictine du Mont Saint-Michel.....	p. 181
- Allocution prononcée par Georges Pompidou, le 10 septembre 1965.....	p. 183
- Bibliographie 2015, par Henry Decaëns.....	p. 187
- Extrait d'un essai sur la topographie médicale du Mont-Saint-Michel, par Hyacinthe Ledain.....	p. 193
- Henry Decaëns : 50 ans de vie et de services rendus au Mont-Saint-Michel, justement reconnus et honorés, par Jean-Pierre Delalande	p. 215
- Une goutte d'acide aurait suffi ou les controverses du Mont-Saint-Michel, par Dominique Beneult.....	p. 219
- La réunion de la Commission consultative des services publics locaux du 31 août 2015	p. 231
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2015.....	p. 237
- Bibliographie complémentaire 2015, par Henry Decaëns.....	p. 241
- In memoriam.....	p. 247
- Actualités	p. 249
- Liste des membres bienfaiteurs	p. 253
- Table des matières de l'année 2015 (Tome XV).....	p. 255

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

MONTANT DES COTISATIONS

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans :	18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans :	35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple :	45 € (52€ pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs :	à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue :	20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue :	30 € (37 € pour l'étranger)
- Adhésion à la revue sans adhésion à l'association :	30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro :	12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- Une page entière	150 €	par Revue tirée à 450 exemplaires
- Une demi-page	80 €	par Revue tirée à 450 exemplaires
- Un quart de page	45 €	par Revue tirée à 450 exemplaires

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).

Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)
- L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938),
rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N°52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N°110 (2005) à N°114 (2009), en très bon état : 8 €
- N°115(2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : 10 €

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

- Extrait d'un essai sur la topographie médicale du Mont-Saint-Michel
par Hyacinthe Ledain p.193
- Henry Decaëns : 50 ans de vie et de services rendus au Mont-Saint-Michel,
justement reconnus et honorés, par Jean-Pierre Delalande p.215
- Une goutte d'acide aurait suffi ou les controverses du Mont-Saint-Michel
par Dominique Beneult p.219
- La réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
du 31 octobre 2015 p.231
- Procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2015 p.237
- Bibliographie complémentaire 2015, par Henry Decaëns p.241
- In memoriam p.247
- Actualités p.249
- Liste des membres bienfaiteurs (année 2015) p.253
- Table des matières de l'année 2015 TOME XV p.255

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamisdumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0216 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61